This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08245088 7

ILY

LAVAISSIER

ILY

LAVAISSIER

VINGT ANS

A

MADAGASCAR

(Lavaissi

~~900F~~

BLY

OUVRAGE DU R. P. DE LA VAISSIÈRE

QUI SE TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE

HISTOIRE

DE

MADAGASCAR

SES HABITANTS ET SES MISSIONNAIRES

2 vol. in-8, enrichis de 2 cartes et de 12 gravures. Prix : 12 fr.

Imp. de la Soc. de Typ. NOUZETTE, 3, r. Clémence-Ives Paris

VINGT ANS

A

MADAGASCAR

COLONISATION

TRADITIONS HISTORIQUES — MŒURS ET CROYANCES

D'APRÈS LES NOTES

Du P. ABINAL

ET DE

PLUSIEURS AUTRES MISSIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Par le P. de LA VAISSIÈRE

De la même Compagnie

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

90, RUE BONAPARTE, 90

1885

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
228110
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1901 L.

INTRODUCTION

BUT ET DIVISION DE L'OUVRAGE

L'attention du moment est à Madagascar. Grâce à l'expédition que les Hovas nous ont contraints récemment de diriger contre leur pays, tout Français sait aujourd'hui qu'il existe dans l'Océan indien, à vingt jours de Marseille, et à quelques pas seulement de nos établissements de la Réunion, Nossi-Bé et Mayotte, une île plus vaste que la France, bien que peuplée à peine de quatre à cinq millions d'habitants, et sur laquelle nous possédons depuis 1642 les droits les mieux fondés.

Cette île, c'est Madagascar, notre ancienne île Dauphine, la France orientale de Louis XIV.

Nous avons raconté ailleurs (1) l'histoire des héroïques travaux entrepris par nos frères dans l'apostolat, afin d'amener à la vraie foi et à la civilisation chrétienne les barbares habitants de cette contrée.

Le présent ouvrage complétera cette histoire, et achèvera de faire connaître l'île de Madagascar au triple point de vue des espérances qu'elle offre à la colonisation, de ses traditions historiques, et des mœurs et croyances de ses habitants. Que de choses encore à dire sur un si vaste pays, surtout quand on a

(1) Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires, par le P. de la Vaissière, de la Compagnie de Jésus. 2 vol. in-8.

la bonne fortune de parler, appuyé sur une vieille expérience de vingt ans de mission, et sur la collaboration non moins précieuse de frères et amis, aussi modestes qu'intelligents et laborieux.

La première partie, la plus courte, et peut-être aussi la moins originale des trois, s'adresse surtout aux futurs colons. Nous nous estimerions heureux si, par la description aussi exacte que possible de l'état actuel du sol, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie à Madagascar, nous les mettions en mesure de se former une idée juste des belles espérances que la colonisation de cette grande terre peut faire concevoir légitimement à tout planteur laborieux.

La seconde partie, relative aux traditions historiques du pays presque totalement ignorées des Européens, forme une histoire neuve et encore inédite. Nous aurions pu lui donner des développements beaucoup plus considérables. Trois volumes de récits de ce genre, dictés au P. Callet par les naturels les plus au courant de ces antiques traditions, et déjà publiés en malgache, à notre imprimerie catholique de Tananarivo, nous fournissaient certainement une ample matière à exploiter. Mais la crainte de fatiguer nos lecteurs français par le détail trop minutieux de faits d'un intérêt secondaire, puisqu'ils appartiennent à un peuple barbare, nous a porté à n'en présenter ici qu'un résumé très succinct.

Nous avons compensé ce défaut, si c'en est un, en ajoutant à ce résumé des traditions malgaches un aperçu aussi rapide que possible des événements politiques accomplis à Madagascar depuis le commencement de ce siècle jusqu'à nos jours. On aura de cette sorte sous les yeux un tableau complet de toute l'histoire de la monarchie hova.

Quant à la description fidèle des mœurs et croyances des habitants de la grande île, objet de la troisième partie, nous l'avons principalement puisée dans les notes du P. Abinal. Ce digne missionnaire, ayant été envoyé, après notre expulsion de Tananarivo, à la côte de Majanga, et n'ayant pu s'occuper, comme il l'aurait voulu, de mettre la dernière main à son travail, force nous a été de nous charger de ce soin. Mais, sauf les modifications qu'il était indispensable de faire subir à ces notes pour les livrer au public et éviter les redites avec les descriptions du même genre qui se trouvent déjà dans le cours de nos deux précédents volumes, nous les avons reproduites ici, telles à peu près que le P. Abinal les avait lui-même rédigées.

Un travail du même Père sur la langue malgache, travail qui, dans sa brièveté, sera peut-être fort utile à plusieurs traitants de Madagascar, dépourvus de grammaire, termine, sous forme de supplément, cette troisième partie.

Ajoutons enfin qu'on trouvera ailleurs difficilement une carte générale de la Grande Ile, mieux dessinée et plus complète que la carte de M. Hausermann, insérée dans le présent volume, et paraissant aujourd'hui pour la première fois.

C. DE LA VAISSIÈRE, S. J.

AVIS

Les noms malgaches étant généralement écrits dans cet ouvrage comme on les écrit à Madagascar, nous avertissons le lecteur que la voyelle *o* se prononce *ou*, et que les syllabes finales sont ordinairement muettes. *Ranavalona*, *Rakoto*, se prononceront donc comme si l'on écrivait *Ranavaloune*, *Rakoute*.

VINGT ANS
A
MADAGASCAR

PREMIÈRE PARTIE

IDÉE GÉNÉRALE DU PAYS. — ESPÉRANCES DE COLONISATION

CHAPITRE PREMIER

Aspect de l'île. — Climat et salubrité. — Culture du sol et ses productions.

Aspect de l'île. — La grande terre de Madagascar s'étend presque parallèlement à la côte orientale d'Afrique. Du cap d'Ambre qui la termine au Nord, au cap Sainte-Marie situé à son extrémité Sud, elle a une longueur d'environ 350 lieues, tandis que sa largeur moyenne ne dépasse pas 110 lieues. On évalue à près de 600.000 kilomètres carrés sa superficie totale.

Qu'on se représente un immense monstre marin, allongeant au sein des flots, dans la direction du Nord au Sud, de manière à obliquer de 18 degrés environ sur la méridienne, son squelette décharné ; sa tête occuperait la partie septentrionale de l'île, les vertèbres et l'épine dorsale la portion du milieu, tandis que sa queue s'épanouirait dans le Sud en éventail ; on aura ainsi une idée approximative de l'aspect général de Madagascar, et du relief de ses montagnes au-dessus de la surface des eaux.

Vu de la mer par un ciel sans nuage, le pays apparaît, comme un

magnifique amphithéâtre de verdure s'élevant à l'extrémité d'une plaine d'étendue variable et assez fertile. Mais quand on a mis pied à terre, et qu'on s'avance dans l'intérieur, l'illusion s'évanouit, et l'on se trouve en réalité au milieu d'un sol étrangement tourmenté. Ce n'est pas à dire que les plaines manquent entièrement ; mais les mamelons et les coteaux séparés entre eux par des vallées étroites et assez profondes, y sont bien plus fréquents. S'étageant, comme nous l'avons dit, les uns au-dessus des autres, ils ont bientôt porté le voyageur qui les franchit, pour arriver au centre de l'île, à des hauteurs de plus de 2.000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Les régions des plateaux supérieurs sont formées principalement de roches primaires et cristallines. Des terrains d'alluvion composent au contraire les portions basses du littoral, surtout du côté de l'Ouest et du Sud.

Quels que soient la situation, le nombre et l'altitude des montagnes de Madagascar, c'est un fait certain que les innombrables cours d'eau qui sillonnent cette contrée se rendent tous ou dans l'océan Indien ou dans le canal de Mozambique. La division de l'île en deux versants principaux, l'un oriental, l'autre occidental peut donc être géographiquement maintenue, bien que les deux versants soient loin d'être égaux en qualité et en étendue. Sous ce dernier rapport le versant occidental comprend au moins les deux tiers de Madagascar. Quatre beaux fleuves, le Betsiboka, le Betsiriry, le Mangoky et l'Onilahy, ainsi qu'un nombre considérable de rivières larges et profondes, arrosent ce vaste bassin. Tous ces cours d'eau sont flottables jusqu'à deux ou trois jours de marche dans l'intérieur.

Le versant oriental, plus tourmenté que le versant opposé, et traversé du Nord au Sud par une assez large vallée courant dans presque toute sa longueur, ne comprend qu'un tiers environ de la surface totale de l'île. Parmi ses cours d'eau assez nombreux, le Manangoro, le Mangoro et le Mangataka méritent seuls de porter le nom de fleuves.

Madagascar est donc un des pays les mieux arrosés du monde.

Aucune autre contrée n'offre aussi aux navires des refuges plus sûrs et plus nombreux. Toute la côte Ouest, du Nord au Sud-Est est découpée par des baies spacieuses et profondes creusées par la nature. Telles sont les baies de Saint-Augustin, de Baly, de Bombetoka ou Majanga, de Passandava, de Nossi-Bé, etc.

La côte orientale est moins bien favorisée.

On y remarque cependant Diego-Suarez au Nord, qui peut rivaliser avec les plus beaux ports de l'univers, et un peu plus au Sud le port Louquez.

La baie d'Antongil formerait aussi un beau port, si elle n'était ouverte aux vents du Sud-Est. On peut enfin considérer comme une rade assez sûre toute la partie de la mer comprise entre l'île Sainte-Marie et la Grande Terre. Mahambo et Foulpointe méritent à peine d'être mentionnés. La rade de Tamatave est assez vaste et assez bien abritée ; elle occupe d'ailleurs, au centre de la côte Est, une position privilégiée. Les autres points plus méridionaux n'offrent aucun abri aux navires. On en créerait facilement en faisant de profondes entailles à la digue de coraux dont l'île est si fréquemment entourée, et qui, arrêtant les sables en dunes, obstrue l'embouchure des rivières et rend très difficile l'écoulement des eaux de l'intérieur à la mer.

Cet obstacle a contribué en revanche à former cette série de lacs, assez rapprochés entre eux, qui courent sur la côte, parallèlement à l'Océan, pendant plus de 60 lieues. En les reliant l'un à l'autre, on obtiendrait un magnifique canal, traversant les parties de terrain les plus susceptibles de culture, et unissant Tamatave avec toutes les villes maritimes du sud.

Saisons et climat. — Comme dans tous les pays de la même zone l'année se divise à Madagascar en deux saisons principales : la saison sèche, de Mars en Novembre, et la saison pluvieuse appelée aussi hivernage, de Novembre en Mars. La côte orientale fait cependant exception à cette règle : les pluies y sont plus fréquentes. Ce

fait tient peut-être, entre autres causes, à ce que la plage et les montagnes situées de ce côté n'ont pas été déboisées autant qu'ailleurs.

Les ouragans si redoutables à Maurice et à la Réunion s'abattent plus rarement sur Madagascar qu'ils se contentent de menacer. Les orages y sont en revanche très fréquents, surtout dans l'intérieur du pays, où les victimes de la foudre ne sont pas rares.

Considéré d'une manière générale, le climat de l'île doit être classé parmi les climats chauds et humides. Il varie cependant beaucoup selon le degré de latitude et d'élévation du sol au-dessus du niveau de la mer.

Dans l'Imerina la température oscille entre 5 et 25 degrés centigrades; sur la côte Est elle va de 15 à 30 ; à l'Ouest elle ne descend pas plus bas que 19.

On peut voir, si l'on veut, à la fin du volume un tableau contenant le résultat des observations météorologiques faites à Tananarivo en 1882.

Ce que nous avons dit de la configuration générale de l'île, de la variété de ses saisons et de son climat, indique naturellement qu'il existe à Madagascar des différences fort sensibles, entre les points extrêmes de sa surface, tant sous le rapport de leur salubrité que sous celui de l'exploitation du sol.

Salubrité. — En ce qui concerne d'abord la salubrité du pays, elle augmente d'autant plus qu'on s'éloigne davantage des régions chaudes et marécageuses du littoral pour s'élever vers les terres du plateau central. Les fièvres paludéennes règnent, il est vrai, sur les côtes de Madagascar ; il semble toutefois qu'auprès de celles qui sévissent sur les côtes orientales et occidentales d'Afrique, nos fièvres malgaches soient moins tenaces et plus bénignes. L'emploi rationnel de la quinine et de purges prises de temps à autre, selon les besoins de chaque constitution, mais surtout la fuite des excès de boisson et des divers abus de ce genre si funestes dans les climats chauds, permet-

tent aux Européens de séjourner à Madagascar un temps beaucoup plus considérable que les autres colons de la terre d'Afrique, sans éprouver le besoin de revenir en Europe refaire leur santé. Nous oserions presque dire que Madagascar ne le cède guère en salubrité à Maurice et à la Réunion, ces deux îles sœurs autrefois si saines, mais ravagées depuis 1867 par les mêmes épidémies de fièvres paludéennes, ou par des épidémies analogues, et nous croyons même qu'elle l'emporte en ce point sur nos petites colonies de Mayotte, Nossi-Bé et Sainte-Marie.

La grande île africaine ne mérite donc pas, selon nous, aussi exclusivement qu'on veut bien le prétendre en certains ouvrages, l'injurieuse appellation de cimetière des Européens. Madagascar subit le sort de toutes les terres d'Afrique : c'est tout ce qu'on est en droit de dire contre sa salubrité.

Fertilité et culture du sol. Productions diverses.—Si nous parcourons ce qui a été écrit par divers auteurs sur la fertilité du sol malgache nous nous trouverons en présence de deux opinions en apparence diamétralement opposées : « Le sol de Madagascar, lisons-nous dans une foule d'auteurs, résumés en M. Francis Riaux, est d'une fertilité inouïe. La végétation s'y déploie avec une exubérance et une richesse incroyables... C'est vraiment la terre promise. »

Voici d'autre part l'opinion d'un savant consciencieux qui a consacré cinq années de sa vie à parcourir Madagascar en tous les sens.

« Qu'on aille, dit M. Grandidier, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, ce n'est qu'auprès de la mer qu'apparaît la végétation. Partout ailleurs il n'y a qu'un sol dur comme la pierre où pousse à peine un chétif et maigre gazon. Pas d'arbustes, pas de fleurs. Les fonds marécageux des vallons toujours très étroits sont transformés par le travail de l'homme en riches rizières. Mais les versants et les sommets sont abandonnés à leur stérilité... Il n'est pas douteux que la moitié de l'île peut être considérée comme entièrement impropre à la culture, au moins dans l'état actuel de la population et

avec les moyens de travail et d'amendement dont elle dispose. Le reste de l'île est moins ingrat. »

Au lieu de prendre parti pour l'une ou l'autre de ces opinions, ou de chercher directement à les concilier, nous invitons le lecteur à vouloir bien entreprendre avec nous un voyage d'exploration à vol d'oiseau, à travers les différentes régions qui composent l'ensemble de la Grande Ile. Il n'aura pas de peine à se convaincre, en nous suivant, qu'il en est de Madagascar comme de tous les vastes pays du monde : il y a du bon, du très bon et du mauvais. Si certains points sont d'une fertilité inouïe, d'après M. Francis Riaux, et présentent de riches rizières, selon M. Grandidier, il s'en rencontre d'autres, et en assez grand nombre, puisque Madagascar est une contrée fort sablonneuse et montagneuse, sur lesquels la fertilité doit laisser grandement à désirer.

Mais, afin de procéder avec ordre dans cette exploration, il est opportun de diviser tout le pays, sous le rapport de sa fertilité et de la culture du sol, en trois zones distinctes. Le terrain des côtes semble, en effet, à première vue, fort différent du terrain central, et il existe, entre ces deux zones extrêmes, une région moyenne susceptible des avantages possédés par les deux premières. Parcourant maintenant, d'un vol rapide, chacune de ces trois zones ; le regard fixé sur l'état actuel ou possible de l'agriculture au sein de chacune, il nous sera facile de nous former, croyons-nous, une idée assez exacte des espérances du sol par rapport à sa colonisation.

Quand on part du cap Nord et qu'on se dirige par l'Ouest vers Nossi-Bé en suivant le littoral, les yeux s'arrêtent d'abord sur des montagnes formant à proximité de la mer un rempart très élevé, mais qui diminue insensiblement et court en s'aplatissant vers le Nord-Est. Ces montagnes, superposées les unes aux autres, sont fort abruptes et très boisées. Nous n'avons pas appris qu'en cette partie de l'île aucun établissement sérieux se soit jamais formé.

En continuant vers le Sud, toujours sur la côte Ouest, on voit les

rochers s'éloigner de plus en plus de la mer, et laisser à découvert un terrain baigné de nombreux cours d'eau. Un dépôt neptunien, sur lequel est venu se superposer un second dépôt de détritus, entraîné des hauteurs de l'île par les fortes pluies de l'hivernage, donne au sol une teinte noirâtre qui fait concevoir les plus belles espérances de fécondité.

Et cependant, presque toute cette partie du littoral Ouest s'offre aux regards dans un état de stérilité à peu près complète. La tribu des Sakalaves qui occupe cette région mène en effet une vie nomade, et n'admet pas le travail de la terre. Son unique ambition est de posséder beaucoup de bœufs. Or, comme le sol du voisinage de la mer est moins propre au pâturage que celui des montagnes et des vallées de l'intérieur, le Sakalave s'éloigne du rivage autant qu'il peut. Pendant que ses troupeaux paissent autour de lui en liberté, il cherche à se procurer, sans grand travail, une misérable nourriture au moyen de certaines plantes qui croissent en plus grande abondance sur la terre des forêts. S'il sème du riz, c'est à la manière la plus expéditive, soit en brûlant les arbres, soit en faisant piétiner par ses bœufs les marais de son choix. Comme il se garde de sarcler ces sortes de champs, les produits qu'il en recueille sont assez peu abondants. Aussi ne mange-t-il du riz qu'un tiers de l'année environ. Le reste du temps il se nourrit de racines de manioc qui poussent à l'état sauvage, ou de *kabija*, espèce d'oignon d'un goût un peu amer, ainsi que de *cambare* ou camare sauvage, sorte de tubercule fort semblable à la liane patate pour le feuillage et la racine, mais un peu plus gros qu'elle. Les Bares du Sud composent même avec la Cambare et le millet une sorte de pain qu'ils nomment *ampango*.

A la hauteur de la baie de Saint-Augustin, sous le tropique du Capricorne, la culture des pois du Cap a pris une certaine extension, grâce aux bateaux de la Réunion, qui y viennent s'approvisionner de cette denrée, et charger quelques autres articles de commerce assez communs en ces parages, tels que les tortues et l'orseille (sorte de lichen pour la teinture).

La côte Ouest présente encore aux futurs planteurs des inconvénients plus graves que ceux de la dépopulation et de ce manque presque total de culture dont nous venons de parler.

Les pluies de l'hivernage y sont en effet si abondantes, qu'elles nuiraient aux récoltes. Tout terrain labouré sur le penchant d'une colline serait entraîné par les eaux pluviales au fond des vallées. Comme les arbres se trouvent d'ailleurs en ces régions fort clairsemés, le sol est exposé par là même aux rayons ardents du soleil couchant, et il reçoit de plus la réverbération et les miasmes d'une mer peu profonde qui, se retirant au loin, au moment de la marée basse, donne asile sur ses bords à des forêts de palétuviers dont le voisinage est peu salubre.

Pour toutes ces raisons et malgré ses baies nombreuses et ses magnifiques cours d'eau, la côte Ouest est généralement abandonnée des colons européens, tandis qu'ils accordent à la côte Est des préférences plus marquées. S'ils n'ont créé en effet aucun établissement sérieux au versant occidental, il n'est pas de point du versant oriental sur lequel ils ne cessent de multiplier leurs plantations. Peut-être aussi la proximité des îles Maurice et Réunion est-elle pour quelque chose dans cette préférence.

En parcourant cette côte orientale du Nord au Sud on remarque trois parties principales : la première, comprise entre le cap d'Ambre et Fénérive, est à peu près partout remplie par des montagnes et des vallées où les forêts sont conservées dans toute leur vigueur. Mais les montagnes, venant généralement expirer sur le bord de la mer, laissent peu de place pour des plantations considérables. Vohémar fait exception à cette loi. On y remarque en effet de vastes plaines, au milieu desquelles d'immenses troupeaux de bœufs rencontrent d'excellents pâturages. La rareté des arbres dans ces plaines compense cet avantage et détourne peut-être les colons d'y fixer leur séjour. Ils préfèrent donc cultiver les vallées rendues fécondes par les détritus provenant des forêts, et où les cafés poussent admirablement.

Ce que nous venons de dire de la portion de terrain comprise entre le cap d'Ambre et Fénérive s'applique également à l'espace situé entre Fénérive et Tamatave. Ici cependant les montagnes, s'éloignant un peu plus de la mer, laisseraient assez de terrains fertiles propres, aux vastes entreprises agricoles.

Toutefois ce n'est qu'autour de Tamatave et le long du littoral depuis cette ville jusque bien avant dans le Sud, que se trouvent les grandes plantations. Sur tous ces points le sous-sol, et parfois le sol lui-même, assez avant dans l'intérieur du pays, se composent de sable, mais d'un sable végétal qui montre sa puissance dans la prospérité et la vigueur des arbres qu'il nourrit. A mesure qu'on se rapproche des montagnes, ce sable se mêle en des proportions plus considérables à une terre végétale bien terrautée et éminemment propre à la culture. Aussi est-ce là que les colons établissent d'ordinaire leurs plantations de choix.

Jusqu'à ce jour les caféiers avaient été en possession presque exclusive de la faveur des planteurs, et l'on avait pensé que le terrain sablonneux leur était très favorable. Les plants poussaient en effet admirablement de prime abord ; mais, comme la quantité d'humus est assez limitée, et qu'on ne la remplaçait pas par des amendements, il est arrivé, au bout de quelques années, que les cafés ont dépéri. De là, des doutes sérieux sur l'avenir de cette plantation à Madagascar. Un choix de terrain plus riche et une culture mieux entendue ont montré depuis que le caféier est le vrai produit du sol malgache, et qu'on ne devait s'en prendre qu'à soi-même si l'on ne réussissait pas dans cette culture. On nous a assuré que, sur les propriétés bien cultivées, chaque arbuste ou plant de caféier produisait un revenu de 1.500 à 2.000 grammes de café.

A côté du café on a essayé l'introduction de la canne à sucre, avec une certaine timidité d'abord. Frappés bientôt de sa belle venue, plusieurs colons se sont enhardis à étendre leurs plantations et à faire les frais d'installation d'une usine pour le sucre. Ils avaient été

précédés, il est vrai, dans cette voie par M. de Lastelle, mais comme son entreprise, mille fois paralysée pour diverses raisons et arrêtée enfin par sa mort, n'avait pas réussi, nous ne chercherons pas à leur enlever la juste gloire, qui leur revient, de s'être franchement lancés les premiers dans cette voie. C'est ainsi que M. d'Unienville a mérité d'être signalé pour avoir établi un moulin fort primitif, que des bœufs mirent d'abord en mouvement, mais qui convainquit clairement tout le monde, par les résultats obtenus, des avantages de la plantation des cannes à Madagascar. Depuis lors les sucreries se sont multipliées sur la Grande Ile. Les plus anciennes en sont déjà à leur troisième année d'exercice ; d'autres se construisaient, et elles fonctionneraient en pleine prospérité, si les événements du mois de mai 1883 n'étaient venus interrompre brusquement le cours de leurs opérations.

Nous citerons, parmi les premières, la sucrerie de Melville, appartenant à M. Wilson de Maurice, celle de MM. Morcy et Roggers à Widland, et enfin l'établissement du premier ministre Rainilaiarivony à Mahanoro. M. Dupuy, traitant à Tamatave, avait commencé un établissement qui n'eût rien laissé à désirer sous le rapport des machines et de leurs perfectionnements divers, et les frères Bocard, à Mananjary marchaient sur ses traces quand la guerre a éclaté. On parlait aussi alors d'une usine centrale à Andevoranto. Toutes ces sucreries et ces projets reprendront vie, espérons-le, et recevront même un accroissement notable, lorsque Madagascar aura échappé aux mains inhabiles des Hovas pour être soumis au protectorat de la France.

On doit considérer comme un fait acquis aujourd'hui que la canne prospère sur le sol de la Grande Ile. La manipulation de certaines plantations de ce genre a donné jusqu'à huit et dix milliers de sucre ou 5.000 kilos, par arpent ou surface de 60 mètres carrés. On estime généralement la moyenne de 5 à 6 milliers. Notons encore que les cannes à Madagascar subissent un nombre fort considérable de coupes, sans que la souche ait besoin d'être renouvelée par une plantation nouvelle. On cite, à Mahasoa près de Tamatave, des cannes cou-

pées plus de vingt fois et repoussant toujours. Bourbon et Maurice ne connaissent plus une telle fertilité depuis longtemps.

Toutefois, comme on n'est encore qu'à la période des essais, on fera plus sagement d'attendre des renseignements nouveaux avant de préciser définitivement quelle sera, dans l'avenir, la valeur plus ou moins grande de la culture de la canne dans la Grande Ile.

Le coton réussirait aussi admirablement sur le littoral de Madagascar. La nature du sol, son exposition, la proximité de la mer qu'il recherche,seraient éminemment propres au développement du cotonnier. Nul doute que les produits ne rivalisent en qualité et en quantité avec ceux des contrées les mieux favorisées. Cette culture ne serait pas d'ailleurs une innovation. Le cotonnier était cultivé dans le centre de l'île, moins propice par lui-même à sa venue, que les points du littoral dont nous parlons. On nous a assuré qu'une des raisons qui ont porté les indigènes à en abandonner ou diminuer notablement la plantation,c'est qu'au moment de la maturité du coton, les grands du pays et autres chefs envoyaient leurs esclaves en récolter le produit, pour leur propre compte,aux dépens du véritable propriétaire frustré ainsi dans son espoir, et découragé d'entreprendre à l'avenir un travail sans profit.

Celui qui s'adonnerait sur la côte Est à la culture du cotonnier en retirerait, outre l'habituelle production, l'avantage de pouvoir assoler facilement son terrain, opération qui, pour le dire en passant, est beaucoup trop négligée par les planteurs. Pourquoi s'étonner après une telle faute que le sol constamment fatigué se refuse a produire ?

Nous pensons enfin que la vigne plantée au pied des montagnes, ou sur les premières pentes inclinées de la région moyenne, donnerait les plus magnifiques résultats. Les collines paraissent disposées exprès pour la recevoir et les fruits qu'on recueille, deux fois par an, des vignes déjà plantées dans quelques jardins de la côte, font concevoir les plus belles espérances au sujet de cette culture pour le reste du pays. Madagascar possède d'ailleurs une vigne sauvage in-

digène ainsi qu'une autre sorte de vigne tuberculeuse qui croît sur la côte Ouest. Quel genre de plan devrait-on cultiver de préférence, et dans quelles conditions faudrait-il les cultiver, c'est ce que l'expérience et des essais multipliés feraient seuls connaître.

Si, en outre de ces productions, on enrichit sa propriété de cacaoyers, de cocotiers, de girofliers et autres arbres semblables qui ne demandent pas de frais d'entretien, on peut être assuré d'un revenu suffisamment rémunérateur pour toutes ces terres situées sur le littoral.

Élevons-nous maintenant à ce que nous avons nommé la région moyenne, comprenant les points de l'intérieur situés entre 400 mètres et 1.200 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer. Cette zone est fort peu exploitée. Les habitants s'y trouvent en petit nombre. Et cependant c'est sans contredit la partie de l'île la plus favorable à tous les genres de culture.

Le terrain silico-argileux dont elle est composée en partie se laisse manier facilement, et, comme les forêts disparues ailleurs subsistent encore ici, on conçoit que le sol soit en très bon état. Une eau parfaitement fraîche et limpide y coule en abondance : et le cultivateur peut, s'il le veut, unir dans son jardin les produits des tropiques à la plupart des productions européennes, tels que : le café, la canne à sucre, le riz, le manioc, le maïs, les haricots et les pommes-de terre, la vigne, etc. Si la culture du blé n'y est pas en honneur c'est qu'elle n'a pas été suffisamment encouragée. Plusieurs essais dans différents endroits de l'intérieur prouvent que cette céréale y viendrait parfaitement; certains plateaux très étendus de cette région n'attendent que la pioche et la charrue pour montrer combien ils seraient fertiles.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, sur tout le parcours de cette région moyenne, abondent les pâturages les plus propres à l'élevage des bêtes à laine. La volaille et toutes sortes d'oiseaux de basse-cour s'y rencontrent déjà dans des circonstances exceptionnelles pour leur multiplication et leur complet développement. Aussi les vend-on à un prix fabuleusement réduit.

La zone centrale, qui constitue la principale partie de l'île, contraste péniblement avec le reste du pays. Bien qu'on y trouve le chef-lieu de la puissance civile, on voit immédiatement que ce n'est pas à sa richesse territoriale qu'elle doit cet honneur. A part quelques débris de forêts, ayant échappé, pense-t-on généralement, aux ravages de l'incendie, l'œil n'aperçoit de toute part que des monticules dénudés et des landes arides, où pousse un petit jonc que les habitants appellent *bozaka*, et dont ils se servent pour allumer leur feu. N'était le fond des vallées magnifiquement paré pendant quelques mois par la verdure des régions, on se croirait en un vaste désert d'où s'est retiré toute vie humaine.

Dans un passé déjà assez reculé ces monticules et ces landes ont peut-être été boisés comme dans les portions de la zone moyenne, mais l'habitude de brûler les forêts, soit pour la plantation du riz, soit pour se mettre à couvert des surprises de l'ennemi, a réduit le pays en cet état. Les pluies, tombant par avalanche sur ces monticules dégarnis d'arbres, en ont d'abord transporté la terre au fond des vallées; les vents et les rayons du soleil, que rien n'arrêtait plus, ont achevé l'œuvre de mort, et il semble que ces landes, sur lesquelles reste seulement une terre argileuse et de couleur rougeâtre, doivent se refuser à tout espèce de production. Les faits cependant montrent qu'elles ne sont pas entièrement stériles, et qu'avec du travail on peut en tirer parti. Le caféier y vient assez bien. On y récolte çà et là de beaux maïs, et dans plus d'une localité la canne à sucre y est plantée sur une assez grande échelle, en vue du rhum ou *toaka* qu'on en extrait. Les pommes de terre, les haricots y sont devenus si communs, qu'on les vend à vil prix. C'est que le Hova n'épargne pas sa peine: n'ayant pas, comme les indigènes du littoral ou de la région moyenne, la ressource des forêts et des pâturages pour les bestiaux, il s'est adonné à la culture de la terre, afin de subvenir à sa subsistance; et on doit dire qu'il s'est vraiment rendu habile dans cette partie. On en jugera surtout par la manière dont il a su trans-

former en rizières les moindres vallées de son pauvre domaine.

Si l'eau faisait quelque part défaut dans la vallée de son choix, ou que la source fût insuffisante, il a eu recours à l'art de la canalisation, et par des travaux bien entendus, bien dirigés, il y a amené de bien loin un filet abondant et l'y a retenu par des digues, autant de temps qu'il était nécessaire à la production du riz.

Quand le moment est venu de travailler sa rizière, on le voit une grande bêche à la main, commencer par défoncer profondément le sol, qu'il soulève par grandes mottes, afin de lui faire prendre l'air et le soleil. Dans ce but, il va même jusqu'à empiler ces mottes les unes sur les autres. Il les brisera ensuite, les éparpillera et les émiettera à coup de bêche. S'il est soigneux, il aura soin d'y répandre du fumier. C'est alors qu'il amènera l'eau destinée à former, de ces débris de mottes et de fumier, soigneusement foulés et nivelés au moyen de ses pieds et de sa bêche, la boue sur laquelle il plantera son riz. Généralement le riz est semé d'abord en un petit coin de terre préparé avec un très grand soin. Quand il est à l'état d'herbe un peu grande, on l'en retire brin par brin et on le replante dans la nouvelle rizière, en maintenant entre les brins la distance convenable. Il est nécessaire d'entretenir l'eau dans les rizières tout le temps que le riz fait sa croissance.

Les terrains marécageux sont réduits à l'état de terre propre à recevoir le riz par le piétinement des bœufs qu'on force de passer et de repasser dans les marécages, jusqu'à ce qu'ils aient parfaitement fait disparaître les herbes dans la vase, et pétri convenablement le sol. On y sème alors le riz, et on oblige les bœufs à piétiner de nouveau le marais, afin d'y enfoncer la semence. Mais ce dernier mode a été prohibé en quelques endroits de l'Imerina, parce que les bœufs, dépassant parfois les limites des champs du propriétaire qui les employait, pénétraient dans la rizière voisine, et outre les dommages qu'ils y causaient, devenaient l'occasion de contestations sans fin.

Quelle différence de cette culture des Hovas avec celle des Malgaches de la forêt ! Nous avons dit ailleurs qu'une fois le terrain choisi,

les habitants de la forêt mettaient le feu aux arbres et semaient ensuite leur riz sans grande difficulté. Tenant d'une main un petit bâton aigu, avec lequel ils font un trou dans la terre; ils y laissent tomber de l'autre quelques grains de riz, et les recouvrent avec le pied. Voilà tout leur travail. Aux éléments à faire le reste.

L'ennemi cependant est aux aguets et vient stimuler leur paresse. Du haut des arbres les plus voisins les oiseaux surveillent le maître du champ, et, s'il ne fait pas bonne garde, ils fondent sur le grain nouvellement confié au sol, comme ils feront plus tard sur les épis jaunissants.

Tous les Malgaches récoltent généralement le riz par bottes ou petites gerbes; les femmes apportent ces gerbes dans une aire préparée d'avance, et au milieu de laquelle se trouve, comme chez les juifs, une pierre ou un tronc d'arbre. Battre le riz c'est le frapper contre cette pierre ou ce tronc d'arbre, jusqu'à ce que le grain se détache de l'épi. On a ainsi du riz en paille. Pour le décortiquer, on le pile dans un mortier, et on le vanne jusqu'à ce qu'il soit dépouillé de sa paille et de toute écorce trop rude.

Bois, mines, etc.— La culture n'est pas la seule richesse du sol de Madagascar, et nous avons le devoir de dire ici quelque chose de ses bois, de ses mines, ainsi que de certaines autres productions se rattachant de près ou de loin à l'agriculture.

La Grande Ile a été de tout temps renommée par la quantité et la variété de ses bois. La plupart des arbres qui croissent dans ses forêts sont d'essence supérieure et aptes à toute sorte d'usages, soit pour l'ébénisterie, soit pour les constructions. Citons entre autres le grand et le petit *natte*, bois précieux pour les ouvrages fins, rivalisant avec l'acajou, le *takamaka*, dont la veine se rapproche de celle du chêne, l'*ébène*, le *tamarin*, le *bois de rose*, l'*intsy*, bois très estimé pour les constructions, car il passe pour incorruptible. Le tronc de quelques espèces, le *varongy*, par exemple, atteint des proportions telles que les indigènes peuvent en former des pirogues de 15 mètres de

long sur 1m 50 de large. L'oreille en tapissant tous ces arbres de ses feuilles blanchâtres leur donne parfois un air de vétusté qu'ils n'ont point.

Parmi les arbustes et plantes à feuilles textiles, le *vakoa*, le *bananier*, l'*aloès* abondent dans la grande île africaine. Le *ravinala* et le *rofia* fournissent aux Indigènes les éléments de leurs constructions et de leurs vêtements. La rabane, espèce d'étoffe très répandue, est tissée avec le rofia effilé. N'oublions pas la liane (*caoutchouc*) très commune dans les forêts de l'île. C'est une vraie richesse pour le pays ; malheureusement les Malgaches, au lieu de lui donner les soins qu'elle mérite, la coupent au pied pour en exprimer le suc et se privent ainsi des récoltes subséquentes. Parmi les plantes indigènes on trouve encore le *ravintsara*, (agathophyllum aromaticum) qui peut fournir une épice digne d'intérêt.

Outre les arbres du pays, Madagascar possède également le mûrier, le pêcher, le pommier, le citronnier, l'oranger, le figuier, le bananier, le manguier, le jacquier, la vanille etc., introduits depuis peu et cultivés avec succès sur les différents points de l'île.

Si, de ses trésors apparents, nous passons à ceux que la terre malgache recèle dans ses entrailles, nous aurons encore de quoi admirer largement.

Le fer, de tous les métaux le plus utile, y est très répandu, et présente fort peu de difficulté pour être séparé de son minerai ; on le rencontre presqu'à l'état natif. Le minerai de plomb est aussi très riche. Le cuivre semble abonder également, mais l'usage en étant moins connu, il est beaucoup moins exploité que le fer. L'or et l'argent existent aussi. Dans quelles proportions? C'est ce qu'il est impossible de déterminer, car les gisements en sont soigneusement cachés par les indigènes qui ont défense, sous les peines les plus sévères, de les exploiter, de peur d'attirer la cupidité des étrangers. On trouve dans la Grande Ile du lignite et de la houille. Mais, jusqu'à ce jour, il a été impossible d'en venir à une exploitation sérieuse, le gouvernement hova s'y opposant de toutes ses forces.

Depuis que les Français ont été expulsés dernièrement de l'intérieur du pays, et que les Anglais y sont seuls en faveur, le gouvernement malgache semble s'être départi, au sujet des mines, de sa rigueur accoutumée. S'il faut en croire des renseignements qui paraissent exacts, les chercheurs d'or, de houille et d'autres minerais, pourraient maintenant à Tananarivo se donner carrière dans une certaine mesure, et leurs recherches n'auraient pas été vaines. Certains méthodistes se seraient même vantés, à tort ou à raison, de s'être rendus adjudicataires pour 99 ans, du plus grand nombre de ces mines. « Que les Français s'emparent du pays, disent-ils, ils n'auront pas les mines que nous nous sommes déjà fait concéder par le gouvernement hova. »

Parmi les animaux utiles, outre les bœufs à bosse ou zébus, les porcs et les moutons, signalons les abeilles et les vers à soie. Les variétés des vers à soie sont nombreuses à Madagascar, et donnent une soie très solide et très durable, quoique moins brillante que celle des Bombyciens séricigènes exploités par nos manufactures françaises. Ces animaux ne sont pas difficiles pour leur nourriture et, malgré certaines préférences, ils s'accommodent des feuilles de presque tous les arbres. Dans l'Ouest, par exemple, du côté de Majanga, ils vivent sur les palétuviers et autres arbres qui croissent sur le bord de la mer. Mais c'est surtout la feuille de l'embrévatier, espèce de cytise que les Bombyciens séricigènes, élevés par les indigènes, affectionnent entre toutes. Les cocons des vers à soie malgaches ne se dévident pas, mais se filent comme notre chanvre ou comme la filoselle.

Ce simple exposé bien succinct de l'agriculture et des productions de la grande île africaine suffit pour montrer le bel avenir qui est réservé à Madagascar. Si déjà la Grande Ile, par ses produits naturels, a pris rang dans la société commerciale, que sera-ce lorsqu'une culture, plus étendue et bien dirigée aura décuplé ses produits, que l'industrie aura augmenté ses forces et que des voies de communication prati-

cables et faciles auront relié entre eux et aux ports principaux de l'Océan les points les plus éloignés.

La terre malgache n'attend donc que des bras. Même celle du plateau central, toute stérile qu'elle paraisse, peut acquérir une vraie valeur si elle est convenablement travaillée ; et nous l'avons vue nous-mêmes, depuis quelques années, se transformer complètement, sous l'empire du travail. Qui n'a admiré dans l'Imerina ces arbres fruitiers plantés en assez grand nombre, auprès des villages nouveaux établis çà et là, et présentant, par leur verdoyant feuillage, l'aspect de charmantes oasis au milieu du désert ? Nous le répétons parce que nous en sommes intimement convaincus, le sol de Madagascar, pour être convenablement exploité, ne demande que des bras. Mais là peut-être est la plus grande difficulté d'une colonisation sérieuse sur la Grande Ile. Où trouver des travailleurs ?

Nous avons déjà dit en effet que les Sakalaves de l'Ouest, volages et nomades, ont peu de goût pour la culture de la terre. Les tribus du centre, aussi indépendantes, tout en ayant moins d'horreur du travail des champs, consentiront peut-être difficilement à louer leurs sueurs aux colons. Quant aux Betsimisarakas, habitués depuis plus longtemps à vivre avec les Européens, ils feront sans doute moins de difficulté pour s'engager avec eux ; ce qu'ils préfèrent toutefois c'est le service sur mer.

Il existe cependant une tribu dans le Sud-Est, celle des Antaimoros, qui fournit pour la culture des champs de bons et fidèles travailleurs. Les planteurs se félicitent généralement de leurs services. On pensera peut-être aussi aux engagés recrutés sur d'autres terres et amenés de l'Afrique, de l'Inde ou d'ailleurs à Madagascar; mais, peut-on y songer, alors que pour complaire à l'Angleterre nous avons été sur le point de supprimer de nous-mêmes l'immigration indienne à la Réunion ?

CHAPITRE II

Commerce. — Industrie. — Constructions.

Commerce. — Le commerce, entre les diverses peuplades de Madagascar, se réduit en général à fort peu de chose. Chaque tribu vit en effet séparée de la tribu voisine et tâche de se suffire à elle-même, ce qui n'est pas bien difficile, vu le peu de besoins des barbares qui en font partie.

Les Hovas cependant font exception à cette règle. Soit par intelligence et désir réel d'exercer sur le reste de l'île une sorte de suprématie, soit par l'ambition de s'enrichir ou tout autre motif, ils s'adonnent de bonne heure au commerce, et ils l'exercent selon leurs moyens, au milieu de leurs compatriotes ou avec les tribus voisines, avec autant d'ardeur que les Européens qui fréquentent le pays.

Sans parler des bazars ou petits marchés de chaque jour, établis dans les principales villes pour fournir à l'acheteur les objets les plus indispensables au cours ordinaire de la vie, il existe, dans tout le territoire soumis aux Hovas, des marchés plus considérables, tous portant invariablement le nom du jour de la semaine auquel ils sont tenus. On a ainsi le marché du lundi (*alatsinay*), du mardi (*talata*), du mercredi (*alarobia*). Celui de Tananarivo a lieu le vendredi (*zoma*).

Chacun de ces grands marchés se distingue par une affluence de monde plus ou moins considérable, accourant parfois de fort loin. Tous les produits du pays, bœufs, riz et tissus; les œuvres de l'industrie indigène ou étrangère, les esclaves mêmes, y sont exposés et mis en vente.

Les traitants européens qui accaparent pour l'exportation n'ont pas besoin d'ordinaire d'aller dans ces marchés. Il leur suffit de déclarer aux vendeurs indigènes leur désir d'acheter telle ou telle sorte de produits du pays. Ils seront assiégés par les offres d'achat au détail, jusque dans leur propre demeure. Chaque petit propriétaire lui apportera de soi-même une charge de riz, s'il en demande, ou une peau de bœuf, on quelques livres de cire, de caoutchouc, etc. A l'acheteur lui-même d'emballer et d'expédier le tout pour l'étranger quand il le jugera convenable.

Ce genre de commerce en gros demeure généralement entre les mains des traitants d'Europe. On voit cependant aujourd'hui quelques riches Hovas faire concurrence sur cet article à l'élément européen.

Les principales matières d'exportation sont les bœufs et le riz. Les colonies de Maurice et de Bourbon vivent principalement des bœufs et du riz de Madagascar. La côte Ouest en fournit aux îles du canal de Mozambique et jusqu'au littoral d'Afrique.

Les grands troupeaux de bœufs se tiennent dans l'intérieur des terres, surtout vers le Nord de l'île et dans la région des Antsihanakas. Dirigés de là principalement vers les ports de Tamatave, Foulpointe, Vohémar, et Baly, ils sont exportés à l'étranger.

Le capitaine de navire qui désire se procurer une cargaison de bœufs, s'adresse d'ordinaire à certains courtiers, établis dans les villes du littoral vers lesquelles ces animaux sont dirigés. Une fois les conventions faites, ces courtiers font venir du voisinage la quantité de bœufs demandée, et les parquent près de la mer.

Voici la manière dont on les embarque. Le navire mouille le plus près possible du rivage et se tient en communication avec lui au moyen d'un gros câble solidement fixé à terre. Entre le navire et le rivage vont et viennent de grandes pirogues, destinées à charger les bœufs et pouvant effectuer leurs évolutions par la seule opération du halage que les matelots exercent sur le gros câble dont nous avons parlé.

Ces pirogues sont garnies d'une dizaine de forts rondins disposés transversalement et débordant à droite et à gauche.

Cependant les chargeurs sont à leur poste. Munis d'une longue corde dans laquelle ils ménagent un nœud coulant, ils enlacent les cornes du bœuf qui d'ordinaire se débat fortement pour y échapper. Mais il est lié ; on le tire ; il faut qu'il suive, et arrive ainsi de la sorte, bon gré mal gré, jusqu'à la pirogue où il perdra pied, et aux rondins de laquelle on l'attachera dès lors facilement par la tête, maintenant de cette façon celle-ci au-dessus de l'eau, pendant que tout le corps de l'animal restera plongé dans la mer. Rien de plus curieux à voir que les bonds désordonnés du bœuf au sortir du parc, alors que, tout désireux de rompre la corde à laquelle il est attaché, il poursuit de ses impuissantes fureurs ceux qui le tiennent, le harcèlent, et qui tantôt le poussant, tantôt le tirant et l'agaçant de mille manières, finissent par le conduire dans l'eau profonde où il perd pied, et se laisse sans plus d'efforts attacher aux rondins de la pirogue. Lorsque le nombre des bœufs est complet, les hommes qui sont dans la pirogue la tirent, en faisant effort sur le gros câble, jusqu'au navire. Là un système de sangles et de poulies prend les bœufs au milieu de l'eau, et les hisse à l'intérieur du navire, dans les parcs préparés pour les recevoir.

Comme la rade de Tamatave abonde en requins de toute sorte, il n'est pas rare de les voir prélever un sanglant tribut sur quelqu'un des bœufs attachés aux flancs de la pirogue. Afin de parer à cet inconvénient des hommes armés de sagaies, et montés sur de petites embarcations, courent çà et là, et donnent la chasse aux requins qu'ils aperçoivent.

De tout temps on a pratiqué à Madagascar la salaison des viandes de bœuf, de porc, etc. Mais dans ces dernières années, ce genre de commerce a pris une très grande extension, et on expédie une quantité relativement considérable de barils de salaison, dans les îles voisines.

Il n'y a pas encore longtemps, le commerce des peaux de bœufs était inconnu à Madagascar. Tout animal tué était dépecé avec son cuir. Les blancs achetant les peaux ont fait prévaloir l'usage con-

traire, et aujourd'hui il s'en fait une assez grande exportation. Comme les peaux se gâteraient facilement, si elles ne subissaient une préparation, les acheteurs les imprègnent d'abord de sel, les font sécher ensuite avec soin, les replient d'une certaine façon, et les mettent à la presse, afin qu'elles occupent un moindre volume dans les magasins et les cales des navires. Il paraît que les cuirs de Madagascar sont assez estimés. Les traitants européens et américains se font en effet à ce sujet une rude concurrence.

Outre le riz et les bœufs, le commerce de Madagascar exporte encore un peu de caoutchouc, suc congulé de la liane de ce nom, qu'on rencontre dans les forêts de l'île. Ce produit recueilli par les indigènes en grosses pelotes se vend au poids, et au prix de 150 à 200 fr. les 100 livres. Nous avons dit plus haut comment les Malgaches coupant la liane par la racine, afin d'en extraire plus de suc que n'en produirait une simple saignée, compromettent l'existence de cette plante si précieuse, qui ne tardera pas à disparaître du pays.

Mentionnons encore comme objet d'exportation, outre une faible quantité de sucre, un peu de vanille, de la gomme copal et de la cire. Mais la remarque faite à propos du caoutchouc s'applique encore à ce dernier produit.

Si l'on ne contracte pas l'habitude d'élever les abeilles à l'état domestique, et qu'on se borne, comme on l'a fait jusqu'ici, à ravir aux ruches rencontrées par hasard dans la forêt le miel et la cire qu'elles contiennent, les abeilles diminueront progressivement, et avec elles le revenu qu'elles apportent aux habitants.

Les articles de commerce d'importation à Madagascar consistent surtout en toiles américaines et en rhum de Maurice.

Les Malgaches en général, considérant plus la quantité et le bas prix des objets que leur qualité et leur durée, sont fort avides des toiles venues d'Amérique, et les achètent facilement. Nous en dirons autant du rhum de Maurice. Bourbon ne pouvant vendre le sien au prix de celui de Maurice en exporte beaucoup moins. Toutes les

boissons du reste, vins et liqueurs, trouvent un débit facile et assuré dans la Grande Ile, malgré les prohibitions du pouvoir central.

La France dépasse momentanément tous les autres pays à Madagascar, par les ventes de soieries et articles de Paris, tels que mercerie, quincaillerie, bijouterie, bimbeloterie, ainsi que par ses comestibles de Marseille, conserves diverses, et absinthes importés par la maison Roux de Fraissinet.

Dans le désir de donner une idée exacte du commerce de Madagascar, aucune statistique n'étant encore publiée à cet égard, nous avons eu recours à l'obligeance d'un planteur qui n'a pas reculé devant le rude labeur de dépouiller les factures de diverses maisons de commerce, et de consulter les statistiques des îles voisines, afin d'arriver à un résultat sérieux. Son travail l'a conduit à un tableau qu'on peut regarder comme suffisamment exact et ne s'écartant de la vérité que de 4 à 500.000 francs au plus. Nous avons renvoyé ce tableau à la fin du volume, où on pourra le consulter.

Il serait assez difficile d'apprécier le mouvement commercial de la côte Ouest. Tout ce qu'on peut dire sûrement c'est que les valeurs d'importation et d'exportation y sont moins élevées qu'à la côte orientale. Le mouvement commercial s'y opère principalement par les nombreux boutres arabes se rendant de Madagascar et des autres rades de cette côte à Mozambique, Zanzibar, ou dans l'Inde. La maison française Roux de Fraissinet y fait concurrence à une maison américaine qui trafique surtout à Morondava, ainsi qu'à une autre maison, allemande d'origine, établie depuis longtemps à Nossi-Bé.

Ajoutons que la partie Ouest de l'île échappant à la domination hova n'éprouve aucun obstacle à exporter le bois de ses forêts, ce qui n'a pas lieu pour les ports du versant oriental, où une semblable exportation est sévèrement interdite par le gouvernement de Tananarivo.

On comprend, sans qu'il soit nécessaire de le dire, que le commerce prendrait immédiatement sur la Grande Terre un merveilleux accroissement, si la direction du pays passait en des mains européennes.

Qui osera en effet risquer ses capitaux dans une importante opération d'agriculture et de commerce, tant que la propriété du sol sera censée appartenir à la reine seule, tous les autres détenteurs n'en étant que les usufruitiers; et surtout tant que des routes ne seront pas créées, et que les transports des produits ne pourront s'opérer qu'au moyen des forces si restreintes de l'homme, alors même que les porteurs seraient plus multipliés qu'ils ne sont, et se chargeraient de fardeaux dépassant de beaucoup le poids de 40 kilogs qu'ils portent généralement.

Sans confiance, point de commerce. Or le gouvernement hova est essentiellement défiant.

Que dire des autres peuples qui habitent Madagascar? Par leurs craintes et leurs soupçons, mille fois pires que les défiances des chefs hovas, ils opposent au commerce une barrière encore plus infranchissable. Aussi est-il plus que temps d'avoir enfin raison de toutes ces sortes de barbaries.

Industrie. — Parmi les diverses branches d'industrie, en vigueur à Madagascar les unes sont purement malgaches; les indigènes en ont eu depuis longtemps l'initiative; d'autres sont d'importation étrangère, ou, tout en étant originaires du pays, ont reçu par le moyen des Européens de sérieux perfectionnements ou des modifications importantes. Nous parlerons successivement des unes et des autres.

Entre tous les produits de l'industrie malgache, les tissus et les divers ouvrages en paille et en joncs occupent sans contredit le premier rang. Les tissus en soie sont les plus estimés. Nous avons déjà dit un mot des vers à soie du pays. Dès que leurs cocons sont recueillis, les Malgaches en retirent la chrysalide qui devient un mets recherché, puis ils font bouillir la soie dans l'eau pour la débarrasser de la matière visqueuse qui y adhère ; quand elle a été desséchée, commence le travail de la fileuse. De la main gauche, entre le pouce et l'index, elle tient la soie, de la droite elle tire et tord le fil, qui va ensuite s'enrouler dans un léger roseau adapté à son petit doigt. Le fil recevra diverses couleurs en rapport avec celle du tissu qu'on se propose de faire.

Pour le tissage, le métier est on ne peut plus élémentaire : qu'on se figure six petits pieux de 0.20 centimètres de haut plantés en terre et disposés en rectangle ; ils servent à tendre les fils. Une navette passant successivement d'un côté à l'autre, ainsi qu'une règle faisant fonction de peigne et destinée en même temps à serrer le tissu, c'est là tout l'appareil. Aussi la pièce qui sort d'un pareil métier n'a-t-elle guère plus de 50 centimètres de large et 3 mètres au plus de long.

Pour teindre ses tissus, le Malgache trouve dans le pays à peu près toutes les couleurs : il les prend partie dans le suc des plantes, partie dans l'écorce des arbres, partie dans la terre. Les lambas en soie sont un fort beau travail, soit au point de vue du tissage, soit pour la délicatesse et la distribution des couleurs. Ils sont fort prisés des Européens. Il y a quelques années, les lambas de 3 m. de long sur 1.50 de large se payaient jusqu'à 400 fr. Ils sont l'objet d'un grand commerce dans l'Imerina, notamment pour les sépultures. Ensevelir un parent, sans revêtir son corps d'un ou plusieurs lambas en soie, serait un déshonneur qu'il faut éviter à tout prix, et l'on dépensera s'il est nécessaire toute sa fortune, on contractera même des dettes ruineuses afin de se procurer ce lamba précieux.

Le coton nommé par les Malgaches : *landi-hazo* (la soie du bois), trouve aussi dans le pays des ouvriers habiles, qui savent, par diverses opérations successives, le dégager des matières grossières dont il est enveloppé à l'état de culture. Sa filature et son tissage diffèrent peu de celui de la soie. On fait des lambas exclusivement en coton, ou moitié soie, moitié coton.

Le chanvre n'est pas inconnu dans la Grande Ile. On en voit çà et là de superbes plantations, spécialement au Sud-Ouest de l'Imerina, au pied des montagnes d'Ankaratra. Quand on a coupé le chanvre, on le met tremper dans l'eau bouillante jusqu'à ce que la partie ligneuse s'en sépare facilement. Il est ensuite frappé et lavé à grandes eaux. Lorsqu'il est bien nettoyé on le fait sécher et on le file par un procédé bien simple, mais fort peu usité en Europe. La fileuse

assise par terre prend de sa main gauche quelques filaments de chanvre, tandis qu'avec la main droite elle les traîne sur sa jambe comme sur un rouleau. Quand un fil est bien tordu, elle passe à un autre jusqu'à ce qu'elle ait fait sa tâche. Rien de plus primitif et aussi de plus facile ; l'épiderme de la main et de la jambe seuls en sont endommagés. Le tissage du chanvre ne diffère pas de celui de la soie, sauf que le tissu étant plus commun et plus grossier, il se fait avec moins de soin et de propreté. Cette étoffe de chanvre que les Malgaches appellent lamba *rongony* est le vêtement des esclaves et des pauvres. Beaucoup de riches mêmes ne le dédaignent pas, pour les jours ordinaires. Il a le double avantage d'être chaud et peu coûteux : aussi les marchés en sont-ils bien fournis, quand le froid commence à se faire sentir. Certains Malgaches font un triste usage des feuilles du chanvre en les fumant en guise de tabac : c'est un vrai poison qui les enivre d'abord, et finit peu à peu par les hébéter.

Le *raofia* est un arbre dans le genre du palmier ou du cocotier. Il croît à merveille dans les régions du littoral, et est l'objet, d'une industrie considérable.

On en coupe les jeunes pousses, puis avec une lame très mince, faite pour cet usage, on sépare entre elles les diverses feuilles qu'on met tremper dans l'eau. Là, on les frappe, on les piétine, on les lave avec soin, afin de les rendre molles, flexibles, et de les dégager de toutes leurs scories. Le raofia ainsi préparé est tordu par les fileuses, selon le procédé que nous avons signalé pour le chanvre. Ce fil est très solide. Les tissus faits avec le raofia sont souvent très fins et très délicats, et portent des couleurs variées comme les tissus en soie. Ceux que la reine reçoit en tribut tous les ans de certaines castes sont de ce genre. Le tissu du raofia est ordinairement plus grossier et se vend bon marché. Il sert alors de lamba pour les gens très pauvres, de toile d'emballage, de sac pour le riz et diverses céréales. Mêlé avec le coton ou le chanvre, le raofia donne de très jolis tissus

bien solides, dont on peut faire des vêtements très propres, que les Européens eux-mêmes ne dédaignent pas.

On trouve au bord des marais et dans les bas-fonds des joncs fins souples et tenaces fort recherchés des Hovas, qui en font des chapeaux de diverses formes et de petits ouvrages d'art très estimés. Les chapeaux surtout pourraient facilement passer pour une contrefaçon des panamas. Avec ces joncs découpés en parcelles très minces on confectionne aussi dans l'Imerina des corbeilles, de petites boîtes fort gentilles, quelquefois ornées de couleurs, et dont les étrangers admirent avec raison la délicatesse et le travail. Ces petites boîtes sont tantôt isolées les unes des autres, tantôt concentriques ; on en voit jusqu'à cinq ou six renfermées les unes dans les autres, et toutes semblables, excepté pour la dimension. Ces joncs servent encore de matière première pour la fabrication de corbeilles plus simples et plus grossières destinées aux divers besoins du ménage. Enfin, ces mêmes joncs appelés *zozoro* sont employés pour les nattes, dont les unes épaisses et un peu grossières remplacent le plancher dans les maisons malgaches ; les autres fines et plus soignées servent de nappes et de draps de lit. Ces dernières nattes sont d'un travail remarquable chez les Betsileos et chez les Betsimisarakas.

Quel traitant n'a pas vu sur les marchés de Madagascar ces cuillers et fourchettes de diverses dimensions, ces assiettes et verres à liqueur, ces tabatières et autres vases en corne opaque ou transparente?

C'est encore un produit de l'industrie malgache. Afin d'arriver à donner à la corne toutes ces formes, que de sa nature elle semble repousser, l'ouvrier indigène commence par chauffer à petit feu cette matière réfractaire, et, dès qu'elle est assez ramollie par la chaleur, il la découpe en lames plus ou moins épaisses. Ensuite il chauffe chacune des lames séparément. Devenues assez molles pour céder à une pression ordinaire, il les place dans un moule en bois, et les étend de manière à leurs faire prendre parfaitement la forme du

moule. La corne refroidie sortira de ce moule, assiette, cuiller, etc. Quelques coups de polissoir achèveront l'ouvrage. Les étrangers sont étonnés à la vue de ces gracieux produits de l'industrie malgache; ils le seraient bien plus s'ils voyaient les misérables instruments dont se servent les indigènes pour les confectionner.

La poterie du pays n'a rien de bien remarquable, elle fournit à peine les objets les plus indispensables à la vie. La terre en est excellente, mais la cuisson laisse à désirer : les potiers visent à l'économie; aussi c'est presque tous les huit jours qu'il faut renouveler la vaisselle. Leurs vases n'ont pas de vernis ; ils en mettent cependant dans un certain genre d'assiettes portant sur un pied. Ce vernis appelé *manga-rano* n'est autre chose que de la mine de plomb. La forme de ces vases varie selon l'usage auquel ils sont réservés. Les uns ont le col un peu étranglé : c'est d'abord la grande urne destinée à contenir au logis la provision d'eau de la journée ; ainsi que la cruche avec laquelle on puise à la fontaine, et le petit broc de terre dans lequel on présente l'eau pour le repas ; d'autres au contraire ont l'ouverture évasée. Celui où l'on cuit le riz est de ce genre.

L'orfèvrerie n'est pas inconnue à la Grande Ile. Nous avons des orfèvres, et même assez habiles, surtout si l'on tient compte, comme il est juste, des instruments rudimentaires dont ils disposent, et des difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur art. Il est certain qu'on voit sortir de leurs mains des chaînes d'or, d'argent, des anneaux, des pendants d'oreilles, des bracelets, travaillés avec une délicatesse, une perfection telles, qu'on les croirait facilement de fabrique européenne. L'orfèvre malgache n'a pas écrit sur sa porte son nom, encore moins celui de sa profession; il est modeste et son laboratoire est relégué d'ordinaire dans l'endroit le plus retiré de sa maison, loin de tout regard indiscret. Il craint en effet, et avec raison, que, si son talent est connu du public, et surtout de ses chefs, cette connaissance ne lui procure moins de profit que de travail et d'ennuis.

La matière première dont les orfèvres se servent pour leurs travaux

est ordinairement la pièce d'or, d'origine européenne qu'ils se procurent comme ils peuvent, et qu'ils font venir souvent à grands frais. L'or en effet n'a pas cours à Madagascar, et nous n'avons pas appris, sauf depuis la guerre, comme nous l'avons dit plus haut, qu'aucun de ces artistes indigènes ait songé sérieusement à exploiter les mines d'or qu'on dit être dans le pays.

Si les orfèvres sont souvent embarrassés pour la matière première de leurs travaux, il n'en est pas de même des forgerons.

Le minerai de fer est si abondant dans l'Imerina qu'on en voit des traces presque partout. Il se présente d'ordinaire à l'état d'oxyde mêlé avec la terre et le sable. Après l'avoir broyé, on le lave dans l'eau courante, et le fer se sépare ainsi de tous les éléments étrangers. Après cette première préparation, il passe aux hauts fourneaux, qui sont ici de simples trous creusés dans le sol, où l'on entasse alternativement le fer et le charbon. Quand il a été mis en fusion sous l'action du feu, on le bat avec un fort marteau et on lui donne la forme qui lui fera trouver le plus d'acheteurs au marché. Si on y remarque trop de scories, on le fait fondre une seconde fois, et on le soumet encore au battage. Les forgerons et les fondeurs malgaches pourraient être fort habiles, s'ils avaient mieux profité des leçons des Européens; mais on dirait qu'ils avaient hâte de tout oublier pour revenir à leurs vieilles routines. On trouve aujourd'hui dans les marchés des pentures de porte, quelques mauvais outils, des cadenas qui ne valent guère plus, etc.

Si les Hovas ne font pas le fer-blanc ils le travaillent du moins fort bien, et je ne crois pas qu'ils soient inférieurs sur ce point à nos ferblantiers d'Europe ; ils font des chenaux, des arrosoirs, des assiettes, des boîtes de toutes dimensions, des caisses, des malles, etc., etc. Les ferblantiers se recrutent dans une caste noble. Ils sont de corvée toutes les fois qu'il y a quelque travail de ferblanterie au palais de la reine ou chez quelques grands personnages.

De l'or et du fer passons à la pierre dont l'extraction demande bien

quelque industrie. Que de mineurs européens seraient embarrassés, si on leur demandait d'extraire sans poudre ni dynamite d'épaisses lames de basalte mesurant 8 et même 9 mètres de superficie ? Le mineur malgache n'a nul souci de cette difficulté, et il s'en tire par un procédé bien simple. Sur une belle roche basaltique de son choix, à surface régulière et uniforme, il étend une quantité de bouse de vache en rapport avec l'épaisseur de la pierre qu'il veut extraire. Tout le temps que la bouse brûle, il est là nuit et jour, frappant souvent la pierre, afin que le son lui révèle le travail opéré pas le feu, excitant la flamme dans un endroit, la retirant d'un autre. L'opération finie met à sa disposition une superbe plaque de basalte avec l'épaisseur, la largeur et la longueur demandées.

Madagascar a enfin ses produits chimiques et organiques :la potasse, l'huile de ricin, l'huile de pieds de bœuf. La potasse, en malgache *sira-hazo* (sel de bois), fait depuis longtemps partie de l'industrie du pays. On la tire des cendres de certains bois, et surtout de celles des joncs. Ces diverses cendres sont détrempées dans de l'eau que l'on filtre. La potasse se cristallise, et on lui donne alors dans les moules la forme de petits pains : c'est sous cette forme qu'on la vend dans le commerce. Elle est un peu caustique, et on l'emploie à différents usages. Il est des indigènes qui s'en servent encore aujourd'hui en guise de sel pour assaisonner les aliments, comme c'était la coutume générale avant que l'usage du sel ordinaire se fût introduit et vulgarisé parmi eux. Mais la potasse entre surtout dans la pharmacie malgache, où elle est employée soit seule, soit mêlée à quelque autre drogue.

Le *Palma-Christi* pousse comme de la mauvaise herbe à Madagascar, et ne demande aucun soin, aucune culture. Dans peu d'années si on ne le coupe pas, il devient un bel arbre. Le climat étant moins froid qu'en France, il n'est pas tué tous les ans, mais grandit en pleine terre comme les autres arbres du pays. Le Malgache en cueille les fruits quand ils sont mûrs, les fait griller au feu, en enlève la pre-

mière écorce, et, après en avoir pilé les graines dans un mortier, les met bouillir dans l'eau. L'huile de ricin se dégage peu à peu par la cuisson et monte à la surface de l'eau. Recueillie alors dans des calebasses, elle est portée au marché. Cette huile est employée comme purgatif; les Malgaches en font grand usage. Mais elle est mal épurée d'ordinaire, et contient diverses autres matières grasses qui nuisent à sa qualité.

L'huile de pieds de bœufs, employée fort souvent pour l'éclairage, n'est pas mieux purifiée, et les fabricants ne se font pas scrupule de la falsifier fort souvent, en y ajoutant lors de la fabrication une certaine quantité de graisse.

Pour extraire cette huile, le Malgache coupe en petits morceaux bon nombre de pieds de bœufs, les jette dans une marmite pleine d'eau et les fait bouillir. Sous l'action du feu, l'huile se dégage, et monte au-dessus de l'eau, comme nous avons dit pour l'huile de ricin.

Terminons, par la fabrication du tabac, cette courte revue de l'industrie indigène, afin de passer sans plus tarder à l'étude de l'industrie européenne à Madagascar.

Rien de plus commun que le tabac sur la Grande Ile. Sa culture coûte peu puisqu'il vient de lui-mieux sans avoir été semé, et qu'on le rencontre à l'état de plante parasite sur les vieux murs et le long des chemins. La préparation du tabac est une industrie privée, sans contrôle de l'État, et chacun l'exploite à sa guise. Le tabac à priser devrait changer de nom dans le pays : à Madagascar en effet on ne le prise pas, mais on le mâche à l'instar de nos chiqueurs. Il est rare de trouver un Hova au-dessus de quinze ans, qui n'ait sa tabatière dans son lamba et la prise à la bouche. L'exemple des blancs commence à accréditer le cigare parmi les jeunes gens ; ils croient qu'il est de bon ton de fumer. Pour quelques francs on se procure environ un millier de cigares du pays.

Nous venons de parler des branches d'industrie plus strictement indigène.

L'Anglais Caméron et le Français Laborde, sont de l'aveu de tous, les deux hommes qui ont le plus contribué à répandre parmi les Malgaches la connaissance de l'industrie européenne. M. Laborde est déjà connu de nos lecteurs ; nous avons signalé ses travaux industriels dans le premier volume de notre histoire de Madagascar, ch. VIII.

L'Anglais Caméron, simple ouvrier dans la mère patrie, se mit de bonne heure à la disposition des Missionnaires de Londres, qui lui firent apprendre en Angleterre un peu de tous les métiers, en vue des services qu'il pourrait un jour rendre à leur Mission de Madagascar. M. Caméron vint en effet dans la Grande Ile en 1826, sous la vieille reine, veuve de Radama I, et il fut successivement maçon, architecte, prédicant, maître d'école. Sur ces entrefaites, la reine envoya un officier du palais aux prêcheurs méthodistes. « Vous nous avez enseigné la lecture, l'écriture, dit la souveraine, c'est bien : avez-vous encore quelque autre chose à nous apprendre ?

— Rapportez à la reine, répondirent ceux-ci, que nous n'avons enseigné jusqu'ici que les éléments de la science ; il reste encore à apprendre le grec, l'hébreu, etc.

— Assez comme cela, leur manda de nouveau Ranavalona ; nous n'avons nul besoin de grec et d'hébreu ; mais savez vous faire le savon ? » Il fallait répondre à un désir si juste. M. Caméron se mit à l'œuvre, et dans huit jours, il put présenter à la reine Ranavalona du savon fabriqué avec les produits du pays. Il venait de doter la Grande Ile d'une industrie fort utile, qui depuis a pris un grand développement sans beaucoup se perfectionner. Pour l'obtenir on fait tremper dans l'eau des cendres et de la chaux, on filtre le mélange où l'on ajoute du suif, et l'on fait bouillir à petit feu. Quand le tout est bien mêlé et réduit en pâte, on décante dans des moules. Le savon malgache est généralement trop mou et très caustique ; cela tient peut-être à un excès de potasse et à un manque de chaux.

Au commencement du siècle, les Malgaches ne connaissaient pas la fabrication de la poudre ; pendant les guerres de Radama mort en

1828, on l'achetait aux Européens sur les côtes. Plusieurs croient que c'est M. Caméron qui en a fait le premier avec les produits du pays ; d'autres centestent cette assertion. Quoi qu'il en soit, voici comment les indigènes fabriquent leur poudre. C'est toujours le soufre, le salpêtre et le charbon qui en constituent le fond ; mais ces divers éléments sont ou mal préparés ou mal combinés ensemble, de sorte que la poudre est ordinairement grossière. On trouve le soufre à l'état natif dans le pays ; mais en petite quantité.

Le charbon n'est pas difficile à obtenir. Pour avoir le salpêtre on recueille l'urine des vaches ; c'est la corvée des femmes qui n'ont pas de mari. On y fait détremper de la terre, de la bouse de vache et d'autres choses putréfiées. M. Laborde avait enseigné à ses ouvriers la manière de fabriquer la poudre blanche qui entre dans les capsules.

Mais pourquoi signaler ici ce titre si modeste de la gloire de M. Laborde, quand on songe aux merveilles créées par son génie persévérant, à son célèbre établissement de Mantasoa. La barbarie hova a dispersé depuis longtemps les ouvriers qui y travaillaient sous sa direction, et M. Laborde est passé lui-même à une vie meilleure. Mantasoa n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines et de décombres ; et cependant le voyageur qui désire se rendre compte de ce qu'un seul homme d'énergie peut réaliser au milieu d'un peuple barbare, remarquera encore, en visitant ces ruines, des vestiges de la fonderie de canons et de mortiers. Il y verra aussi la grande roue hydraulique, destinée au forage des canons, les hauts fourneaux, la fabrique de verre et de porcelaine assez bien conservée, le four à chaux, et dans un îlot la fabrique des bombes et des fusées à la Congrève.

Les armuriers formés à Mantasoa ne font plus aujourd'hui d'armes à feu ; ils réparent seulement les vieux fusils.

Une tannerie établie aussi par M. Laborde a également disparu. Mais les Malgaches ont retenu ses leçons, et il faut avouer que leurs cuirs ne sont pas en général trop mal préparés ; ils emploient pour tan l'écorce de pêcher et de grenadier.

Le cordonier malgache a tout appris des blancs, et il imite assez bien les chaussures venues d'Europe. Les coutures sont néanmoins assez souvent en défaut. Il les remplace par des clous, ce qui ne rend pas ses chaussures plus solides.

Le métier de tailleur vient également d'Europe. Les Malgaches ne le regardent pas comme une profession servile ; les princes du sang et autres nobles personnages se montrent tout fiers quand ils sont devenus assez adroits pour se coudre un habit.

Art de construire. — Rien de plus simple autrefois que les constructions de la Grande Ile. Quelques poteaux en bois soutenant un humble toit de chaume, des murailles en roseaux ou en jonc, un plancher en rondins assemblés et serrés les uns contre les autres au moyen des lianes de la forêt, des portes et des volets grossièrement taillés à coup de hache, composaient les demeures des habitants de la côte aussi bien que celles des Malgaches de l'intérieur. S'il y avait des différences entre les cases des Sakalaves, des Betsimisarakas, des Betsileos et celles des Hovas, elles étaient peu sensibles. Aujourd'hui il en est tout autrement, et si les cases en chaume et en roseaux s'élèvent encore d'ordinaire dans la région du littoral, elles sont en voie de disparaître complètement de l'intérieur de l'Imerina. La boue durcie au soleil, la brique cuite au four, ou seulement séchée à l'air, le pisé, très rarement le bois seul, presque jamais la pierre, tels sont maintenant les éléments fondamentaux des nouvelles constructions du pays des Hovas.

La terre argileuse de l'Imerina réduite en boue a une grande force de cohésion ; une fois séchée elle devient très dure. On la dispose par couches de 30 centimètres de haut, sur 50 de large. Quand une de ces couches est assez durcie pour en supporter une autre, on en ajoute une seconde, puis une troisième, et ainsi de suite. La boue préparée de cette façon sert à faire des murs de clôture qui ont jusqu'à 4 à 5 mètres de haut, et durent fort longtemps ; on en voit qui, après 15 et 20 ans, se tiennent encore debout, malgré les intempéries des saisons.

Les maisons en bois étant trop dispendieuses, on n'en fait guère plus maintenant. Autrefois les riches seuls pouvaient se donner ce luxe. L'architecture en était fort simple : plusieurs pièces de bois grossièrement équarries, les unes droites et fixées en terre les autres transversales, se reliaient ensemble en s'appuyant mutuellement. Là-dessus, on jetait un bordage en planches superposées l'une sur l'autre, de manière à renvoyer l'eau en dehors, même quand il faisait grand vent. La maison était bâtie.

Le pisé a été introduit à Madagascar par la Mission catholique, et il a réussi au delà de toute espérance, la terre s'y prêtant on ne peut mieux.

Pour l'obtenir on jette dans des moules en bois, ou dans des caisses sans fond, de la terre légèrement humide. Le moule une fois plein et bien pilé, on a une belle pièce de pisé qu'on retire pour recommencer l'opération. On la laisse sécher un ou deux jours, et on peut alors la manier, la transporter sans qu'elle casse. Sur le mur on les cimente l'une à l'autre au moyen d'une boue claire préparée avec soin.

On fait ainsi des constructions solides qui durent lonptemps, si on a soin de préserver les fondements de l'humidité.

Au lieu de procéder par petits blocs de pisé, la Mission catholique a essayé avec succès d'un autre mode plus économique et plus expéditif

Le constructeur prend une caisse sans fond, d'une longueur arbitraire variant entre 3 et 4 mètres ; large d'environ 60 à 70 centimètres et d'un mètre de profondeur ; ses quatre côtés sont mobiles et reliés par de solides boulons.

Sur les fondations ordinairement en pierres, il pose cette caisse, ayant soin de la maintenir d'aplomb. Pendant que quelques ouvriers la remplissent peu à peu de terre, d'autres placés dans l'intérieur pilent sans discontinuer jusqu'à ce que la terre bien foulée déborde la caisse. On déboulonne alors les ais solides de la caisse, et on les transporte à côté ou au-dessus, refaisant le même travail jusqu'à ce

que les murs aient atteint partout la hauteur voulue. Si les fondations sont solides, les murs bien droits, on peut sans danger élever la construction à une grande hauteur. Le grand collège de la Mission, qui a plus de 11 mètres de haut, n'a pas été fait autrement.

On emploie beaucoup aussi dans l'Imerina la brique simplement séchée au soleil. Ces briques ont environ 0 m. 25 de long sur 0 m. 12 de large et 0. m. 08 de hauteur.

Ce genre de construction est facile et peu dispendieux. Quand l'eau n'est pas trop loin du chantier, un ouvrier fera facilement 3.000 briques pour 5 francs. On les laisse bien sécher avant de les placer ; si le poseur est entendu et que la boue qui sert de ciment soit bien préparée, les murs faits avec ce genre de matériaux sont très solides. Une fois en effet que le mur est bien sec, les briques ne forment qu'un seul bloc inébranlable. Les briques cuites au four coûtent fort cher à cause de la rareté du bois ; aussi l'usage en est-il fort restreint. On les emploie donc principalement dans les fondations, les corniches des façades, et les colonnes destinées à soutenir les balcons. Les édifices entièrement bâtis en briques cuites, tels que le palais du premier ministre et le collège des Anglais, sont extrêmement rares.

Le peu que nous venons de dire sur les progrès et l'état actuel de l'art de construire à Madagascar, explique les divergences parfois notables qu'on remarque en cette matière dans certains ouvrages de date même récente, écrits par des auteurs qui n'ont pas revu sans doute depuis de longues années la grande île africaine, ou se sont bornés à en parler d'après des témoignages trop anciens.

N'est-ce point induire le public en erreur que d'écrire, par exemple sur Tamatave, que cette ville est un ramassis de paillottes, où l'on rencontre à peine deux ou trois maisons convenables ?

Il n'en est plus ainsi depuis quelques années.

On rencontre au contraire à Tamatave, dans le quartier européen,

un grand nombre d'habitations non seulement convenables, mais encore d'assez belle apparence ; il est vrai qu'elles sont construites en bois du pays, et recouvertes en bardeaux (sortes de lattes en bois servant de tuiles) selon l'usage de Bourbon et de Maurice ; elles possèdent néanmoins de fort jolis appartements, vastes et bien disposés, s'ouvrant au rez-de-chaussée et au premier étage sur de grandes varangues, (vérandas ou balcons), qui y entretiennent la fraîcheur si nécessaire aux pays chauds.

Tamatave renferme en outre un grand nombre de magasins et d'agences en bois, aussi bien installés que la plupart de nos magasins d'Europe.

On doit appliquer la même remarque aux autres villes de Madagascar. Ivondro, Andevoranto, Mahanoro, Mahela, Mananjary, Foulpointe, sur la côte Est, Majanga au Nord-Ouest, et surtout Tananarivo et Fianarantsoa dans l'intérieur, voient de jour en jour le nombre des paillottes ou des cases disparaître de leur enceinte, pour faire place à de vraies maisons bien bâties qui seraient convenables même dans nos villes d'Europe.

Nous ne pensons pas pouvoir mieux terminer ce chapitre, que par la description des deux principaux édifices, élevés par les Hovas à Tananarivo, avec le concours des Européens, je veux dire le palais de la reine et celui du premier ministre actuel.

Le palais de la reine, construit autrefois en bois, sous la direction de M. Laborde, se faisait déjà remarquer par ses proportions relativement gigantesques et son ornementation unique dans le pays.

Lorsque, en 1868, M. Caméron se chargea de l'embellir et de le rendre vraiment digne d'une reine, que sa conversion à la religion méthodiste mettait sous la tutelle de l'Angleterre, il conserva le corps de l'ancien bâtiment en bois, et en fit seulement disparaître les vieilles galeries, également en bois, qu'on remarquait tout autour, pour les remplacer par de nouvelles galeries en pierre, bâties sur de plus grandes proportions.

titre de *Traditions historiques*, tout ce que l'érudition malgache, patiemment interrogée par certains de nos missionnaires, leur aurait fait connaître sur l'histoire des obscures peuplades de Madagascar. Ce chapitre et les suivants renfermeront uniquement ce qui nous a paru le plus propre en cette matière à intéresser nos lecteurs français. Encore même nous bornerons-nous dans ce choix, aux traditions relatives à la tribu la plus intelligente et la plus puissante de l'île, la tribu des Hovas.

Nous pensons toutefois qu'il ne sera pas inutile, pour la clarté des récits qui vont suivre, de donner auparavant un aperçu sommaire des principales tribus différentes des Hovas, répandues encore aujourd'hui sur la surface de l'île.

Betsileos.—La première tribu qu'on trouve, au Sud de l'Imerina, s'étendant dans l'intérieur depuis le 20° jusqu'au 22° de latitude, est celle des Betsileos. Le Betsileo a généralement le visage plus noir que le Hova, ses lèvres sont plus épaisses, son nez plus aplati, son front plus bas; tout l'ensemble de ses traits accuse en un mot plus de grossièreté que chez son vainqueur de l'Imerina. Mais il a en revanche une stature plus haute, et des membres plus forts, mieux proportionnés. Hommes et femmes portaient autrefois la chevelure artistement tressée. Cet usage tend à disparaître aujourd'hui chez les hommes. Les femmes cependant l'ont encore retenu, et possèdent jusqu'à la perfection le talent de donner à leurs cheveux toute espèce de formes. A voir de loin leurs têtes nues, on jurerait qu'elles sont coiffées de riches bonnets de couleur noire. Aussi quelle peine, lorsque pour un deuil il faut dénouer ces belles tresses, ou même, à la mort de la reine, les livrer à l'impitoyable ciseau!

Quelques femmes plus riches ajoutent à cette coiffure naturelle un anneau d'argent suspendu au milieu de la tête.

Le caractère du Betsileo se ressent de son tempérament ordinairement peu nerveux et souvent lympathique. Quoique grand et robuste, il est moins énergique au travail que le Hova, moins capable d'efforts

vigoureux. Mais aussi il est plus doux, plus calme, et n'est point porté aux spéculations véreuses du mercantilisme hova. Le vrai bonheur, pour lui, consiste à vivre au milieu de ses propriétés, entouré d'une nombreuse famille qui le vénère, occupé à planter ses rizières, ses champs de maïs ou de manioc, et à se livrer tout entier au soin de ses nombreux troupeaux de bœufs.

Bien que, sous le rapport de la moralité, les Betsileos ne soient pas de beaucoup supérieurs aux Malgaches des autres tribus, ils sont un peu moins voleurs, et paraissent en général plus probes. Aussi ne tolèrent-ils pas une injustice, et se montrent-ils d'un entêtement incroyable dans leurs procès ; et il arrive ainsi fort souvent que des familles rivales se ruinent complètement.

En fait d'intelligence, le Betsileo semble suivre de fort près le Hova. On le remarque facilement dans les joutes solennelles et les disputes des écoles, où les enfants des Hovas paraissent souvent jaloux de voir primer les jeunes Betsileos. Cependant leur simplicité les rend victimes de la rouerie des commerçants de l'Imerina.

Avant la conquête des Hovas, c'est-à-dire avant le commencement du XIXe siècle, les Betsileos habitaient exclusivement dans des villes construites au sommet des montagnes et d'un très difficile accès. On n'y arrivait d'ordinaire que d'un seul côté, tous les autres étant à pic ; et une triple enceinte de fossés profonds entourait encore la ville et la montagne ; précautions bien nécessaires, à raison des guerres continuelles que les Betsileos se faisaient entre eux, ou qu'ils soutenaient de la part des Baras leurs voisins. Ces villes sont aujourd'hui presque toutes abandonnées, par les habitants du pays qui préfèrent se loger dans des fermes, généralement éparses au milieu des plaines et entourées d'épais massifs de *cactus* épineux vraiment impénétrables.

Cette population intelligente et forte serait d'un grand secours à l'empire hova, si les chefs de l'Imerina savaient lui octroyer une administration moins oppressive, moins arbitraire, et plus conforme aux règles de la justice.

Tanalas. — En quittant la région des Betsileos et en nous avançant un peu vers l'Est, nous arrivons bientôt à la ceinture de forêts épaisses qui entoure la région centrale de Madagascar. Dans les profondeurs de ces forêts vivent des populations, dont le caractère et le physique tiennent beaucoup du Betsileo. On les appelle Tanalas (habitants de la forêt). Moins bien partagé sous le rapport de la nourriture, que la plupart des autres tribus malgaches, le Tanala n'a pas ces belles rizières si faciles à cultiver et si productives, qui font surtout la richesse des Hovas et des Betsileos. Il se procure du riz en brûlant souvent, comme le Sakalave, une partie de la forêt. Les produits ainsi récoltés ne sont pas fort abondants. Le Tanala y supplée, en se rendant, sur la lisière de la forêt, aux marchés des Hovas, afin d'y vendre du bois de chauffage, des paquets de bambous ou des poutres pour les constructions.

Ajoutons, sur cette peuplade, que si la partie Nord reconnaît nominalement l'autorité de la reine de Tananarivo, et lui envoie tous les ans, à titre de redevance, quelques bouteilles de miel sauvage, il n'en est pas de même de la partie Sud, et d'Ikongo, sa capitale. Cette ville en particulier, située sur la plus haute crête d'un rocher où l'on ne parvient que par un sentier fort étroit et presque à pic, a conservé jusqu'ici son entière indépendance. Jamais les Hovas n'ont pu la soumettre. Perchés sur leurs rochers les Tanalas d'Ikongo se rient des lances et des fusils des armées hovas.

Baras. — Restant toujours dans l'intérieur de Madagascar, mais avançant au Sud et à l'Ouest des Betsileos, nous nous trouvons au milieu d'une population beaucoup moins douce et paisible que celle des Tanalas et des Betsileos ; c'est la tribu guerrière des Baras. Bien que, au physique, ils ne diffèrent guère des Betsileos, ils ont en général un extérieur plus grossier. Ce qui les distingue surtout c'est leur chevelure, disposée en grosses boucles sur la tête. Ces boucles, dont un énorme chignon occupe le centre, sont enduites de graisse, de cire et souvent de terre blanche ; l'aspect en est peu gracieux. Un os

blanc de la grandeur d'une pièce de cinq francs, mais un peu convexe dans sa rondeur, véritable talisman auquel ils attachent une grande importance, est attaché par un fil au milieu de leur front. Ils en portent souvent un autre plus grand, rattaché au cou, et tombant sur la poitrine, au milieu de tatouages plus ou moins bizarres.

Ce qui attire surtout les regards, au premier aspect d'une bande de Baras, ce sont leurs armes, telles que fusils brillants à culasse ornée de nombreux clous de cuivre, et resplendissants au soleil ; sagaies toujours polies et étincelantes, corne à poudre, etc.

Le Bara ne se sépare jamais de ses armes ; et l'on dit même que la nuit elles doivent reposer à portée de sa main auprès de sa couche rustique. Les Hovas redoutent ces guerriers, et ils n'ont jamais pu les soumettre, bien qu'ils aient établi un poste militaire dans une de leurs provinces. Les Baras jusqu'ici n'ont pas montré beaucoup d'empressement pour l'instruction et la civilisation. Ils ont cependant demandé des Missionnaires catholiques. Quant aux missionnaires anglais ils les détestent comme ne faisant qu'un avec les Hovas. Les Anglais prédicants s'en vengent en les dépeignant dans leurs relations sous le jour le plus désavantageux.

Sakalavas ou *Sakalaves*. — De toutes les tribus de Madagascar, la plus guerrière sans contredit c'est la tribu des Sakalaves, qui habite la côte Ouest depuis la baie de Saint-Augustin au Sud jusqu'à la baie de Passandava. Dès que le jeune Sakalave est adolescent, et qu'il a douze à treize ans, on l'arme d'un fusil et de plusieurs sagaies. Il porte un ceinturon autour de ses reins ; et à ce ceinturon se trouvent accrochés, entre autres objets, une épinglette pour le fusil, un sachet de balles, une corne de bœuf pleine de poudre. Le voilà soldat ; mais soldat sakalave, c'est-à-dire, armé pour la chasse, pour les embûches dressées aux autres tribus, pour le pillage, surtout au pays des Hovas ; car le Hova voilà l'objectif de tout guerrier Sakalave, son ennemi par excellence. Aussi dans ses imprécations le Sakalave jure-t-il d'abord par le caïman, ensuite par une maladie terrible, et enfin par les

Hovas; cette dernière imprécation, la plus violente, ne sera proférée que dans le paroxysme de la colère.

Bien qu'ennemi juré du Hova le Sakalave néanmoins marche rarement contre lui en bataille rangée. Il ne peut se soumettre à une discipline. Ce qu'il lui faut c'est la guerre d'embuscades. Toujours prêt pour une campagne de ce genre, il y affronte la mort sans sourciller, et s'y montre vraiment habile, surtout s'il est excité par l'appât du butin. A la baie de Baly, un jeune guerrier sakalave se présente un jour chez le Père missionnaire, affublé d'une vieille défroque d'officier anglais. « Ou as-tu pris ce brillant costume ? » lui dit le Père. Le jeune homme lui raconta son fait d'armes. Il s'était mis en embuscade sur le passage d'un corps hova. Mais ne voyant que des soldats mal habillés, il avisa le chef, placé à l'arrière-garde de la troupe. Il résolut d'en faire sa victime. Profitant donc d'un moment favorable il tire contre son ennemi. Les Hovas épouvantés prennent la fuite; le Sakalave se jette sur le vaincu, s'empare de son uniforme et court rejoindre les siens dans la plaine.

On aurait donc tort de nier les qualités guerrières du Sakalave. Cette tribu est néanmoins affectée de vices profondément enracinés, qui ne lui feront accepter que très difficilement les bienfaits de la civilisation. Nous avons eu déjà l'occasion de noter sa paresse pour le travail de la terre. Bien qu'en général les Sakalaves ne soient pas cruels, certains faits cependant semblent prouver que si la superstition, l'intérêt ou la vengeance l'exigent, ils savent être inexorables. Dans ce cas les blancs eux-mêmes, ne sont pas à l'abri de leurs coups.

Comme tous les autres peuples de Madagascar, les Sakalaves ont pour leur souverain un culte qui tient de l'adoration. Ils leur donnent le nom de dieu, *Zanahary*, et se prosternent devant lui; il y a des expressions particulières pour parler de lui, et le saluer. Personne ne peut manger à sa table, ou plutôt sur sa natte; car, pas plus que ses sujets, le roi n'use de table. Il est maître de tout, mais dans

la guerre il doit être le premier au feu. Il a plusieurs fusils que des serviteurs lui chargent, et il ne fait que les décharger. Si deux princes sakalaves se font la guerre, les soldats se garderont de tirer sur le roi du camp ennemi. Quelquefois les deux rois s'attaquent; le combat général se change alors en un combat singulier, et les soldats n'osant intervenir restent spectacteurs haletants et respectueux.

Tous les Sakalaves, hommes et femmes, ont les cheveux tressés avec soin ; ils y mettent une grande coquetterie. Celui qui n'aurait pas la chevelure ainsi arrangée passerait pour un brigand dont il faudrait se défier. Les hommes portent à leurs poignets des bracelets d'argent. Les femmes, surtout si elles sont riches, se chargent d'anneaux d'argent aux poignets et aux jambes, et quelquefois leur marche en est assez embarrassée. Leur cou est orné de grands colliers de perles brillantes. Les femmes qui sont épousées par des Arabes, et il y en a beaucoup, portent au nez un anneau d'argent qui retient le plus souvent une pièce de 50 centimes; et aux oreilles un petit morceau de bois d'ébène rond, un peu renflé à ses deux bords. Les femmes moins riches remplacent les bracelets d'argent par des bracelets de perles qui sont le plus souvent des amulettes.

Il fut un temps où la race sakalave était la plus puissante à Madagascar. Leurs traditions rapportent qu'Andrianandazohala (qui brûle la forêt), fondateur de la monarchie sakalave, était un blanc débarqué avec plusieurs compagnons à la baie de Saint-Augustin. Charmés de ses belles qualités, les habitants du pays en firent leur roi, et il sut à son tour les rendre maîtres et seigneurs de tout le pays d'alentour. Andrianandazohala eut un fils appelé Andriamosara (le mouchoir), regardé par les Hovas comme le grand patriarche des Sakalaves, et un petit fils Andriandahifotsy (l'homme blanc) qui fit de grandes conquêtes dans le Nord de Saint-Augustin, et fonda le royaume du Menabe, dans les premières années de la monarchie hova. Il est certain que la division et les querelles intestines ruinèrent l'empire des Sakalaves, beaucoup plus que les guerriers de l'Imerina qui se ruèrent sur lui,

soit seuls, soit avec le secours des Anglais, sous Andrianampoinimerina et Radama I. Aujourd'hui encore, quoique vaincus, les Sakalaves sont loin d'être soumis, et l'autorité des Hovas ne s'exerce guère que dans un rayon de quelques kilomètres autour des forts construits par eux sur le territoire de cette tribu.

Ajoutons en terminant que la grande cause de la faiblesse actuelle des Sakalaves est dans l'excès des boissons que leur fournissent les traitants Européens, et surtout dans la funeste influence qu'exercent sur eux les Arabes, ces propagateurs de dégradation et d'abrutissement.

Antànkaras. — Le Nord-Ouest de Madagascar, à partir de la baie de Passandava, est habitée par la tribu des Antankaras. Cette petite tribu, que l'on pourrait considérer comme une variété de la tribu des Sakalaves, se rapproche beaucoup de cette dernière par ses usages et par sa bravoure ; cependant elle possède un gouvernement distinct de celui des Sakalaves, au moins depuis quelque temps. Le dernier roi des Antankaras, Tsimiharo, qui vient de mourir en 1882, a régné 40 ans. Réfugié dans une petite île pour ne pas se soumettre aux Hovas, il y recevait l'hommage de ses vassaux de la Grande Ile. C'est lui qui, de concert avec Tsiomeko, reine des Sakalaves, céda à la France, en 1840, l'île de Nossi-Bé, et plaça alors le reste de ses États sous notre protectorat. Les Antakaras montrent moins d'éloignement pour la civilisation que les Sakalaves ; ils ont beaucoup de sympathie pour les Français. Plusieurs jeunes gens des meilleures familles, et même un fils du roi Tsimiharo, ont fait leur éducation à l'école de la Mission catholique. Mais ici encore la civilisation a tout à craindre de l'élément arabe qui tend à s'y introduire et à y propager la dépravation morale.

L'industrie chez les Antankaras est nulle, comme chez les Sakalaves. La culture du riz, la pêche et l'élevage des bœufs résument tout leur savoir et marque la limite de leurs occupations ordinaires. Cependant ils sont plus laborieux que les Sakalaves. Ils excellent dans la fabrication et dans le maniement des pirogues de toutes sortes, dont

l'usage est pour eux une véritable nécessité, à cause des îles qu'ils habitent, et des relations qu'ils ont avec leurs voisins. La mer généralement tranquille, qui baigne leurs côtes, leur permet d'avoir de ces embarcations d'un genre particulier également connues des Sakalaves du Boeny. C'est le *lakafiara*, formé de plusieurs pièces, à forme très effilée et dont l'élégance et la vitesse l'emportent de beaucoup sur les autres. Rien n'égale l'intrépidité des Antankaras dans leurs frêles embarcations, qu'ils dirigent avec une adresse remarquable, comme un bon cavalier fait de son coursier. Rien aussi de plus solennel, en ce genre, qu'une flottille de ces pirogues, lorsque les Antankaras accompagnent leur chef dans ses excursions. La nacelle du roi, la plus belle et la plus grande de toutes, s'avance majestueusement la première, et règle la marche. Toutes les autres suivent en ordre. Nulle n'oserait dépasser d'une coudée la nacelle royale qui attire tous les regards. Arrivés au port, et le roi servi, chacun s'occupe de tirer sur le rivage son lakafiara, pour le dérober aux vagues.

Betsimisarakas. — La tribu des *Betsimisarakas* (beaucoup qui ne se séparent pas) s'étend sur la plus grande partie de la côte orientale de Madagascar. La physionomie de cette population diffère peu de celle des autres tribus de la côte Est. Leur teint noir est luisant et peu foncé ; leur visage, plutôt arrondi qu'oblong, se termine par un front assez saillant. Leurs cheveux sont épais, mais peu crépus, leur taille dépasse ordinairement la moyenne. Les Betsimisarakas sont surtout connus par la douceur de leur caractère, et par la sympathie qu'ils ont toujours eue pour les blancs, notamment pour les Français dont le caractère généralement ouvert et jovial s'harmonise mieux avec le leur. Paisibles par tempérament, on ne les voit guère s'irriter que devant des injustices trop criantes. De là vient leur haine contre les Hovas qui les ont subjugués à force de trahisons et de mauvais traitements, mais dont ils subissent patiemment le joug. Si parfois ils se sont montrés cruels, c'est que chaque fois ils y ont été poussés par les injustices et les mauvais traitements de quelques Européens.

La probité est une qualité que l'on trouve généralement chez les Betsimisarakas, et ils tranchent par là d'une façon remarquable sur la plupart des autres tribus qui ont une grande propension au vol.

L'ivrognerie est un de leurs principaux vices. Ils s'y livrent en toute occasion et sans la moindre honte; surtout depuis l'importation du rhum dans le pays ; et si le Christianisme n'y apporte un remède efficace on peut prévoir une époque où ces populations disparaîtront peu à peu, sous les ravages de ce vice abject.

Les Betsimisarakas aiment leurs enfants. S'il leur arrive de se débarrasser des nouveau-nés, ce qui se produit quelquefois malheureusement, c'est un tribut payé à contre cœur aux coutumes superstitieuses du pays.

Lorsqu'un jeune homme doit s'absenter pour un voyage, le moment de la séparation ne manque pas d'avoir quelque chose de solennel. C'est la cérémonie du *fafirano* ou bénédiction. Les parents font à celui qui va les quitter leurs dernières recommandations ; ils appellent sur sa tête la protection de la divinité, et lui souhaitent toutes sortes de bonheurs qu'ils ont soin d'énumérer. Enfin ils l'aspergent d'une sorte d'eau lustrale en confirmation de la bénédiction qu'ils lui donnent. Le jeune homme peut alors partir ; un jour il reviendra grand et heureux auprès de ses parents.

Les Betsimisarakas n'ont pas les mœurs guerrières des Sakalaves. mais ils paraissent du moins avoir de l'aptitude et du goût pour la navigation et les excursions lointaines. On en peut juger par l'empressement que ceux de Sainte-Marie mettent à se présenter, lors d'une levée d'hommes, pour remplir les cadres de marins soit aux navires de commerce, soit surtout aux navires de l'État.

Il n'y a pas cent ans encore, les Betsimisarakas étaient redoutés aux îles Comores, par les expéditions qu'ils y entreprenaient de temps en temps pour faire des razzias. A la saison favorable, ils partaient sur de grandes pirogues dites *lakandrafitra* faites d'un tronc

d'arbre surhaussé de larges planches. Après avoir doublé le cap d'Ambre, ils se dirigeaient à toute voile vers les îles Mayotte, Anjouan et Mohély, surprenaient les populations incapables de leur résister, et retournaient dans leur pays, chargés d'esclaves et de butin.

Nous voyons les Betsimisarakas vers le commencement du 18e siècle, constituer une nation puissante sous la domination de certains chefs malates ou mulâtres, issus d'Européens mariés à des femmes du pays. Un soldat de la compagnie des Indes en garnison à Maurice, le caporal Labigorne, épousant la reine Beti, la même qui céda Sainte-Marie à la France en 1750, fit reconnaître son autorité sur tout le littoral oriental de Madagascar, à partir de Tamatave jusqu'à la baie d'Antongil. Il servait d'arbitre suprême aux chefs des diverses tribus, organisait des échanges entre elles et les traitants, et fut très utile à notre commerce de 1750 à 1767.

Après lui, dans les mêmes parages, mais un peu plus au Nord, vers le fond de la baie d'Antongil, le Polonais Benyowsky, fonda en 1774, et au nom de la France, un établissement célèbre, auquel il eut le talent de rallier la plupart des tribus environnantes. Mais quand les basses jalousies des gouverneurs de l'Ile de France, jointes à l'abandon et puis à l'hostilité à main armée de la métropole, eurent ruiné l'œuvre éphémère de Benyowsky, les Betsimisarakas se redonnèrent aux chefs malates, et leur pouvoir se maintint avec des alternatives diverses, jusqu'au jour où Radama I, attirant à Tananarivo, ces chefs malheureux, les eut fait traîtreusement assassiner.

Sihanakas. — Presque en face de l'île Sainte-Marie, en remontant le fleuve du Manangory, on arrive à travers une forêt épaisse jusqu'au lac Alaotra le plus grand lac de Madagascar. Autour de ce lac, entre deux lignes de forêts, s'étend une région marécageuse, habitée par une peuplade assez semblable aux Betsimisarakas. Ce sont les Sihanakas (peuples du lac). Cette population peu active se livre à la garde d'innombrables troupeaux de bœufs, dans d'immenses pâturages, ainsi qu'à la culture facile des rizières, ou à la pêche des anguilles et des cre-

vettes dont ils font un certain commerce avec les Hovas. Leur capitale Ambatondrazaka est une ville très populeuse. Soumis à la domination des Hovas depuis le commencement de ce siècle, ils ont été établis, par leur vainqueur, planteurs de leurs cannes à sucre et gardiens de leurs bœufs. Il y a des Hovas qui possèdent chez les Sihanakas 10.000 bœufs, d'autres 5.000, d'autres un nombre moins considérable.

Dans un village au sud du lac, habite une petite tribu qui ne fusionne guère avec les Sihanakas. Ses cases en jonc sont disposées de telle sorte que lorsque le lac déborde, pendant l'hivernage, elle sont soulevées par les eaux, et l'on voit ainsi un village flottant pendant plusieurs mois.

Bezanozanos.—De chez les Sihanakas, en descendant vers le Sud entre les deux mêmes lignes de forêt, nous arrivons chez les Bezanozanos (nombreux rejetons) ou *Tankay*, pays brûlé, parce que probablement ils occupent la place de forêts incendiées. Plus noirs et plus forts que les Hovas et les Betsimisarakas, ils semblent tenir par leurs usages des Tanalas et des Sihanakas, leurs voisins. Ils n'ont guère que l'industrie des nattes ou autres tissus faits avec divers végétaux. Ils fournissent de nombreux porteurs pour le transport des marchandises de la côte dans l'intérieur de l'île. Leur vigueur et leur solidité sont admirables dans ces chemins escarpés et glissants qui traversent des forêts impraticables.

Antaimoros-Antanossy.--Les Antaimoros (les Maures) habitent la côte Sud-Est de Madagascar au Sud des Betsimisarakas. On leur attribue une origine arabe, comme l'indique leur nom. De fait leur activité et leurs mœurs contrastent avec les autres tribus malgaches, généralement paresseuses et de mœurs très libres. Ils vont sonvent par bandes nombreuses fournir des travailleurs aux colons européens. La polygamie n'est pas en usage chez eux, et l'adultère est sévèrement puni. Les jeunes filles se respectent. Aussi les familles de 12, 15 enfants et au delà ne sont elles pas rares. Cette tribu pourrait devenir très puissante, car outre qu'elle tend à se multiplier beaucoup, elle

est intelligente, robuste et guerrière. Vaincue par les Hovas, elle a été plusieurs fois décimée sous prétexte de rébellion.

Au Sud des Antaimoros, toujours sur la côte Est, on trouve plusieurs autres tribus plus ou moins sauvages, et peu différentes des Betsimisarakas. Ce sont les *Taifasy*, les *Taisakas* et les *Antanossy*, au milieu desquels les premiers colons de la France vinrent se fixer en 1642, et créer l'établissement de Fort-Dauphin.

Signalons ici en passant et pour mémoire les causes principales qui firent échouer alors notre colonisation. Mauvais choix d'un grand nombre de gouverneurs, hostilité systématique des Français contre les indigènes, immoralité flagrante, s'unissant chez la plupart des colons à un étroit esprit de rivalités et d'injustices de toutes sortes : c'était plus qu'il n'en fallait pour étouffer dans son germe, sur cette terre sauvage, toute tentative sérieuse de colonisation. Les Malgaches poussés à bout se ruèrent sur Fort-Dauphin le 25 décembre 1672, pendant la messe de minuit, brûlèrent le fort, et égorgèrent tous les Français. Notre première colonie à Madasgacar était ainsi détruite. La France pendant plus d'un siècle ne fit rien pour la relever de ses ruines. Toutefois afin de couper court à toute entreprise de nations différentes qui aurait eu pour but la fondation d'un établissement colonial à Madagascar, un arrêt du conseil du roi de 1686, confirmé par les édits subséquents de 1720 et 1725, réunit solennellement l'île de Madagascar au domaine de la couronne de France.

Tandroy-Mahafaly. — Du cap Sainte-Marie, en remontant par l'Ouest vers le Nord jusqu'à la baie de Saint-Augustin, les yeux ne rencontrent qu'une sorte de montagne ou rempart de couleur grise, complètement dénudée, qui s'élève à quelques kilomètres du bord de la mer, et court parallèlement au rivage. On croirait ce pays entièrement désert. Cependant les navires marchands qui viennent pour le commerce, n'ont qu'à tirer un coup de canon, et ils voient arriver de l'intérieur des terres des bandes de 20 ou 30 Malgaches qui viennent

traiter avec eux. Ce sont en général des hommes robustes, couverts à peine de quelques sales haillons, et d'aspect assez sauvage. Les Tandroy (peuples des buissons), habitent la pointe Sud ; viennent ensuite les Machicores ou Misikorefos (habillés de joncs) ; et enfin en remontant vers Saint-Augustin, les Mahafaly. Ces trois peuplades soumises à des chefs différents ont beaucoup de ressemblance entre elles, si ce n'est que les Mahafaly sont guerriers comme les Sakalaves et marchent toujours armés d'un fusil et de plusieurs sagaies, tandis que les Machicores et les Tandroy sont beaucoup plus paisibles. Mais ils sont tous également fourbes et voleurs, tous aussi également pauvres. Chez eux, on ne trouve, dit-on, d'autre nourriture que les figues de Barbarie et quelques autres fruits sauvages. Toute cette partie de Madagascar est entièrement indépendante de la reine de Tananarivo, comme du reste la majeure partie de la côte Ouest de la Grande Ile.

Mais il faut nous hâter, et laissant là au plus tôt cette fatigante nomenclature de tribus à demi barbares, entrons, sans autre préambule dans le sujet principal que nous nous sommes proposé en ce chapitre, c'est à dire l'étude des premières origines de la nation hova, selon les traditions du pays.

Diverses significations du mot Hova. — On désigne assez communément aujourd'hui, sous le nom de Hova, l'ensemble de cette population malgache qui relevant politiquement du souverain de Tananarivo, et habitant le plateau intérieur de l'Imerina, a étendu sa domination, tant sur les autres Malgaches de l'intérieur, que sur les Betsimisarakas et Sakalaves de la côte.

D'une manière plus précise et au point de vue ethnographique, le Malgache strictement Hova est reconnaissable aux caractères suivants :

Cheveux plats ou légèrement bouclés, barbe peu fournie, teint olivâtre, bouche grande, lèvres un peu fortes, nez droit et court, yeux bridés, pommettes saillantes, corpulence médiocre, taille assez avantageuse, formes plutôt élégantes qu'athlétiques.

Tout Malgache, véritablement Hova, par le pouvoir politique au-

quel il appartient, et son habituelle résidence dans l'Imerina, n'est donc pas ethnographiquement Hova. Il peut provenir en effet d'une race mélangée, dans laquelle le type malais se croise plus ou moins avec le type arabe, africain, ou même européen.

Ne serait-ce pas à cause de cette confusion des races, assez fréquente parmi les habitants de l'Imerina, que les autres indigènes s'abstiennent généralement d'employer le mot Hova, comme le font d'ordinaire les Européens, et désignent plutôt leurs vainqueurs par le nom *d'Ambaniandros* (sous le jour), ou par le terme plus odieux *d'Amboas-lambos* (qui tient du chien et du porc) !

Disons enfin, pour être complet, que dans la vie civile de la langue de Tananarivo, le mot hova s'applique à tout sujet de la reine, roturier de naissance, c'est-à-dire qui n'est ni noble ni esclave.

Origine du Hova d'après la tradition sakalave. — « Les Amboas-lambos sont venus d'au delà des mers. Le navire qui les portait se brisa sur les côtes de Madagascar.

« Ces naufragés s'établirent d'abord près de l'Océan sans se mêler aux habitants du pays. La fièvre faisait parmi eux de nombreuses victimes ; cependant ils se multipliaient peu à peu et occupaient la contrée. Les indigènes en furent jaloux et leur suscitèrent d'abord de minces querelles, qui se changèrent plus tard en combats meurtriers.

« Les Amboas-lambos furent vaincus et presque exterminés.

« Or un jour, après une sanglante défaite, ils prirent le parti de se retirer vers l'intérieur de l'île ; leur nombre était fort réduit alors ; il n'y avait peut-être pas cent hommes en état de porter les armes. Ils partirent donc vers le désert, avec leurs femmes et leurs enfants, à la recherche d'une terre plus paisible et d'un climat plus salubre. Ils trouvèrent l'un et l'autre vers le centre du pays ; ils se fixèrent dans cette région et s'y multiplièrent rapidement. Plus tard ils firent la guerre à leurs voisins pour s'emparer de leurs troupeaux et de leurs terres.

« Des hommes sages, venus aussi d'au delà des mers ont aidé les Amboas-lambos dans ces combats où ils ont été vainqueurs.

« Ces Amboas-lambos sont venus à Madagascar après les Silamos (Arabes musulmans) et ils ont été les amis des Karany (Indiens). »

Tel est le fond du récit sakalave ; on voit assez qu'il ne manque ni de patriotisme ni de couleur locale ; son origine est d'ailleurs fort ancienne, parmi les tribus de l'Ouest.

La mention des hommes sages, venus d'au delà des mers qui ont aidé les Amboas-lambos dans leurs combats aurait bien puêtre ajoutée à une date postérieure, pour signaler le concours prêté par les Anglais à Radama Ier.

L'arrivée des Hovas, après celle des Silamos ou arabes que l'on fixe assez communément à la fin du 7e siècle, est pour nous tout à fait certaine, mais rien ne l'indique clairement.

Ces Karany ou Indiens, avec lesquels les Hovas auraient lié amitié, sont probablement des trafiquants venus à la côte Ouest à une date assez récente. Il est peu probable qu'ils aient ensuite quitté Madagascar. Nous pensons plutôt qu'ils se sont fondus avec les Amboas-lambos ou avec quelqu'une des tribus du littoral.

Origine des Hovas d'après leurs propres traditions.—Tout le monde connaît l'engouement des Chinois pour eux-mêmes et pour leur céleste empire ; les Hovas, sous ce rapport, ne le cèdent guère aux fils du ciel.

Ils se croient modestement une nation privilégiée, et leur monarchie est à leurs yeux la première du monde. Ils ont pourtant la bonne grâce de ne pas s'attribuer une antiquité fabuleuse de plusieurs milliers d'années. Ainsi ils ne comptent que 13 souverains avant Andrianampoinimerina, lequel monta sur le rône de ses prédécesseurs vers 1787.

Voici du reste, par ordre de succession, la série de tous les rois hovas, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours, avec la désignation des villes, capitales de leurs États et la date approximative de leur avènement.

Rafohy régna à Mérimanjaka (1527 ?) ;

Rangita lui succéda dans la même ville (1547 ?) ;

Andriamanelo régna à Alasora (1567 ?) ;

Ralambo, à Alasora et à Ambohitrabiby (1587?) ;

Andrianjaka, à Tananarivo (1607 ?);

Andriantsitakatrandriana, à Tananarivo (1627?) ;

Ainsi que ses successeurs : Andriantsimitoviaminandriandehibe (1647 ?) ;

Andriamasinavalona (1667 ?) ;

Andrianjakanavalomandimby (1687 ?) ;

Andrianponimerina (1707 ?) ;

Andrianavalobemihisatra (1727 ?) ;

Andriambalohery 1747 ?) ;

Andrianamboatsimarofy (1767 ?) ;

Andrianampoinimerina (1787-1810) ;

Radama I (1810-1828) ;

Ranavalona I (1828-1861) ;

Radama II (1861-1863) ;

Rasoherina (1863-1868) ;

Ranavalona II (1868-1883) ;

Ranavalona III, 1883, encore régnante.

En attribuant à chacun des prédécesseurs d'Andrianampoinimerina une durée moyenne de 20 ans (chiffre qu'on ne saurait trouver trop faible) on n'a qu'un total de 260 ans pour tous les prédécesseurs du grand roi. L'inauguration de la royauté envahissante des Hovas serait par là même fixée vers l'an 1530 de notre ère.

La tradition hova mentionne, il est vrai, sept autres rois antérieurs à ceux dont nous venons de parler ; mais elle constate en même temps qu'ils n'appartenaient pas à la race hova. C'étaient, d'après elle, les souverains des premiers habitants du pays. On ne saurait, par conséquent, les ajouter à la suite des rois hovas ni se servir de leurs noms pour reculer la date de la fondation de la monarchie hova.

Il reste donc établi, d'après les intéressés eux-mêmes, que leurs

premiers essais de souveraineté dans le plateau central de Madagascar ne remonteraient pas au delà de la première moitié du 16e siècle.

Les Hovas sont très sobres de récits sur leur arrivée dans les plateaux intérieurs de l'île.

« Les Vazimbas, disent-ils, étaient autrefois les maîtres de la province que nous habitons aujourd'hui. C'était une peuplade grossière, ignorante et pauvre ; elle ne savait pas travailler le fer ; ce fut là la principale cause de son infériorité dans les guerres qu'elle eut à soutenir contre nos premiers rois. Les *Sampy* (dieux protecteurs) des Vazimbas étaient bien puissants, mais les nôtres le furent encore davantage. Le sort se déclara pour nous. Les Vazimbas furent défaits en maintes rencontres, et sous Andrianjaka, le 5e de nos rois, le 1er qui s'établit à Tananarivo, ils quittèrent définitivement le pays. »

Malgré cette assertion trop générale des anciens Malgaches on peut croire que beaucoup de Vazimbas restèrent dans l'Ankova et se soumirent aux Hovas leurs vainqueurs.

La caste des Antehirokas, à quelques lieues au Nord-Ouest de Tananarivo serait, d'après cette opinion assez plausible, leurs descendants les plus purs de tout mélange.

On trouverait encore quelques Vazimbas dans le Nord-Est. Ceux qui s'expatrièrent se réfugièrent, dit-on, à 5 ou 6 journées de marche dans la partie occidentale de l'île, entre le Mania et le Betsiriry ou sur les bords du Manambola.

Certains auteurs ont assez ingénieusement rapproché le nom de Vazimbas primitivement établis, comme on vient de le voir, au centre de Madagascar, avec le nom de la tribu des Zimbas (Mazimbas et aussi Cazimbas), habitants de l'Afrique équatoriale, vers le 10e parallèle et le 30e de longitude environ.

Ils font également remarquer qu'un général romain poussa ses conquêtes au Sud de l'Ethiopie, jusqu'au pays de Cazembes.

Les Vazimbas de l'Afrique et ceux de Madagascar auraient-ils jadis appartenu à la même famille ? Nous n'avons rien qui puisse nous

fixer à cet égard. On verra plus loin, dans la suite de cet ouvrage comment les Hovas ont rendu aux anciens Vazimbas, tombés sous les coups de leurs flèches, un culte superstitieux.

Si nous ajoutons maintenant à ces récits traditionnels sur l'origine des Hovas, les renseignements recueillis par Flacourt au 1er chapitre de son histoire sur les provinces centrales de l'île et tout particulièrement sur le pays de l'Ankova, nous aurons épuisé ce qu'on peut dire d'un peu clair à ce sujet.

« Depuis la baie d'Antongil, dit-il, en venant vers le Sud, tout le pays le long de la côte de la mer a été découvert par les Français, jusques à la baie de Saint-Augustin, *comme aussi* toutes les terres qui sont par le milieu de l'île, depuis le pays des Vohitsangombés qui sont sous le 19e degré d'icelle, dont les provinces sont : le Vohitsangombé, les Antsianakas et l'Erindrane.

« Ces pays sont en perpétuelles guerres les uns contre les autres, le tout pour s'entrevoler et enlever les bestiaux sous prétexte de vieilles querelles. Toutes ces provinces sont gouvernées par plusieurs tyranneaux. »

L'historien nous donne ainsi en quelques mots la géographie politique de l'intérieur de l'île ; il y signale trois provinces : l'Antsianaka, le Vohitsangomba, par le 19e degré de latitude (c'est précisément celle de Tananarivo), et enfin l'Erindrane (Betsileo).

L'état de ces trois provinces est décrit sommairement : des tyranneaux les gouvernent et elles sont perpétuellement en guerre les unes contre les autres. De Flacourt revient encore sur les Vohitsangombés au chapitre VI, voici en quels termes :

« Le pays des Vohitsangombas a, au Nord, le pays des Antsianactes, à l'Est le pays des Sahavez (1) par 19 degrés et demi ; et des hautes montagnes Ambohitsmenbes, il s'étend du côté de

1. Sahavez pour Sahaveza, signifie plaine ou campagne découverte et nue ; c'est un synonyme de Ankay, qui signifie terre brûlée et nue.

l'Ouest jusqu'à la mer de Mozambique ; au Sud il est borné par l'Erindrane. »

Les limites de l'Ankova sont ici parfaitement indiquées. S'il y a une erreur pour le côté Ouest, l'auteur la corrige dans la carte qui accompagne son ouvrage : une ligne pointillée y marque en effet le Vohitsangomba ; or cette ligne est fermée à l'Ouest comme sur les autres côtés.

Flacourt poursuit encore :

« Le pays de Vohitsangomba est un pays très peuplé, où les villages sont plus beaux qu'en aucun endroit de cette terre ; les maisons de char penterie bien bâtie. Ce pays peut fournir plus de 100.000 hommes en un besoin ; très riche en riz qu'ils sèment comme le blé en France ; riche en bestiaux et pâturages et en mines de fer et d'acier... Ce sont les ennemis jurés des Erindranes. Les Français y ont été à la guerre pour ceux d'Erindrane qui y furent jusques au nombre de 10.000 sous 40 Français (1). »

Parmi les assertions contenues dans ce passage, il en est au moins une bien propre à étonner le lecteur, c'est celle qui porte à 100.000 le nombre de soldats que le Vohitsangomba peut fournir en un besoin.

Ce chiffre qu'on ne s'aurait atteindre aujourd'hui à moins d'armer des vieillards et des enfants ne peut manquer de paraître exagéré.

Cependant de Flacourt n'hésite point à fixer ce chiffre ; il confirme encore son assertion par le fait qu'une guerre venait d'avoir lieu, dans laquelle on comptait 10.000 Erindranes et 40 Français d'un côté, ce qui suppose des forces également considérables chez leurs adversaires.

Nous savons d'ailleurs que les indications géographiques données par le vieil historien sont d'une exactitude incontestable, et s'il nous fallait encore une preuve, nous la trouverions dans la description du

1. En 1645, mille bœufs furent le prix du concours prêté par les Français aux Erindranes (Betsileos) en cette circonstance. Mais les bœufs n'arrivèrent pas à Fort-Dauphin.

pays des Erindranes : la configuration du sol et les rivières qui l'arrosent (1) sont très bien indiquées.

Nous ne pouvons donc écarter à la légère ce témoignage d'un auteur dont la véracité est parfaite sur tant d'autres points.

Nous croyons par conséquent, sur le témoignage de Flacourt, que les Français avaient exploré l'intérieur de Madagascar, depuis l'Antsihanaka jusqu'aux pays des Erindranes et des Matitananas, et qu'ils avaient même relevé la latitude du centre de l'Ankova. Nous croyons que de nombreuses populations vazimbas, hovas et autres, se pressaient dans ces provinces centrales, sauf à se faire des guerres fréquentes, mais peu meurtrières, pour s'entrevoler les bestiaux et sous prétexte de vieilles querelles toujours mal assoupies.

La conquête hova, l'exportation des esclaves et le tanghen, ont exterminé et dispersé une partie notable de ces populations, vers la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, et c'est seulement de nos jours que ces vides tendent peu à peu à se combler.

Nous pensons enfin que lorsque Flacourt écrivait son histoire, et que les Français occupaient Fort-Dauphin au XVIIe siècle, les Hovas en étaient peut-être à leur sixième roi, dans l'Imerina, le second à Tananarivo. Bien petits étaient leurs Etats ; c'est à peine s'ils s'étendaient au delà de dix lieues de diamètre. Quant à leur influence, elle ne portait encore ombrage à personne ; et il est douteux qu'elle eût même fixé l'attention de ceux qui fournissaient des renseignements à l'historien français sur le Vohitsangomba. Du moins il n'a pas jugé à propos de nous en communiquer quelque chose ; et nous le regrettons vivement, car ils jetteraient un grand jour sur les traditions de ce peuple que nous étudions en ce moment.

1. Le Manangtang (Manantanana), le Somnondo (Tsinandoa) et le Mansiatra (Matsiatra). — Ces trois rivières réunies forment le Mangoky, dont l'embouchure se trouve par le 22e parallèle près du cap Saint-Vincent.

CHAPITRE II

Les premiers rois de l'Imerina, d'après la tradition hova.

Règne de Rafohy (*1527?*).— A deux lieues de Tananarivo, sur un modeste coteau, non loin d'un petit lac, s'élève le village de Merimanjaka; un grand fossé l'entoure et des pierres d'une belle longueur, jadis fortement plantées en terre, mais aujourd'hui branlantes, formaient les montants des deux portes qui donnaient accès dans l'humble citadelle.

Là régnait, vers 1530, une femme qui avait reçu des dieux une destinée puissante ; Rafohy (la courte) était son nom. Quelle que fût sa taille, ses États étaient au moins aussi réduits : d'humbles hameaux groupés autour de la petite capitale formaient tout son royaume. Mais les dieux qu'elle avait su se rendre propices devaient en reculer les limites. Elle donna ses instructions à sa fille Rangita qui lui succéda, et elle désigna même parmi les enfants de cette dernière celui qui devait hériter du trône. Ces dispositions prises, elle mourut.

Conformément à ses volontés, son corps fut déposé dans une pirogue, recouvert à l'aide d'une seconde pirogue renversée, et ensuite coulé à fond dans le lac voisin. En recevant ces précieux restes, les eaux du lac devinrent sacrées. Elles recèlent depuis ce jour-là la destinée des rois de l'Imerina, qui ne manquent pas d'ordinaire à leur avènement au trône d'offrir des sacrifices à leur aïeule ou à son génie, sur les bords de cet étang sacré. C'est là que pour la grande fête du bain (*fandroana*), on vint puiser dans la suite l'eau où le souverain

doit se baigner, afin de renouveler la jeunesse et la vigueur de son destin. Ces usages se sont conservés jusqu'à nos jours.

Règne de Rangita (*1547*). — Rangita succédant à sa mère hérita de sa destinée, et s'inspira constamment des leçons qu'elle avait reçues. Sentant sa mort approcher, elle prit à part ses deux fils, Andriamanelo et Andriamananitany et leur parla ainsi :

« Je ne changerai pas les dispositions prises par ma mère Rafohy : le jeudi est à Andriamanelo et le vendredi à Andriamananitany. Toi mon aîné, Andriamanelo, tu régneras donc le premier, et ton cadet te succédera. Ainsi sera réglée la succession au trône dans notre royaume. »

Après ces recommandations royales et maternelles, Rangita mourut. Sa dépouille mortelle fut déposée, comme celle de sa mère, dans le lac de Merimanjaka, et les eaux en furent deux fois sacrées.

Mais le royaume de Mérina ne s'était pas encore augmenté d'un pouce de territoire.

Règne d'Andriamanelo (*1567 ?*). — Andriamanelo inaugura son règne en se conformant à toutes les recommandations de sa mère. Cependant, soit sur l'ordre des dieux, soit par son initiative personnelle il résolut de changer de capitale, et de se fixer à Alasora, autre village compris dans ses Etats, et peu éloigné de Mérimanjaka.

Mais cette nouvelle capitale n'était pas fortifiée. Le premier soin du jeune roi fut de l'entourer d'un fossé large et profond, selon l'usage du temps.

Andriamananitany en fit de même, à Ambohitrandrianahary, village à peu près de sa création. La jalousie éclata dès lors entre les deux frères. Le fossé d'Ambohitrandrianahary semblait en être la cause. Vainement le cadet essaya-t-il de calmer la colère de son frère en allant s'établir plus loin, au village d'Ambohimanoa (village de la soumission). La même cause produisit les mêmes effets. Un nouveau fossé creusé à Ambohimanoa porta encore ombrage à l'aîné, et causa la mort d'Andriamananitany. Andriamanelo, débarrassé de son frère,

songea à s'agrandir. Le roi d'Ambohitrabiby, ville située à quatre lieues au nord d'Alasora, avait une fille nommée Randapavola, qui devait être l'héritière de son modeste royaume ; Andriamanelo la demanda en mariage ; il fut assez heureux pour l'obtenir ; et à la mort du père de son épouse, les États d'Ambohitrabiby furent en effet réunis à ceux de Merimanjaka.

Cependant les dieux ne semblèrent pas d'abord agréer un mariage si politique ; tous les enfants d'Andriamanelo, issus de cette union, mouraient en bas âge.

Une septième grossesse étant venue raviver l'espoir des deux époux, on consulta les devins pour savoir les précautions à prendre afin d'éloigner du futur héritier les terribles coups du destin. Sur leur réponse, la reine Randapavola alla se fixer dans un petit hameau près de Betsizaraina, à deux lieues au Nord-Est d'Alasora. C'est là qu'elle mit au monde, sous les meilleurs auspices, un prince appelé Ralambo (le sanglier), parce qu'au moment de sa naissance, un sanglier passa près de la demeure maternelle, et fut tué dans le fossé du village. Les devins avaient dit vrai. L'enfant vécut et grandit heureusement sous les yeux de son père, occupé de plus en plus chaque jour à consolider son royaume.

Entre Alasora au Sud et Ambohidrabiby au Nord, se trouvait au pouvoir des Vazimbas et sur la montagne où se bâtit depuis Tananarivo, le village d'Analamanga. Or Analamanga coupait en deux tronçons le royaume d'Alasora ; Andriamanelo comprit ce qu'une telle situation présentait de dangers pour sa domination, et il déclara la guerre aux Vazimbas.

La tradition rapporte que s'il ne parvint pas à s'emparer d'Analamanga, il fut du moins assez heureux pour faire craindre son pouvoir aux ennemis, et leur enlever tout désir de lui nuire. C'est alors en effet qu'il aurait, d'après les récits hovas, inauguré l'usage des sasagaies en fer et des flèches du même métal, lancées à l'arc et à la main. « Fuyons, disaient les Vazimbas épouvantés, Andriamanelo a fabriqué du fer qui vole et qui tue. »

« Avant le règne d'Andriamanelo, disent encore les Hovas, nos ancêtres naviguaient sur de légers radeaux faits avec des joncs et quelques pièces de bois sec. Mais ce prince ayant inventé les haches, trouva ainsi le moyen de creuser des troncs d'arbres et de les approprier à la navigation. »

La circoncision et l'art de fixer les destinées par le mois, le jour et l'heure de la naissance, ainsi que la divination par les *sikidy*, remontent aussi à Andriamanelo.

Mais toutes ces découvertes dont on fait honneur au roi d'Alasora étaient déjà fort anciennes sur la côte orientale de Madagascar.

Les Portugais, qui abordèrent sur ce rivage plus de soixante ans avant le règne d'Andriamanelo, ainsi que de Flacourt, écrivant peut-être soixante ans après, s'accordent à dire que le fer était exploité sur une assez vaste échelle, et appliqué à tous les usages auxquels il sert aujourd'hui, et que les soldats portaient des sagaies en fer avec des dardilles ou javelots du même métal ; qu'on construisait des pirogues absolument comme de nos jours. Enfin la circoncision, l'astrologie fataliste, la divination, de provenance arabe, étaient pratiquées universellement depuis le Galemboul au Nord, jusqu'au cap Sainte-Marie et à la baie Saint-Augustin.

Tout ce qu'on peut donc raisonnablement admettre à la gloire d'Andriamanelo, c'est qu'il aurait été le premier initiateur de sa tribu à la civilisation relative, déjà répandue sur la côte orientale, ou tout au moins lui aurait donné chez les Hovas une nouvelle impulsion, en dirigeant habilement cette civilisation rudimentaire au but principal de son règne, l'agrandissement de ses États.

Règne de Ralambo (1587 ?).

Ralambo fils d'Andriamanelo, hérita du génie de son père et tendit de tout son pouvoir au même but que lui, mais en s'appuyant principalement sur les idoles ou sampy, comme nous le verrons. Marié d'abord à une de ses cousines, petite-fille du frère de son père et son malheureux rival, il transféra le siège de ses États à Ambohitrabiby,

et fut un des premiers rois du pays, que la tradition nous signale comme notoirement polygame.

Il est à croire cependant que la polygamie, ce fléau destructeur de la famille, existait avant lui chez les Hovas, et qu'il n'en fut pas l'inventeur. Voici du reste la tradition à cet égard.

Un serviteur de Ralambo aperçut un jour cinq jeunes filles recueillant, dans la vallée de l'Ouest d'Ambohitrabiby, certaines plantes potagères destinées à leur nourriture. L'une d'elles était la princesse Rafotsimarobavina, remarquable par sa beauté. Le serviteur en avertit son maître. Ordre lui fut aussitôt donné d'aller la prendre pour sa seconde épouse. « Jeune fille, dit le serviteur à la princesse, mon maître m'envoie vous prendre pour son épouse. — Quel est votre maître ? dit la princesse. — Mon maître est le roi Ralambo, reprit le serviteur. Si Ralambo est roi, et moi aussi je suis reine, » ajouta la jeune fille ; et elle continua sa cueillette dans la vallée. Trois fois le serviteur revint de la part du roi, lui porter le même message, et trois fois rentra sans plus de succès. « Retourne vers cette fille une quatrième fois, dit Ralambo à son serviteur, et sans autres pourparlers, enlève-là. » Le serviteur obéit. « Eh ! quoi, s'écria la princesse ainsi entraînée, j'ai mon père et ma mère, et vous ne voulez pas que je les avertisse de l'offre qui m'est faite. Permettez que je les informe de la volonté du roi votre maître, et tout sera alors réglé convenablement. » Ainsi fut fait. Ralambo, heureux de voir sa demande exaucée, fit part de ses intentions à sa première femme. « Je veux épouser Rafotsimarobavina, lui dit-il, et je t'en avertis. — J'applaudis à tes volontés, répondit celle-ci. » Et le roi acquit ainsi la liberté d'avoir deux épouses.

Andriamanelo, comme nous l'avons vu, avait laissé s'introduire la divination au pays des Hovas ; Ralambo à son tour donna asile aux idoles ou *Sampy*.

Une femme, du nom de Kalobé, apparut un jour dans l'Imerina : elle portait un tout petit objet soigneusement enveloppé d'herbes et

de feuilles de bananiers. Elle était partie d'Isondra, là-bas, bien loin, au pays des Betsileos, emportant le palladium de son village, dévasté par un incendie. Elle n'avait marché que la nuit et quelques heures seulement chaque fois ; aussi avait-elle mis un temps considérable à parcourir une si longue route.

Elle venait, disait-elle, offrir à Ralambo, roi des Hovas, le roi des palladium : c'était, à l'entendre, la fortune du royaume.

A tout le monde, elle disait mystérieusement en montrant son humble paquet enveloppé de feuilles : C'est *Kelimalaza* (le petit fameux).

Le roi Ralambo accepta le présent. Il donna à Kelimalaza un petit village qui devint sa résidence, et il plaça auprès de Kalobé des disciples qu'elle devait initier aux secrets et aux rites du Petit-Fameux. Mais les disciples une fois formés, et par crainte, assure-t-on, que la maîtresse se ravisant ne quittât le pays, emportant avec elle le précieux talisman, perdu ainsi pour le royaume des Hovas, on fit disparaître Kalobé.

Ralambo fut-il dupe de sa crédulité, ou, en homme habile, avait-il compris ce que l'élément religieux pourrait donner de prestige à sa personne et de solidité à ses institutions ? Il nous importe peu de le savoir. Toujours est-il qu'il se fit introniser solennellement alors par Kelimalaza et se déclara non le proecteur de l'idole, mais au contraire son protégé, son homme-lige : ce ne fut plus que comme son ministre, qu'il voulut gouverner ses États, et marcher au combat contre ses ennemis.

Kelimalaza se devait à lui-même, il devait à son royal protégé, d'accomplir quelques prodiges pour asseoir solidement son influence. L'occasion de montrer ainsi sa reconnaissance ne se fit pas longtemps attendre.

Une armée de Sakalaves, d'autres disent de Vazimbas, s'avança nombreuse et résolue à l'assaut du village d'Ambohipeno, au Nord d'Alasora : « Laissez-les venir, s'écria Ralambo averti de leur approche ; Kelimalaza m'ordonne de leur jeter un œuf pourri ; il se charge du reste. Pas un ennemi ne nous échappera. »

Le projectile indiqué par l'idole est en effet lancé; il atteint un des assaillants qui tombe mort, et entraîne son voisin dans sa chute; celui-ci en renverse un autre, cet autre un quatrième : en moins de rien, tous les soldats ennemis sont foudroyés et jonchent le terrain de leurs cadavres. Jamais peste noire ne produisit des effets si prodigieux. On reconnut à ce coup que le pouvoir du Petit-Fameux répondait à son nom.

Kelimalaza était d'origine Antaimoro, tribu de la côte Sud-Est qui prétend descendre des Maures ; il avait laissé des émules en son pays. Instruits des succès du Petit-Fameux, ils accoururent, portés par d'autres Kalobe, et vinrent lui disputer la faveur dont il jouissait, ou la partager du moins avec lui.

Ce fut d'abord *Ramahavaly* (qui peut répondre), ayant les serpents à ses ordres, et sachant repousser toutes les attaques. Vint ensuite *Manjaka tsy roa* ou le roi sans rival ; celui qui le possède ne craint aucun concurrent. Grâce à ce nom, l'idole gagna spécialement la faveur de Ralambo, et devint le compagnon inséparable de ce prince et de ses successeurs, jusqu'à l'année 1869, fin du règne officiel des *Sampys*.

Presque en même temps que Manjakatsiroa, parut *Rafantaka*, habile à préserver ses dévots des blessures et de la mort. D'autres idoles les suivirent, et reçurent, comme les premières, droit de cité. Toutes à l'exception de *Mosasa*, empruntée postérieurement aux sauvages Tanalas, habitant les forêts du Sud-Est, vinrent ou directement des Antaimoros, ou des Betsileos qui les tenaient de ceux-ci, de sorte qu'en définitive, la Mauritanie, patrie originaire des Antaimoros, serait aussi la patrie des *Sampys* Hovas.

Le peuple, toujours imitateur de ceux qui le gouvernent, créa bientôt pour son usage, des *Sampys* de second ordre. Comme il y en avait pour le royaume, il y en eut pour les castes, les familles et les particuliers; et *Sampys* ou amulettes inondèrent l'Imerina, à partir de Ralambo.

Mais revenons aux étranges victoires du monarque, et essayons de les raconter par ordre.

Après la victoire de l'œuf pourri, voici d'abord celle du coup de fusil. Certains habitants des bords de l'Ikopa étant venus attaquer Ambohibaoladina, Ralambo se hâta de voler à la défense de ce village. Un seul coup de fusil qu'il tira de la main gauche effraya tellement les ennemis, qu'au seul bruit de cette arme inconnue ils s'enfuirent en toute hâte, et périrent engloutis dans les eaux d'un marais voisin, appelé depuis, par suite de la corruption de leurs cadavres, *Ankonamantsina* (aux marais infects).

Or le roi n'était pas le seul à remporter de semblables triomphes. Un de ses lieutenants délivra le village d'Ambohimanambola, d'un assaut formidable d'agresseurs étrangers, en prenant en main Kelimalaza et tournant contre les assaillants sa redoutable puissance. Le dieu fit aussitôt tomber sur eux une si grande quantité de grêle, qu'ils en furent tous accablés, et y perdirent la vie.

Le pouvoir de Kelimalaza ne l'empêchait pas d'avoir recours à la ruse, c'est ainsi que dans deux circonstances dans lesquelles Ralambo se trouvait en guerre avec un Vazimba de ses voisins, d'autant plus puissant qu'il prétendait avoir la foudre à sa disposition, Kelimalaza ordonna au roi son ami d'envoyer vers le redoutable Vazimba un homme habile connu dans le pays sous le nom de *Colonne de la terre* (Andriamandritany).

« Puissant monarque de Mérin-Kasinina, dit au roi Vazimba le rusé parlementaire, mon maître Ralambo, trompé par ses dieux, m'envoie vous provoquer personnellement à la lutte, et il vous attend de pied ferme dans la vallée située à l'Ouest de votre capitale. Je le plains sincèrement, car c'en est fait indubitablement de lui : n'êtes-vous pas le maître de la foudre ? »

Le roi de Merin-Kasinina heureux de ce combat singulier, dans lequel il espérait un facile triomphe, se dirigea vers la vallée où l'attendait en effet son rival. Pendant qu'il s'y rendait, le perfide Andria-

mandritany mit le feu à sa capitale. A cette vue le Maître de la foudre se hâta de revenir sur ses pas ; mais une troupe des soldats de Ralambo, sortant alors d'une embuscade habilement préparée, fondit sur lui à l'improviste et le contraignit de s'enfuir honteusement vers l'Est, avec ses dieux vaincus.

La tradition ajoute que les descendants de ce roi Vazimba se gardent encore aujourd'hui de recevoir sous leur toit les descendants du perfide Andriamandritany qui trompa si cruellement leur père et ruina Merin-Kasinina.

Ralambo, nous l'avons vu, s'était donné deux épouses ; il en eut deux enfants : Andriantompokoindrindra fils de la belle Rafotsimarobavina, et Andrianjaka qui lui naquit en second lieu de sa première et légitime épouse.

A ne considérer que l'ordre de progéniture, et la loi des ancêtres promulguée au début de la monarchie hova par Rafohy la Courte, Andriantompokoindrindra devait le premier hériter du trône de son père ; mais son étrange passion pour le jeu du *fanorana*, sorte d'amusement assez semblable à notre jeu de dames, lui fit perdre, dans les circonstances que voici, cette précieuse prérogative.

Un jour que Ralambo goûtait à Ambohitrabiby les douceurs de la paix, un message extraordinaire lui apprit tout à coup que la puissante tribu des Sihanakas unis aux Bezanozanos s'avançait à marche forcée vers la capitale. Le monarque aussitôt envoya l'ordre à ses deux fils de venir à son secours. Andriantompokoindrindra habitait d'ordinaire le village d'Ambohimalaza. Les envoyés du roi le trouvèrent occupé à son jeu favori.

« Prince, hâtez-vous, dirent-ils de voler à la défense de votre père. » Mais ce fils sans cœur ne daigna pas même les écouter.

« Avec ces trois graines, j'en prendrai cinq, » dit-il, et il poursuivit la partie commencée.

Andrianjaka au contraire ne perdit pas une minute et se rendit où le devoir l'appelait. Ce fut même à la précoce sagesse du jeune

prince que Ralambo dut sa singulière victoire sur les ennemis : « Mon père, dit Andrianjaka, les fossés d'Ambohitrabiby sont profonds. Remplissons-les de cendre, de son, de bouse de vache desséchée ; que le feu y soit mis et entretenu jusqu'à l'arrivée des Sihanakas ; nous irons alors au-devant de leurs bataillons, et simulant la peur, nous nous retirerons en toute hâte dans l'intérieur du village, fermant nos portes et laissant les fossés sans défensé à la merci des assaillants. Trompés par l'apparence solide des cendres qui recouvriront le feu ; ils pénètreront dans les fossés, et, s'enfonçant profondément dans un brasier ardent, y trouveront aussitôt la mort. »

Le conseil d'Andrianjaka plut au monarque. Il fut exécuté, et eut, dit-on, un si merveilleux succès, que presque tous les ennemis perdirent la vie dans les fossés d'Ambohitrabiby.

Cette promptitude d'Andrianjaka à accomplir les volontés de son père, et la malheureuse passion de son frère aîné pour le jeu, au détriment de l'obéissance paternelle, sont encore mises en scène à peu près de la même manière chez les conteurs hovas, quand il s'agit de la désignation par le roi d'Imerina du futur héritier de sa couronne. Ralambo ne voulait nullement, disent-ils, que ses États fussent partagés en deux royaumes. Deux taureaux pourraient-ils en effet, sans se battre, habiter le même parc ? Il conçut donc le projet de déterminer clairement, et de faire approuver par le peuple le droit de succession au trône, pour chacun de ses deux fils.

Feignant d'être gravement malade, il envoya de nouveau appeler les deux princes. L'aîné jouait encore au *fanorana*. Vainement les envoyés le pressent de courir vers le roi son père, s'il veut retrouver vivant l'auteur de ses jours : « Avec ces trois, j'en prendrai cinq dit le prince, » et il continua à jouer. Andrianjaka arrivé le premier près du lit de Ralambo l'entendit s'écrier : « Béni soit le Créateur ; bénis soient mes ancêtres que j'ai invoqués. Celui de mes deux fils, me suis-je dit, qui arrivera le premier à mon appel, me succédera au trône. Grâce à Dieu, ce n'est pas le méchant, et celui qui préfère

le *fanorana* à son père, mais toi, mon fils, si bon et si dévoué. Tu seras donc après moi le Roi de l'Imerina, tandis que ton frère aura seulement en partage la seigneurie d'Ambohimalaza. »

Le peuple consulté approuva les dispositions du monarque, et acclama aussitôt Andrianjaka, comme le futur souverain de l'Imerina.

Ralambo sur la fin de sa vie, après avoir augmenté ses États par la série de victoires que nous avons rapportées, ne se contenta pas de les confier, comme un dépôt indivisible, entre les mains du plus sage et du plus vaillant de ses fils, mais il essaya de mettre aussi de l'ordre dans les diverses classes, qui composaient la noblesse du royaume.

Son fils Andriantompokoindrindra, seigneur d'Ambohimalaza, fut désigné comme chef de la première classe. Deux autres seigneurs de sa parenté et leurs enfants, composèrent la seconde et la troisième classe. Après eux, au 4e rang, se placèrent dans la suite des temps, sous le nom de *Zanadralambo*, les descendants, par Andrianjaka, du grand Ralambo lui-même.

Nous terminerons les étranges traditions relatives aux faits et gestes de ce monarque, par une tradition encore plus étrange, celle qui fait de Ralambo l'instituteur du *fandroana* ou premier de l'an malgache, dans les circonstances incroyables que voici :

Un jour que ce roi suivi de ses officiers allait par la campagne, il aperçut au milieu des prairies un bœuf si gras, qu'il était littéralement suffoqué par la graisse. Jamais animal de cette espèce ne s'était présenté à ses regards. D'autres disent que les bœufs étaient connus dans l'Imerina, mais que jusqu'à Ralambo on ne les mangeait pas. Si quelque bœuf mourait de sa belle mort, il était, comme chez les indiens, enfoui à l'écart ou jeté à la voirie. Or Ralambo, le premier parmi les Hovas aurait eu la pensée de manger la chair de ces animaux. Quoi qu'il en soit, le monarque fit immoler le bœuf rencontré sur sa route. La chair de la victime placée sur des charbons ardents, exhala bientôt

une odeur délicieuse. Elle fut trouvée non moins excellente au goût, et solennellement déclarée par le roi propre à la nourriture du peuple.

Afin de célébrer sa découverte, Ralambo fit annoncer une grande fête populaire dont la chair de bœufs, préalablement engraissés avec soin, ferait les principaux frais. Au jour indiqué un grand nombre de bœufs furent donc tués et distribués au peuple. Tout le monde en mangea et s'en régala. Personne cependant ne touchait aux parties de l'animal voisines de la queue. Le monarque en demanda vainement la raison : chacun sourit et garda le silence. Prenant alors la parole, le roi s'écria : « Cette part que vous dédaignez sera la part royale. Je me la réserve, sous peine de mort, dans tous les bœufs qui seront tués désormais. Je veux de plus, que chaque année, au premier jour de l'année, anniversaire de ma naissance, après que je me serai baigné, tout le monde mange de la viande de bœuf. »

Ainsi fut établie la fête du *bain* royal ou du *fandroana*, dont il sera parlé avec plus de détails dans la suite de cet ouvrage.

Ralambo mourut à un âge avancé. Il fut enterré à Ambohitrabiby auprès du tombeau de son aïeul maternel.

Règne dAndrianjaka. — (1607?) Andrianjaka à peine monté sur le trône tourna aussitôt ses regards vers la montagne et le village d'Analamanga soumis autrefois à la couronne par son grand-père Andriamanelo mais dont les Vazimbas composaient encore néanmoins presque toute la population. Le nouveau roi songeait à en faire le chef-lieu de ses États, et nulle position ne lui paraissait plus propice à un pareil dessein, que celle de cette fameuse montagne, se dressant fièrement au-dessus de l'Ikopa et de toutes les plaines et collines d'alentour, comme le piédestal naturel de la future capitale de Madagascar. Il vint donc camper avec son armée aux pieds d'Analamanga. Les Vazimbas maîtres de ces hauteurs se rendirent sans combat au fils de Ralambo.

Andrianjaka arrivé au sommet le plus élevé de la montagne, en fit couper les arbres, et y construisit sa demeure royale.

« Je veux, dit-il, installer près de moi, sur cette hauteur, une colonie de mille hommes. »

Aussitôt, soit d'eux-mêmes, soit par crainte des nouveaux-venus, soit sur un ordre du monarque vainqueur, les anciens habitants d'Analamanga durent se retirer en divers territoires qui leur furent assignés, et où l'on retrouve encore aujourd'hui leurs descendants fixés.

Analamanga perdit alors son nom, et ne fut plus appelé par la suite que *Tananarivo*, *Tanana*, mains ou guerriers, *arivo* mille (village des mille guerriers).

Cette paisible conquête, ou mieux ce changement de capitale entraîna des conquêtes d'un autre genre.

Depuis longtemps déjà les rois établis à Alasora, préoccupés du bien-être de leur peuple, avaient commencé à endiguer fortement les bords de l'Ikopa, et à transformer par ce moyen en fertiles rizières les marais insalubres qu'on y voyait auparavant. Andrianjaka s'appliqua à poursuivre vaillamment ce travail, qu'il légua du reste inachevé à son fils et successeur.

Mais ce qui mit le comble à sa gloire dans l'esprit de ses barbares sujets, c'est d'avoir pu se procurer, probablement par des échanges avec les habitants de Matitanana, une cinquantaine de fusils, et trois barils de poudre. Ces armes nouvelles semblaient en effet assurer désormais aux Hovas une supériorité incontestable sur tous ceux qui voudraient se mesurer avec eux. Aussi furent-elles reçues au milieu des plus vives démonstrations de l'allégresse populaire et de réjouissances sans fin.

Andrianjaka mourut vers 1607 et fut enterré à Tananarivo dans un mausolée spécial, qu'on voit encore de nos jours.

Ses sujets pleurèrent sa mort plus que celle des autres rois, et c'est à partir de ce monarque que s'établirent dans l'Imerina les si gênantes

prescriptions du deuil royal en usage à la mort de chaque souverain.

Règnes d'Andriantsitakatrandriana.—(Le noble à la hauteur duquel la noblesse n'arrive pas,) (1627 ?) et d'*Andriantsimitoviaminandriandehibe* (Le noble sans égal parmi les nobles.) (1647 ?)

Si la grandeur royale se mesurait à la grandeur des titres, et à la longueur des noms, aucun monarque assurément parmi les souverains de l'Europe, et peut-être parmi ceux du monde entier, n'arriverait à dépasser en grandeur les deux rois successeurs d'Andrianjaka, sur le trône de Tananarivo.

Les traditions ne nous rapportent cependant rien de bien remarquable du très noble et très puissant Andriantsitakatrandriana, auprès duquel toute noblesse, à ne considérer que la signification de son nom, restait forcément petite.

Nous savons seulement qu'il était fils d'Andrianjaka, et qu'il s'appliqua à continuer les travaux de son père, relatifs à l'endiguement des eaux de l'Ikopa.

Cette gloire peut lui suffire ; mieux vaut être un roi pacifique, ami de l'agriculture, qu'un conquérant, fléau de ses sujets.

Ce monarque eut cependant le tort de vouloir partager son royaume entre les deux fils de ses deux femmes. Mais Andriantsimitoviaminandriandehibe, issu de sa première et légitime épouse, ne pouvant supporter cet affront, mit le feu au village de son frère, au moment où on le proclamait roi, et par ce coup hardi, bien propre à effrayer son trop jeune compétiteur, il resta seul maître de tous les États paternels.

Le reste de la vie d'Andriantsimitoviaminandriandehibe ne répondit pas à ce terrible début.

« Le roi, nous disent les traditions, s'occupa comme ses ancêtres de pousser activement ses conquêtes pacifiques sur les marais proches du fleuve Ikopa et à les transformer en rizières. »

Il eut aussi deux fils.

Razakatsitakatrandriana, l'aîné des deux, occupa le trône à la mort de son père, mais il se montra dur, égoïste, impitoyable dans l'exercice de ses fonctions royales. Le peuple le surnomma l'entêté, et un parti puissant de la noblesse, à la tête duquel se trouvait le sage Andriamampandry, ne tarda pas à proclamer sa déchéance, afin de placer au pouvoir son frère cadet, de mœurs plus douces, d'un cœur généreux, et d'une sagesse consommée.

Cette substitution ne s'opéra pas sans difficultés. Andriamampandry, après avoir interrogé dans un kabary solennel la volonté du peuple, et s'être assuré de ses dispositions à cet égard, se chargea lui-même de l'exécution. Voici par quel moyen singulier, il arriva, dit-on, à ses fins. Prenant avec lui un de ses amis auquel il donna pour instruction de lancer contre le monarque les plus terribles imprécations, et de s'enfuir aussitôt, ils se rendirent ensemble au palais de Razakatsitakatrandriana. Quel Hova ne craint avec une terreur superstitieuse les imprécations de ses ennemis, et n'emploie tous les moyens en son pouvoir, afin de se garantir de leurs effets ? Or les imprécations lancées au moment voulu contre le roi de Tananarivo furent d'une telle force, que le prince en pâlit et trembla de tous ses membres. « Sire, dit Andriamampandry, l'insolent qui a osé vous maudire a encore augmenté la force de ses malédictions, en secouant dans sa fuite son lamba contre vous. Laissez-moi interroger le sort, afin de connaître ce qu'il convient de faire pour échapper aux maux dont on vous a menacé. » Le sort interrogé par Andriamampandry répondit que le roi devait aussitôt quitter son palais, et se retirer dans une maison plus au Nord. Ce qui fut exécuté. Une nouvelle demande à l'oracle fut encore suivie d'une pareille réponse :

« Le roi devait toujours aller plus au Nord. »

C'est à la fin de ces déménagements successifs, qu'il apprit tout à coup la révolte du peuple contre son autorité, et l'entrée de son frère cadet, au milieu des acclamations unanimes dans son propre palais si imprudemment abandonné.

L'entêté Razakatsitakatrandriana, frémissant de colère, prit alors le chemin du pays des Sakalaves. Il espérait les soulever en sa faveur et ressaisir avec eux son royaume perdu. Mais il dut renoncer à cette folle espérance, et reconnaître enfin lui-même, comme son maître et son roi, ce frère cadet que les Hovas apprenaient tous les jours à chérir davantage sous le nom d'Andriamasinavalona (le saint Supérieur).

CHAPITRE III

Règne d'Andriamasinavalona et de ses successeurs immédiats.

Règne d'*Andriamasinavalona* (1667 ?). La réputation de douceur et d'équité du nouveau monarque, le bruit de l'affection dont son peuple l'entourait, et du bonheur dont on jouissait sous son empire, se répandirent au loin. Certains chefs des montagnes de l'Angavo, à l'Est, et de l'Imamo, à l'Ouest, gagnés par cette bonne renommée, commencèrent d'abord à se déclarer spontanément ses vassaux. L'accueil qu'ils reçurent détermina d'autres tribus à suivre la même voie, et Andriamasinavalona se vit bientôt, sans guerre, par la seule influence de sa bonté, maître d'un État double de celui qu'il avait reçu de ses ancêtres.

Les épreuves d'une famine de sept années, occasionnée par un vent extraordinaire qui ravagea ses rizières, loin de diminuer son prestige et ses pacifiques conquêtes, lui fournirent au contraire l'occasion de les accroître. Il vit en effet la plupart des chefs voisins, auxquels il s'adressa pour réclamer des vivres, se faire un bonheur de les lui offrir, et son peuple tout entier s'adonner, avec plus d'ardeur encore que sous les rois précédents, à la construction de nouvelles et plus importantes rizières, à l'Ouest de Tananarivo, par un endiguement plus sérieux de l'Ikopa, seul moyen de prévenir efficacement désormais le fléau dont on souffrait.

Mais cette douceur victorieuse de tous les obstacles ne sut pas résister aux attraits séducteurs de la volupté. La tradition rapporte qu'au

lieu de deux épouses comme ses pères, Andriamasinavalona s'en donna officiellement jusqu'à douze.

Les futurs souverains et les grands de la nation ne se firent pas faute d'imiter un si mauvais exemple. La polygamie acquit ainsi pour tous force de loi, et ils la pratiquèrent sans pudeur sur une plus large échelle, avec cette différence cependant, que les simples particuliers ne durent jamais en fait d'épouses dépasser légalement le nombre de sept, tandis que les souverains pouvaient arriver à douze.

Andriamasinavalona eut huit enfants de ses douze femmes. Il rangea ceux qui ne furent pas ses successeurs dans une caste spéciale, appelée de son nom, la caste d'Andriamasinavalona, et placée, par rang de noblesse, immédiatement au-dessus des quatre classes de nobles déjà établies par Ralambo.

Cette nouvelle caste ne fut cependant pas la première en dignité. Le roi réserva cet honneur aux nombreux enfants de ses prédécesseurs, dont il composa la caste suprême appelée par lui *Zazamarolahy* (la caste des enfants nombreux).

Le plus sérieux reproche que la tradition ait le droit d'adresser à Andriamasinavalona est celui de sa faiblesse trop grande à l'égard de quelques-uns de ses fils, dont il favorisa l'ambition au détriment de l'unité du royaume, et du bon gouvernement de son peuple.

Vainement son plus sage conseiller et très fidèle ami, qui avait tant contribué à l'élever au trône, Andriamampandry, lui fit-il sur ce point les plus énergiques remontrances; tout fut inutile, le monarque persista dans son funeste dessein, et convoqua bientôt à cet effet une assemblée générale ou kabary du peuple, sur la place d'Andohalo.

Si l'on en croit la tradition, Andriamampandry y fut mandé par ordre spécial du roi; mais le vieillard s'excusa, prétendant que n'ayant pas de *lamba* ou manteau convenable, il avait honte de paraître ainsi au sein de l'assemblée. Le roi ordonna aussitôt qu'on lui expédiât le plus magnifique de ses lambas. Andriamampandry le déchira immédiatement aux quatre coins, et le roulant ensuite dans la

boue, le renvoya ainsi souillé et déchiré au monarque, avec l'intention de lui signifier par là, quel serait désormais le funeste sort de son royaume, sous la multiple administration qu'il allait lui donner. « Je comprends, dit le roi en recevant le lamba, la préoccupation d'Andriamampandry. Il devrait savoir cependant que ce qui est sale peut être lavé, et que les déchirures peuvent être recousues. »

S'adressant ensuite à l'assemblée du peuple, Andriamasinavalona parla en ces termes : « Voici ce que j'ai à vous dire, habitants de l'Imerina. Je veux partager le royaume en plusieurs seigneuries administrées par quatre de mes fils que voici, (et il montrait au peuple les quatre princes, déclarant en même temps les territoires que chacun d'eux gouvernerait à l'Est et à l'Ouest, au Nord et au Sud;) pour moi, ajouta-t-il, je continuerai à résider à Tananarivo, point central de l'Imerina. »

Il termina enfin par ces paroles fatidiques, recueillies par les siens avec un religieux respect, et que ses petits-enfants ne se firent pas faute d'exploiter chacun à leur profit.

« Andriambonimena,mon neveu, seigneur du village d'Alasora,vous succédera à tous, et le petit garçon blanc qui vient du Nord-Est sera roi unique, sur toute l'Imerina. »

Andriamasinavalona pensait peut-être, de bonne foi, avoir nommé en la personne de ses fils, quatre seigneurs principaux ou intendants supérieurs qui seraient sous sa main, et dont il se servirait utilement pour le gouvernement de ses États. L'avenir ne tarda pas à lui prouver qu'il avait en réalité créé quatre rois indépendants, fort jaloux l'un de l'autre, et les plus implacables ennemis du royaume par leurs rixes perpétuelles.

Il aurait dû et pu sans doute facilement dès le principe revenir sur son impolitique mesure. Andriamampandry d'ailleurs ne cessait de lui en donner le conseil tantôt ouvertement ou de vive voix, tantôt sous la forme de vivantes allégories, toujours comprises du monarque.

C'est ainsi, par exemple, qu'il apporta au palais, et fit battre un jour

sous les yeux du roi, quatre coqs furieux, et une autre fois quatre oiseaux de proie, trop véritables images de ses fils. Andriamasinavalona remerciait alors son fidèle conseiller, mais il se bornait là. Si parfois les remords le pressaient davantage, son unique pensée n'était pas de porter un prompt remède au mal, mais de savoir, par lui-même ou par d'autres, lequel des quatre princes trop aimés pourrait bien être un jour le plus digne héritier de son trône.

Trois idoles célèbres dans l'Imerina, *Matsatso* (l'Insipide), *Soratra* l'Écriture), et *Kelimalaza* (le Petit-Fameu) se virent par son ordre interrogés sur ce point important. Le grand prêtre de *Matsatso* ayant eu l'imprudence de répondre, contrairement à la pensée du roi, que le plus digne héritier du trône était celui de ses fils qui régnait à Ambohitrabiby, excita gravement la colère du monarque. Le grand prêtre fut mis à mort, et *Matsatso* jeté au fond d'un lac.

Un si triste sort rendit plus avisé *Soratra* et son grand prêtre. L'idole, enfouie profondément en terre, garda le plus complet silence, et dispensa ainsi son pontife de répondre pour elle, à une aussi dangereuse question. *Kelimalaza*, consulté à son tour, déclara fort sagement qu'Andriamasinavalona seul devait faire ce choix.

Le monarque se résolut en effet à l'entreprendre, mais non sans que son fidèle Andriamampandry l'eût précédé dans cette voie. Sommé donc par son chef d'explorer à fond, lequel de ses quatre fils était le meilleur, le rusé vieillard s'y prit de la manière suivante.

Commençant par le petit neveu d'Alasora, il visita chacun d'eux dans son chef-lieu, et leur offrit un présent. Le neveu d'Alasora reçut un perroquet. L'animal fut aussitôt mis à mort et apprêté pour le repas. Le jeune homme était jugé : « C'est un fusil qui se charge lui-même », dit Andriamampandry.

Allant de là vers l'aîné des quatre fils, résidant à Tananarivo, « Prince, voici un pot de miel que je vous apporte. » Le prince se jeta sur le miel et le dévora. Le vieillard dit : « Celui-ci est du miel dans un vase sans couvercle. Tous les sots le dévorent. »

Passant alors à Ambohidratrimo : « Recevez ces rognons de bœuf, » dit-il, au seigneur de l'endroit. Le seigneur les prit, les fit rôtir aussitôt et les mangea. « C'est un gourmand, dit le sage. Il est vaincu par des rognons de bœuf. »

Le troisième fils, seigneur d'Ambohitrabiby donna immédiatement à sa femme le modique présent qui lui était apporté, un citron et un pieu de tisserand. « C'est un avare, prononça Andriamampandry. Il est ridiculement attaché à des objets aussi mesquins qu'un citron et un pieu. »

Le seigneur d'Ambohimanga ayant enfin reçu à son tour une sorte de petite corde et de hache, destinées toutes les deux à l'immolation des bœufs, s'empressa d'aller faire saisir dans ses pâturages un bœuf gras, et de le tuer, pour bien traiter son hôte. Il le retint même jusqu'au lendemain, et quand il partit, il le combla de présents ; lui donnant d'abord pour sa femme une corbeille pleine de la viande du bœuf, et pour lui, en retour de la hache et de la corde, le cou et les entrailles de l'animal immolé. « J'ai enfin trouvé le monarque sensé, s'écria Andriamampandry ; voilà le prince qui a su honorer la femme, la hache et la corde. Il gouvernera bien son peuple. »

Andriamasinavalona depuis longtemps préférait dans son cœur le prince d'Ambohimanga. Il fut heureux du jugement d'Andriamampandry ; mais voulant néanmoins rechercher lui aussi à sa manière lequel de ses enfants était le plus digne de la couronne, il les invita un jour à venir en son palais et les traita magnifiquement.

Lorsque la nuit fut arrivée, et que tous dormaient d'un profond sommeil, le monarque allumant du feu (on ne connaissait pas alors les bougies à Tananarivo), se prit à examiner attentivement dans quelle position étaient couchés ses fils. Seul le noble prince d'Ambohimanga avait la tête haute, reposant fortement et en plein sur son oreiller ; celui de Tananarivo touchait à peine le sien. Les deux autres dormaient le corps en travers au milieu ou au fond du lit.

Tout se réunissait donc afin qu'Andriamasinavalona désignât im-

médiatement le prince d'Ambohimanga pour l'unique et seul héritier de son trône. Mais sa faiblesse paternelle l'empêcha cette fois encore de prendre une si sage détermination. Il ne tarda pas à le payer chèrement.

La seigneur d'Ambohidratrimo, on ne sait dans quel motif, ordonna à tous ses sujets de porter sur la tête, en guise de toupet, une touffe de cheveux plus longue que les autres. Tous ceux qui refusèrent de se conformer à cette prescription ridicule, rappellant un peu la longue queue en usage chez les Chinois, furent punis sévèrement, ou même vendus comme esclaves à des étrangers. Ce seul fait indique assez à quel degré d'insupportable tyrannie était assujettie la portion des Hovas soumise au seigneur d'Ambohidratrimo.

Andriamasinavalona réprimanda son fils, et se vit même obligé de se liguer contre lui avec ses autres enfants, pour le mettre à la raison. Mais attiré par ruse à Ambohidratrimo par les habitants de la ville, sous prétexte d'y pleurer leur seigneur et maître, mort, disaient-ils, subitement, il vit les portes de la cité se fermer traîtreusement sur lui aussitôt qu'il y fut si imprudemment entré. La tradition rapporte qu'il y fut retenu pendant sept années entières, prisonnier de ce fils ingrat et déloyal.

Il y serait probablement mort de chagrin et de douleur sans le dévouement de quelques pauvres pêcheurs des montagnes de l'Ankaratra qui, l'ayant délivré par ruse, le ramenèrent en triomphe dans Tananarivo.

Un fait assez curieux, et qui s'est reproduit dans notre siècle, sous le règne de Ranavalona 1re, marqua le retour du vieux roi dans sa capitale.

Les devins et les astrologues, consultés sur le moyen de préserver à jamais le souverain d'une captivité pareille à celle à laquelle il venait d'échapper, et d'éprouver en même temps le dévouement de ses sujets, lui conseillèrent d'offrir à leurs idoles le sacrifice d'une victime humaine. Cette seule proposition épouvanta le peuple. On prit la

fuite de toutes parts; chacun redoutait d'être désigné par le sort comme la victime du sacrifice. Au milieu de la terreur générale un sujet dévoué, *Trimofoloalina*, se présente aux sacrificateurs et déclare que, de bon cœur, il offrira sa vie pour celle de son roi.

Il fut alors saisi, garrotté et attendit sans effroi que la hache s'abattît sur sa tête pour répandre son sang. Mais les ministres de la superstition hova ne voulaient pas la mort de *Trimofoloalina*. « Le sang d'un coq rouge, répandu sur le visage et le cou de la victime humaine, et coulant au lieu du sien jusqu'à terre, suffira, dirent-ils, pour obtenir la grâce désirée. » Tout le monde fut heureux de cette prescription si facile à exécuter.

Trimofoloalina délié, félicité, entouré par le roi et ses amis, reçut alors à perpétuité, pour lui-même et pour tous les membres de sa famille, en retour de cet acte de dévouement, la faveur de ne pouvoir être mis à mort avec effusion de sang, pour n'importe quel crime qui mériterait un pareil châtiment. On peut donc encore aujourd'hui étouffer, empoisonner, brûler un criminel descendant de *Trimofoloalina*; mais le tuer avec un instrument qui ferait couler son sang, jamais.

Andriamasinavalona mourut à un âge fort avancé. Il laissait l'Imerina, d'unie qu'elle était auparavant, en proie aux troubles et aux rivalités de famille, et dans une situation assez semblable à celle de la monarchie des Francs, sous les deux premières dynasties de nos rois.

Règne des successeurs d'Andriamasinavalona (1687 ?). — Le lecteur comprendra assurément qu'il nous est impossible de suivre ici pas à pas les longs récits des chroniqueurs hovas concernant les fils et petits-fils d'Andriamasinavalona, et de nous jeter avec eux, dans l'ennuyeux dédale des guerres fratricides que se firent les fils et petits-fils, héritiers du roi défunt, dans le but d'arriver chacun de son côté à la prééminence. Nous dirons seulement que non contents de se combattre mutuellement au moyen des forces dont ils disposaient,

quelques-uns de ces princes sans cœur, tel que Andrianjakanavalomandiby, roi de Tananarivo, vers 1687, et son fils après lui, conçurent la mauvaise idée d'appeler à leur aide les Sakalaves de l'Ouest. De là, un redoublement facile à comprendre de meurtres et de pillages, au sein de l'Imerina, et un état de troubles qui dura pendant près d'un siècle.

La famine suivit de près la guerre.

« Comme les fils d'Andriamasinavalona, nous dit la tradition, vivaient en perpétuelle discorde, les sujets d'un royaume n'osaient se hasarder à franchir les limites du royaume voisin, de peur d'être réduits en captivité. Si la récolte venait à manquer quelque part, on préférait mourir de faim plutôt que de chercher à s'en procurer hors de chez soi. »

Les petits-fils et successeurs d'Andriamasinavalona ne se montrèrent pas plus unis que leur père, ni surtout mieux avisés en ce qui regarde l'appel aux Sakalaves. Andrianponimerina notamment (1707 ?), fils d'Andrianjakanavalomandiby, roi de Tananarivo, tomba, comme son père, dans cette lourde faute politique, afin d'humilier la puissance du monarque d'Ambohimanga, dont la grandeur toujours croissante lui portait ombrage. Les Sakalaves accoururent donc et commençèrent le siège de la forteresse d'Ambohitraza ; mais, comme ils ne purent s'en emparer au premier assaut à cause de la profondeur de ses fossés, ils se prirent à insulter les assiégés et à les provoquer en rase campagne.

La légende raconte ici qu'un Sakalave à taille de géant, se faisant remarquer entre tous par ses insolents et orgueilleux défis contre les Hovas, Ratrimo, l'un des plus braves du village, osa s'offrir à son chef pour affronter le géant en combat singulier ; son dévouement fut accepté, et avis en fut aussitôt donné au camp des ennemis, qui firent éclater leur allégresse en cris féroces. On ne songea plus des deux côtés qu'à encourager les deux champions. Outre la traditionnelle sagaie, le Sakalave était armé d'un fusil. Ratrimo portait seulement la sagaie et une bêche au fer déjà à demi usé.

Quand il sortit du village pour se rendre en rase campagne, les

femmes d'Ambohitraza commencèrent à faire entendre le chant guerrier en usage dans les combats.

E ! E ! Mahery ny anay !

E ! E ! tsy ho leo ny olona anay !

Eh ! Eh ! Il est courageux notre soldat !

Eh ! Eh ! Il ne sera pas vaincu notre soldat !

Au signal donné, le Hova fondit tête baissée sur son adversaire ; le Sakalave ne l'attendit pas et se hâta de décharger son arme contre lui, mais heureusement sans succès. Ratrimo alors lui asséna sur la tête un si violent coup de sa vieille bêche, qu'il l'étendit raide mort sur le terrain.

Les Sakalaves consternés prirent aussitôt la fuite.

Les Hovas sortant de leur village les poursuivirent avec vivacité jusque assez loin d'Ambohitraza, et ils eurent même le bonheur, dans un nouveau combat, de leur infliger une sanglante défaite qui les obligea à quitter le pays.

CHAPITRE IV

Règne d'Andrianampoinimerina et commencement du règne de Radama Ier.

Andrianampoinimerina ou Ramboasalama, selon qu'on le nommait d'abord, était le petit-fils d'Andriambelomasina, roi d'Ambohimanga, petit-fils lui-même d'Andriamasinavalona. Il naquit très probablement vers 1745, à Ambohimanga, et sa jeunesse s'y écoula auprès de son grand-père au milieu d'un concours de circonstances et de signes qui révélèrent de bonne heure aux plus aveugles sa grandeur future.

Ainsi, il était né, comme le grand Ralambo, le premier jour de la lune Alahamady, destin heureux entre tous quand on est fils de roi. De plus, son grand-père ayant une fois donné à ses fils et petits-fils liberté entière de choisir parmi divers objets étalés à leurs regards celui qui leur serait le plus agréable, Andrianampoinimerina avait fixé son choix sur une petite corbeille remplie de terre, ce qui charma tellement le vieux monarque qu'il s'écria plein de joie : « Celui-ci sera roi. A toi, mon fils, la terre et le royaume de l'Imerina. »

Etant allé, une autre fois, dans sa jeunesse, visiter son aïeule Ramorabe, mariée au roi d'Ambohidratrimo, cette reine inspirée par l'oracle le reçut avec des égards et une tendresse extraordinaires. Elle le bénit en effet par trois fois, l'aspergeant d'eau à trois reprises, et pendant trois jours le traita avec les honneurs dus aux monarques régnants. Or comme ses propres enfants se plaignaient à elle d'une si étrange manière d'agir : « Que voulez-vous que je fasse ? leur répondit-elle ; je ne puis aller contre son sort. Il règnera : telle est sa

destinée. » Enfin, au moment où le prince se disposait à la quitter, elle le bénit de nouveau, le fit monter dans son palanquin royal et formula ouvertement mille souhaits en sa faveur, désirant que tous les Hovas le reconnussent pour roi.

D'après la tradition, Ramorabe ne se contenta pas de ces souhaits, mais elle agit si efficacement en sa faveur auprès des grands d'Ambohidratrimo, que plusieurs devinrent dans la suite ses plus zélés partisans, et contribuèrent beaucoup à lui soumettre cette capitale.

La jalousie, qui s'attache à tout ce qui est grand, ne pouvait manquer de poursuivre de sa haine un prince auquel ses qualités personnelles, plus encore peut-être que les pronostics du ciel, assignaient une si haute destinée.

Andrianjafy, fils aîné d'Andriambelomasina, venait de succéder à son père sur le trône d'Ambohimanga. Désireux de tromper le destin et de retenir la couronne sur la tête de ses propres enfants au détriment de leur cousin, auquel tant de signes semblaient la promettre, il essaya plusieurs fois d'attenter aux jours d'Andrianampoinimerina; mais ses coupables projets se retournèrent contre lui.

Douze chefs principaux d'Ambohimanga, excités par l'astrologue Ratondro, prirent parti ouvertement pour le persécuté, soulevèrent le peuple en sa faveur, et accusant en pleine assemblée Andrianjafy de ne pas savoir les gouverner, élurent aux acclamations unanimes Andrianampoinimerina, roi d'Ambohimanga, à la place de son jaloux cousin (1787).

Celui-ci, abandonné de ses sujets, se réfugia à Tananarivo, d'où il intrigua vainement pendant quelque temps, afin de reconquérir son royaume. Mais attiré un jour traîtreusement dans une embuscade, il y perdit la vie.

On ne peut douter que le nouveau monarque, parvenu au trône d'Ambohimanga, n'ait songé dès lors à réunir sous son autorité toute l'étendue de territoire occupé par les Hovas, ou même l'île tout entière de Madagascar, si l'on se rapporte du moins aux paroles

qu'il prononça, pour la première fois, le jour de son installation solennelle, dans l'assemblée du peuple.

« Il faut que cette terre m'appartienne, dit-il; la mer doit être la limite de mon royaume. »

Andrianampoinimerina comprit néanmoins qu'avant d'entreprendre l'exécution d'un si vaste projet, il devait commencer par consolider sa puissance à l'extérieur et à l'intérieur ; aussi les sept premières années de son règne furent-elles des années de paix.

Le royaume d'Anbohitrabiby avait été depuis longtemps absorbé par celui d'Ambohimanga. Les autres États voisins, particulièrement celui de Tananarivo gouverné alors par le roi Andrianamboatsimarofy, ainsi que celui d'Ambohidratrimo, conclurent avec le sien des alliances plusieurs fois cimentées par les plus redoutables serments.

Seuls les Sakalaves de l'Ouest et les Sihanakas du Nord pouvaient troubler la paix. Andrianampoinimerina établit contre eux des forts et des villes avec enceintes fortifiées, telle que la ville d'Imerimandroso, et désigna pour leur défense des hommes dévoués et courageux.

Enfin un conseil de grands, pris surtout parmi les douze chefs qui avaient le plus contribué à son élévation au pouvoir, eut mission de lui donner les avis les plus propres à faire fleurir son royaume.

Voici comment fut troublée, dit-on, cette ère de paix et de félicité.

Un nouveau fils était né à Andrianampoinimerina; c'est le prince qui, uni aux Anglais, devait plus tard, sous le nom de Radama Ier, étendre jusqu'à la mer les conquêtes de son père.

Le monarque, heureux de cette naissance, désira que les rois ses voisins, participassent à sa joie. Il envoya donc en présent 1.000 bœufs au roi de Tananarivo, et autant au roi d'Ambohidratrimo. Mais tous ces bœufs lui furent renvoyés avec colère, sous prétexte qu'ils étaient ensorcelés, et la guerre fut déclarée.

Andrianampoinimerina, attaqué par ses deux voisins à la fois, dans sa propre capitale, laissa sa ville d'Ambohimanga à la garde de quelques intrépides guerriers, et par une diversion hardie vint inopiné-

ment surprendre Tananarivo dont il s'empara; et il l'eût certainement conservée, malgré les assauts plusieurs fois inutiles de son roi Andrianamboatsimarofy, si la petite vérole, décimant la garnison qu'il y avait placée, n'eût permis à celui-ci de la reprendre.

Reconquise de nouveau, et de nouveau perdue par Andrianampoinimerina, Tananarivo tomba enfin une troisième et dernière fois au pouvoir du roi d'Ambohimanga, pour ne plus lui échapper, et devenir désormais sa capitale.

Le chef-lieu du 3e royaume, Ambohidratrimo, attaqué à son tour résista longtemps et avec opiniâtreté au vainqueur de Tananarivo. Mais son roi étant mort, et n'ayant laissé pour son successeur qu'un enfant en bas âge, ses sujets ne tardèrent pas à se défaire de lui, et à se déclarer les vassaux très fidèles du roi d'Ambohimanga.

Toutes les autres villes de l'Imerina passèrent ainsi peu à peu, soit par ruse, soit de vive force, en la puissance d'Andrianampoinimerina.

Alors seulement, fut réparée la faute du trop faible Andriamasinavalona; et, pour la seconde fois, après plus d'un siècle de divisions, toute la tribu hova se trouva constituée, sous une autorité unique, en une seule et grande nation.

Les chroniqueurs indigènes se sont complu à nous raconter longuement les détails de l'attaque et de la défense de chacune des petites places assiégées par le grand monarque. Ils ne tarissent pas notamment à propos de la ville d'Ambohijoky, défendue par les Manisotra, et où les femmes elles-mêmes prirent part au combat, excitant leurs maris de la voix, du geste et par leur exemple, à tout souffrir plutôt que de se rendre. Quoi qu'il en soit de la vérité et de la chaleur de ces patriotiques narrations, on nous excusera de ne pas suivre leurs auteurs sur ce terrain trop uniforme, bien que certains hauts faits, qu'ils nous citent, fissent d'ailleurs assez bonne figure dans notre récit, s'ils n'avaient pas le tort d'être trop longs et de trop ressembler traits pour traits à plusieurs de ceux que nous avons décrits ailleurs.

La même remarque s'applique aux expéditions entreprises par An-

drianampoinimerina contre les Sihanakas, les Bezanozanos et les Betsileos. Il nous suffit donc de les avoir enregistrées une fois pour toutes à la gloire du grand roi, et d'en relater seulement ici, comme en passant, quelques détails parmi les plus curieux ou les moins connus.

De tout temps, les Sihanakas avaient été réputés comme possédant dans leur pays les plus célèbres magiciens. Malheureux à la guerre, Tohana, chef d'Ambohibeloma, voulut au moins montrer aux Hovas sa supériorité dans l'art de la magie ; il les défia donc en ce nouveau genre de combat. Le magicien Rasoalahatra, qu'Andrianampoinimerina avait appelé autrefois du pays des Sihanakas, pour lui confier les importantes fonctions de gardien du dieu Ramahavaly, accepta le défi au nom des Hovas, à condition que le roi voudrait l'y autoriser. L'autorisation royale fut donnée, mais sous la réserve expresse qu'aucun des deux champions, ni personne autre n'en mourrait. La lutte commença.

Tohana, le premier, lança la foudre sur son rival. Or, bien que la foudre ne cessât de tomber sur lui pendant une demi-journée, Rasoalahatra n'en fut pas cependant incommodé, et la case où il habitait ne devint pas même la proie des flammes.

Le gardien de Ramahavaly ordonna à son tour au dieu qu'il servait de remplir de serpents la demeure de son adversaire, et de le faire poursuivre par ces reptiles, de leurs assauts les plus irrésistibles. Une horrible cohorte de serpents pénètre à l'instant dans la case de Tohana, s'empare de sa personne et l'étreint de mille nœuds. Le malheureux chef d'Ambohibeloma, saisi d'horreur, pousse d'affreuses clameurs et demande vainement à son dieu de le délivrer de ces insupportables ennemis, Rasoalahatra l'encourage de la voix et du geste à combattre avec vaillance, mais Tohana est vaincu et se voit obligé de confesser, un peu tard, le supériorité du dieu Ramahavaly, protecteur des Hovas, sur celui des Sihanakas. Délivré aussitôt des étreintes qui l'enlaçaient et le glaçaient d'horreur, le chef d'Ambohibeloma est rendu à la liberté sans avoir été piqué.

Andrianampoinimerina, heureux de cette victoire, ordonna au grand

prêtre de Ramahavaly d'avoir à prendre, tous les lundis, au marché, une des portions de bœuf, réservées d'ordinaire au roi, afin de bien traiter les serpents de l'idole.

Lorsque l'expédition des Sihanakas fut terminée, le roi des Hovas tourna ses regards du côté des Betsileos. Les Betsileos, placés au sud des monts Ankaratra, se trouvaient divisés en une foule de petites tribus. Andriamanalinarivo était un de leurs plus puissants monarques ; c'est donc vers lui que se dirigèrent d'abord les six commissaires royaux de Tananarivo, chargés de porter aux habitants du pays des paroles de paix ou de guerre, selon qu'ils voudraient accepter la loi de l'Imerina ou s'y opposer.

Ayant demandé à être introduits auprès d'Andriamanalinarivo, les commissaires ne reçurent aucune réponse, mais ils entendirent chanter, de l'intérieur du palais, ces terribles paroles :

« Sont-ce des hommes ou non ? Si ce sont des hommes seulement, qu'ils viennent, nous les tuerons. »

Effrayés de ces menaces proférées évidemment à leur adresse, les envoyés Hovas commencèrent d'abord par prendre la fuite ; mais, honteux de leur terreur, ils revinrent quelque temps après sur leurs pas et se présentèrent hardiment à la demeure d'Andriamanalinarivo. Or, la même voix chantait encore, au moment de leur arrivée :

« Si ce ne sont pas des bêtes, mais des hommes, qu'ils s'avancent, nous les tuerons. »

Les Hovas répondirent audacieusement :

« Nous sommes non des bêtes, mais des hommes, et vous ne nous tuerez pas ; » et ils entrèrent auprès du roi des Betsileos.

« Voulez-vous, lui dirent-ils, vous déclarer l'enfant d'Andrianampoinimerina ?

— Comment serais-je son enfant, répondit Andriamanalinarivo, puisque nous sommes frères? Chacun gouverne chez soi. »

Prenant alors un bâton, et en mesurant la longueur de ses bras étendus, il le fit porter au roi d'Imerina avec ces paroles :

« Voilà la longueur de ma brasse ; si celle d'Andrianampoinimerina est de même mesure, je me déclare son enfant. »

Or, le roi des Hovas se trouvait inférieur, par ce côté, au roi des Betsileos ; sa brasse était plus courte que la longueur du bâton. Sans se déconcerter il dressa le bâton devant lui, et montrant à ses envoyés que sa stature royale en dépassait d'un pouce la hauteur :

« Rapportez à Andriamanalinarivo, ajouta-t-il, que ce n'est pas dans la longueur des bras que consiste la grandeur de l'homme. Vous le voyez, je suis plus grand que son bâton. Qu'il se constitue donc mon enfant. »

Et, afin de gagner son rival par des arguments plus capables de faire impression sur son cœur, il lui fit porter en même temps par ses envoyés les plus riches présents. Andriamanalinarivo reçut les présents, et demanda deux mois de réflexion avant de se soumettre. Il mit ce temps à profit pour se fortifier dans ses États et s'unir aux Sakalaves de l'ouest.

La guerre était inévitable. Elle allait éclater lorsque Andrianampoinimerina envoya au monarque Betsileo un superbe lamba en soie, avec prière de s'en revêtir. Le lamba portait un énorme trou vers le milieu. Réfléchissant à ce don singulier, Andriamanalinarivo comprit le malheur qui venait de lui arriver : son fils, jeune homme opposé à la guerre et gagné secrètement par les présents des Hovas, avait, malgré tous les avertissements paternels, fait acte de soumission à Andrianampoinimerina. Le royaume ainsi divisé ne pouvait résister avec succès à l'invasion du conquérant de l'Imerina. Le roi Betsileo se soumit alors lui-même sans plus de résistance et se déclara non le frère, mais l'enfant d'Andrianampoinimerina. Toutefois, cette soumission forcée ne dura pas longtemps. Les hostilités commencèrent bientôt sérieusement. Elles furent conduites contre les Betsileos par le roi des Hovas en personne, accompagné de son fils Radama qui, nommé pour la première fois dans cette expédition général d'armée, se distingua, dit-on, par sa valeur chevaleresque.

On rapporte aussi que le butin fait sur les ennemis dans cette campagne et les suivantes fut fort considérable, notamment en esclaves de toutes sortes ravis à leur pays, et entraînés par les vainqueurs au centre de l'Imerina.

Le royaume des Hovas, après la conquête des Betsileos, pouvait mesurer à peu près 100 lieues de long sur 40 de large. Comparé à celui d'Andriamasinavalona, il le dépassait en étendue de quatre à cinq fois environ. Et cependant Andrianampoinimerina n'était pas encore arrivé au comble de ses vœux. N'avait-il pas dit, au jour de son couronnement : « La mer doit être la limite de ma puissance. »

Cette parole devait s'accomplir; et si le vainqueur de l'Imerina, des Betsileos, des Sihanakas et des Bezanozanos n'eut pas la gloire de la réaliser, on ne saurait du moins, en aucune manière, lui disputer celle de l'avoir nettement indiquée à son fils et successeur, Radama Ier, comme le grand but à atteindre désormais pour la monarchie hova.

Il fit plus encore, et les dernières années de sa vie se passèrent à tenter de gagner diplomatiquement quelques-uns de ces peuples du littoral, que la faiblesse de la France, plus encore que l'intervention efficace de l'Angleterre, et les armées de Radama devaient soumettre bientôt à la domination hova.

Trois envoyés d'Andrianampoinimerina se rendirent donc un jour, par les ordres de leur souverain, au royaume du Menabe, dans le but de s'aboucher avec Ramitraho, qui gouvernait alors, au nom de son vieux père Mikiala, les Sakalaves de cette contrée, et de lui proposer un traité d'alliance stipulant plus ou moins explicitement la suzeraineté de l'Imerina sur les peuples de la côte ouest.

Ramitraho, désireux d'un côté de sauvegarder l'indépendance de son peuple, et craignant de l'autre les armes du puissant monarque des Hovas, eut recours à un biais, assez dans le génie de ce peuple.

Il demanda du temps pour réfléchir et se retira dans ses terres. Un mois s'écoula vainement pour les envoyés hovas dans l'attente d'une réponse qui ne devait jamais venir. Au défaut de Ramitraho, dont la

soumission eût engagé tout son peuple, quelques chefs inférieurs, sans mandat spécial, parurent enfin au lieu du rendez-vous.

Ils écoutèrent les promesses et les menaces des envoyés hovas, reçurent leurs présents et se prêtèrent même de bonne grâce à monter jusqu'à Tananarivo.

De magnifiques honneurs, accompagnés de présents plus nombreux et d'une offrande spéciale de cent bœufs, les accueillirent à la cour d'Andrianampoinimerina ; et celui-ci reçut enfin leur serment de fidélité.

A leurs yeux le serment qu'ils prêtaient n'engageait nullement le corps de leur nation.

Le roi des Hovas ne l'ignorait sans doute pas. Il voulut bien se contenter pour le moment de cette apparence de soumission, qui lui donnait l'occasion d'intervenir désormais dans les affaires des Sakalaves, et de se proclamer, à tort ou à raison, leur suzerain légitime.

M. Guillain ajoute que Ramavolahy, fils d'Andrianampoinimerina, envoyé peu de temps après par le roi en expédition chez les Sakalaves du Menabé, y arriva lorsqu'on faisait le deuil du vieux Mikiala, père du monarque régnant alors dans le pays, et qu'il reçut seulement cent bœufs de la part de la femme du défunt.

Il est à présumer que cette expédition ne fut pas une expédition militaire, mais une visite de politesse, dans laquelle, au lieu de coups de fusils, il y eut tout simplement échange de bonnes paroles et de cadeaux, propres à consolider les bons rapports entre les peuples.

La politique astucieuse d'Andrianampoimimerina chez les Sakalaves du Menabé avait produit de trop bons effets, pour que ce prince n'essayât pas de s'en servir une seconde fois contre les Sakalaves du Boéni, parents et alliés de ceux du Ménabé.

La reine Ravahiny gouvernait alors cette contrée. Des ambassadeurs lui furent envoyés, avec mission de tenter tous les moyens possibles pour la faire monter jusqu'à la capitale de l'Imerina. L'adresse et la générosité du roi devaient faire le reste.

Ravahiny, placée entre la crainte de s'attirer le courroux du puissant Andrianampoinimerina, si elle refusait d'accéder à son désir, et l'espoir d'en recevoir un accueil vraiment royal, crut qu'elle devait prendre le chemin de Tananarivo.

Elle s'y rendit en effet, avec sa fille, deux de ses petits-fils, et une multitude considérable de ses sujets.

Suppliée alors de vouloir bien offrir au vieux roi des Hovas le *Hasina*, hommage ordinaire de suzeraineté, elle s'y prêta sans résistance, accompagnant cet acte de l'offrande de trois canons, vingt fusils et sept barils de poudre.

Andrianampoinimerina la combla en retour de magnifiques présents, parmi lesquels figuraient 400 bœufs, 500 vary ou hectolitres de riz, et 1.500 pièces de cinq francs en argent.

Ravahiny mourut quelque temps après cet acte de vasselage et fut enterrée dans sa capitale de Majanga où elle était retournée.

M. Guillain rapporte que le roi des Hovas envoya à ses funérailles une ambassade de 1.200 hommes, et une offrande de 400 bœufs.

Rien de plus vraisemblable ; mais il a tort, selon nous, d'ajouter que ce fut là le dernier acte de vassalité rendu par les Hovas à la puissante monarchie des Sakalaves.

Une pareille interprétation nous semble, en effet, le contre-pied de la vérité.

Les honneurs rendus dans cette circonstance à la reine Ravahiny par Andrianampoinimerina, avaient pour principal mobile d'enlacer de plus en plus les Sakalaves dans les liens de la suzeraineté Hova, ou d'achever au moins de les y attirer, s'ils n'y étaient pas encore tombés. Andrianampoinimerina ne paya jamais de tribut aux Sakalaves.

Jusqu'ici, nous avons considéré le grand monarque de l'Imerina, au seul point de vue de la conquête et de l'extension de son royaume. Il nous resterait, avant de parler des dernières années de sa vie, à montrer en lui l'organisateur, le législateur, le protecteur éclaire

de l'agriculture, du commerce, et de tout ce qui pouvait en un mot favoriser les progrès de son peuple.

Mais afin d'éviter des redites fastidieuses, nous remettons aux articles, *gouvernement, législation* et autres questions de cette nature qui seront traitées plus loin dans cet ouvrage, d'une manière spéciale, ce que nous dirions ici à ce propos, sur Andrianampoinimerina, et nous nous contenterons, en ce chapitre, de parler de la protection que ce grand prince accorda toujours au commerce et à l'agriculture dans ses États.

Bien convaincu que la culture du sol est une des principales sources de la prospérité d'un royaume, Andrianampoinimerina s'appliqua de tout son pouvoir à la favoriser.

« Le riz et moi, avait-il coutume de dire quelquefois, ne faisons qu'un. » Aux nécessiteux qui venaient lui demander de l'argent afin de nourrir une trop nombreuse famille, il faisait avant tout remettre une sorte de bêche, appelée *angady*:

« Travaillez, disait-il, et le sol vous nourrira; les paresseux deviennent forcément voleurs. »

Il ne manquait pas de récompenser ceux qui lui portaient en riz, manioc, ou autres denrées, les produits les plus remarquables sous le rapport de l'abondance ou de la beauté.

On raconte qu'un de ses plus chers conseillers, Hagamainty, animé des mêmes sentiments que son maître, et voulant donner l'exemple au peuple, travailla si bien un seul pied de manioc, planté dans une terre profondément remuée, et fumée avec soin, que ce seul pied, produisit la charge de huit hommes. Il va sans dire qu'un monarque tel qu'Andrianampoinimerina ne dut pas négliger les digues, les canaux et autres champs de riz, à la création desquels les rois de l'Imerina, s'appliquèrent tour à tour avec tant de zèle, dès les commencements de la monarchie.

La tradition lui attribue en effet sur ce point des travaux considérables, qu'il fit exécuter dans les diverses provinces de ses

États, à mesure qu'il les annexait à son patrimoine d'Ambohimanga.

Aussi, la famine sous son règne fut-elle ignorée de ses sujets.

Entre autres canaux creusés à cette époque, on en remarque un, destiné à faciliter les communications entre la ville de Tananarivo, et celle d'Ambohimanga.

Le monarque inaugura lui même cette nouvelle voie, en se rendant en pirogue de son ancienne capitale à Tananarivo, ce qui donna lieu à une fête solennelle et à des réjouissances sans fin parmi le peuple.

Le commerce prit également sous ce prince un nouvel essor. Jusqu'à lui les bazars ou marchés étaient rares et insignifiants.

Par son ordre, un grand nombre de ces bazars s'ouvrirent dans des endroits désignés d'avance. Les chefs reçurent de lui mission, non seulement d'y protéger les vendeurs et les acheteurs,mais d'y vendre eux-mêmes leurs denrées à bon compte, et d'y acheter à un prix raisonnable ce dont ils auraient besoin.

Afin d'empêcher la fraude et d'étendre du même coup par ce moyen l'influence hova, le grand roi établit un système de poids et mesures, qu'il eut soin de faire adopter aussi bien par ses sujets que par chacun des peuples vassaux soumis à sa domination.

Les Malgaches ignorent encore aujourd'hui l'art de battre monnaie. Veulent-ils payer des valeurs moindres que celle de la pièce de cinq francs, reçue des Européens, on les voit s'emparer d'une de ces pièces, la diviser en fractions ou morceaux de variable grandeur, et en soumettre le poids à des balances qu'ils portent habituellement sur eux.

Andrianampoinimerina fixa la valeur des poids destinés à peser ces fractions d'argent, et les désigna sous le nom de Loso (2 fr. 50), Kirobo (1 fr. 25), Sikajy (0 fr. 60) et Roavoamena (0 fr. 20). Au moyen de ces poids, diversement mêlés, ou opposés entre eux, sur les deux plateaux de la balance, ou à l'aide de grains de riz, quand il s'agit de valeurs moindres que dix centimes, on obtient toutes les sommes désirables.

Une brasse d'une longueur déterminée servit aussi à mesurer les

étoffes et une caisse cylindrique à capacité réglée par lui, fut employée pour la vente des riz ou autres denrées de ce genre.

Le roi de l'Imerina travaillait donc avec non moins de passion à la prospérité du commerce et de l'agriculture dans ses États, qu'à l'accroissement de son territoire par les armes de ses soldats. Il semblait que son esprit possédât comme d'instinct le sentiment de la grandeur ; il la cherchait, non seulement pour son royaume, mais encore en ce qui concernait la dignité de sa personne. C'est ainsi qu'on le vit construire des palais ou demeures, plus somptueuses à Tananarivo, à Ambohimanga et dans la plupart des autres villes qu'il prétendait honorer de sa présence. Il se donna même le luxe d'une maison de campagne à Ambohipo où il aimait, dit-on, de venir se livrer de temps à autre soit au plaisir de la chasse, soit à celui de la pêche, sur un beau lac, situé à environ une lieue de Tananarivo et possédé aujourd'hui par la Mission catholique.

Le peu que nous venons de dire du caractère élevé de ce prince, de son amour pour le commerce et l'industrie, et ce que nous ajouterons plus tard relativement aux lois et aux institutions qu'il donna au royaume, ou sanctionna du moins de son autorité, laissent manifestement entrevoir certains reflets de notre civilisation européenne tombant déjà sur l'intérieur de Madagascar.

Qui pourrait d'ailleurs s'en étonner ? Dès 1804 la France avait établi garnison à Madagascar. Longtemps même avant cette époque il n'était pas rare de voir des traitants européens, soit pour le commerce des esclaves, soit pour tout autre négoce, être admis à pénétrer dans l'Imerina.

Aucun d'eux ne pouvait néanmoins s'établir ailleurs qu'à Ambatomanga, village situé à cinq heures de la capitale. Les idoles s'opposaient formellement à ce qu'ils fussent reçus dans d'autres villages ; et si, par une très rare exception, quelqu'un de ces Vazahas ou blancs étrangers obtenait l'autorisation de franchir l'enceinte de Tananarivo, il devait en sortir avant la nuit.

Ce contact, si faible qu'il fût des enfants de l'Europe avec la barbarie hova, nous semble plus que suffisant pour rendre raison de bien des mesures que le génie d'Andrianampoinimerina, laissé à lui seul, n'eût peut-être pas découvertes, ni encore moins appliquées à son peuple avec une si rare prudence.

Les dernières années du grand roi de l'Imerina furent troublées par des jalousies et des querelles entre ses fils auxquelles il ne put ou ne sut remédier autrement que par le supplice des coupables.

Le monarque avait déjà manifesté plusieurs fois l'intention de n'établir dans l'Imerina qu'un seul héritier de son trône. Or, chacun de ses enfants aspirait à devenir cet unique héritier. La balance penchait néanmoins d'une manière évidente en faveur de Radama. Bien qu'il ne fût pas le premier-né, son courage, ses succès dans les combats, sa douceur envers tous les siens, non moins que sa piété filiale, lui avaient gagné tous les cœurs. Les oracles consultés par le roi s'étaient bien gardés d'être d'un avis différent.

Radama devait donc régner ; ses frères ne purent se faire à cette idée. Une effroyable jalousie s'alluma dans leur cœur, et ils essayèrent d'attenter aux jours de leur frère.

L'un d'eux, Rabodolahy, se laissa même entraîner si loin par l'accès de sa passion, qu'il résolut de poignarder Radama de sa main, à la première occasion favorable qui se présenterait ; mais, comme cette occasion lui échappait toujours, grâce à la vigilance des amis du jeune prince, il en vint dans sa rage jusqu'à concevoir le projet de frapper l'auteur même de ses jours, très coupable, selon lui, de ses préférences paternelles en faveur de Radama.

Un jour donc que le roi se trouvait à sa villa d'Ambohipo, Rabodolahy se rendit auprès de sa personne, comme pour lui faire visite, mais en réalité afin d'exécuter son parricide dessein. Le monarque averti heureusement, avant que le meurtrier n'eût eu le temps de se glisser auprès de lui, ordonna aussitôt de s'emparer du coupable et de le fouiller avec soin. Ce qui fut exécuté. On a trouvé sous son

lamba le poignard destiné à commettre son crime. Le peuple fut aussitôt réuni. Andrianampoinimerina, la douleur dans l'âme, déclara au milieu de l'assemblée qu'un tel monstre n'était plus son fils, et Rabodolahy, saisi par la justice, s'en alla expier dans le dernier supplice, au village d'Ambohimanatrika, les tentatives insensées de son effroyable jalousie.

Un si funeste sort ne parvint pas néanmoins à préserver d'un semblable malheur Ramavolahy, fils aîné du monarque. Aveuglé par sa malheureuse passion d'évincer du trône à son profit son frère Radama, il ne craignait pas, comme Robodolahy, de s'en prendre au vieux monarque lui-même, et de chercher à lui arracher violemment la couronne avec la vie.

Il organisa dans ce but une conspiration à laquelle prirent part un grand nombre des habitants d'Alasora et d'Ambatolévy, ainsi que plusieurs officiers du palais. Un esclave royal, un poignard caché sous son lamba, entra même dans la chambre du monarque afin de le frapper, mais saisi d'un invincible sentiment de crainte et de respect, au moment de consommer son forfait, l'esclave, tomba aux genoux de son maître en s'écriant : « Je suis envoyé par votre fils Ramavolahy pour vous tuer ; il m'est impossible de me rendre coupable d'un pareil crime. »

Andrianampoinimerina réunit alors une seconde fois le peuple et accusa lui-même son fils. Un des chefs prenant la parole s'écria : « L'enfant qui tette encore sa mère est bien vite repoussé, s'il mord le sein qui le nourrit. Il faut que la loi ait son cours. Laissez-nous faire, sire, nous nous chargeons de la punition du parricide. »

Le roi donna son consentement. Le peuple s'empara aussitôt de Ramavolahy et l'entraîna sur la route d'Alasora.

Andrianampoinimerina, du haut de son palais, suivit, dit-on, aussi loin qu'il le put, de ses regards voilés à chaque instant par les larmes, cet enfant dénaturé conduit par son peuple à la mort. Mais il n'intercéda pas en sa faveur, et laissa la justice accomplir sur lui jusqu'à la fin ses rigueurs.

228119

Tous les complices de Ramavolahy, dont la culpabilité était évidente, subirent le même sort. Les moins coupables furent réduits en esclavage. On fit boire le tanghen à ceux sur l'innocence desquels planèrent de justes soupçons.

Dans le but de prévenir désormais une nouvelle conspiration, Andrianampoinimerina proclama solennellement Radama son successeur. Il fit plus encore. Dans le cas, où son fils viendrait à succomber, Mavo, la jeune épouse de ce prince, celle qui fut plus tard Ranavalona Ire, fut désignée pour lui succéder. Tous les autres fils du roi, ou personnages influents, soupçonnés de pouvoir empêcher encore, par leurs intrigues, l'effet de cette disposition royale, se virent exiler ou garder à vue dans la ville qu'on leur assigna.

Alors le vieux monarque pensant avoir tout réglé pour le mieux, et concevant quelque crainte sur sa fin prochaine, fit un voyage à Nosi-fito, ville située à 12 lieues environ au nord-est de Tananarivo. Le but principal de ce voyage était de contempler, à travers le cristal d'une fontaine sacrée, sa propre image (*fizahana tandindona*) et de savoir sûrement ainsi si sa mort était proche ou éloignée. Telle est la coutume superstitieuse en usage encore aujourd'hui pour les souverains hovas, lorsqu'ils se sentent mortellement atteints. La protestante Ranavalona II, décédée à Tananarivo le 13 juillet de l'année dernière, 1883, ne s'est pas fait faute de s'y conformer, comme ses prédecesseurs païens.

Andrianampoinimerina arrivé à Nosi-fito se sépara de sa suite nombreuse, et se rendit seul à l'une des sources du Mananara, lieu ordinaire de cette consultation. Ce qu'il vit dans le miroir des eaux, auprès de la pierre sacrée, l'effraya jusqu'au fond du cœur ; et il voulut contrôler cette réponse de mort à Nosi-fito, par une consultation semblable, au *Fizahana tandindona* de Vodivato. Mais, hélas! la fontaine sacrée de Vodivato rendit le même oracle. Andrianampoinimerina en devint plus triste encore, et ne douta plus de sa mort prochaine.

Deux mois après, il tomba en effet gravement malade dans sa ville d'Ambohimanga. Les courtisans, selon leur habitude, crièrent à l'empoisonnement. Des hommes fidèles furent accusés. Le tanghen les disculpa, et prouva au contraire la culpabilité du principal de leurs accusateurs, qui mourut en buvant à son tour la terrible potion.

Andrianampoinimerina n'en vit pas moins son mal redoubler d'intensité. Sentant alors la mort arriver, il réunit autour de lui ses parents, ses amis, et les principaux chefs de son royaume :

« Je vous annonce à vous tous, leur dit-il, que la maladie va fixer mon sort. Dieu va me prendre. Je ne tarderai pas à vous quitter. Mon corps sera bientôt enfermé dans le tombeau, mais mon âme et mon esprit demeureront avec vous et avec Radama. Je vous laisse Radama. C'est le fils de mon cœur, Il est jeune encore. Je vous le confie. Eloignez de lui les mauvais sorts et les mauvaises destinées. Je veillerai du reste auprès de lui, et je serai moi-même son conseil. »

Le roi s'étendit ensuite longuement sur la sagesse qui fait fleurir les royaumes, sur l'union des sujets avec le prince, et du prince avec les sujets, et sur le respect de tous les droits, notamment du droit de succession au trône, et il ajouta :

« Souvenez-vous qu'après Radama, Mavo, son épouse doit avoir la couronne. Telle est ma volonté : ne l'oubliez pas. »

Il régla enfin qu'Ambohimanga serait le lieu de sa sepulture. Puis s'affaissant de plus en plus, il mourut en 1810, à l'âge de 65 ans environ, après 23 années de règne.

Commencements du règne de Radama Ier (1810-1815). — Radama, devenu maître du trône à la mort de son père, chercha d'abord à affermir sa domination, en faisant disparaître autour de lui tout ce qui pouvait de près ou de loin lui porter quelque ombrage.

Une de ses sœurs Ratsimanompo fut exilée à Vohilena, à deux journées de Tananarivo, avec défense formelle de se rapprocher de la capitale. Un oncle de Mavo, sa femme, eut le même sort. Plusieurs

autres princes ou princesses, entre autres, Raleinanahery, propre mère du monarque, subirent un plus cruel destin : en leur qualité de descendants des rois on les ensevelit tout vivants dans l'eau bourbeuse d'un marais, ou on les étrangla misérablement avec un lamba de soie.

Des embarras plus graves survinrent au jeune roi. Les Bezanozanos d'Ambatomanga, à quelques heures de Tananarivo, levèrent contre lui l'étendard de la révolte. Radama marcha contre eux, prit leur ville, en brûla toutes les maisons et en chassa les habitants au delà de la forêt, à Ambodinangavo.

« Je veux, dit-il, que cette cité rebelle disparaisse à jamais, malheur à ceux qui penseraient à l'avenir pouvoir s'y établir. Je les saisirai, je mettrai leur corps en lambeaux et les donnerai en nourriture aux chiens. Eh quoi ! nous pleurons encore mon père ; son deuil n'est pas fini ; et l'on se révolte déjà contre son autorité ! »

Après Ambatomanga vint le tour d'Ambositra.

Cette ville située à quatre ou cinq jours au Sud de Tananarivo et soumise naguère au joug de son père, par Radama lui-même, qui de sa propre main en avait tué le roi, avait osé pareillement se mettre en révolte contre la domination hova. Le vainqueur d'Ambatomanga y courut aussitôt, investit étroitement la place trop forte pour être prise d'assaut, et la contraignit bientôt à capituler.

Toutes les maisons d'Ambositra furent détruites, ses défenseurs mis à mort, les femmes et les enfants emmenés en captivité dans l'Imérina. Défense fut faite aux habitants du pays, de songer jamais à s'établir sur les ruines de cette cité rebelle.

Radama encore une fois victorieux revint à Tananarivo, mettre fin au deuil de son père, qui avait duré une année, et prendre solennellement possession de sa couronne, au milieu de l'assemblée du peuple, selon toutes les prescriptions usitées en pareil cas.

Mais une nouvelle révolte du pays des Betsileos contraignit bientôt le monarque à transporter des troupes devant Fianarantsoa, et à les

faire avancer par une suite de combats heureux, jusqu'au village d'Ifandanana.

Ifandanana, bâti sur un roc élevé, coupé à pic de tous côtés, et où l'on ne pouvait arriver que par un sentier impraticable, servait de retraite à un très grand nombre de rebelles. Radama résolut de les prendre par un blocus rigoureux. La disette ne tarda pas en effet à se déclarer dans la petite cité.

Obligés de choisir entre les cruelles tortures de la faim et le glaive de Radama, les Betsileos, arrivés au paroxysme du désespoir, préférèrent se donner eux-mêmes la mort ; et on les vit alors avec stupeur se présenter par groupes nombreux, sur les bords du rocher à pic, au haut duquel Ifandanana était perché ; puis là, les yeux bandés, commencer sous les yeux des Hovas, avec accompagnement de chants et de cris effroyables, une ronde homicide dont le terme devait être infailliblement une chute en masse dans l'abîme, comme il arriva en effet.

On évalue à plusieurs milliers le nombre des malheureux qui se suicidèrent de cette façon. Lorsque les plus fanatiques eurent succombé, et qu'il ne resta plus à Ifandanana que des femmes et des enfants, le courage leur manqua pour continuer cette ronde infernale, et trois cents d'entre eux devinrent les esclaves des Hovas.

Plusieurs autres expéditions entreprises par Radama au Nord et au Sud de ses États, et toujours couronnées de succès, mirent le sceau à sa gloire militaire, et le rendirent dès lors, pour ses voisins, non moins redoutable que son père Andrianampoinimerina.

Telle était à peu près, d'après les traditions du pays, la situation politique du royaume hova, parmi les tribus de Madagascar, au moment où la France, échappée, non sans peine, aux ruines de la Révolution de 93 et aux guerres non moins désastreuses du premier Empire, songeait vers 1815, sur la foi des traités, au grand déplaisir de l'Angleterre, à faire valoir efficacement ses anciens droits sur la grande île africaine.

Mais avant de poursuivre le récit désormais strictement historique du règne de Radama Ier, et de voir la puissance hova s'unir à la Grande-Bretagne, pour tenir en échec la politique colonisatrice de la France à Madagascar, nous croyons utile de préciser nettement quelles pouvaient bien être, à cette époque, les aspirations véritables de la nation hova et celles de son souverain.

CHAPITRE V

Résumé historique. — Radama Ier (suite) 1815-1828. — Ranavalona Ire (1828-1861).

Avant que l'île de France fût passée aux Anglais en 1815, et que sir Charles Robert Farquhar, gouverneur de cette île, eût commencé à nouer des rapports de bonne amitié avec Radama Ier, par le moyen de ses agents, de ses prédicants et surtout de ses cadeaux séducteurs, les Européens n'étaient pas totalement inconnus du peuple de Tananarivo et des monarques hovas. Plusieurs de nos compatriotes de Bourbon, de l'île de France, ou des points de Madagascar soumis à notre domination, avaient pénétré depuis longtemps, pour l'intérêt de leur commerce d'esclaves, ou pour tout autre raison, jusqu'au cœur de l'Imerina, et étaient entrés en relation avec les souverains du pays.

Nous avons déjà dit qu'Andrianampoinimerina s'inspira très probablement, dans les règlements qu'il donna à son peuple, des lumières de la civilisation européenne; bien que, sous son règne, aucun Européen n'eût joui du droit de séjourner à la capitale, ou dans une autre ville de l'Imerina, à l'exception d'Ambatomanga. Il semblait, en effet à ce prince, comme à la plupart de ses sujets, que si les enfants de l'Europe s'établissaient librement au milieu du territoire hova, ils arriveraient bientôt par leurs richesses, leur habileté, leur supériorité en tout genre, à y asseoir leur domination, au détriment de celle des dieux et des habitants du pays. De là ce sentiment de défiance et d'inexplicable susceptibilité qu'on retrouve encore aujourd'hui, plus ou moins accentué, au fond de toutes les mesures gouvernementales de la cour d'Imerina, ayant trait à des Européens.

On peut donc être sûr que si la cupidité des richesses des blancs, plus forte quelquefois que la défiance, ou une terreur facilement superstitieuse de notre puissance, ne domine pas le cœur du politique Hova, c'est le premier sentiment dont nous venons de parler, celui de la défiance, qui en sera l'unique régulateur, et se montrera dans toutes ses relations avec les étrangers. L'appât de nos présents ou la crainte de nos armes pourront bien, pendant quelque temps et en quelques cas particuliers, créer des exceptions à cette grande loi, mais les présents une fois reçus, ou la crainte du danger passée, rien n'empêchera le Hova de reprendre son habituelle suspicion envers les étrangers. Ceux-ci auront beau protester, invoquer la force de leurs droits et des traités conclus avec le royaume, le politique hova n'en aura nul souci, et il se hâtera, avec autant de prudence que possible, de mettre hors de chez lui ces importuns étrangers.

Le grand tort de la France, dans l'ensemble de ses démêlés avec le gouvernement de Tananarivo, est d'avoir pratiquement méconnu les lois de cette politique barbare, telles que nous venons de les signaler. La grande habileté au contraire de sir Robert Farquhar, d'Hastie son agent, des méthodistes ses coopérateurs, et en général du gouvernement de Londres, c'est de les avoir prises pour règles constantes de leur conduite avec les Hovas, depuis 1815 jusqu'à nos jours.

Pendant que nos ministres français, forts de la bonté de nos droits sur Madagascar, affectaient d'ignorer que l'appât des présents ou la force des armes pouvaient seuls leur donner quelque efficacité sur l'esprit des Hovas, et qu'ils se bornaient d'ordinaire, en cas de violation de ces droits, à des protestations ridicules, au nom de la justice, ou à des déploiements de forces militaires notoirement insuffisantes, par un misérable esprit de parcimonie, l'Angleterre, mieux avisée, allait droit à la fibre de la cupidité, toujours si sensible parmi les chefs barbares : on la voyait ainsi répandre son or dans leurs mains, leur promettre aide et protection contre nous, discréditer auprès d'eux notre puissance, enfler la sienne à plaisir, et abaisser

par là d'autant plus entre elle et la nation hova les barrières de la défiance, qu'elle les élevait davantage entre cette même nation et la nôtre.

En trois mots : chez les Hovas, habitude invétérée de défiance envers tous les étrangers, tempérée d'ordinaire par le double sentiment de cupidité pour notre or, et de crainte de nos armes; nul respect du droit et des traités.

Même manque de respect pour les lois de la justice, à l'endroit de la France, chez certains agents de la Grande-Bretagne ; et prévenances sans bornes, générosités excessives de la part du gouvernement anglais envers nos ennemis les Hovas.

Confiance aveugle dans la force naturelle de nos droits à Madagascar chez les ministres de la France; manque presque total d'énergie pour en imposer le respect par les armes, alors qu'on ne se décidait pas à en acheter le succès auprès des chefs indigènes, par des libéralités jugées inopportunes : tel est en résumé le fond de la triple histoire de France, d'Angleterre et de la nation hova à Madagascar, depuis 1815 jusqu'à nos jours.

Le lecteur s'en convaincra en reprenant avec nous la suite du récit au point où nous l'avons laissé au précédent chapitre.

Le traité de Paris du 8 mai 1814 venait de rendre à la France ses anciens droits sur Madagascar, passés à l'Angleterre pendant les guerres de l'Empire. Il était en effet stipulé, par l'article 8 de ce traité, que nous rentrions en propriété de nos établissements de tout genre possédés par nous, hors de l'Europe, avant 1792, à l'exception toutefois de certaines possessions, au nombre desquelles ne figurait point Madagascar. Mais comme cet article 8 portait en même temps cession à la Grande-Bretagne de l'île de France, désormais l'île Maurice, avec ses dépendances, c'est-à-dire les Seychelles, Rodrigue, etc., sir Robert Farquhar, nommé par l'Angleterre gouverneur de Maurice, émit ouvertement la prétention de comprendre parmi les dépendances de cette île tous nos anciens établissements de Madagascar.

Le gouverneur de Bourbon protesta, mais sans succès; Farquhar s'était mis à l'œuvre, et soit par la prise de possession de Port-Louquez, vers la pointe Nord-Est, où, pour le dire en passant, il n'eut que des déboires, soit par d'incessantes négociations auprès des indigènes, il essaya de tirer le meilleur parti possible, au profit de l'Angleterre, de nos anciens droits sur Madagascar.

J'ai reçu l'ordre du gouvernement de Sa Majesté britannique, écrivait-il en date du 25 mai 1816, au général de Bouvet, de considérer l'île de Madagascar comme ayant été cédée à la Grande-Bretagne, sous la description générale de l'île de France. Il n'est aussi ordonné de maintenir et de réserver à la Grande-Bretagne l'exercice exclusif de tous les droits dont la France usait anciennement... Si l'île de Bourbon craignait de manquer des secours que jadis elle tirait de l'île de Madagascar, le gouverneur de Bourbon s'adresserait au gouverneur de Maurice pour obtenir la permission de commercer avec cette île... »

Hâtons-nous d'ajouter que le gouvernement de Londres mieux informé, après débat préalable et pourparlers diplomatiques avec le cabinet de la Restauration, fit savoir par dépêche du 18 octobre 1816 à sir Farquhar « que le prince régent avait bien voulu admettre l'interprétation donnée par le gouvernement français à l'article 8 du traité de paix du 30 mai 1814, stipulant la restitution de certaines colonies que la France possédait au 1er janvier 1792 dans les mers et sur le continent d'Afrique; je vous transmets en conséquence, ajoutait-il, les ordres de son Altesse Royale le Prince Régent, qui sont que vous preniez les mesures nécessaires pour remettre aux autorités françaises à Bourbon les établissements que le gouvernement français possédait sur les côtes de l'île de Madagascar à l'époque sus-mentionnée. Signé Bathurst. »

La dispute avec Farquhar ne fut pas close par cette dépêche. « Les instructions de mon gouvernement, écrivait-il le 30 août 1817 au gouvernement de Bourbon, m'ordonnent de prendre les mesures néces-

saires pour remettre aux autorités françaises à Bourbon les établissements que la France possédait sur les côtes de Madagascar au 1er janvier 1792.

« Je vous prie donc, messieurs, de me faire connaître clairement et nommément quels sont les établissements que vous regardez comme ayant appartenu à la France, à l'époque précitée sur la côte de Madagascar.

« Toutefois, je vous demande la permission d'observer que le gouvernement de Maurice n'a conservé à Madagascar aucun établissement et emplacement sur les lieux où les Français avaient auparavant fixé leurs postes. Sur ce point de vue, il est clair que ce gouvernement-ci n'a rien à remettre aux Français.

« Les mesures prises par le gouvernement de Maurice se sont bornées à former des traités d'amitié avec les princes et les naturels du pays.

« Ma conviction est que, dès ce moment, dans l'état actuel des choses, les ports de Madagascar sont également aux habitants de nos gouvernements, et qu'ils ont les mêmes droits à y établir des relations commerciales. »

Le gouverneur et l'ordonnateur de Bourbon, par une lettre du 7 novembre 1817, répondirent parfaitement à cette nouvelle prétension de sir Robert Farquhar : « Qu'avant l'époque du 1er janvier 1792, la France possédait, depuis plus de 150 ans, la souveraineté de l'île de Madagascar, aux mêmes titres que différentes puissances, et particulièrement l'Angleterre, qui exerce une souveraineté semblable sur des côtes étendues dans différentes parties du monde. Ces titres sont l'acte de prise de possession et une longue jouissance non contestée. »

Le gouverneur de Bourbon opposant ensuite sir Farquhar à lui-même dans cette question de Madagascar lui rappelait avec quelle rigueur, dans sa lettre du 25 mai 1816, il réclamait pour l'Angleterre l'exercice exclusif de tous les droits dont la France jouissait autrefois à Madagascar, tant qu'il avait pensé que Madagascar faisait partie des dépendances de l'île de France.

Puis il ajoutait : « Votre Excellence nous observe qu'elle n'a formé aucun établissement à Madagascar, et qu'elle n'a par conséquent aucune remise de territoire à effectuer à la France ; mais en même temps, elle nous fait connaître qu'elle entretient des rapports politiques avec les chefs de cette île, et nous savons d'un autre côté que des agents anglais y sont établis. Nous prenons la liberté d'observer que la continuation de ces rapports est incompatible avec l'exercice des droits de souveraineté de la France.

« Nous pensons donc que la rétrocession, que nous sommes autorisés de réclamer, ne sera pleine et entière qu'autant que l'Angleterre renoncera à entretenir des rapports politiques avec Madagascar. »

Pas plus que nos précédentes protestations, cette admirable lettre de messieurs Desbassayns de Richemond et Lafitte du Courteil ne devait avoir la vertu de ramener sir Robert Farquhar à des procédés plus équitables envers la France. Le gouverneur de Maurice se sentait une tâche à remplir : il fallait, à tout prix, empêcher notre patrie de relever, dans la mer des Indes, son influence maritime et coloniale, si profondément atteinte par la perte de l'île de France. Notre souveraineté exclusive à Madagascar eût promptement réparé cet échec ; l'administration de Bourbon ne pouvait dès lors, selon Farquhar, songer en aucune manière à pareille acquisition.

Qu'avait fait d'ailleurs le gouvernement français, à partir de 1814 jusqu'à cette date du 7 novembre 1817, pour tirer quelque profit de ses droits sur Madagascar ? Rien, absolument rien, à part les protestations dont nous avons parlé.

Farquhar, au contraire, s'était empressé d'agir. Sans parler du malheureux essai de colonisation britannique, tentée vers 1815 au Nord-Est de la Grande Ile, à Port-Louquez, où les Anglais s'étaient fait massacrer par les indigènes, le gouverneur de Maurice avait noué d'importantes relations avec les plus puissants chefs du pays, notamment avec Radama. Le traitant Chardenaux, monté en 1816 à Tananarivo, afin de pressentir le monarque Hova, l'avait trouvé plus ami des

étrangers que son père Andrianampoinimerina. Grâce aux présents du gouverneur anglais et aux négociations de son envoyé, Radama n'avait pas craint d'expédier à son ami Farquhar ses deux jeunes frères Marotafika et Rahova, afin de visiter Maurice et de s'instruire à l'école des blancs. Farquhar s'était hâté, on le comprend, de les recevoir avec honneur et de les remettre aussitôt à la haute direction du sergent Hastie, son homme de confiance et déjà *in petto* son futur résident anglais à Madagascar.

La Mission de Chardenaux avait réussi. Une nouvelle et plus solennelle ambassade confiée à Lesage avait réussi mieux encore. En route pour Tananarivo, vers la fin de 1816, avec de riches présents et une escorte de trente soldats, destinée à frapper l'esprit de Radama et de ses sujets par l'important appareil de la discipline et des uniformes européens, Lesage se fit recevoir à la capitale des Hovas, au milieu d'un concours immense de populations accourues pour contempler les étrangers, et il en partit le 5 février 1817, victorieux sur tous les points. Devenu *frère de sang* avec Radama, c'est-à-dire son ami le plus intime, il avait tellement captivé par ses dons, ses flatteries et ses promesses l'esprit du souverain, que celui-ci promettait de se lier avec Farquhar par un traité solennel, sur les bases que voici :

Le roi des Hovas, reconnu roi de Madagascar et dépendances par l'Angleterre, recevrait annuellement 1.000 dollars ou piastres en or ; 1.000 dollars en argent ; 100 barils de poudre de cent livres chacun ; 100 mousquets anglais, avec accessoires complets ; 1.000 pierres à fusil ; 400 gilets rouges ; 400 chemises ; 400 pantalons ; 400 paires de souliers ; 400 shakos ; 400 montures de fusil ; 12 sabres de sergents avec ceintures ; 400 pièces de toile blanche de l'Inde ; 200 pièces de toile bleue de l'Inde ; un habit d'uniforme avec chapeau et bottes, le tout complet, pour le roi Radama, et deux chevaux ; à condition que le roi Radama s'engagerait de son côté à faire cesser la traite des esclaves dans son royaume.

Deux sergents anglais étaient aussi laissés obligeamment par

Lesage, à la disposition de Radama, pour la formation d'une armée sur le modèle des armées européennes.

Enfin, comme pour tout couronner, le très prudent négociateur ne s'était pas fait faute d'insinuer au roi que l'occupation d'un point sur la côte Est, tel que Tamatave par exemple, possédé autrefois par les Français, et détenu aujourd'hui injustement, disait-il, par Jean René, ne pouvait qu'être très utile à la bonne entente entre l'Angleterre et le royaume hova. Il serait ainsi plus facile aux deux puissances, par le moyen des bateaux anglais, de se mettre en communication l'une avec l'autre.

Il n'en fallait pas tant à Radama, qui rêvait déjà depuis longtemps, comme son père, la conquête de l'île entière, pour se mettre en campagne. L'agent de Farquhar avait à peine quitté Tananarivo que le roi des Hovas se prépara en effet à soumettre à sa puissance le territoire de Jean René.

Le roi de Tamatave, ayant eu vent de ces préparatifs, en témoigna quelque appréhension au général Lesage, à sa descente de la capitale, pour rentrer à Maurice. Mais Lesage rassura le bon Jean René : « Que craignez-vous, lui dit-il ? N'avez-vous pas reçu les présents de l'Angleterre ? N'êtes-vous pas devenu l'ami des Anglais ? Jamais Radama, ce chef d'une horde sauvage, n'osera s'attaquer à l'allié de la puissante Angleterre. » Jean René le crut, et se tint en repos.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés que le roi des Hovas, à la tête d'une armée de 25.000 hommes, commandée par le sergent anglais Brady, se présentait devant Tamatave, pendant que *le Phaéton*, navire de Sa Majesté britannique, envoyé de Maurice par Farquhar, mouillait sur la rade de cette ville, ayant à son bord les deux jeunes frères de Radama avec leur précepteur Hastie.

Jean René n'était point de taille à résister efficacement aux troupes de son ennemi. Des intermédiaires officieux, le commandant du *Phaéton*, Pye, agent anglais, successeur de Lesage et Hastie lui-mêmes'offrirent aussitôt au roi de Tamatave et à celui de Tananarivo pour régler

les conditions de la paix. Jean René fut reconnu comme chef héréditaire de Tamatave, mais à condition qu'il accepterait la suzeraineté de Radama, le grand souverain de Madagascar et dépendances. Jean René dut en passer par là. Le roi de Tananarivo, ses frères et l'armée, Hastie et les porteurs des présents anglais stipulés précédemment comme condition de la signature du traité hova, se dirigèrent par divers chemins vers la capitale de l'Imerina. Hastie y arriva avec les présents, le 6 août 1817. Deux mois après, 23 octobre 1817, le traité dont Lesage avait posé les bases, ainsi que nous l'avons vu, était signé par la volonté du roi, malgré les plus vives oppositions de la part des chefs et du peuple hova, furieux de voir le royaume envahi par les étrangers.

Voilà tout ce qui avait été fait par Farquhar, un mois environ avant qu'il reçût la protestation de messieurs Desbassayns et Lafitte, dont nous avons parlé plus haut. Sous couleur de philanthropie et de générosité universelle, il avait pénétré avant nous et contre tous nos droits au centre de la Grande Ile. En faisant vibrer fortement la corde de la cupidité dans le cœur du roi des Hovas, il avait su triompher des défiances personnelles du monarque et de celles de son peuple, et avait ainsi posé les premières bases de l'influence anglaise à Madagascar.

Comment le gouverneur de Maurice se fût-il arrêté en si bonne voie ? Son cabinet de Londres ne le désapprouvait pas. Il mettait même en son pouvoir des sommes relativement considérables (1.549.099 fr. 80 de 1813 à 1826), afin d'assurer le triomphe de sa politique ; tandis que la France entravée, par un étroit esprit de parcimonie, n'était pas encore parvenue, vers la fin de 1820, à réunir les fonds nécessaires pour reprendre possession de ses anciens établissements de Madagascar. Quelques hommes occupaient cependant Fort-Dauphin depuis le 1er août 1819. Farquhar alla donc plus que jamais de l'avant, et résolut de pousser à fond sa grande affaire du triomphe de la politique anglaise sur la Grande Ile, par l'écrasement complet de la nôtre.

Pendant un voyage à Londres entrepris par lui à cette époque, son

remplaçant intérimaire à Maurice, le général Hall, avait, il est vrai, par sa mauvaise foi à exécuter le traité conclu avec Radama, grandement compromis ce triomphe. Le souverain des Hovas, irrité de ce manque de parole, avait de nouveau autorisé la traite dans ses États. On ne parlait plus parmi les chefs et le peuple que de la fausseté britannique; et l'on songeait à mettre tous les étrangers hors du pays comme par le passé. Farquhar ne se découragea pas. Grâce à sa persévérance, à sa générosité inépuisable et surtout à l'habileté diplomatique d'Hastie, il répara si bien cet échec momentané, que le traité nouveau du 11 octobre 1820 dépassa en avantages pratiques pour l'Angleterre celui du 23 octobre 1817.

Outre la clause philanthropique concernant la vente des esclaves, insérée dans le premier traité, on lisait dans celui-ci « que le gouvernement anglais élèverait à ses frais vingt jeunes Hovas, dix à Maurice et dix à Londres, et les instruirait aux arts et métiers, tels que ceux d'orfèvre, bijoutier, tisserand, charpentier, forgeron, etc. ». C'était l'influence anglaise, pénétrant ainsi par le moyen de l'éducation religieuse et professionnelle jusqu'au cœur du pays. L'autorisation accordée peu de temps après par Radama, au missionnaire méthodiste Jones, d'ouvrir des écoles à Tananarivo, comme conséquence naturelle de cette clause du nouveau traité, suffit en effet pour en indiquer le sens et la portée. Le procédé était habile et réussit au delà de toutes les espérances. D'après Ellis lui-même, huit ans après l'établissement de cette première école méthodiste, 8 décembre 1820, on comptait plus de trente-deux maisons du même genre, disséminées dans l'Imerina, et inspirant déjà à près de quatre mille Hovas, avec l'instruction anglaise et protestante, la haine du catholicisme et de la France.

Quelle différence de cette politique anglaise si nette, si ferme, si libéralement prodigue de ses dons pour arriver au but, avec la politique si indécise, si mesquine de la France en ce qui touchait alors à Madagascar!

Lorsque les 420.000 fr. affectés par le ministère français à la réouverture de nos établissements de Madagascar furent enfin votés par les chambres, et que la petite expédition formée dans ce but se fut établie, dans le courant d'octobre 1821, à l'île Sainte-Marie, au milieu de maladies et de difficultés de toutes sortes, les Anglais ne nous y laissèrent même pas respirer en paix. Nous eûmes, en effet, à compter avec une certaine visite insolente de leur corvette, le Menaï, et surtout avec les injonctions qu'ils nous firent parvenir de la part de leur étrange roi de Madagascar et dépendances, d'avoir à nous retirer au plus tôt de cette terre malgache. Comment la France répondit-elle à l'insolente visite du Menaï et aux injonctions non moins insolentes de Radama ? De la même manière qu'elle avait répondu aux prétentions de sir Robert Farquhar : par de belles mais très inutiles protestations. Quoi d'étonnant alors que Radama, conseillé, soutenu par ses alliés, les Anglais, et porté par leurs vaisseaux où il voulait aller, ait méprisé nos inutiles protestations, entrepris même, en septembre 1823, une expédition sur le littoral oriental, dans le but hautement avoué de conquérir tous nos anciens établissements de la Grande Ile, en face de Sainte-Marie, et n'ait pas craint enfin, le 14 mars 1825, d'envoyer un corps d'armée hova chasser de Fort-Dauphin les cinq soldats et l'officier, qui le gardaient au nom de notre patrie.

L'honneur de la France, autant que ses intérêts, semblait exiger une solennelle réparation pour tant de violations de nos droits les plus formels. Mais on n'osait pas contrarier l'Angleterre, on craignait surtout de grever le budget de dépenses trop fortes, et Radama mourut trois années plus tard, sans qu'on eût essayé contre lui une seule démonstration militaire, unique moyen de défendre, alors comme aujourd'hui, nos anciens établissements coloniaux, et de soutenir nos alliés Betsimisaraka, attaqués par le roi des Hovas. Aussi, tout fut-il perdu pour nous, établissements et alliés, et le royaume de l'Imerina s'arrondit de tout le territoire oriental et septentrional que nous ne sûmes pas garder.

Nos lecteurs voudront bien nous excuser de ne pas entrer dans le détail fastidieux des expéditions, souvent désastreuses, entreprises par Radama, soit au Menabe, sur la côte occidentale, soit dans le Boéni,au Nord-Ouest de l'île, ou sur les autres points vers lesquels ce prince dirigea ses cohortes assez mal disciplinées. Comme cette histoire a été déjà écrite, notamment par le révérend Ellis et M. Guillain, nous renvoyons à ces auteurs ceux qui se sentiraient le désir de la connaître plus intimement.

Il nous suffit à nous d'avoir mis ici en relief le double fait capital du règne de Radama Ier, je veux dire l'établisement de l'influence anglaise à Madagascar, au détriment de la nôtre, par sir Robert Farquhar, et sa prépondérance quasi exclusive auprès du prince hova, sous l'habile direction d'Hastie. Nos gouvernants français ne doivent pas s'y tromper : c'est à cette prépondérance de son influence à Madagascar, s'il faut en croire certains aveux précieux à enregistrer, que vise principalement encore aujourd'hui la Grande-Bretagne. Ses prédicants, ses missionnaires ou autres agents plus ou moins avoués, entretenus par elle à Tananarivo, sont prêts à lui fournir, pour le rôle d'Hastie, autant de sujets qu'elle en demandera. Nous n'en voulons pour garant que le révérend Sibree, écrivant ce qui suit dans son ouvrage intitulé : *Madagascar and its people*, page 372 : « Un homme sage, dit-il, perspicace et patriotique, tel qu'un résident britannique à la capitale, propre à diriger par ses conseils les actes du gouvernement indigène et à montrer le chemin du vrai progrès, par le moyen d'une introduction habile des institutions européennes, serait sans doute très utile au pays. Mais il serait probablement impossible en ce moment (1870) à qui que ce soit, à cause de la jalousie des autres puissances européennes, d'occuper la position tenue par Hastie à l'époque de Radama Ier. »

Nous n'ajouterons qu'un mot à ces paroles du missionnaire Sibree. Il y a longtemps qu'un résident français aurait, plus légitimement qu'Hastie et bien mieux que ce sergent anglais, occupé le poste dont

il s'agit, et entraîné la Grande Ile de Madagascar dans la voie du véritable progrès, si des missionnaires protestants, comme Ellis ou quelques-uns de leurs agents, tels que MM. Parret, Pickersgill, ne s'y étaient pas opposés injustement par toutes sortes de moyens. Mais ce n'est pas ainsi que le comprennent Sibree et ses amis : l'homme sage et perspicace, destiné à civiliser par ses conseils la grande terre malgache, doit être avant tout anglais. Manque de cette qualité, tous ses conseils seront contrecarrés, toutes ses vues, combattues sans trêve ni merci. MM. Laborde et Lambert, et chacun de nos consuls à Tananarivo prouveraient tous au besoin la vérité de notre assertion.

On doit cette justice à Radama Ier qu'il se montra toujours reconnaissant à Hastie pour les services que cet officier lui rendit en maintes rencontres. Il l'appelait l'ami sincère, l'époux de Madagascar, et quand il le perdit, le 8 octobre 1826, il se montra très affligé de sa mort et lui fit faire de très pompeuses funérailles. Ce sentiment de la reconnaissance était d'ailleurs dans le caractère de Radama. Si sa politique, conduite par Hastie, était exclusivement anglaise, son cœur ne l'était pas, et nous le voyons, au contraire, s'affectionner au sergent Robin et au charpentier Le Gros, tous deux français d'origine, presque autant qu'à Hastie lui-même.

Une autre qualité fort remarquable du monarque hova était la constance avec laquelle il poursuivit toujours les projets qu'il avait une fois pris à cœur. Ainsi, deux expéditions désastreuses au Menabe, ne l'empêchèrent pas d'en entreprendre une troisième qui, mieux organisée cette fois avec l'aide de ses conseillers européens, lui obtint un succès partiel, sinon définitif. Quelqu'une des peuplades soumises à sa domination venait-elle à se soulever, Radama n'hésitait pas, malgré les résistances du peuple, à entreprendre aussitôt une expédition nouvelle pour la retenir sous sa juridiction. Malheureusement, dans ces cas-là ou dans d'autres semblables, la barbarie et l'astuce naturelles à ceux de sa nation prévalurent quelquefois sur ses bons instincts personnels, et le rendirent un peu cruel.

On ne saurait douter que les Européens qu'il voyait, et surtout les missionnaires de Londres, ne lui aient souvent parlé de Jésus-Christ et du protestantisme. Radama resta néanmoins toujours attaché personnellement au culte de ses ancêtres, et ne crut pas devoir tolérer parmi ses sujets la prédication de l'Évangile. Les traditions nous rapportent qu'il suivait habituellement les usages de la nation. C'est ainsi que nous le voyons, lors de sa seconde expédition au Menabe, sacrifier, au moment du départ, un coq et une génisse, et offrir une pièce d'argent sur la tombe d'Andriamasinavalona, les idoles nationales étant d'ailleurs constamment en tête de l'armée, et les devins ou mpsikidy indiquant d'après le sort les meilleurs campements du jour et de la nuit.

Cependant, l'incrédulité pratique des Européens à l'égard des *sampy* déteignit fortement sur son esprit, et il osa même plus d'une fois tourner en ridicule certaine idole fameuse, l'illustre Kelimalaza, et affirmer que ce petit dieu était puant. Les Hovas racontent à ce propos qu'ayant voulu également outrager le dieu Ramahavaly et contester sa puissance, celui-ci s'en vengea en se fixant sur ses épaules, et entraînant malgré lui à droite et à gauche, par tout le palais, le trop irrespectueux monarque. En vain Radama conjura-t-il le gardien de l'idole outragée d'avoir pitié de lui, et de le débarrasser des assauts de la puissance supérieure, dont il était si brutalement victime, il ne fut délivré qu'après avoir publiquement avoué qu'il croyait au sampy.

Quoi qu'il en soit de ce fait et de la superstition plus ou moins grande de Radama, il est certain que les missionnaires de Londres ne prêchèrent le protestantisme parmi les Hovas, qu'à l'insu du roi, et seulement sous couleur d'enseignement et de science. Le prince admettait la science mais non la religion des Européens. Les contradictions qui s'étaient d'abord manifestées parmi les seigneurs de son entourage, lors de la conclusion du traité anglais, et qui se renouvelèrent encore plus vives, après le manque de parole du général Hall, lui

firent sans doute craindre d'autoriser dans ses États la prédication de l'Évangile. On se passa de cette autorisation ; et les Bibles méthodistes, imprimées sur les lieux, commencèrent, au témoignage d'Ellis, à se répandre par milliers dès 1821, sur la surface de l'île.

Comme son père Andrianampoinimerina, Radama aima l'éclat de la grandeur royale, et certains progrès de la civilisation matérielle. On lui doit les palais de Tranovola et de Soanierana qu'il se fit construire, ainsi que plusieurs ponts en pierre, entre autres celui d'Antanjombato sur l'Ikopa. Il ne consentit jamais cependant, quelques prières que lui en fissent les Anglais, à ouvrir une route carrossable entre Tananarivo et Tamatave : « Si pareille route s'ouvrait, leur répondait-il alors, les Anglais eux-mêmes ne tarderaient point à s'en servir pour s'emparer du pays. » Ces seules paroles prouvent assez le degré de confiance éprouvée par le prince, à l'endroit de ses plus chers alliés.

Radama mourut à Tananarivo le 27 juillet 1828, des suites de ses débauches et de ses excès habituels en fait de boisson. Il fut enterré avec tous les honneurs dus à la majesté royale, et son épouse Mavo, d'après la décision d'Andrianampoinimerina, lui succéda sous le nom de Ranavalona.

Règne de Ranavalona Ire. (1828-1861). — La nouvelle reine était loin d'avoir la générosité de caractère du monarque que la mort enlevait aux Hovas. Défiante à l'excès envers les étrangers et d'une crédulité extrême à l'égard des superstitions idolâtriques de ses ancêtres ; se livrant d'autre part, comme femme, à des favoris qui allaient prendre successivement sur elle le double ascendant d'époux et d'administrateurs plus ou moins indispensables de ses volontés absolues, Ranavalona devait être l'incarnation vivante de la barbarie hova dans toute sa laideur.

L'un de ses premiers actes, approuvés par ses conseillers, et en parfaite conformité d'ailleurs avec la conduite des monarques précédents, fut l'ordre barbare de faire mettre à mort les divers membres

de sa famille qui auraient pu porter quelque ombrage à son autorité. Ainsi périrent Rakotobe, neveu de Radama ; Ratefy, général illustre, et alors gouverneur de Tamatave ; Ramananolona, gouverneur de Fort-Dauphin et Rafaralahy, gouverneur de Foulpointe. Le père de Jomby soudy, Ramanetaka gouverneur de Majanga, n'échappa au même sort que par une fuite rapide vers Mayotte.

Sous le règne précédent le Tanghen ne pouvait être administré qu'aux esclaves. Ranavalona ne tarda pas à en prescrire l'usage à tous ses sujets indistinctement, et cela sur les moindres apparences de sorcellerie, de trahison ou de tout autre crime.

Si les Malgaches eux-mêmes furent ainsi traités par la reine défiante, on comprend sans peine quel dut être alors le sort fait aux Européens. Il est certain que si des raisons de prudence et de crainte superstitieuse ne fussent venues plaider en leur faveur, ils eussent tous été sans exception renvoyés du pays immédiatement après la mort de Radama, comme il est facile de le conjecturer d'après ce qui arriva dans le même temps à l'Anglais Robert Lyall. Ce fonctionnaire nommé en 1827 agent général de l'Angleterre auprès des Hovas, en remplacement d'Hastie, décédé un an auparavant, n'avait pu atteindre son poste de Tananarivo qu'au mois de juillet 1828, époque de la mort de Radama. La cérémonie du deuil royal le força de retarder sa présentation jusqu'au 28 novembre. La reine lui fit alors déclarer qu'elle ne se considérait pas comme liée par les traités de son prédécesseur ; et elle refusa en conséquence de le recevoir.

Un ordre de quitter le pays suivit de près cette déclaration. Mais comme l'agent anglais retardait chaque jour son départ, il se vit assailli à l'improviste, dans le courant de mars 1829, par les gardiens de l'idole Ramavahaly. Les récits européens nous le montrent entouré, accablé par une troupe de forcenés, qui, l'entraînant avec de grands cris jusqu'au village d'Ambohipeno, l'obligèrent à faire certaine réparation d'honneur à la divinité outragée, disaient-ils, par son insolence. D'après les récits hovas, l'horrible escorte qui l'arracha de

Tananarivo et l'entraîna malgré lui à Ambohipeno fut celle des serpents, instruments habituels des vengeances du Dieu. Ce qui est certain c'est que l'agent britannique ne tarda pas à devenir fou, et qu'il s'en alla bientôt mourir à l'île Maurice des suites de l'incroyable violence dont il venait d'être la victime.

Nous ne dirons rien des fêtes du couronnement de la reine, solennellement célébré à Tananarivo, quelques mois après l'incident que nous venons de raconter. Ranavalona et son peuple s'y montrèrent tels qu'ils étaient en réalité, c'est-à-dire des fanatiques adorateurs de leurs dieux et des ennemis implacables de l'étranger.

La France en ce moment cherchait à venger enfin les injures qui lui avaient été faites sous Radama, et à reprendre possession de Tintingue, en face de Sainte-Marie. Mais le seul fruit que la perspective de cette guerre imminente avec notre gouvernement put obtenir des Hovas et de leur souveraine, fut peut-être de les empêcher alors d'exclure brutalement du royaume, les missionnaires anglais, afin sans doute de paraître avoir quelques amis parmi les Européens, et de ne pas exciter à la fois contre le pays la France et l'Angleterre. Une armée d'environ 14.000 Malgaches fut levée pour la défense des côtes, et l'on se tint en repos.

Les hostilités commencèrent le 11 octobre 1829. Le capitaine de vaisseau Gourbeyre bombarda Tamatave avec succès, fut moins heureux devant Foulpointe, et répara vainement cet échec par la destruction du fort de la Pointe à Larrée. La France avait entrepris cette expédition d'une manière trop mesquine. Le coup frappé par ses armes produisit seulement à Tananarivo des velléités de soumission que les missionnaires de Londres établis à la capitale n'eurent pas grand'peine à faire avorter.

Force était de poursuivre les hostilités, mais on préféra parlementer, promettre et menacer encore avant d'agir. Le temps s'écoula. Tout porte à croire que Charles X allait accomplir à Madagascar, malgré l'Angleterre, ce qu'il avait déjà si glorieusement réalisé devant Alger,

lorsque la révolution de juillet 1830 renversa tous ces projets avec le trône du roi légitime.

Le conseil d'amirauté du nouveau roi des Français exprima l'avis « que le parti le plus sage à prendre à l'égard de Madagascar, était de renoncer, au moins quant à présent, à tout projet d'établissement sur cette île, en prenant toutes les précautions nécessaires pour sauver l'honneur de nos armes. » En conséquence, Tintingue et tout le littoral Est de la Grande Ile fut aussitôt évacué par la France, et les trop confiants Betsimisaraka nos alliés, livrés ainsi sans défense à la fureur des Hovas, tombèrent en grand nombre sous leurs coups.

Quelques années de paix relative entre Ranavalona et Louis-Philippe, ainsi qu'un accroissement d'entente cordiale avec l'Angleterre, furent le prix de notre lâche désertion.

L'intrépide M. de Solages, préfet apostolique de Bourbon, essaya vainement d'en profiter en 1832, pour aller planter à Tananarivo l'étendard du catholicisme. La jalousie méthodiste, plus clairvoyante et non moins cruelle que la barbarie de Ranavalona, arrêta, dit-on, sur le rivage d'Andevoranto, le zèle de l'apôtre de J.-C. Il y tomba martyr de sa charité ; mais les missionnaires de Londres, frappés au cœur par le sang de ce juste, criant contre eux vers le Seigneur, plus encore peut-être que par la sauvage défiance des Hovas contre les étrangers, se virent tous expulsés de Tananarivo le 18 juin 1835.

S'il faut en croire Ellis qui prône à l'excès les merveilleux résultats auxquels étaient arrivés ses confrères les méthodistes, pendant les quinze années de leur apostolat exclusif à la capitale, dix à quinze mille indigènes auraient appris à lire, plusieurs à écrire, et certains même à s'exprimer en anglais.

La reine Ranavalona ainsi délivrée de la crainte superstitieuse du dieu des Européens, n'eut plus désormais qu'un seul souci, celui de changer de favori ou de conseiller principal et d'époux, selon les calculs de sa politique ou les caprices de son cœur et de ses divinités. A Rainimahay qui lui aida à prendre possession du trône avait suc-

cédé Andriamihaja, le même que l'on dit être le père de Radama II ; ce prince étant né, comme on sait, un an et demi environ après la mort de Radama Ier, son prétendu père. Andriamihaja, devenu odieux aux autres chefs et à la reine elle-même par son despotisme, fut condamné à boire le Tanghen en 1834 et perdit la vie dans cette épreuve. Rainiharo lui succéda, comme commandant en chef de l'armée et favori de la reine. Il fut le père du premier ministre Rainilaiarivony, qui gouverne actuellement le royaume des Hovas.

Au dire de M. Laborde qui le connut intimement, Rainiharo avait un caractère et des sentiments d'humanité bien opposés à ceux de Rainijoary son remplaçant en 1852 dans la faveur de Ranavalona. Autant Rainijoary se montra cupide et cruel dans l'application de la peine du Tanghen, autant Rainiharo avait cette pratique en horreur, et cherchait à en détourner la reine. Mais que pouvait-il lui seul contre les idées et les tendances qui prévalaient alors ? L'opinion prescrivait la confiance la plus aveugle aux superstitions idolâtriques, et la haine de l'étranger : Rainiharo se soumit à l'opinion. S'il n'en fut pas l'inspirateur, il consentit donc lui aussi à l'ordre de Ranavalona daté du 13 mai 1845, et par lequel il était enjoint à tous les Européens, de quelque nationalité qu'ils fussent, d'avoir à s'assimiler désormais, en tout et pour tout aux sujets de la reine, pour les corvées, la loi du Tanghen ainsi que celle de l'esclavage et de la sujétion à chacun des officiers malgaches, même au dernier d'entre eux; à cette condition seulement ils pouvaient demeurer dans le pays. Au cas où, après quinze jours de réflexion, les Européens ne déclaraient pas adhérer purement et simplement à cette volonté de la reine, ordre était donné de les chasser du royaume, et de livrer immédiatement leurs biens au pillage. Voilà jusqu'où allait la barbare défiance de l'étranger, privée du contrepoids de la cupidité ou du frein d'une crainte salutaire.

D'énergiques réclamations furent adressées par tous les traitants européens au gouvernement de la reine. Elles restèrent sans succès. « Si les Hovas, répondit-on de Tananarivo, ont bien voulu autrefois

permettre aux Européens de s'établir à la côte et dans l'intérieur du pays, ne sont-ils pas les maîtres de retirer aujourd'hui cette autorisation? » Et après que les étrangers eurent été de nouveau sommés de s'éloigner, les dévastations et les pillages commencèrent.

M. Romain Desfossés, commandant de notre station navale des côtes d'Afrique ne put voir sans horreur s'accomplir sous ses yeux de pareils actes de sauvagerie ; le capitaine Kelly, du navire anglais *le Conway*, partageait son indignation. Il fallait châtier au plus tôt l'insolence hova sourde à toutes représentations.

La Batterie de Tamatave fut donc bombardée le 15 juin 1845, et on osa même, avec des forces et des munitions notoirement insuffisantes, en tenter l'escalade. C'était une faute. Comme on ne put, avec le petit corps de 300 hommes dont on disposait en ce moment, et qui manquèrent de cartouches au milieu du combat, pénétrer dans le fort ennemi, on dut se résigner à battre en retraite, en laissant même quelques morts au pouvoir des Hovas. C'était plus qu'il n'en fallait pour leur permettre, malgré les pertes subies par eux, de s'attribuer la victoire. Ils n'y manquèrent pas. L'amiral Desfossés et le capitaine anglais avaient à peine levé l'ancre et quitté Tamatave que dix-huit têtes d'Européens, hideux trophée de cette victoire, étaient hissées sur le rivage au bout de pieux aigus. Dix ans après on les voyait encore.

La reine des Hovas se trouvait avec sa cour et une partie de son peuple en voyage de plaisir vers Manerinerina, quand elle apprit cette glorieuse nouvelle. Telle fut la joie ressentie alors par Sa Majesté qu'elle dansa de bonheur, et que tout son camp dansa solennellement avec elle, au bruit de cinq salves de canon.

La France s'indigna, et parla de vengeance définitive à tirer des Hovas. Mais la politique s'en mêla. Il fallait faire échec au ministère d'alors. La révolution de 1848 surprit notre pays dans les mêmes hésitations et les mêmes menaces inutiles à propos de Madagascar. Une fois de plus, la barbarie avait triomphé de nous.

Loin de menacer comme la France, l'Angleterre sembla regretter

d'avoir pris part au bombardement de Tamatave. Le capitaine du *Conway* l'avait fait sortir de sa ligne habituelle à l'égard des Hovas. Quatre navires de guerre anglais se présentèrent donc devant Tamatave, non point pour réparer par les armes l'échec du 15 juin 1845, mais afin d'appuyer de leur présence la reprise des négociations.

Ranavalona se montra inflexible dans sa haine pour l'étranger. Ses ports demeurèrent fermés à toutes les nations depuis 1845 jusqu'en 1853. Quinze mille piastres offertes à cette époque, par le commerce mauricien, au cupide Rainijohary favori de Ranavalona, les ouvrirent avec peine.

En attendant ce terme encore assez éloigné, Anglais et Français ne manquèrent par de tourner leur activité du côté des points de Madagascar indépendants des Hovas, et de se livrer sur ce nouveau théâtre à leurs rivalités accoutumées, soit par les courses de leurs bateaux, soit par l'apostolat de leurs missionnaires. Nous avons raconté ailleurs comment, au moment même où l'amiral Romain Desfossés et le capitaine Kelly unissaient leurs efforts contre Tamatave, M. Dalmond et les Pères de la Compagnie de Jésus, récemment arrivés de France pour l'évangélisation de Madagascar, se voyaient contrecarrés à la baie de St-Augustin dans la fondation de leur Mission, et chassés enfin de cette côte par les intrigues des méthodistes de Maurice. Nos lecteurs savent également que, si les missionnaires français ne subirent pas le même sort, ou un sort plus cruel encore, à Baly, vers 1854, ce ne fut certes pas la faute des mêmes méthodistes, qui excitèrent contre eux par tous les moyens en leur pouvoir, les barbares susceptibilités de Ranavalona.

Qu'est-il besoin enfin de rappeler les inavouables manœuvres des Ellis et des Lebrun, pour troubler les bons rapports établis en 1855 entre le prince héritier de Ranavalona d'une part, et messieurs Laborde et Lambert de l'autre ? Il s'agissait du triomphe de l'humanité et de la civilisation à Tananarivo. Au lieu de quelques esclaves, on délivrait tout un peuple, opprimé sous le joug du fanatisme, et qui demandait

lui-même à grands cris sa délivrance, par la voix de Rakoto et de ses amis. Mais cette œuvre de philanthropie tournait au profit de la France et du catholicisme. C'était plus qu'il n'en fallait pour que nos rivaux la jugeassent exécrable. Elle fut donc dénoncée calomnieusement à la reine des Hovas, qui en prit occasion de multiplier alors plus que jamais les décrets d'exil et de proscription en masse. L'histoire de la Grande Ile ne connaît pas de temps pendant lequel le peuple hova fut plus malheureux que de 1857 à 1861. Seuls, au milieu des gémissements de tous, nos ennemis triomphèrent, ne pensant pas payer ainsi trop chèrement l'avortement de l'entreprise Laborde et Lambert.

Nous étions cependant à la belle époque de notre intimité avec l'Angleterre. Pourquoi ces deux pays, unis d'intérêt sous les murs de Sébastopol, se trouvèrent-ils divisés à Madagascar? C'est que Farquhar vivait toujours en la personne de Lord Clarendon, ministre du Foreign-office, et Hastie en celles des révérends Ellis et Lebrun. C'est que Napoléon surtout, plus encore peut-être que Louis XVIII et Louis-Philippe, ferma volontairement les yeux sur la question malgache, et fit passer, avant le souci de la conservation de nos droits dans la grande île africaine, la préoccupation autrement grande à ses yeux, de maintenir parfaite l'entente cordiale entre l'Angleterre et la France.

Rien ne put donc troubler la quiétude impériale, parmi tous les sujets d'ennuis, que la reine des Hovas, et certains agents de Londres ne cessèrent de créer à la France de 1853 à 1861. Ni l'assassinat de M. Darvoy à Ambavatoby; ni la captivité de quatre matelots français et de leur lieutenant Périer d'Hauterive, entraînés à Tananarivo et obligés de se racheter à prix d'argent, pour éviter l'esclavage ou la mort; ni la lettre de Rakoto et de ses amis qui imploraient si ardemment le protectorat de la France; ni l'expulsion enfin de tous les Français de la capitale, à la suite des dénonciations calomnieuses des méthodistes.

Ranavalona jouit toujours en paix du fruit de sa barbare politique, et celle qui avait fait périr injustement un si grand nombre de ses sujets s'éteignit doucement en son palais de Tananarivo le 16 août 1861.

CHAPITRE VI

Radama II (1861-1863). — Rasohérina (1863-1868). — Ranavalona II (1868-1883). Ranavalona III (1883).

Règne de Radama II (1861-1863). — La grande île malgache si longtemps fermée à toute civilisation européenne par la barbarie triomphante de Ranavalona, entrait enfin avec Rakoto, fils de cette reine et son successeur au trône des Hovas, dans une voie toute nouvelle et jusqu'alors pour elle sans précédents. Ce jeune prince, devenu Radama II, voulait en effet le progrès pour son peuple ; non point à demi et avec mesure, comme Radama Ier, ni en s'appuyant seulement, à l'instar de ce monarque, sur la nation européenne, la plus habile à flatter son orgueil et sa cupidité ; mais il le voulait sans borne, sans mesure, et par tous les moyens capables d'en procurer au plus tôt le complet épanouissement au milieu de ses sujets. « C'est une pensée fixe chez Radama II, écrivait le P. Jouen au mois de novembre 1862, de convier à la civilisation de son pays, non point la France et l'Angleterre seules, mais tous les peuples de l'Europe et même du monde entier. Ce prince n'excluerait pas plus les Chinois et les Turcs, s'ils se présentaient, que l'Espagnol et le Russe. Il est profondément convaincu que jamais les populations malgaches n'arriveront à un véritable progrès sans le concours et l'expérience, les lumières et les ressources des nations civilisées. » Une circulaire de M. Lambert en date du 7 avril 1862, au nom de Radama II, proclamait de même le royaume de Madagascar ouvert au commerce de toutes les nations, et afin que cette proclamation ne parût pas une vaine parole, Radama abolissait tous les droits de douane payés jusqu'ici à l'entrée et à la sortie des marchandises de

chaque port hova. Inutile d'ajouter que tous les cultes, tous les arts, tous les intérêts matériels ou spirituels, de quelque nature qu'ils fussent, bénéficiaient de cette liberté illimitée du commerce, et pouvaient espérer de rencontrer faveur et protection auprès du nouveau monarque.

Aucun autre gouvernement, pas même celui de la libérale Angleterre, n'aurait pu alors se vanter d'être aussi libéral que celui de Radama II. On comprend donc sans peine qu'il ait eu aussitôt pour ennemis les chefs du vieux parti hova, directeurs de la politique sauvage de Ranavalona : c'était tout naturel. Mais comment des apôtres du libre examen, des agents plus ou moins officiels du gouvernement britannique ont-ils pu s'unir avec eux, et conspirer sans pudeur, contre le monarque hova, avec ces superstitieux représentants de la vieille politique malgache ? C'est là un fait tellement odieux qu'on aurait peine à y croire, s'il n'éclatait avec la dernière évidence dans l'ensemble des rares événements qui composent le règne si court de Radama II, et n'en formait pas comme le caractère dominant.

Il est très certain que l'infortuné souverain aurait obtenu les plus riches présents des méthodistes et toutes les faveurs de la Grande-Bretagne, s'il avait voulu, infidèle à ses vieux amis, marcher sur les traces de Radama Ier, et se lier exclusivement avec l'Angleterre, au préjudice de la France. Mais Radama II, ainsi que nous venons de le dire, éprouvait d'autres sentiments. Formé à l'école de messieurs Laborde et Lambert, il croyait comme eux à la puissance du droit et de la liberté illimitée du commerce, et ne vit pas que le droit et la liberté ne sauraient sans la force se protéger contre l'injustice et les convoitises brutales de la sauvagerie. La raison du plus fort est toujours la meilleure, disait le fabuliste en son temps : la force prime le droit, affirmait de nos jours, avec non moins de vérité, le chancelier prussien. Pour triompher à Madagascar, Radama II et son libéralisme outré, M. Lambert et sa charte approuvée, signée du jeune roi, et reconnue officiellement par Napoléon qui

résumait en elle tous nos anciens droits sur le pays, la France enfin elle-même et ses intérêts avaient besoin à Tananarivo de quelque chose de plus que l'affirmation solennelle du droit et de la liberté illimitée.

Il fallait à tous une force militaire capable de dissiper les conspirations anglo-hovas qu'on voyait s'agiter dans l'ombre, presque au début de ce règne. Les hommes les plus sages avisèrent cependant alors le gouvernement de l'Empereur des dangers imminents auxquels étaient exposés et la Charte, et nos droits, et Radama lui-même, sans une escorte de soldats français placés autour de son palais. Mais l'Empereur n'en tint pas compte. L'entente cordiale eût peut-être un peu souffert de l'adoption d'une semblable mesure. Quant à Radama II, il songeait si peu à se servir de la force pour soutenir son autorité qu'une de ses premières mesures, en montant sur le trône, fut de licencier la plupart des anciens soldats, et de donner des grades nouveaux dans son royaume à ceux qui déjà méditaient sa perte. Tout entier à ses plaisirs, ou à ses théories de civilisation illimitée, devant transformer sa nation par le moyen des Européens, il ne pouvait voir l'abîme qu'Ellis et les fils de Rainiharo, unis à Rainijoary, creusaient tous les jours sous ses pas. Nous ne répéterons pas ici comment il y tomba et se vit, après 21 mois de règne, enlever par une conspiration militaire, soutenue des conseils d'Ellis, le trône avec la vie (12 mai 1863).

Règne de Rasohérina (1863-1868). — Que les auteurs anglais excusent les meurtriers de Radama, en chargeant la mémoire de la victime, qu'ils attribuent, comme Sibree (*Madagascar et ses habitants* page 294), aux ministres Rainivoninahitriniony et Rainilaiarivony, la gloire d'avoir sauvé le pays par leur sagacité et leur courage, bien qu'au prix de la vie du roi mal conseillé, aucun historien sérieux ne se laissera prendre par un semblable esprit de parti, et il conclura avec nous que la mort de Radama fut due, non à ses mœurs licencieuses ou à son administration défectueuse, mais bien à la

jalousie protestante coalisée avec la sauvagerie hova, dans le but d'arracher Madagascar à l'influence française, que la Charte Lambert était sur le point d'y établir d'une manière prépondérante.

Il suffit d'ailleurs d'un simple coup d'œil sur les décrets et les actes des régicides triomphants, pour se rendre parfaitement compte que tel fut en effet le but véritable de la conspiration.

Ainsi Rabodo, veuve du défunt, se voyait proclamée reine sous le nom de Rasoherina; mais comme on craignait ses idées larges, ses sympathies pour la France, on ne lui laissait qu'une autorité nominale, le pouvoir restant effectivement entre les mains du premier des meurtriers, qui prit alors le titre de premier ministre et se fit bon gré mal gré l'époux de la reine.

Tous les traités de commerce conclus avec les étrangers étaient à reviser. La mort de celui qui venait de les signer leur avait, disait-on, enlevé toute valeur. En d'autres termes, les Hovas reprenaient leur indépendance sauvage envers les étrangers, spécialement envers M. Lambert et la France, et se réservaient le droit de faire triompher dans leur pays telle nation qu'il leur plairait de choisir pour protectrice de leurs intérêts, à l'exclusion de la nôtre.

Volontiers on eût aussi dès ce moment promulgué à Madagascar l'interdiction de la religion catholique, appelée communément la religion des Français. On pouvait prétendre en effet qu'elle n'avait définitivement pris pied à Tananarivo que sous le règne du monarque rejeté par la nation, et qu'elle était en opposition avec les mœurs du pays; mais il aurait fallu dans ce cas proscrire également la religion anglaise d'Ellis, ou faire en sa faveur une exception par trop compromettante. On crut donc plus habile de tolérer tous les cultes en apparence, se réservant de poursuivre en secret le catholicisme, et de l'interdire autant qu'on pourrait, sous un prétexte quelconque de politique, imaginé à plaisir. Et telle est sans doute la raison de ce décret promulgué par le nouveau gouvernement dans les termes suivants : « Tous les Malgaches ont la liberté de professer telle religion

qu'ils voudront. Mais quiconque, sous prétexte de religion, ferait de la politique, serait puni de mort. »

Il suffit de connaître l'histoire des insultes de tout genre que les missionnaires français eurent à endurer sous le ministère de Rainivoninahitrioniony, l'ami d'Ellis, tandis que le protestantisme était alors comblé de faveurs, pour se rendre un compte exact de l'opinion que nous formulons ici. A défaut d'ailleurs de ces preuves de fait, déjà exposées autre part et trop longues à reproduire en ce court résumé, un simple coup d'œil sur l'attitude des deux gouvernements anglais et français en face des Hovas, montre suffisamment que si notre mission naissante n'a pas été traitée alors comme la société Lambert, et étranglée comme elle dans le lamba en soie passé autour du cou de Radama II, c'est par une faveur inespérée du ciel, et aussi grâce au courage des missionnaires français décidés à ne point capituler devant l'ennemi, au milieu même des circonstances les plus périlleuses.

Si l'assassinat de Radama II avait été une simple révolution de palais, ni la France ni l'Angleterre n'auraient eu à intervenir à Madagascar. Mais, comme nous venons de le montrer, en étranglant leur roi c'était en réalité l'influence française que les conspirateurs avaient principalement en vue d'atteindre. Ils avaient donc tout à craindre des vengeances de la France ; et le châtiment ne leur eût certes pas manqué sous un gouvernement plus indépendant de l'Angleterre : que celui de l'Empereur. Mais Napoléon, de plus en plus paralysé par son entente cordiale, ne sut pas en venir à des actes de rigueur. Pendant que son alliée d'Outre-Manche caressait les meurtriers, soutenait leur courage et reprenait avec eux ses anciens procédés de corruption, qui avaient eu tant de succès auprès de Radama Ier, Napoléon se bornait à des protestations menaçantes et à de simples ruptures diplomatiques dont ces sauvages se montraient fort peu touchés.

On arriva ainsi à l'année 1865, et les canons de la France n'avaient point encore tonné. Aussi les coupables se rassuraient-ils de jour en

jour davantage. La France n'exigeait plus d'ailleurs du gouvernement de la reine qu'une indemnité de 1.200.000 francs, afin de regarder comme non avenue la rupture du traité Lambert, et de reprendre les négociations pour un traité différent, sur une base nouvelle.

Le conflit cessait d'être à l'état aigu. L'Angleterre se hâta de profiter de cette accalmie, pour entrer la première en pourparlers officiels avec les Hovas, et conclure son traité de commerce signé le 27 juin 1865. Or c'est à peine si l'indemnité réclamée par la France fut payée par le gouvernement de Rasoherina au mois de décembre de cette même année. Une nouvelle année s'écoula alors en d'infructueuses négociations, entreprises par M. le comte de Louvières pour la conclusion du traité français. Raconter tout ce que le noble comte, ainsi que les missionnaires catholiques, eurent pendant ce temps à souffrir en fait de vexations et d'insolences, de la part du gouvernement hova, serait refaire une histoire écœurante que nous ne nous sentons pas le courage de recommencer ici.

Notre consul plénipotentiaire mourut à son ingrate besogne. L'Empereur lui donna un successeur avec mission de se montrer plus conciliant, c'est-à-dire moins français, plus anglais que M. de Louvières. Divers événements survenus à Madagascar, les lenteurs affectées du ministère hova et enfin le trépas de la reine Rasoherina qui s'en alla, le 1er avril 1868, rejoindre au tombeau le roi son premier époux, empêchèrent M. Garnier, le nouveau consul plénipotentiaire français, de mettre la première main à son œuvre avant le 7 juillet de cette même année 1868.

Règne de Ranavalona II (1868-1883). — Dès que les jours de deuil consacrés à pleurer Rasohérina furent expirés, M. Garnier entra en pourparlers avec Rainilaiarivony, ministre époux de la nouvelle reine, et les poursuivit activement. Un mois plus tard, le 8 août 1868, la France possédait enfin son traité, mais il venait trois ans après celui de l'Angleterre, deux ans après celui des États-Unis. Encore était-il abolument calqué sur le leur ; et si notre liberté commer-

ciale et religieuse s'y trouvait stipulée, ce n'était qu'à grand renfort de clauses odieuses et restrictives.

Quant au droit de propriété, c'est à peine si le nouveau traité du 7 août 1868 osait nous l'attribuer, prenant des détours et se traînant pour atteindre ce but à la suite d'une clause fort ambiguë relative à ce droit, insérée dans le traité anglais. La France reconnaissait enfin la reine des Hovas comme reine de Madagascar ; ce titre du moins lui était donné, sans qu'aucune mention expresse de nos anciens droits sur l'île, toujours réservés, assurait-on, fût insérée dans le corps du traité. Est-ce à dire que M. Garnier et l'Empereur eussent sacrifié ces droits ? Nous avons prouvé ailleurs que telle n'était pas leur intention. Il y a loin en effet de la concession d'un titre honorifique à la reconnaissance formelle des droits et avantages que le titre, considéré en lui-même et pris au pied de la lettre, pourrait conférer à son possesseur. Quoi qu'il en soit, on pouvait regretter et on regretta en effet que ce titre honorifique de reine de Madagascar eût été alors reconnu à la reine des Hovas.

Que de chemin en arrière parcouru par la France à Madagascar dans le court espace de cinq années ! Notre pays n'était pas, hélas ! parvenu au terme de cette triste route, et nous allons le voir, de 1868 à 1883, faire chaque jour un pas de plus en ce sens, jusqu'au moment où M. Ducler, jugeant cette situation intolérable pour l'honneur national, prescrira à l'amiral Pierre le mouvement en avant, dans lequel nous sommes engagés à l'heure présente, et qui aboutira, espérons-le, au triomphe prochain de tous nos droits méconnus sur la Grande Ile.

Mais avant d'entrer dans le résumé de cette période, il ne sera pas inutile de faire en peu de mots le portrait de cet homme puissant qui, sous le nom de premier ministre et d'époux de la reine, commença à gouverner le royaume hova, sous Rasoherina, quinze mois après la mort de Radama Ier, conclut le traité anglais en 1865, paya l'indemnité à la France, résista à M. de Louvières, traita avec M. Garnier, dirigea

tous les événements du règne de Ranavalona II, et se trouve encore aujourd'hui avec le même titre de ministre-époux de Ranavalona III, notre principal adversaire à Tananarivo.

Rainilaiarivony eut pour père Rainiharo, l'un des plus puissants favoris de la cruelle reine Ranavalona Ire. Le révérend Sibree nous l'a déjà montré uni à son frère aîné, Rainivoninahitriniony, afin de sauver le royaume hova, au prix de la mort violente du roi Radama II. Ce grand exploit accompli par les deux frères, il paraissait de stricte justice que le principal meurtrier commençât par se donner, avec le titre de premier ministre d'État, celui d'époux de la veuve du monarque disparu. Le cadet ne disputa donc pas d'abord à son aîné la double dignité à laquelle celui-ci s'élevait de lui-même. Doux en apparence, bon et honnête autant qu'un païen avait pu le devenir à l'école du protestantisme, Rainilaiarivony était d'ailleurs depuis longtemps marié à une femme de sa caste, dont il avait eu de nombreux enfants. S'il se sépara de cette femme, le 14 juillet 1864, quand, après avoir renversé du pouvoir son frère aîné, il se déclara premier ministre et l'époux officiel de Rasohérina, ce fut uniquement, dit la chronique hova, par pur dévouement pour le bien du royaume, et afin de maintenir la puissante famille des Rainiharo en possession de la suprématie, que les brutales violences de son frère Rainivoninahitriniony menaçaient de faire passer à une famille rivale.

Rasohérina trouva en Rainilaiarivony le plus complaisant des ministres et le plus doux des époux. Autant le frère aîné avait cherché à la contrarier et à l'entraîner de vive force vers l'Angleterre et le protestantisme, autant le cadet usa de bons procédés à l'égard de la souveraine, affectant même, pour lui plaire, de tenir la balance égale entre les Français et les Anglais.

Outre ces qualités, Rainilaiarivony possédait encore à un degré rare le talent de savoir cacher ses véritables sentiments, et lorsque sa main dirigeait en réalité tous les fils d'une affaire politique, on aurait juré, à voir sa modestie et son apparente bonhomie, qu'il

n'était pour rien dans la tournure qu'elle prenait; si quelque part pouvait lui en être attribuée, c'était tout au plus la dernière de toutes, celle qui convenait à un humble serviteur des volontés royales.

Ce seul trait de son caractère suffit à expliquer la diversité de jugements portés sur sa personne, pendant les premières années de son administration. Il était naturel que ceux auxquels était caché le fond de son cœur, et qui le jugeaient d'après de simples apparences le crussent ami de la vérité, équitable pour tous, uniquement dévoué au triomphe du bien général. Et peut-être même dans les commencements ces qualités existèrent-elles en lui. Toujours est-il que la conspiration protestante, qui éclata contre lui pendant la dernière maladie de Rasohérina, et faillit le renverser du pouvoir, enleva soudain ces bonnes qualités, supposé qu'il les possédât; ou fit éclater ses vrais sentiments retenus jusqu'alors au fond de son cœur. Rainilaiarivony, à partir de cette date, ne se montra plus en effet que comme un vulgaire ambitieux, jaloux de conserver le plus longtemps possible son autorité, et usant dans cette vue de tous les moyens bons ou mauvais en son pouvoir; et on le vit, comme son frère aîné se jeter ouvertement du côté de l'Angleterre, soit afin de jouir de ses faveurs pécuniaires, soit plutôt pour échapper aux conspirations, sans cesse fomentées par l'or des méthodistes, contre toute autorité qui afficherait à Madagascar la prétention de tenir la balance égale entre Anglais et Français, protestants et catholiques, et ne paraîtrait pas résolue à travailler exclusivement pour le compte de l'influence britannique.

Les deux fils de Rainiharo, coupables du meurtre de leur souverain, poursuivirent donc en réalité, depuis la mort de ce prince, le même et unique but. L'aîné se perdit bientôt par trop de violence; le cadet plus habile, plus opportuniste que son frère, a évité longtemps ce perfide écueil, ayant su jusque en 1883, louvoyer entre Anglais et Français, sans jamais faire naufrage. Si depuis ses violences du mois de aim 1883, à l'endroit de la France, il se maintient encore au pou-

voir, c'est que notre patrie, occupée à la guerre de Chine, diffère encore d'aller à Tananarivo lui demander un compte exact des injustices innombrables commises par son gouvernement envers les Français.

Mais n'anticipons pas sur les événements, et avant de parler de la guerre aujourd'hui déclarée entre la France et Madagascar, signalons brièvement chacune des mesures prises par Rainilaiarivony, sous le couvert de Ranavalona II, à partir de 1868 à 1883, et celui de Ranavalona III actuellement régnante à Tananarivo.

L'un des premiers actes administratifs de Ranavalona II, aussitôt après son avènement au trône et la signature du traité français, fut de se déclarer ouvertement protestante en même temps que Rainilaiarivony, et de recevoir avec lui, dans le courant de février 1869, le baptême des méthodistes.

Déjà avait vu le jour au mois de décembre 1868, une église d'État malgache, conçue par les indépendants de Londres, sur le modèle de l'église officielle d'Angleterre, avec hiérarchie parfaitement distincte, présentant, à sa base, les pasteurs des villages des différentes provinces de l'Imerina ; au milieu, les prédicants d'Angleterre, grands administrateurs des neufs temples sacrés de Tananarivo, qu'ils gouvernaient en qualité d'évêque ; au sommet enfin, l'imposante figure de Sa Majesté Ranavalona II, chef suprême de cette église.

Afin d'assurer la vitalité de cette machine protestante, plus anglaise que malgache, un ordre royal prescrivit, vers le même temps à tous les habitants de l'Imerina d'avoir à ouvrir, au sein de leurs villages, une école gouvernementale, où chaque enfant serait tenu de venir *obligatoirement* apprendre, sous le nom de prière de la Reine, la haine de la France et l'amour de l'Angleterre.

Les idoles ou *Sampy*, par nouveau décret du 8 septembre 1869, furent proscrites. La bible anglaise devait désormais remplacer ces objets superstitieux condamnés aux flammes. Elle devait aussi persécuter et pourchasser partout, autant que la prudence le permettrait, le culte et la langue des Français condamnés irrévocable-

ment, comme de vulgaires *Sampys* malgaches, à la disparition.

Il faut lire le second volume de notre histoire de Madagascar pour comprendre jusqu'où Rainilaiarivony, conseillé par ses amis les méthodistes, a poussé ou laissé pousser contre la France cette guerre perfide, malgré la foi des traités nouvellement signés. Nous ne referons pas ici cette navrante histoire, pas plus que celle des efforts en sens contraire, tentés par les missionnaires français, pour s'opposer à ce méthodisme aussi oppresseur de la liberté de conscience, que destructeur de l'influence française exercée sur la Grande Ile.

Et d'ailleurs si la guerre a éclaté entre la France et Madagascar, nous sommes heureux de dire qu'elle n'a pas éclaté à propos de la question religieuse, mais pour d'autres injustices non moins graves.

Avec le droit de liberté religieuse, tous les autres droits reconnus par les traités à la France, se voyaient chaque jour audacieusement violés. Et l'empire fermait les yeux sur ces infractions.

Vinrent les désastres de 1870, nos ennemis en profitèrent pour décrier de plus en plus la France dans l'esprit de Rainilaiarivony, et de chacun des chefs hovas en relation avec les Français. Nous n'étions plus une nation; toutes nos forces avaient été détruites par la Prusse. On pouvait tout contre nous. Sur ces entrefaites la demeure d'un traitant de Bourbon, audacieusement violée à Fénérive, donna occasion à l'insolence hova de se produire jusqu'à l'excès. Mais la Providence avait heureusement placé alors à la tête de la station navale de la mer des Indes, un marin au grand cœur, et au courage éminemment français. C'était M. Lagougine. Il parla si haut et si ferme; méthodistes et hovas le virent si résolu à agir selon toute l'étendue de ses moyens, qu'ils battirent en retraite, et donnèrent quelque relâche à leur besoin de destruction de l'influence française à Madagascar. « Pourquoi d'ailleurs, pensaient-ils, sortir de la route plus sûre des hostilités cachées et des oppressions systématiques de la légalité? Une guerre ouverte n'aboutirait qu'à tout ruiner, ou à tout compromettre, du moins pour longtemps. On devait donc l'éviter à tout

prix. » M. Lagougine obtint ainsi toutes les satisfactions qu'il demandait. Mais la persécution anglo-hova contre l'influence française, un instant assoupie par cet incident, ne tarda pas à se rallumer avec une nouvelle fureur, spécialement en ce qui regardait les écoles et la liberté de la religion.

Nous devons affirmer ici, à la gloire du protestantisme anglais, qu'il a su tourner au profit de son accroissement à Tananarivo chacun des moyens que la révolution dirigeait en France contre la religion catholique. Instruction obligatoire, tribunaux perfectionnés rendant la justice selon la volonté de l'État, service militaire pour tous, franc-maçonnerie, création d'un parlement, corruption par la presse et surtout par l'argent, tout a été employé pour anglicaniser Madagascar, sans que les ministres de la France républicaine, pendant une assez longue période d'années, aient cru trouver matière à récrimination.

Nos consuls étaient impuissants. Ni les représentations modérées de M. Laborde, ni les énergiques réclamations de M. Cassas, ni les paroles ardentes de M. Meyer, rien n'arrêtait plus le torrent méthodiste, qui, sans aucun souci de nos intérêts, traitait l'île entière de Madagascar comme un pays soumis à l'Angleterre, ou une sorte de protectorat britannique dont les prédicants étaient les vrais fonctionnaires, et l'imprimeur Parrett, le résident secret mais tout-puissant.

Plus de droit de propriété pour nous sur le sol malgache ; plus de possibilité pour nos colons de contracter des baux à longue échéance ; notre commerce était entravé ; et les prétentions des Hovas, stimulées par leurs conseillers habituels, n'allaient à rien moins qu'à s'établir en maîtres et souverains sur la côte Nord-Ouest soumise à notre protectorat.

M. Baudais, remplaçant de M. Meyer au poste de consul de France à Tananarivo, poussa un dernier cri d'alarme vers le ministère des affaires étrangères à Paris. On ne pouvait plus différer de porter remède au mal. Il fallait protester officiellement et agir avec vigueur, ou consentir à voir les derniers vestiges de notre influence et de nos anciens droits sur Madagascar disparaître sans retour sous

le flot de plus en plus envahissant des usurpations anglo-hovas.

Or le ministère des affaires étrangères était alors dirigé par un homme, chez qui la fibre de l'honneur national et des intérêts français résonnait plus haut que celle des misérables préoccupations des partis politiques ou des mesquines recherches de l'intérêt personnel. M. Ducler entendit le cri patriotique de M. Baudais, et résolut de travailler de tout son pouvoir à opposer une digue au torrent envahisseur.

La justice nous oblige de dire qu'il fut d'abord puissamment aidé dans cette noble entreprise par le député républicain de la Réunion, M. de Mahy, auquel s'adjoignirent plus tard M. le sénateur Milhet Fontarabie et le second député de la Réunion, M. Dureau de Vaulcomte, comprenant tous admirablement de quelle importance capitale était, pour l'avenir de leur pays, le plus prompt et le meilleur règlement de la question malgache. On n'ignore pas à Paris que de peine s'est donné M. de Mahy, ainsi que chacun des autres représentants de la Réunion, afin de montrer à leurs collègues de la Chambre des députés et du Sénat les affaires de Madagascar sous leur véritable jour, et d'en procurer auprès des ministres la plus satisfaisante solution. Tous les Français de Bourbon, de Maurice et de Madagascar, sans distinction de partis, font des vœux pour qu'ils réussissent. C'est ici en effet une question nationale et éminemment française, où les divisions politiques et religieuses n'ont rien à voir. Espérons qu'on ne la passionnera pas par des querelles de ce genre.

M. Ducler, décidé à s'opposer au mal signalé par M. Baudais, fit avertir officiellement le gouvernement de la reine que la France avait de sérieux griefs à lui reprocher, concernant spécialement le droit de propriété à Madagascar et l'envahissement progressif par les Hovas de la côte N.-O. soumise à notre protectorat.

Comme Rainilaiarivony, soutenu par ses fidèles conseillers, ne tenait aucun compte de cette première sommation, l'amiral Le Timbre fut chargé au mois de juin 1882 d'enlever le pavillon hova des points de la côte N.-O. où il était indument arboré.

Il y réussit sans avoir à tirer le canon.

Dans l'espoir de gagner du temps et de se créer des alliances parmi les gouvernements d'outre-mers, Rainilaiarivony envoya, le mois suivant des ambassadeurs, en Europe. Ces ambassadeurs se rendirent d'abord à Paris. M. Ducler les trouva intraitables. « La force seule, disaient-ils, ferait capituler les Hovas. »

On en vint donc aux mesures violentes, et dans le courant de mai et de juin 1883, l'amiral Pierre bombarda Morotsanga, Majanga, Tamatave, ainsi que divers autres points de la côte.

Rainilaiarivony, plus que jamais alors dominé par l'influence méthodiste, répondit à ces mesures de vigueur par l'expulsion de tous les Français de Madagascar. C'était un coup hardi, rendant désormais fort difficile, pour ne pas dire impossible, toute transaction honorable entre la France et le gouvernement de Tananarivo.

Notre commerce, notre industrie, notre influence religieuse et politique disparaissaient en un moment dans cette violente tempête.

Sur ces entrefaites, le 14 juillet 1883, Ranavalona II, accablée depuis longtemps par de cruelles infirmités, rendait le dernier soupir.

Règne de Ranavalona III (1883). — Rainilaiarivony la remplaçait aussitôt par Razafindrahety, veuve depuis quelques jours à peine du prince Ratrimo. Avec cette jeune reine qui prit le nom de Ranavalona III, et ne fut pas plus libre de ses actes, sous son ministre-époux que Ranavalona II, le méthodisme continuait à dominer officiellement dans le pays. Si les plus sages de la nation malgache accusaient parfois le premier ministre d'avoir trop cédé à l'influence anglaise, au détriment de l'influence française, et d'avoir ainsi jeté le pays dans une guerre sans issue, ils n'osaient pas formuler ouvertement leurs plaintes, et le parti protestant en profitait de plus belle, afin de faire proclamer par les mille voix de sa prédication dans les temples, et de ses gazettes malgaches et anglaises, la guerre sainte, la guerre à outrance contre notre patrie.

Mais cette guerre, aussi odieuse et onéreuse à la majorité des habi-

tants de l'Imerina qu'indispensable à Rainilaiarivony et à ses conseillers, pour se maintenir au pouvoir, aboutira inévitablement au complet triomphe des droits de la France sur Madagascar, dès que la France voudra sérieusement en poursuivre l'exécution. Que ce soit là son désir; le vote de la Chambre du 27 mars dernier le prouve avec évidence.

J'oserais dire cependant que jusqu'ici elle semble s'en être à peine préoccupée. Tous nos divers bombardements sous les amiraux Pierre, Galiber et Miot, tous nos blocus de ports et de rades, toutes nos occupations partielles de points sur la côte orientale ou occidentale, ne nous ont valu que des déboires et se sont retournés contre nous.

Mgr Freppel l'a hautement proclamé à la tribune : Nous sommes nous-mêmes bloqués dans les ports que nous bloquons. Il faut marcher sur Tananarivo. Là seulement est le nœud, ainsi que la vraie et dernière solution de la question malgache (1).

En attendant que cette décision soit prise, les marins et les soldats français qui bloquent, ou sont censés bloquer Madagascar, s'usent dans l'inaction et les maladies, exposés à l'amère dérision des Hovas; et pendant que sous les ordres du colonel anglais Willoughby, nos ennemis fortifient leurs armées, nos alliés naturels Sakalaves, Betsimisaraka et autres perdent courage ou menacent même de se détacher de nous.

Nous craignons fort que, si le gouvernement de la République française ne se résout pas enfin à trancher le différent hova par une marche militaire vers Tananarivo, on ne puisse peut-être l'accuser justement un jour de ne s'être mêlé de cette question importante que pour en consommer définitivement la ruine.

1. On trouvera à la fin du volume les deux remarquables discours de M. le comte A. de Mun et de Mgr Freppel, prononcés à la Chambre des députés, aux mois de mars et de juillet 1884, sur la question de Madagascar.

TROISIÈME PARTIE

MŒURS ET CROYANCES

CHAPITRE PREMIER

Gouvernement. — Royauté. — Administration. — Armée.

Gouvernement. — Le trait saillant du système gouvernemental en vigueur parmi les peuplades de la grande île africaine, c'est le despotisme.

De quelque nom que soit revêtu le réel détenteur du pouvoir, il jouit toujours en effet d'une autorité souveraine. Sa volonté a force de loi, elle s'impose absolument aux sujets qu'il gouverne, et ils la subiront tant que sa mort, une conspiration heureuse, ou tout autre événement de ce genre, ne les aura pas délivrés de son joug, pour leur en faire accepter un autre de même nature.

Il est juste toutefois d'ajouter, que si chez certaines peuplades indépendantes et moins civilisées du Sud, ce despotisme apparaît plus absolu, chez d'autres au contraire, particulièrement chez les Hovas, il semble s'être revêtu depuis longtemps de formes plus tempérées.

Ainsi les traditions historiques de l'Imerina nous apprennent-elles que les rois de ce pays prirent, dès l'origine, l'habitude de constituer le peuple comme une sorte de tuteur et de représentant de leur personne royale auprès des princes, leurs enfants.

« Voilà, ô peuple, disaient-ils, ce prince votre enfant. Il n'a d'autre père et d'autre mère que vous ; à vous donc de le garder. »

Ces enfants royaux arrivés au pouvoir continuaient de donner au peuple ce nom de père et de mère, et ils lui demandaient même conseil, comme un fils à ses parents, non pas précisément dans le but de se soumettre aux volontés de la nation, et de dépendre d'elle, mais afin de la flatter et de la gagner par cette marque de déférence et d'amitié, tout en lui imposant d'ailleurs sans pitié le fardeau des corvées et des commandements les plus durs.

Nous savons aussi par les mêmes traditions, que les rois de l'Imerina, désireux de consacrer pour ainsi dire leurs décisions royales, par l'autorité des idoles et du tanghen, les admirent à leur conseil au même titre que le peuple.

Malheur aux gardiens de ces idoles et aux administrateurs du tanghen, s'ils ne savaient pas se ranger prudemment à l'avis du monarque. Plus d'un paya de sa vie une consultation donnée d'une manière indépendante.

Depuis le meurtre de l'infortuné Radama II, les reines qui se sont succédé sur le trône des Hovas n'ont de la royauté que le titre et les honneurs. L'autorité est tout entière entre les mains du premier ministre, véritable maire du palais administrant au nom d'une royauté forcément fainéante.

En vain cherche-t-il à se cacher et à paraître n'agir que comme le premier ministre de la souveraine ; en vain consulte-t-il encore le peuple, en lieu et place des idoles disparues officiellement depuis 1869, ou demande-t-il des réponses aux membres d'un parlement établi depuis peu, et interrogé par lui la première fois en mai 1883, au sujet de notre expulsion de Tananarivo, personne n'ignore que toutes ces consultations ne sont que pour la forme.

Les membres du parlement, aussi bien que le peuple, ne peuvent s'opposer à lui sans encourir sa colère. Chacun doit être forcément de l'avis du premier ministre. Il est le maître. Tout, même la royauté, est une simple forme, un paravent, placé entre le peuple et le pur absolutisme du premier ministre. Ceux-là seulement y seront trompés

qui ne considèrent jamais les choses que d'après les apparences.

Il est donc vrai qu'à Madagascar, chez les Hovas, aussi bien que chez les barbares du Sud, aujourd'hui comme autrefois, l'autorité gouvernementale est de sa nature despotique.

Royauté. — Les rois sont à la lettre les souverains dominateurs des peuples. Comment en pourrait-il être autrement ? Leur existence, croit-on, tire son origine de la volonté des dieux, et aucun Malgache à notre connaissance ne s'est avisé encore de rêver un peuple souverain, revêtu du droit inaliénable de faire et de défaire ses monarques au gré de ses caprices.

La seule civilisation chrétienne pourra tempérer efficacement le despotisme propre à toute autorité barbare.

De l'origine divine, que le peuple attribue aux rois, découle naturellement le respect trop souvent servile qu'il montre pour eux, comme aussi une certaine confiance tranquille dans leurs décisions.

La reine Ranavalona était encore appelée, dans les assemblées publiques, la souveraine du ciel et de la terre. Il est juste d'ajouter cependant qu'on a modifié cette formule depuis l'introduction officielle du christianisme à Madagascar. Ranavalona III n'est plus aujourd'hui que la souveraine de la terre.

Par le seul fait de sa royauté, toute reine hova doit être réputée jeune, et les rides de la vieillesse ne peuvent jamais être remarquées sur son visage.

Quelque laide qu'elle soit en réalité, le Malgache affirmera toujours que c'est une beauté.

Tout en elle est sacré ; il n'est pas jusqu'aux objets les plus vulgaires, transportés pour elle à son palais où ailleurs, qui ne participent en quelque sorte à sa consécration royale et ne forcent, à ce titre, le respect de tous ses sujets.

« Place, place, crie un soldat armé d'une sagaie, rangez-vous à droite et gauche de la route. Voici les paquets de la reine. »

Et chacun à l'instant de quitter le chemin, ou de se ranger le plus directement possible le long du mur, chapeau bas et en silence, tant que passent les précieux paquets de bois à brûler, d'eau qu'on a puisée à la fontaine, ou toute autre chose appartenant à Sa Majesté malgache.

Lorsqu'un des sujets de la reine, de service au palais, passe devant elle, il doit s'incliner profondément, et le corps et les yeux tournés de son côté, les mains étendues comme pour recevoir quelque chose, il s'avance en disant : « Je demande la permission de passer à ma souveraine. » Rapprochant ensuite les mains et les élevant un peu, il ajoute : « Vivez longtemps, ô ma souveraine. Que Dieu vous accorde de longs jours à vous et à votre peuple ! »

La même cérémonie a lieu en toute autre occasion de rencontre fortuite entre la reine et quelqu'un de ses sujets.

Celui qui, occupant un rang distingué dans le royaume, se présente à Sa Majesté après un long voyage se met à genoux devant elle et, profondément incliné, baise sa main si elle l'offre, ou seulement ses pieds dans le cas contraire.

Chaque fois que la reine sort de sa capitale pour plus de vingt-quatre heures, ou y rentre après plusieurs jours d'absence, tous les canons de la ville la saluent.

Mais c'est surtout dans les occasions solennelles telles que le couronnement, les grands Kabary, le retour d'un long voyage à Tananarivo, lorsque Sa Majesté consent à déployer toutes les pompes de sa grandeur incomparable, qu'il est intéressant de voir les populations se porter en masse autour d'elle, d'entendre les acclamations d'allégresse, de prêter l'oreille à leurs *hoby* prolongés, sorte de murmures semblables aux mugissements des flots, ainsi qu'aux chants des *mpiantsa* royales, répétant, en battant des mains et dansant en cadence, ces étranges paroles :

Notre Reine eh ! eh ! eh ! est une belle reine,
Notre Reine eh ! eh ! eh ! est notre soleil,

Notre Reine eh ! eh ! eh ! est notre dieu,
Notre Reine eh ! eh ! eh ! ne l'a pas qui la désire,
Celui qui la possède eh ! eh ! eh ! est réellement heureux,
Celui qui ne la possède pas eh ! eh ! eh ! la désire tout de bon, etc.

Nous n'insisterons pas davantage ici sur ces scènes plusieurs fois décrites ailleurs.

On croit que l'usage exclusif du parasol rouge pour le souverain a été introduit dans l'Imerina par un européen, sous le règne d'Andriamasinavalona ; comme les membres de la famille royale partagent ce privilège avec le monarque, le parasol rouge du monarque est toujours plus grand. Une boule d'or le surmonte d'ailleurs et le distingue ainsi facilement de tout autre insigne princier du même genre.

Le *Sidikina* est un air que les fanfares jouent en plusieurs circonstances déterminées pour honorer la reine. C'est l'ouverture nécessaire de tout concert musical. C'en est aussi la clôture. Près de la reine ou loin d'elle, dans les temples protestants et les églises catholiques, au milieu des marchés ou à l'armée, le sidikina est de rigueur dès qu'une fanfare s'y fait entendre.

Le sidikina est joué notamment tous les matins, quand les gardiens du palais présentent les armes à la souveraine, peut-être encore endormie, et fort éloignée assurément de prêter alors l'oreille à ses musiciens de corvée.

Tout le monde se découvre quand on joue l'air de la reine.

Inutile de parler ici du *hasina* qui consiste, comme on sait, dans l'offrande d'une pièce d'argent à la reine, en signe de parfaite soumission à son autorité royale. Il en a été assez souvent question dans notre histoire pour que nous n'ayons pas à y revenir en cet endroit.

Outre ce léger tribut d'honneur qu'on paye à certaines époques déterminées, telles qu'au premier jour de l'an malgache, par exemple, il en est d'autres qu'on est obligé de fournir en guise de contributions,

et qui sont exigibles en nature ou en argent, selon la prescription du souverain.

La cote personnelle se monte à moins d'un centime.

L'impôt annuel par famille est de trois mesures de riz ou trois décalitres environ. Tels sont les impôts ordinaires. Assurément ils ne sont pas lourds à porter.

Encore même les nobles en sont-ils dispensés.

Mais ce qui est perdu en fait d'impôts ordinaires par le souverain est bien compensé d'ailleurs par les impôts extraordinaires, par la corvée surtout.

A la mort du roi le peuple doit contribuer extraordinairement à couvrir les frais de sa sépulture. Cinq centimes est la taxe légale pour chacun des sujets.

S'il s'agit d'acheter des armes pour la défense du pays, de payer une indemnité réclamée par une puissance européenne, le roi s'adresse à son peuple et lui impose encore une contribution extraordinaire.

Dans la plupart des castes roturières la fortune des femmes sans postérité revient de droit au monarque qui les punit ainsi de n'avoir pas augmenté le nombre de ses sujets.

Il en est de même de la fortune des sorciers malfaisants. Le roi s'en empare afin d'inspirer, dit-on, plus d'horreur d'un pareil crime. La femme et les enfants de ces sortes de coupables sont censés faire partie de leur fortune, et deviennent ainsi, comme esclaves, propriété du monarque.

Si l'autorité royale à Madagascar n'avait à sa disposition que les seuls revenus des impôts ordinaires ou même extraordinaires dont nous venons de parler, elle serait sans contredit l'autorité la plus pauvre du monde.

Ce qui fait surtout sa force, sa richesse, c'est le droit qu'elle a d'exiger de chacun de ses sujets, pour tout ce qui lui plaira, et autant de temps qu'il lui plaira, ce service gratuit et obligatoire,

si connu à Madagascar sous le nom de *fanompoana* ou corvée.

En vertu de la corvée, la reine, maîtresse absolue du peuple et de la terre, commande, à ses sujets les travaux les plus pénibles, les plus coûteux ; et le peuple obéit.

A ses frais, et sans se plaindre, le peuple élèvera un palais d'abord à la souveraine ensuite au premier ministre et à ses fils, et aux grands officiers ; il réparera les digues, fournira des soldats, se chargera de bâtir les temples d'État, les écoles, voire même les maisons de prêcheurs, aura soin de pouvoir à la nourriture de certains fonctionnaires, etc.

Telle est la corvée. Le devoir est de s'y soumettre.

Que de grands officiers dans l'armée hova, que de juges et d'autres fonctionnaires décorés de titres pompeux, céderaient volontiers à d'autres, s'il leur était possible, les honneurs du poste qu'ils occupent !

Mais la loi de la corvée est là, qui les retient malgré eux attachés à leurs fonctions non rétribuées.

Comment s'étonner dès lors que le vrai mérite, les talents et l'habileté, cherchent à rester dans l'ombre ?

Personne, en effet, n'est bien aise d'entendre un officier de l'État venir lui dire au nom de la reine : « Votre savoir-faire est fort apprécié de Sa Majesté. Vous ferez désormais partie de son service ordinaire, et travaillerez pour elle, en qualité d'horloger, de menuisier, d'écrivain, etc., ce sera là votre fanompoana, votre corvée spéciale. »

Nous avons connu des élèves, feindre de ne pas savoir écrire, en présence des grands officiers de la reine, inspecteurs des écoles, ou bien signer de noms supposés et introuvables des cahiers parfaitement peints, afin de ne pas être saisis, comme écrivains de mérite, et condamnés comme tels, par la loi de la corvée, à copier toute leur vie, sans aucune rétribution, les certificats, passeports, lettres et rapports du premier ministre, ou de ses principaux officiers.

Un cultivateur a-t-il mis en plein rapport, au prix de mille peines, une belle portion de terrain reçue en héritage, de ses ancêtres, il peut un jour ou l'autre s'entendre dire :

« Ce que vous avez fait plaît extrêmement à la reine. » C'en est assez. Le malheureux comprend. Il faut qu'il fasse son sacrifice et offre de gaieté de cœur à sa souveraine, toujours à titre de corvée, le fruit de ses sueurs. Qui aurait le courage de le blâmer, s'il ne se sent pas la force de recommencer alors, sur un autre point, un travail qui lui a déjà si mal réussi !

Nous venons de signaler un des plus grands inconvénients de la corvée. Elle tue dans sa fleur le travail et l'initiative personnelle. Courbé sous un pareil despotisme le peuple hova ne saurait progresser.

En ce qui regarde la transmission du pouvoir, à Madagascar, rien n'est bien nettement déterminé. Un fait hors de doute, c'est que la royauté se maintient dans une même famille, sans en sortir jamais.

La reine Ranavalona III, actuellement régnante, est bien la descendante et l'héritière de Rafohy et de Ralambo, d'Andrianampoinimerina et des autres rois hovas, dont les traditions nous ont fait connaître l'existence. Mais elle n'est très probablement pas leur descendante la plus directe.

Jusqu'à Radama II, les souverains qui se sont succédé sur le trône des Hovas, l'ont été en vertu d'une désignation spéciale faite par chacun de leurs prédécesseurs, et annoncée solennellement par eux à la nation réunie.

A partir de Radama II, c'est le premier ministre qui a constamment choisi dans la famille royale le sujet destiné à porter le vain titre de reine, pendant que l'autorité devait rester entre ses mains.

On sait assez que les besoins de son ambition politique ont surtout déterminé ses préférences à cet égard. Il lui était plus facile d'administrer comme *prince consort* d'une reine fainéante, qu'en qualité de premier ministre d'un roi.

Quelques mots sur le deuil et les funérailles des souverains à Madagascar mettront fin à ce qui nous reste à dire sur le pouvoir royal dans la Grande Ile.

Lorsqu'un roi laisse le trône vacant, le premier soin des grands est de lui donner un successeur. L'élu est salué et acclamé à l'intérieur du palais, avant d'être proclamé à l'extérieur. On annonce ensuite au peuple, convoqué à cet effet, la double nouvelle, de la mort du roi précédent, et du choix de son successeur.

On intime alors pareillement les cérémonies traditionnelles prescrites pour le deuil royal.

D'ordinaire tout costume européen est non seulement prohibé, mais le lamba national doit être porté de manière à laisser découverts les bras, les épaules et le dos jusqu'aux reins. Les chevelures sont livrées au rasoir, les cloches ne peuvent sonner, tout ce qui ressent la joie est interdit au public.

On dépose aussi sur la place d'Andaholo une pirogue en bois, remplie d'une eau mêlée avec un peu de poussière, prise aux tombeaux des anciens rois. Une génisse à qui on coupe la tête, la queue et les jambes, mettant immédiatement la tête à la place de la queue, les jambes de devant à la place de celles de derrière, est ensuite étendue auprès de la pirogue. Quelques sagaies sont fichées dans les flancs de la victime.

Ces préparatifs de rigueur pour la prestation du serment de fidélité sont à peine terminés, que chacun s'avance, et, agitant une des sagaies dans les entrailles de la génisse, prête serment au nouveau roi, en faisant contre soi-même les plus terribles imprécations, et appelant sur sa tête un sort semblable à celui de la génisse, dans le cas d'une infidélité à la foi jurée.

Quelques gouttes d'eau sacrée, puisées dans la pirogue avec le creux de la main et portées aux lèvres, au milieu d'imprécations nouvelles, complètent la cérémonie.

L'art d'embaumer est inconnu à Tananarivo ; on se contente de laver

le corps royal ; on le pose ensuite et on le conserve dans une salle obscure, où quelques favoris seuls sont admis.

Au jour de l'enterrement souvent fort retardé à cause des préparatifs, le corps royal ainsi préparé sera placé dans une bière d'argent. Cette bière est fabriquée avec des pièces de cinq francs réduites en lingots. Il en entra cinquante mille dans celle de Rasoherina. La fabrication en est toujours longue, car elle est l'œuvre du marteau, et non celle de la fonte.

Les souverains, depuis Andrianampoinimerina, sont enterrés soit à Ambohimanga soit à Tananarivo, à l'exclusion de toute autre ville.

Sur la place de leur tombeau désignée d'avance, on construit avec une grande activité un monument en pierre ; les grandes castes, même des nobles, ont une part spéciale et déterminée dans cette corvée.

Durant tout le temps des préparatifs, les maisons royales, dans l'enceinte du palais, sont ornées de tentures prodiguées jusque sur les toits et les palissades.

Les musiques et fanfares funèbres parcourent les rues adjacentes sans ordre, sans ensemble, et en jouant des airs étranges.

D'heure en heure, les cinquante-trois canons qui couronnent le haut de la capitale, font entendre un salve générale, tandis qu'autour du palais, la mousqueterie tire à de plus courts intervalles. Le bruit et le désordre composent, paraît-il, la partie principale du deuil malgache.

Au milieu de la grande salle du palais, tendue en rouge, est disposé un simulacre de bière, surmonté d'un magnifique dais. Cette bière, qui est censée contenir les restes du souverain, reçoit continuellement les lamentations du peuple réuni et prosterné devant elle.

La corvée des larmes est divisée entre les sections des sept départements, qui se relèvent à tour de rôle, pour qu'il n'y ait pas d'interruption. Elle est présidée par des princesses du sang, en compagnie des grandes dames de la cour. Un officier donne le ton, et excite

parfois la foule à redoubler de zèle. Les hommes, quoique pleurant simultanément avec les femmes, en sont séparés par un espace vide.

Toutes ces démonstrations de deuil durent jusqu'à la grande journée de la sépulture. Celle-ci arrive enfin, lorsque les préparatifs de la bière et du tombeau sont terminés.

Une grande partie des richesses personnelles du défunt doit précéder son corps au caveau, tendu de pourpre. Lors des funérailles de Rasoherina, le défilé des étoffes, soieries, costumes, couronnes, meubles, écrins, bijoux, parfums, etc., dura une heure et plus. Enfin, la maîtresse de toutes ces richesses parut dans sa bière d'argent, et fut déposée dans sa dernière demeure, au soleil couché.

Une dernière salve d'artillerie salua la défunte, et on lui remit comme don suprême un grand coffre, plein de pièces de cinq francs, accompagné d'une longue oraison funèbre.

Le lendemain eut lieu la fameuse cérémonie appelée modestement l'obscurcissement du soleil.

Toute la troupe de soldats et une foule immense se réunirent sur le bord du lac dit *Tsimbazaza* situé au pied de la ville. Là, après de longues harangues, on immola deux bœufs, l'un noir, l'autre rouge. La troupe fit entendre une dernière fusillade, dont la fumée fut censée obscurcir l'éclat du soleil. Après cette cérémonie, princes et princesses se dirigèrent en toute hâte, vers la rivière, afin de purifier dans le bain toutes les souillures légales, contractées durant le grand deuil qui finissait ce jour-là.

Durant le petit deuil, on pleura encore au palais, mais à certains jours seulement, et les épaules seules restèrent à nu.

Les monarques Betsileos reçoivent à leur mort des honneurs fort différents.

Il en sera parlé à l'article métempsycose.

Quant aux autres petits souverains des innombrables peuplades de Madagascar, on voudra bien nous dispenser de raconter ici les modes plus ou moins divers de leurs solennelles funérailles, puisque

nous avons d'ailleurs négligé volontairement les faits et gestes de leur royale existence.

Administration gouvernementale. — Quelque absolus que soient les souverains, ils ne sauraient entièrement se passer d'aides ou d'officiers subalternes dans l'administration de leurs États. Radama Ier, Andrianampoinimerina, et les anciens rois avaient donc autour d'eux des hommes capables, à qui ils demandaient conseils et appui pour les affaires importantes ; mais nous ne voyons pas, qu'aucun de ces officiers ait porté le nom de Ministre du roi.

Les trois favoris puissants qui de 1828 à 1861, sous Ranavalona Ire, dirigèrent tour à tour la monarchie hova, Andriamihaja, Rainiharo et Rainijoary ne se firent jamais non plus appeler les ministres de la reine, bien qu'en réalité ils en exerçassent toutes les fonctions, sous le titre plus modeste de commandants en chef de l'armée.

C'est avec Radama II, en 1861, que le nom de premier ministre apparaît pour la première fois.

Ce prince, si désireux de faire avancer son peuple dans les voies du progrès européen, institua plusieurs ministres, avec un principal chef de cabinet, qui prit le nom de premier ministre.

La sanglante catastrophe qui mit fin à ce règne entraîna la ruine de ces divers ministères d'État.

Après le meurtre de son roi, dont il épousa la veuve, Rainivoninahitriniony, fils aîné de Rainiharo, se déclara premier ministre sans collègues, et gouverna despotiquement, sous ce nom singulier, jusqu'à ce qu'il fût renversé en 1864, par son frère Rainilaiarivony, continuateur de son aîné.

Seul ministre, sous Rasoherina et Ranavalona II, Rainilaiarivony reste aujourd'hui, sous Ranavalona III, le seul détenteur réel de l'autorité, ne laissant à la souveraine, comme nous l'avons dit plus haut, que le vain titre et les honneurs de reine.

Il est vrai que depuis 1881, par l'inspiration des Anglais, des ministères ont été créés : ministère de l'Intérieur, ministère de la Guerre,

ministère de la Justice, ministère de l'Instruction publique, et autres ministères tels que ceux des Travaux publics, des Finances, et de la Législation ; mais, comme pour la formation du parlement malgache, ces diverses créations n'ont été jusqu'ici que des trompe-l'œil, de vrais masques de civilisation sans aucune réalité.

Tout au plus, pourrait-on admettre en faveur de la modification de 1881, qu'elle eut le bon résultat de diviser et de répartir un peu plus méthodiquement le travail entre les divers fonctionnaires dont s'entoure Rainilaiarivony. Ces fonctionnaires d'ailleurs ne portent pas le titre de ministre. On les nomme simplement *chargés d'affaires*.

La tradition attribue à Andrianampoinimerina l'organisation d'une sorte de conseil de 70 chefs, dont les plus notables appelés *Andriambaventy* devaient remplir auprès du monarque l'office de grands commissaires royaux, ou de juges suprêmes, tandis que les autres d'un grade inférieur, nommés *vadintany*, jugeaient plus en détail les affaires du peuple, et les soumettaient, dans les cas graves, aux Andriambaventy, seuls juges en dernier ressort, selon les intentions royales.

Au-dessous du nouveau conseil établi par Andrianampoinimerina, les différents chefs de tribus et de castes, et seigneurs de village gardèrent leur ancienne autorité, et durent comme toujours transmettre au peuple les ordres venus d'en haut, distribuer la corvée, rester enfin les intermédiaires entre le peuple et le nouveau conseil, comme les soixante-dix l'étaient entre eux et le roi.

Plusieurs chefs, ou seigneurs de fiefs et de villages, retinrent aussi le pouvoir de réglementer et de juger leurs vassaux, dans une certaine mesure, mettant fin à leurs différends, et leur infligeant même des amendes pour les délits ordinaires.

On pourrait, à ce point de vue, les considérer comme de véritables juges de paix, tandis que les vadintany remplissaient un rôle analogue à celui de notre tribunal de première instance, les Andriambaventy, jugeant d'ailleurs, comme nous l'avons dit, en dernier ressort, à la manière de nos cours d'appel.

Rien de plus simple que l'organisation établie par Andrianam poinimerina. Elle suffisait au bonheur du peuple.

Une création du 4 juillet 1878, due comme bien d'autres à l'initiative anglaise, a imposé aux villages l'obéissance à de nouveaux chefs, nommés *sakaizambohitra* (amis du peuple), et décorés, en 1881, du nom d'*Antily* (surveillants).

L'autorité de ces Antily ou Sakaizambohitra est un peu supérieure à celle des anciens seigneurs on chefs de tribus.

Pris parmi les vétérans de l'armée, au nombre de 3.000, on les a disséminés par escouades, dans les six provinces de l'Imerina.

Ils sont surtout chargés de la police, dans les villes et les marchés, prêtant main-forte aux chefs et seigneurs, et remplissant, en un mot, les divers offices de gendarmes, commissaires de police et d'huissiers, voire même, ceux de maires et de notaires, puisqu'on les a chargés aussi de tenir un registre civil des naissances, des mariages, des décès, mutations de propriétés, ventes, baux, etc., etc.

Il va sans dire que tant de fonctions à la charge des Antily ont eu principalement pour but, non pas l'avancement de la civilisation, que ces mesures semblent viser, mais le triomphe des intérêts méthodistes et anglais, par l'écrasement systématique des intérêts français et catholiques.

Ces *amis des villages* et *surveillants* n'ont en réalité exercé leurs fonctions amicales qu'en faveur de leurs amis les méthodistes ; ce qu'ils ont surveillé c'est l'accroissement de l'Angleterre et la ruine de la France dans chacun des villages de l'Imerina, afin de promouvoir l'un et l'autre autant que possible, selon l'ordre du gouvernement.

La création des Antily, aussi bien que celle des divers ministères et du parlement, sont donc avant tout des instruments de domination anglaise. Leur moindre inconvénient a été de jeter un trouble profond et une inextricable confusion, sous couleur d'ordre et de progrès, dans le système peut-être trop simple et trop primitif du gouvernement malgache, établi par Andrianampoinimerina.

La publication de nouvelles lois, substituées aux anciennes, et modifiées à plaisir par l'imprimeur Parrett, chargé de les présenter sous forme de code à la nation, n'a pas peu augmenté cette confusion.

Ce serait vouloir se tromper à plaisir, que de prendre au sérieux cet ensemble de lois nouvellement codifiées, et offertes aux Européens, comme l'exacte expression de la législation actuellement en vigueur chez les Hovas.

A voir la manière dont elles sont peu connues, et surtout complètement méprisées par le grand nombre des indigènes, on ne tarde pas à reconnaître en elles, comme dans le parlement et les autres créations dont nous avons parlé, une nouvelle machine de guerre inventée par nos injustes oppresseurs, contre la France catholique, et dont ils se servent avec d'autant plus de perfidie, qu'ils l'ont plus soigneusement dissimulée, sous le couvert de la justice.

Il n'y a en réalité qu'une grande loi à Madagascar; c'est la volonté du premier ministre et de ses conseillers.

Nous ne prendrons donc pas la peine d'analyser ici les chefs-d'œuvre de législation, sortis depuis quelques années de l'officine anglaise, pour l'usage de nos persécuteurs d'abord, et celui, en second lieu, des naïfs habitants de Londres, fort heureux d'y apercevoir les progrès imaginaires obtenus par la secte méthodiste sur la barbarie malgache.

Tout en accordant volontiers que les mœurs des habitants de la Grande Ile se soient beaucoup adoucies par leur contact avec les Européens, nous nions énergiquement que la législation formulée dans le code Parrett soit l'expression exacte de ce progrès, et surtout la règle pratique suivie par les décisions de la justice, tant envers les Malgaches qu'envers les Européens.

Si l'on désirait cependant savoir sur quelles bases, en dehors de la volonté du premier ministre, repose encore aujourd'hui l'administration de la justice à Tananarivo, nous répondrions que le fond de la législation en vigueur est en grande partie celui-là même dont se

servaient au commencement de ce siècle les Andriambaventy, Vadintany et aux autres petits juges du temps d'Andrianampoinimerina.

Qu'il nous suffise de donner ici un simple spécimen de ces antiques prescriptions, telles qu'on peut encore de nos jours les voir fonctionner en plusieurs localités.

Les rebelles, les conspirateurs, les voleurs des biens de la couronne, les assassins, les chefs trafiquant de la justice et de la corvée, les sorciers malfaisants, etc., etc., étaient condamnés à mort. Mais beaucoup de ces coupables n'étaient pas poursuivis.

Des crimes moindres, tels que le vol d'un fief, l'insolvabilité des seigneurs, les fausses accusations en certains cas déterminés, entraînaient la perte de la liberté pour toujours, s'il plaisait au monarque d'en poursuivre rigoureusement les auteurs.

Aucune loi n'entravait la liberté de tester.

Les revenus des biens des époux étaient mis en commun. En cas de séparation toujours possible, la femme avait un tiers des biens de la communauté, le mari gardait les deux autres tiers.

Aucune police n'étant encore instituée, le gouvernement pourvoyait à sa propre défense et à celle des intérêts particuliers, au moyen de l'espionnage mutuel, des dénonciations forcées ou spontanées, et aussi de l'emploi du tanghen envers ceux qui étaient soupçonnés.

A chacun du reste, de veiller sur soi et ses propriétés, et de s'associer s'il le voulait à d'autres, dans le but de repousser un danger, ou de retrouver un objet volé. Le gouvernement n'intervenait que quand le voleur avait été arrêté.

Nous ne devons pas omettre d'indiquer un mode assez curieux, et particulier aux Malgaches, de retrouver une hache, une bourse ou semblable objet volé.

Chacun des habitants du village recevait l'ordre de porter en un lieu désigné un paquet d'herbe ou de paille, attaché de la même manière, et au milieu duquel était souvent caché, par le voleur lui-même, l'objet réclamé. Tous les paquets une fois réunis dans le

même endroit, le propriétaire volé procédait par ordre à leur examen; et il n'était pas rare qu'il retrouvât enfoui dans quelqu'un d'entre eux son objet perdu.

Quand les méfaits, les vols ou les troubles se multipliaient dans une région outre mesure, sans que les auteurs pussent être saisis, les autorités ordonnaient une sorte de battue générale. Chaque caste, chaque tribu, chaque fief ou seigneurie, devait alors se réunir par groupe distinct, et pourvoir à l'expulsion hors de son sein des sujets suspects on malfaisants. Les victimes de l'expulsion étaient aussitôt livrées à l'administration royale, et ordinairement jetées dans les fers.

Telles étaient en substance les anciennes lois, dont s'inspiraient les juges, avant la législation de création britannique.

Il serait trop long de raconter ici en détail comment se rend, encore de nos jours, la justice soit au tribunal des chefs de village, soit auprès des Vadintany, soit enfin devant les Andriambaventy à Tananarivo.

Nous dirons seulement d'une manière spéciale, que les juges n'étant pas rétribués par l'État doivent vivre de leurs fonctions, aussi bien d'ailleurs que les autres employés de la reine. Il suit de là que la justice se vend littéralement à Madagascar plutôt qu'elle ne se rend.

Tout Malgache qui ne sait pas entrer en arrangement avec son voisin, juste ou injuste agresseur, est sûr de voir son procès traîner en longueur autant de temps qu'il en sera besoin, pour que les juges lui soutirent peu à peu la meilleure partie de son avoir.

Quand l'affaire est allée de tribunal en tribunal à celui des Andriambaventy, et que la procédure de ceux-ci est suffisamment terminée, rapport est fait par l'un des juges au premier ministre, qui, ayant pris connaissance des divers chefs d'accusation, de la défense, des témoignages en sens contraires et de l'opinion des juges, est censé communiquer à la reine toute l'affaire.

La reine informée envoie un officier sur le lieu des séances ordinaires, prononcer la sentence définitive.

Autrefois la justice se rendait partout en plein air, auprès des portes du palais de le reine à Tananarivo, où de la demeure des chefs et seigneurs dans les villages.

Juges, accusateurs, accusés et curieux, assis sans façon par terre, ou sur quelques pierres, ou sur un pan de muraille, semblaient n'avoir aucun autre souci que celui de l'introuvable vérité.

Aujourd'hui les juges de Tananarivo abritent d'ordinaire, sous un toit de feuillage, soutenu par quatre poteaux, leurs têtes vénérables.

On voit même, au Nord du palais de la reine, un de ces sanctuaires de la justice assez vaste, et dont la toiture plus convenable, repose sur des colonnes en pierre.

Disons en terminant, qu'afin de faciliter le travail de la cour suprême, quatre juridictions ont été récemment établies : Celle des crimes, celle des vols, la juridiction relative aux héritages, enfin celle des coups et insultes.

Pourquoi faut-il que nous soyons forcé d'ajouter que l'art de juger d'après le droit et la justice, semble, malgré ces progrès matériels, plus arriéré aujourd'hui que jamais, dans la capitale des Hovas. On ne juge plus, il est vrai, par les procédés du tanghen et des idoles consultées avec frayeur ; mais que de victimes sacrifiées à l'horrible passion de la cupidité !

Les peines les plus graves infligées maintenant par le tribunal des crimes, à ceux qui les ont méritées, sont la prison avec les fers, et la décapitation.

On enlève la vie au condamné avec le fer d'une lance, ou au moyen d'un simple couteau de boucher. Quand un malheureux est conduit au dernier supplice, le bourreau le pousse devant lui, la lance en arrêt ou le couteau levé. La populace toujours fort nombreuse, et marchant pêle-mêle, les suit de près en faisant entendre des cris sauvages.

« Combien me donneras-tu, dit parfois le bourreau à sa victime, si je te tranche la tête sans te faire trop souffrir? »

Malheur au patient, si le prix indiqué ne satisfait pas l'esclave royal remplissant le rôle de bourreau; l'exécuteur tiendra sa promesse; sa tête ne sera séparée du tronc qu'après que celui-ci se sera fait un jeu barbare de la scier peu à peu.

Quoi qu'il en soit de ce trait de mœurs bien digne du sauvage, il y a loin de la barbarie relative déployée aujourd'hui, dans une semblable exécution, à ce qui se pratiquait autrefois, sous Ranavalona Ire et qu'on a pu lire en détail, dans le premier volume de notre histoire.

Armée. — Sous Andrianampoinimerina et ses prédécesseurs, on ne connut pas à Madagascar de distinction parmi les sujets, au point de vue civil et militaire. Le même homme qui en temps de paix cultivait ses rizières, s'armait de la lance et du fusil, au signal du roi, et marchait courageusement à l'ennemi.

L'idée d'organiser une armée spéciale, à l'instar des armées européennes, ne vint à Radama Ier que vers l'année 1817. On le vit en effet, à cette époque, sous l'inspiration de Lesage, agent de sir Robert Farquhar, lever une petite troupe de 400 hommes portée bientôt à 1.000, et que les deux sergents anglais, laissés par Lesage dans l'Imerina, se chargèrent de former aux manœuvres militaires.

Charmé de ces premiers débuts, le monarque donna à ce petit bataillon le nom prétentieux de *Foloalindahy*, les cent mille hommes, parce qu'il espérait sans doute porter bientôt à ce chiffre élevé le nombre de ses soldats.

On présume toutefois que, du vivant de Radama Ier, l'effectif total de son armée ne dépassa jamais le nombre de 20.000.

L'Angleterre, qui présida à cette formation, aurait bien désiré que la nouvelle troupe fût équipée comme il convenait à des soldats, et l'on doit dire qu'elle n'omit rien de ce qui pouvait de sa part y contribuer.

Outre les fusils nécessaires, elle envoya en effet 400 uniformes

rouges, destinés aux 400 premiers militaires inscrits dans les rangs de la future armée. Mais ces uniformes étaient trop beaux, trop éclatants, trop précieux pour être portés habituellement. On les garda soigneusement pour les grands jours de revue, où ils parurent longtemps avec honneur.

Afin de donner à l'armée un uniforme, Radama eût été obligé de faire des dépenses au-dessus de ses moyens, et peu en harmonie d'ailleurs avec le système de son gouvernement, dont le principe fondamental se formule ainsi : Le monarque reçoit toujours du peuple sans rien lui devoir. Radama, bon gré mal gré, fut fidèle à cette maxime; non seulement les soldats durent se passer d'uniforme et se vêtir chacun, selon ses moyens, mais il en fut de même pour la nourriture. Chacun, comme dans les temps anciens, eut la liberté de pourvoir à sa subsistance, soit par le pillage, soit d'une autre manière.

Tout ce que l'État put faire, fut de fournir les armes ainsi que les munitions fabriquées dans le pays, ou achetées aux frais du peuple, comme nous l'avons déjà dit. En somme, à part une certaine organisation à l'européenne, et quelques secours matériels, l'armée hova resta foncièrement, sous Radama, ce qu'elle avait toujours été, un ramassis d'hommes se ruant sur le territoire à conquérir, et l'emportant plutôt sur ses ennemis par la ruse et la terreur que par la science militaire et le vrai courage.

Quoi qu'il en soit, d'une pareille armée, l'organisation et surtout l'assurance morale qu'elle reçut de l'Angleterre la rendirent supérieure aux armées des autres tribus de l'île; telle qu'elle était, elle suffisait à entraver grandement les conquêtes de la France à Madagascar, et à ruiner même les établissements de commerce que nous y formerions, si nous ne prenions pas la peine, comme il arriva en effet, de les appuyer de forces imposantes.

L'Angleterre pouvait donc être satisfaite, elle avait atteint son but. Radama Ire et après lui sa femme Ranavalona Ier ne manquèrent pas

d'utiliser, dans le sens indiqué par notre rivale, la jeune armée hova.

La France négligea toujours, sous différents prétextes, de faire l'effort nécessaire pour détruire à Madagascar cet ennemi naissant, et elle se voit aujourd'hui enferrée dans ce fatal dilemme : Ou perdre, en cédant, toute son influence, tout son commerce sur la Grande Ile, ou en venir enfin, quoique un peu tard, à l'écrasement d'une puissance qu'elle a laissé si malencontreusement grandir à ses dépens.

L'armée malgache, sans être bien terrible, n'est pas telle en effet aujourd'hui, qu'elle était du temps de Radama Ier ou de Ranavalona Ire. Complètement négligée, sous Radama II, qui, voulant vivre en paix avec toutes les nations de l'Europe, renvoya tous ses soldats dans leurs foyers, elle a été reformée à nouveau en 1866, perfectionnée ensuite les années suivantes, par le premier ministre actuel, toujours à l'instigation de nos mêmes rivaux, et dans le même but qu'autrefois : la domination hova sur l'île entière, par l'exclusion de la France.

Laissant de côté l'histoire des premières tentatives de réorganisation, nous arrivons de suite aux modifications plus sérieuses, introduites dans l'armée, par une loi anglo-hova, du 25 mars 1879. En voici les points principaux :

Tous les hommes libres et valides, âgés au moins de dix-huit ans, doivent le service militaire. Les chefs qui exempteraient qui que ce soit de leur propre autorité, sont passibles de cinq cents francs d'amende, et perdent leurs grades pour redevenir simples soldats. La durée du service militaire est de cinq ans. Ce tribut une fois payé, le Malgache est libre à cet égard, mais il peut être toujours rappelé sous les drapeaux et mobilisé en cas de besoin. Les soldats envoyés en garnison dans les pays conquis doivent être remplacés chaque année.

Cette réglementation est excellente, on le voit, et à peu près conforme au système actuel de France. Mais jusqu'ici ces lois n'ont pas pu être complètement observées.

Non seulement il est des Malgaches qui échappent au service militaire, moyennant finances, mais encore les anciens soldats n'ont pu être libérés en grande partie, et les garnisons n'ont pas été renouvelées tous les ans. Cependant le service étant devenu obligatoire pour tous, l'effectif de l'armée s'est élevé notablement. En 1879, on a ordonné une levée de 5.000 hommes pour chacune des six provinces de l'Imerina, ce qui ferait 30.000 en tout. Mais le cadre n'a pas été rempli, et la levée n'a guère dépassé 20.000.

De 1880 à 1883, on a prescrit tous les ans une nouvelle levée de 500 hommes environ dans chacune des 6 provinces, ce qui faisait 3.000 hommes par an. Bien que ce nombre n'ait pas été atteint, on a pu arriver au chiffre de près de 10.000 hommes. Qu'on ajoute aux effectifs des cinq dernières années, 8 ou 10.000 anciens soldats, et l'on aura ainsi une armée de 35.000 à 40.000 Hovas. Nous comprenons, dans ce nombre, ceux qui forment les diverses garnisons dans les points les plus importants des pays conquis.

En dehors de ce chiffre, se trouvent les 6 ou 7.000 hommes levés dernièrement chez les Betsileos et chez leurs voisins, les Tanala et les Antaimoros. Disons enfin, pour être complet, que dans l'armée une catégorie de soldats forme un corps d'ouvriers: tels que forgerons, ferblantiers, menuisiers, tailleurs, etc., au service de la troupe elle-même et du royaume.

Tel est aujourd'hui l'état général de l'armée hova sous le rapport de son effectif.

L'équipement a aussi progressé.

La nouvelle organisation due au premier ministre actuel prescrit, sans le donner, bien entendu, un costume militaire qu'on doit porter les jours d'exercice et de revue.

Les simples soldats exhibent ce jour-là, outre un habit assez simple, un pantalon et un chapeau de paille. Les officiers paraissent dans la même occasion, avec un uniforme d'ordonnance peu coûteux, qui indique plus ou moins leur grade.

Ainsi une certaine régularité de costume remplace petit à petit la bigarrure indescriptible qui frappait autrefois la vue des spectateurs.

Lorsqu'il y a exercice ou revue, et même quand on part pour une campagne lointaine, chacun s'industrie pour se fournir des vivres. La plupart se servent de leurs esclaves, soit pour se faire porter du riz, soit du moins pour s'en procurer. Ceux qui n'ont pas d'esclaves, se cherchent quelque membre de la famille qui veuille bien leur porter celui dont ils auront besoin pendant l'expédition, ou bien ils se pourvoient eux-mêmes de leurs propres deniers, au fur et à mesure qu'ils trouvent des marchands sur leur route.

L'armement actuel se compose de 8 ou 9.000 fusils à pierre, 600 carabines rayées, 500 chassepots et 5.000 schneiders et remingtons. Ces derniers ont été achetés en 1882 par le moyen d'un impôt extraordinaire. On voit donc qu'en tout il y a 15.000 fusils, dont 6.000 seulement ont une portée convenable. Tous les soldats ne pouvant recevoir des fusils, on a forgé des lances pour armer le reste. Quatre-vingt-dix mille lances ont été ainsi fabriquées dans l'Imerina au commencement de cette guerre. En fait de canons, outre un certain nombre de pièces de gros calibre et de petite portée, couchées simplement sur le sol à Tananarivo et dans quelques autres villes, les Hovas possèdent encore une mitrailleuse, et 8 ou 9 pièces de campagne montées sur affût.

Nous ignorons quel nombre de fusils et de canons ont été introduits à Madagascar par les Anglais et les Américains depuis les débuts de cette guerre.

La hiérarchie militaire est encore aujourd'hui la même que sous Radama Ier.

On sait que ce prince, ayant adopté pour ses soldats le système des grades en usage dans les armées européennes, chargea le Français Robin de désigner les noms de ces divers grades. Celui-ci appela donc dans un français devenu malgache, le simple soldat, *sorodany*, le sergent, *sariza*, et ainsi de suite. Plus tard tous ces noms étrangers, propres à embarrasser la langue et la mémoire des Malgaches,

furent supprimés et remplacés par des chiffres. Le soldat fut 1er honneur (manamboninahitra) ou bien eut un honneur; le caporal fut 2e honneur, le sergent 3e honneur, et ainsi de suite jusqu'au grade de maréchal qui fut 12e honneur, c'est-à-dire posséda douze honneurs.

Ce mode bien propre à exciter l'émulation ouvrait en même temps une large porte à l'ambition. Les nombres étant indéfinis et faciles à compter, les grands aspirèrent sans cesse à monter un échelon supérieur.

A la mort de Radama Ier, le plus haut personnage du royaume obtint en effet d'être 13e honneur. Plus tard il fallut donner à un autre le 14e honneur et puis le 15e. Aujourd'hui au sommet de cette hiérarchie militaire se trouve un 16e honneur, ayant ainsi quatre grades de plus que tout ce que possède l'Europe de plus élevé en ce genre. Afin de remédier à cet abus, le premier ministre actuel laisse mourir ceux qui ont les honneurs les plus élevés, et ne les remplace pas.

La seconde plaie de ce système d'honneurs fut le favoritisme. Le grade n'était point créé héréditaire, mais il le devint peu à peu par la force du pouvoir et de l'influence des chefs. Bientôt le jeune enfant reçut des honneurs et des grades, aussi bien que l'illustre capitaine dont les cheveux blancs annonçaient les années de service, et dont le courage et l'habileté avaient brillé avec éclat au champ de bataille. Il y eut des généraux de naissance, et des maréchaux au berceau. Les grades d'ailleurs, jusqu'au sixième exclusivement, sont conférés par les officiers supérieurs, et ne reposent sur aucun autre titre que la parole de celui qui les donne.

Le septième et tous les autres grades supérieurs étant conférés par l'État ont un diplôme scellé du sceau du royaume, pour preuve et garant de leur collation ; et les noms des dignitaires sont enregistrés sur un grand cahier à cet usage conservé au palais. Sous Radama II, des favoris ayant à leur usage le sceau royal, créèrent une multitude d'officiers de tous grades, moyennant finances, et leur donnèrent un diplôme. Mais comme le registre matricule était en d'autres mains;

il fut facile plus tard de confronter les diplômes et de découvrir ceux que la fraude avait délivrés ; c'est ce que fit Rainilaiarivony, en 1876, à la grande confusion des usurpateurs.

Radama Ier, réglant tout à l'européenne, avait accordé des aides de camp aux officiers supérieurs. Le nombre en était d'abord proportionné au grade. Dans la suite il fut arbitraire et laissé au choix des officiers. Dès lors, de grands abus s'introduisirent dans l'armée et en vidèrent les cadres. Rainivonahitriniony, renversé du ministère en 1864, en légua 7.000 à son frère et successeur. Celui-ci à son tour, constitué par l'usage héritier des aides de camp de tous les officiers morts, en a vu le nombre s'élever au chiffre de 10.000 : presque l'équivalent du reste de l'armée.

Par la création des aides de camp, Radama s'était proposé de donner aux officiers, des substituts chargés de faciliter l'expédition des affaires militaires. Or, leurs fonctions n'imposaient pas des occupations bien sérieuses. Il fallait leur trouver du travail. Les officiers supérieurs s'en firent donc des serviteurs, et leur confièrent leurs affaires personnelles, voire même leur commerce lointain. Ils se servirent d'eux également comme d'une garde d'honneur et d'une police de sûreté, destinée à rehausser leur dignité et augmenter leur puissance.

Les simples soldats, briguaient d'ailleurs la position douce et commode d'aide de camp. Quoi de meilleur que ne rien faire, au lieu d'assister à tous les exercices militaires et de subir tout ce que cet état a de plus dur, de plus fatigant. On comprend qu'ils ne demandassent pas à quitter cette sinécure, pour combler les vides de l'armée. Il devenait donc urgent de remédier à cet abus et à d'autres semblables.

En conséquence le 13 juillet 1876, dans un grand kabary tenu à Andohalo, Rainilaiarivony exposa publiquement la situation telle que nous venons de la décrire, et appliqua le remède à cette plaie.

Par ses ordres, le 9e honneur n'eût qu'un seul aide de camp

le 10e honneur 3, le 11e 5, le 12e 10, le 14e 20, le 15e 25, et le 16e 30.

Cette réforme bien nécessaire produisit de 5 à 6.000 soldats, sans compter les 10.000 aides de camp au service du premier ministre, auxquels on ne toucha pas.

Nous venons de décrire en peu de mots le mode de recrutement ainsi que l'organisation de l'armée hova. Assistons maintenant aux manœuvres qu'on y fait, soit pendant la paix, soit pendant la guerre.

Et d'abord pour voir tout dans la réalité, il est convenable de mettre de côté les idées de caserne et d'exercices journaliers, qui rompent le militaire européen au maniement des armes et lui communiquent une habileté rare.

Ici les soldats restent habituellement dans leurs villages, y menant la vie de famille, et ne montent à Tananarivo que deux fois le mois, pour y apprendre les diverses manœuvres. Il suit de là que l'armée hova ressemble moins à une armée active proprement dite, qu'à une garde nationale ou armée de réserve, convoquée de temps en temps et facile à mobiliser en temps de guerre.

Depuis la nouvelle organisation de 1879 les nouveaux conscrits reçoivent pendant quelque temps une formation plus sérieuse. Pendant deux ou trois mois, ils campent sous la tente près de Tananarivo et sont exercés tous les jours. On leur donne ensuite quelques mois pour vaquer à leurs travaux de culture, et puis on les réunit encore sous la tente pour compléter leur instruction. La première formation étant terminée, il n'y a plus qu'un jour d'exercice par chaque quinzaine.

Inutile d'apprendre longuement à se servir de la lance, familière à tout Malgache, et employée avec succès dans les guerres primitives. Le maniement du fusil fait donc l'objet des leçons habituelles.

Comme autrefois Brady et Robin, sous Radama Ier, les Anglais Lovet et Ombeline, et le Français Noyal ont réussi, depuis quelques années seulement, à imprimer aux troupes un certain cachet de formation européenne.

Cependant le tir au fusil et au canon se fait à peine une fois l'an. Aussi l'artillerie est-elle de beaucoup inférieure à celle des blancs.

Nous ajouterons, pour être juste, que certains soldats armés de fusils, et doués de talents naturels pour être habiles chasseurs, peuvent tirer avec adresse et agir avec un certain succès, comme tirailleurs, même contre des Européens.

Les commandements qui se faisaient autrefois en langue anglaise, se font en malgache depuis ces dernières années.

De temps en temps encore, il y a une revue sur la grande place de Mahamasina, qu'on peut appeler à juste titre le Champ de Mars.

Dans une de ces revues les plus solennelles, qui a eu lieu naguère, et que présidait le premier ministre, se trouvaient environ 25.000 hommes. Les troupes, rangées en carré et sur plusieurs lignes, défilaient par pelotons devant l'inspecteur.

Ces sortes de revue à Mahamasina sont moins un déploiement de science, qu'un moyen de remédier aux abus. On constate par l'appel quels sont les absents et les malades. Les paresseux y reçoivent des réprimandes ou châtiments, et les zélés des félicitations et des encouragements.

L'honneur et le bon naturel portent suffisamment une certaine catégorie de soldats à l'accomplissement de leurs devoirs. Toutefois, la crainte est efficace pour la plupart. Or, voici les châtiments et punitions qui se pratiquent parmi les soldats.

Les maladroits ou paresseux qui ne savent ni aller au pas, ni manier un fusil selon le commandement, sont condamnés tantôt à piétiner la boue d'une rizière, tantôt à porter des pierres sur la tête, tantôt à prendre un bain dans l'eau froide ou dans un bourbier marécageux, tantôt enfin à parcourir une certaine étendue de terrain, en se servant des deux genoux et des deux coudes en guise de quatre pieds.

Ceux qui manquent l'exercice ou la revue sont fouettés avec une lanière en cuir, dix fois à un premier manquement, vingt fois au second et trente fois au troisième. Pour les délits plus graves, l'armée

se range sur deux lignes parallèles, et forme au milieu un chemin étroit, où le délinquant, en costume léger, passe en courant et est frappé par tous les soldats, soit avec la main, soit avec le pied, soit avec une lanière. Parfois, des hommes vigoureux sont chargés de poursuivre successivement le coupable et de le fouetter jusqu'à ce que celui-ci tombe hors d'haleine et ne s'agite plus sous les coups. L'officier peut subir de semblables peines, s'il les mérite, aussi bien que le simple soldat.

Les incorrigibles sont mis aux fers.

Lorsqu'une guerre est imminente ou déclarée, l'armée est convoquée d'abord à stationner sous la tente auprès de la capitale. On fait de même lorsqu'il s'agit de remplacer les garnisons lointaines. Tous les soldats étant alors sous la main de leurs chefs, on choisit ceux qui doivent faire partie de l'expédition.

Le corps d'armée une fois organisé se met en marche. Cinq cents hommes trouvent en général un logement facile dans les hameaux qu'ils traversent. Une armée considérable doit camper en plein air sous la tente. Or, le campement se fait encore aujourd'hui dans le même ordre qu'autrefois. C'est ordinairement plusieurs grands carrés réguliers concentriques, en chacun desquels les tentes sont parfaitement alignées.

Le général a sa tente et son *rova* (palissade entourant la demeure des chefs) dressés au milieu du carré le plus intérieur. Autour de lui, se trouvent les gardes et les esclaves royaux. Le reste de l'armée est partagé en quatre grands carrés, par de grandes allées toujours dirigées vers les quatre points cardinaux.

La province de l'Imerina est figurée en petit par les diverses tentes. Au Nord-Est, se trouvent les Avaradrano (ceux du Nord du fleuve); et parmi eux, près du rova, le corps d'élite des Voromahery occupe la première place. Au Sud sont placés les Vakinisisaony ; au Sud-Ouest les Ambodirano ; et plus au Sud encore, les Vakinankaratra ; au Nord-Ouest, les Marovatana ; au Nord, les Vonizongo.

Ils occupent ainsi dans le camp, par rapport au rova du général, la position géographique qu'ils tiennent réellement dans l'Imerina par rapport à Tananarivo. Chaque soldat voit bien vite de cette façon, sur le terrain fixé pour le campement, en quel endroit précis il doit dresser sa petite tente.

Lorsque l'ennemi est à craindre, on n'oublie pas plus qu'en Europe de mettre des sentinelles avancées, pour garder le camp, jour et nuit.

Une armée se transporte sans encombre et sans retard d'une étape à l'autre. Le Hova n'est pas embarrassé par sa literie. Couché sur une petite natte, ou sur un peu d'herbe, ou même sur la terre nue, il entoure sa tête et son corps du lamba qui lui sert d'habit durant le jour et là, comme enseveli dans cette couverture fort légère, il goûte bien vite un sommeil profond. Chaque soldat porte sa tente, son fusil, son riz et au besoin sa marmite pour la cuisson du riz. La plupart ont des esclaves qui sont chargés des paquets; les plus riches font la route en filanjana ou litière.

Des hommes pris dans le territoire que l'on parcourt sont forcés de transporter par corvée les munitions de guerre. L'un porte de la poudre, l'autre des balles et des cartouches, celui-ci des boulets ou des bombes. Quatre hommes se chargent d'un canon, deux portent l'affût, et chacun des deux autres une roue.

La troupe chemine lentement. Des officiers la suivent, déployant une grande activité ; leur voix criarde fait avancer les porteurs de fardeaux.

Des marchands de toute sorte accompagnent partout une armée et lui vendent des vivres, des ustensiles.

On voit d'après ce seul fait que les porteurs et les marchands augmentent notablement le nombre des troupes. L'effectif total dépasse ordinairement cinq fois celui des soldats eux-mêmes. Un corps de mille soldats suppose quatre ou cinq mille porteurs ou marchands aidant l'expédition, mais l'embarrassant aussi en cas de

famine. Faute d'une connaissance exacte de ces usages que nous venons de rapporter, certains Européens pourraient être facilement induits en erreur sur la force d'une armée hova, et affirmer à tort qu'un corps de 4.000 soldats en renferme 20.000.

Les troupes, une fois campées en face de l'ennemi, et sur le point d'en venir aux mains, se partagent en deux sections, dont l'une reste au camp, et l'autre va au combat.

Cette division offre l'inconvénient de diminuer les chances d'une victoire, mais elle a aussi l'avantage, dans le cas d'un insuccès, de permettre une reprise de la lutte avec des troupes fraîches, contre un adversaire fatigué. Ceux qui livrent bataille sont lancés en avant par les officiers qui dirigent de loin les opérations, et arrêtent, s'il le faut les fuyards. Les soldats qui reculent, ne serait-ce que d'un pas, méritent-d'être percés par les baïonnettes des rangs placés derrière eux.

Ceux qui désertent furtivement doivent être brûlés sur un bûcher. Ce dernier châtiment a donné lieu au proverbe : « Mieux vaut avancer pour mourir, que de reculer pour être brûlé .» Il a été appliqué deux ou trois fois seulement sous Radama Ier et Ranavalona Ire, bien qu'on ait vu un plus grand nombre de déserteurs.

Quand les Hovas ne peuvent vaincre l'ennemi en bataille rangée, ils ont recours à la ruse. Ils fondent sur lui à l'improviste, surtout au milieu des ténèbres de la nuit, et surprennent ceux qui ne sont pas continuellement sur le qui-vive.

Si la ruse est impuissante, ils assiègent en règle un village ou une ville. Ils sont d'une grande habileté pour couper tous les vivres à leurs adversaires.

Leur nombre, leur armement, leur courage et leur adresse, leur permettent de se mesurer avec avantage avec les autres tribus de l'île.

Mais inférieurs aux Européens, ils se contentent de surprendre la nuit, leurs campements et de faire eux-mêmes le blocus de leur propre royaume, afin d'empêcher les vivres d'arriver de l'intérieur de

l'île, jusqu'à leurs ennemis. C'est ainsi que de 1845 à 1854, par suite de l'attaque faite simultanément, par les Français et les Anglais contre Tamatave, tout commerce avec les étrangers fut interrompu, et les approvisionnements des deux îles sœurs, Maurice et Bourbon, devinrent très difficiles et fort coûteux.

Nous voyons ce système employé aujourd'hui de nouveau contre nous depuis la prise de Tamatave par l'amiral Pierre. Impossible, sur les points du littoral occupés par nos troupes, d'avoir des vivres venus de l'intérieur de l'île. Enfin, comme dernier moyen de salut, les guerriers Hovas recourent à la fuite dans leurs montagnes. Si des milliers de soldats européens les poursuivent, ils ont des jambes vigoureuses exercées à la marche, et s'enfuient vers Tananarivo, comme vers leur dernier asile, entraînant leurs bœufs, sur leurs pas et détruisant toutes les provisions qui pourraient ravitailler l'ennemi.

Défendus alors par des marais fangeux, des rivières peuplées de caïmans, des chemins escarpés et des forêts impénétrables, ils se croient à l'abri de nos poursuites, tout en essayant parfois, dans leur marche rétrograde, de tomber sur nous à l'improviste, pour fuir encore et faire ainsi à la perfection une guerre de guérillas.

Radama Ier avait raison de dire qu'il avait à son service deux habiles généraux : la fièvre et la forêt. La fièvre a souvent chassé les étrangers, et la forêt est une barrière bien difficile à franchir pour monter à la capitale. Et cependant pas de conquête possible de Madagascar, ni de protectorat, ou de paix assurée avec les Hôvas, tant qu'un corps de soldats européens, ne sera point arrivé jusqu'au cœur de l'Imérina. La possession de la Grande Ile avec toutes ses richesses est au prix, je ne dis pas de combats nombreux et sanglants livrés contre les Hovas, mais d'une simple marche militaire, dirigée résolument vers Tananarivo.

Si l'on redoute les forêts de l'Est, ou qu'on ne veuille pas les incendier, pour livrer un passage convenable à un corps de douze à quinze mille hommes, on peut arriver par l'Ouest. Du côté de Ma-

janga en effet pas de forêt à traverser, pas de rivière difficile à passer. La route est seulement plus longue.

Nous terminerons cette étude sur la force militaire des Hovas par une simple remarque.

Plus la France diffère de monter vers la Capitale, et plus l'armée Hova, composée d'hommes habitués à une vie dure, et exercés maintenant par des Européens, deviendra de jour en jour redoutable, selon que le progrès en améliorera plus vite l'armement, l'organisation et surtout le recrutement.

CHAPITRE

Caste. — Familles. — Esclavage.

La Caste. — On appelle caste, à Madagascar, l'ensemble de plusieurs familles issues d'un père commun, mort depuis de longues années.

Les castes se retrouvent plus ou moins nombreuses au sein de chacune des peuplades malgaches. Au dire des vieillards, la division par caste tirerait son origine du mode dont on était appelé autrefois par le souverain à payer les tribus en nature et à faire les corvées d'usage. On s'y rendait, disent-ils, en corps, et famille par famille. Il paraît, en effet, que cet appel à la corvée par castes s'est continué jusqu'à Radama Ier qui introduisit l'appel par provinces et divisions territoriales.

On distingue chez les Hovas des castes nobles et des castes roturières.

Les castes nobles se composent des Malgaches d'origine royale.

Ralambo et Andriamasinavalona furent les premiers rois, d'après les traditions, qui mirent de l'ordre dans les castes des nobles.

Nous ne reviendrons pas ici sur le peu que nous en avons dit plus haut, au chapitre de l'histoire de ces deux souverains, et que nous croyons suffire à nos lecteurs.

Les castes roturières comprennent tous les sujets libres, désignés dans le pays sous le nom générique de Hova.

Les castes principales de cette catégorie sont les deux castes rivales des Tsimahafotsy et des Tsimiambolahy, d'où sont sortis les divers

favoris ou maires du palais et ministres-époux des dernières reines depuis Ranavalona Ire.

On croit généralement que les premiers rois Hovas étaient issus de la caste des Tsimahafotsy.

Signalons aussi, parmi les autres castes roturières, celle des Zafimbazaha, dont le nom signifie petits-fils de blancs. Une tradition populaire fait remonter l'origine des Zafimbazaha à un célèbre naufrage, sur la côte Est de l'île. Cette tradition paraît assez probable. Les Malgaches de cette caste reproduisent, en effet, par leur type et leur couleur plus franchement cuivrée, quelque chose des traits de nos matelots.

Les castes roturières ne jouissent, à proprement parler, d'aucun privilège remontant à leur origine. On en trouve cependant quelques-unes à qui les souverains ont conféré certaines immunités, dont les membres de ces castes se montrent assez jaloux.

C'est ainsi, comme nous l'avons déjà dit, qu'aucun des descendants de Trimofoloalina qui se dévoua à la mort sous Andriamasinavalona, ne peut être exécuté, en cas de crime, par la sagaie, le glaive ou le couteau.

D'autres familles, au contraire, sont vouées à des corvées humiliantes, telle que celle de balayer les places et les chemins en expiation de certaines fautes de leurs ancêtres.

La caste réunie en corps possède une juridiction supérieure à celle de la famille, et elle peut prononcer un jugement, pour la solution de certains cas, dans lesquels la juridiction de la famille aurait été impuissante.

Quoique toutes les terres dans l'Imerina, en vertu d'un principe sacré, appartiennent à la reine, les sujets en ont toutefois la jouissance indéfinie et, chaque caste, sa quote-part. Or, les terres ainsi attribuées à une caste ne sauraient être aliénées ni vendues aux membres d'une autre caste. La loi des ancêtres ne le permet pas. A Tananarivo cependant, où chaque caste a un quartier déterminé, les terres peuvent être indifféremment vendues ou achetées par quelque Malgache que ce soit.

Quant aux nobles des hautes castes répandues un peu partout dans le pays, ils en prélèvent, à titre de seigneurs et maîtres, une partie des fruits les meilleurs.

La famille. — Nous appliquons, dans ce paragraphe le nom de famille au petit groupe composé, non seulement du père, de la mère et des enfants réunis sous le même toit, mais encore de l'aïeul et du bisaïeul s'ils existent ; de toutes les femmes secondaires des maris avec leurs enfants et petits-enfants, ainsi que des autres rameaux vivants, plus ou moins proches ou éloignés, ralliés à la souche principale par des rapports de parenté, d'affinité, ou même d'adoption.

Pour les Malgaches, comme pour le reste des hommes, l'union par un vrai mariage est le grand et légitime moyen de fonder la famille.

Si le concubinage et la polygamie interviennent avant ou après et se produisent à Madagascar plus souvent qu'il ne conviendrait, ce sont des faits accidentels qui ne vont pas jusqu'à détruire cette règle générale : sans union matrimoniale, pas de famille.

Le trait le plus saillant du mariage malgache, c'est qu'il a beaucoup d'affinité avec celui des juifs. Comme chez les Juifs, il se contracte en effet le plus souvent dans la caste et la parenté, avec faculté ou plutôt facilité de divorce.

Le Juif et le Malgache ont également la stérilité du mariage en horreur, tandis qu'ils honorent la fécondité comme une bénédiction du ciel. La veuve enfin, chez l'un et l'autre peuple, passe au frère du mari défunt.

Nous noterions aussi que, comme chez les anciens patriarches, la polygamie est autorisée sur la Grande Ile, si une loi anglo-hova du 29 mars 1881 (loi qui n'est du reste que pour la montre) n'était venue, depuis peu, rendre illégale à Madagascar cette plaie de la famille.

Mais si le mariage malgache a des ressemblances frappantes avec celui des Juifs, il a aussi des traits hideux que le mariage des anciens patriarches ne connaissait pas.

Ainsi, avant d'être définitivement arrêté et de prendre son nom

de mariage, l'union des deux futurs Malgaches subit une épreuve totalement ignorée des anciens justes, Abraham, Isaac et Jacob, l'épreuve du libertinage. « Si la vocation du mariage comportait un noviciat, disait saint François de Sales, bien peu de ceux qui l'embrassent feraient peut-être profession. » Or, les Malgaches ont fait passer dans le mariage cet absurde noviciat.

La jeune fille est donc introduite dans la maison de son futur époux avant les noces définitives. Si les partis se conviennent, s'ils agréent aussi aux deux familles qui les examinent et les interrogent, il y a des chances pour que l'affaire se termine heureusement. Quand l'épreuve sera jugée suffisante, on invitera la future à rentrer dans ses foyers, où la demande de sa main ne tardera pas à la suivre. Les mœurs faciles du pays exigent, paraît-il, ce petit décorum, après les tristes préliminaires, d'ailleurs assez publics, dont nous venons de parler.

Il va sans dire qu'au cas où l'épreuve n'aurait pas été satisfaisante, les deux futurs se séparent et que tout en reste là ; sauf, pour chacun, le droit de recommencer ailleurs une semblable épreuve.

L'usage de fiancer les enfants dès le bas âge est très répandu à Madagascar, surtout chez les Hovas où les fiançailles étaient un moyen fort employé, il n'y a pas encore longtemps, pour protéger la personne et les biens des mineurs contre les coups possibles d'une condamnation, frappant, avec les biens et la personne du chef de famille, les biens et la personne de sa femme et de ses descendants. Des enfants déjà fiancés et dotés étaient en effet regardés dès lors par la loi, comme des membres émancipés et formant une famille nouvelle ; la proscription tombant sur leurs parents ne les atteignait pas.

Mais à côté de cet avantage, se trouvaient de grands inconvénients. Le goût particulier des deux futurs arrivant à l'âge nubile ratifiait rarement celui des auteurs de leurs jours. Après le désordre des mœurs, venait donc le désaccord, et puis la séparation, suivie parfois

de la rancune. Les lois de proscription ont aujourd'hui en partie disparu. Mais les fiançailles dès le bas âge avec leurs inconvénients demeurent encore.

Si de l'usage des fiançailles nous passons maintenant à la demande elle-même du mariage, aux formes du contrat, et à la célébration des noces, nous trouverons d'assez grandes différences, parmi les Malgaches, selon le caractère divers de chacune des peuplades de l'île.

Ainsi l'Antaimoro obtient sa fiancée moyennant un coup de lance bien paré. A neuf heures du soir, son bouclier au bras, sa sagaie à la main, il s'en va frapper à la porte de son futur beau-père, déjà au courant de la chose. Celui-ci, également armé, répond : Entrez. La porte s'ouvre, et le prétendant est accueilli par un rude coup de lance; à lui de le parer lestement et sans mal. S'il réussit, son adresse prouve que sa valeur est à l'épreuve de toute surprise; il va s'asseoir au sein de la famille réunie. On lui accorde l'objet de sa demande, vu la sécurité dont jouiront sa femme et ses enfants, à l'abri de sa terrible lance et de son bouclier. Mais si le prétendant maladroit se laisse toucher, il partira confus, avec la perspective de réparer ailleurs sa mauvaise fortune.

Le Betsileo, type de l'originalité, rançonne sans pitié le jeune homme qui aspire à devenir son gendre. Quoi de plus ridicule à son avis, qu'un père s'appauvrissant en mariant sa fille? Au jour donc où le prétendant généreux augmentera d'un bœuf le troupeau de son beau-père, et suspendra à la chevelure de la fille de la maison un anneau d'argent grand et luisant, il en obtiendra sa main et l'emmènera chez lui chargée d'une cruche vide.

L'union subsistera, tant que cette cruche vide ne sera pas, de propos délibéré, brisée par le mari sous les yeux de sa femme.

Par le fait de cet accident, assez ordinaire sur le chemin de la vie d'un Betsileo, son épouse redeviendrait libre, et le divorce serait prononcé.

Chez le Hova, la famille du mari fait officiellement la demande à celle de la femme, et les deux réunies discutent les conditions.

Jadis, la question capitale était celle des destins des deux futurs, à savoir s'ils s'accordaient ou se combattaient ; dans le second cas, il fallait les accorder par les cérémonies prescrites. Puis venait la question relative à la dot ; elle est bientôt réglée, attendu que chacun possède la sienne en propre et que la mise en commun est ainsi répartie, un pour la femme, deux pour le mari.

Les noces sont brillantes et pompeuses eu égard au pays. Au jour choisi, une joyeuse députation ayant souvent le fiancé en tête, se rend à la maison de la fiancée, afin d'y conclure solennellement le contrat déjà consenti de part et d'autre.

Un orateur, expert routinier en de pareilles matières, expose poliment le but de la députation, décline les titres généalogiques de la future, et termine par la demande de mariage, au nom du fiancé et de toute sa famille.

Le père de la jeune fille ou son délégué répond par un nouveau discours fort élogieux à l'adresse du fiancé et de sa famille, pose les conditions d'une conduite morale et d'une sage administration des biens, sans oublier de mentionner le divorce, ou la séparation à l'amiable en cas d'ennui ou de mésintelligence, et il termine enfin par accorder, selon les conditions posées, au jeune homme qui la demande, la main de sa fille bien-aimée.

Le premier orateur, ravi de la justesse des précédentes observations, loue le bon sens qui les a dictées, convient de tout ce qui a été dit et ajoute poétiquement :

« Le mariage commence par les ris et finit par les pleurs ; c'est pourquoi si les cas précités se produisent, on ouvrira grandement la porte de sortie, ménageant autant que possible l'honneur de la jeune fille, attendu qu'elle ne serait point alors la véritable épouse ; celle qui lui succéderait en dernier lieu, étant la seule qui mérite véritablement ce nom. »

Là-dessus, le fiancé donne les arrhes du contrat au père de la jeune fille, et acquiert ainsi toute l'autorité maritale. Désormais sa jeune

femme sera une chose lui appartenant. Elle devient un de ses biens meubles, et pourra au besoin entrer dans l'expropriation légale, soit pour dettes soit pour crime.

Nonobstant les restrictions et les clauses du contrat, le mari seul prononce le divorce.

Dans les mariages princiers le hasina est réglementaire ; c'est en effet le souverain qui les détermine en vertu de son autorité suprême. Pour les autres unions, le hasina est de convenance.

Si le mariage constitue la famille, la naissance ou l'adoption des enfants lui donne son accroissement. Nous avons déjà dit que la fécondité dans le mariage était considérée à Madagascar comme une bénédiction du ciel. Aussi, la plus noble manière de témoigner une reconnaissance bien sentie pour un bienfait reçu ou un service rendu consiste-t-elle à faire entendre, à la suite de la formule banale de remerciements, ces mots toujours agréables : que Dieu vous soit propice et vous donne des enfants !

A la naissance d'un enfant, la politesse exige de la part des amis de la famille une visite de congratulation, dans laquelle les félicitations prennent le pas sur les formules ordinaires. La première parole en entrant dans la maison doit être celle-ci : « Salut, ô vous que Dieu a gratifié d'un descendant. » On ajoute à la sortie : « Puissent-ils vous en accorder beaucoup d'autres. — Et à vous aussi, » répondent ces heureux époux au comble de la jubilation.

Beaucoup de tribulations peuvent frapper le Malgache. Doué d'un esprit de résignation à surpasser Job sur son fumier, il présente à toutes, un front d'airain ; une seule déconcerte son impassibilité, c'est celle de la stérilité. Il n'est rien qu'il ne tente pour y échapper ; et l'on peut dire, sans se tromper, que ce désir effréné de postérité a été jusqu'ici pour la nation un des fléaux de moralité publique. Combien de fois, n'a-t-il pas brisé le lien conjugal, foulé aux pieds la fidélité, et introduit l'étranger à la place de l'époux. Tout enfant est en effet bien venu dans la famille, et ceux de père inconnu sont

même privilégiés en quelque sorte, par l'usage qui les élève au rang de frères de la mère, avec part égale à l'héritage paternel et maternel ; ce qui revient à donner une prime à l'immoralité et à l'encourager au sein de la famille.

Mais, pourquoi donc dans les Malgaches ce désir effréné d'avoir des enfants ? Sans parler d'autres raisons qu'on pourrait apporter, il en est une qui explique, sans la justifier, la passion que nous signalons ici. Tous les biens des individus morts sans postérité reviennent, en beaucoup de castes, au seigneur du domaine et à l'État. Telle est la loi et c'est aussi un motif puissant sur le cœur cupide du Malgache pour se créer à tout prix des rejetons et des héritiers, dès qu'il a une fortune à leur transmettre.

Quand une famille n'a pas d'enfants, elle en adopte. Elle en adopte même quand elle en a.

Autant est rare en effet dans notre Europe la pratique de l'adoption, autant elle est fréquente à Madagascar, et il est bien peu de familles qui ne comptent dans leur sein quelque fille ou fils adoptés.

Cette adoption est du reste possible à tout âge et à tous les échelons divers de la société, et elle se fait avec une profusion presque fabuleuse, ou tant soit peu bizarre aux yeux des étrangers, mais fort sage au fond et pleine de précautions.

Le petit adopte le grand, l'enfant adopte son père, le frère adopte sa sœur, l'esclave adopte son maître, le pauvre adopte le riche et ainsi de suite, à l'inverse de ce que nous ferions nous-mêmes.

Il est des fils adoptés, âgés de cinquante ans, qui ont plus de cinquante pères adoptifs : ce sont les puissants du jour.

Ne faut-il pas que le faible se couvre de la puissance du fort ? Le pauvre de la richesse de l'opulent ? etc.

Les puissants et les riches, pénétrés de reconnaissance pour cette attention de leurs nouveaux pères adoptifs, et sachant d'ailleurs qu'ils doivent hériter d'eux et partager leurs biens dans certaine mesure déterminée par l'adoptant, leur donnent autant qu'ils le peuvent l'oc-

casion de s'enrichir. Que de pères adoptifs des hauts personnages de Tananarivo ont été ainsi nommés gouverneurs de province, administrateurs de ville par leurs fils adoptifs au sommet du pouvoir.

On le voit, l'industrie est ingénieuse et méritait d'être signalée.

Ajoutons que ce genre d'adoption véritable jeu d'exploitation, est joué à coup sûr. Il n'est pas rare de voir en effet ces enfants adoptifs au comble de la fortune, hériter avant le décès de leur père adoptif,

Si l'enfant d'autre part adopte l'auteur de ses jours, c'est qu'il est déjà maître de ses biens, et qu'il pourrait mourir avant de s'être créé des héritiers. Sa fortune alors s'en irait à l'État, car les descendants n'ont pas droit de succession; l'adoption pare à cette éventualité, le père devenu fils adoptif recueille l'héritage.

L'esclave adopte enfin son maître pour obtenir l'intendance sur sa fortune et la direction de ses compagnons d'esclavage. D'une main il donne à son maître et fils adoptif, et prélève de l'autre sur ses compagnons d'esclavage. C'est ici encore le jeu du petit donnant au grand.

Malgré l'extrême désir de tout Malgache d'avoir des enfants, la naissance d'un fils n'est pas toujours cependant pour la famille un jour de bonheur, il faut auparavant compter avec le destin. Si le jour est bon et que son destin s'accorde avec ceux de son père et de sa mère, le nouveau-né vivra ; si non, il mourra au seuil de la vie. Nous avons parlé déjà et nous parlerons encore de l'influence du sort sur la naissance des enfants.

Quant au rôle sublime du père et de la mère, représentants de Dieu dans l'éducation de leurs enfants, il est complètement oublié à Madagascar. Tous les soins se réduisent à la lactation souvent abandonnée aux esclaves, à la nutrition et au renouvellement d'un peu de toile, composant le vêtement. Pour tout le reste, ce sont les parents qui se font les humbles serviteurs des caprices de leurs enfants.

L'éducation de famille manquant, la formation sous le toit paternelle est nulle; l'enfant y grandit, avec ses qualités et ses défauts na-

turels, sans que rien le contraigne, à peu près comme les boutons du rosier, ou du chardon sauvage, s'épanouissent aux rayons du soleil, sur les bords d'un grand chemin.

Nous allions presque oublier de parler d'une coutume fort singulière qu'on retrouverait peut-être difficilement ailleurs. La gloire de la paternité et de la maternité à Madagascar se reflète jusque dans le nom du père et de la mère. A la naissance de leur premier enfant on les voit en effet se dépouiller du nom propre qu'ils ont porté jusque-là, pour prendre désormais celui de l'enfant auquel ils viennent de donner le jour. Soit par exemple les époux Rakoto et Rasalama devenant l'un père, l'autre mère de la petite Kétaka ; Rakoto ne s'appellera plus désormais que Rainikétaka (le père de Kétaka) ; et Rasalama mettra également son bonheur à se faire appeler Rénikétaka (la mère de Kétaka).

Quatre choses contribuent puissamment au maintien de l'esprit de famille à Madagascar : la vie en commun, les lois de famille la place au tombeau des ancêtres et la crainte de la malédiction paternelle.

Sous le toit domestique, tout le monde participe de loin, ou de près, au genre de vie du maître de la maison. Le jeune Malgache, à peine au sortir de l'enfance, apprend bientôt à distinguer de celui de son père, le bien qu'on lui donne en propre. Il compte déjà ses esclaves et ses bœufs. Il sait qu'il possède des rizières qu'on cultive en son nom, en attendant qu'il les cultive lui-même. Et cependant jusqu'au jour de son mariage, il vit sous le toit paternel avec ses frères, ses sœurs, ses cousins, voire même ses neveux, sans autre souci que de faire prospérer son avoir particulier au sein de la communauté. Là, meubles, habits, nourriture sont à peu près en commun. La rizière et le champ du père fructifient pour tous. Et la troupe de ses esclaves, quoique déjà partagée en lots, travaille pour tous. Rien de plus excellent que la vie en commun pour pénétrer un jeune cœur de l'esprit de famille. Chacun sait, d'ailleurs, que la loi du rejet le livre-

rait à la honte, peut-être à la misère, s'il refusait d'adopter les vues et l'esprit de la communauté.

Tous les enfants, même de lits différents, sont sur le même pied, et nous avons déjà signalé ce fait de l'illégitimité, créant pour ainsi dire un privilège dans la succession du père et de la mère.

Cette forte tendance à la vie en commun n'exclut pas cependant une certaine inégalité le plus souvent inévitable.

Ainsi l'aîné a droit au respect de tous.

Quant à l'héritage, il est soumis aux seules volontés paternelles. On trouve de ces enfants privilégiés, sous le rapport de l'héritage, dans toutes les familles ; mais loin d'être en butte à la jalousie des autres frères, ils sont vus de bon œil, et regardés par tous comme leurs soutiens et protecteurs naturels.

Toute famille malgache forme au sein de l'État une sorte de petit État avec ses lois propres, et possédant le droit de se régir selon les ordonnances des ancêtres transmises oralement. Ces règlements traditionnels sont comme un code domestique auquel on ajoute des articles conformément aux besoins, mais dont on ne retranche rien, car le Malgache respecte religieusement les coutumes établies dans les temps passés.

Voici quelques-unes de ces lois :

Outre la liberté de tester selon sa volonté, tout père de famille possède le droit de l'adoption illimitée, et celui du rejet contre tous ses enfants légitimes, naturels ou adoptés. La notification de cette volonté à l'État, avec le hasina offert à la reine, constitue la validité de l'acte, sans plus de formalité.

Le rejet, pour obtenir ses effets, doit cependant être accompli quinze jours avant la mort du père ou de la mère qui rejettent un enfant.

Le père avait autrefois le droit de vendre ses enfants. Depuis 1861, ce droit exorbitant lui a été enlevé.

Les affaires importantes, telles que contrats de mariage, ventes de biens patrimoniaux, se discutent d'abord en comité privé des chefs

de la famille, et sont ensuite proposés à ses membres divers. Dans les circonstances solennelles tous sont appelés au conseil.

Ainsi se traitent également les procès domestiques.

Heureux peuple s'il savait apprécier les douceurs de cette loi ! Mais la cupidité et la passion aveuglent souvent les contendants, et l'un des partis, interjettant appel au souverain, ruine ainsi la famille ; attendu qu'aux tribunaux de l'État, les juges dévorent toujours l'huître, laissant d'ordinaire les seules écailles entre les mains des plaideurs.

Pour les délits et méfaits, la famille peut également infliger des peines jusqu'aux fers inclusivement. Mais elle ne saurait emprisonner.

De tous les liens rattachant ensemble les divers membres de la famille, celui de leur place au tombeau des ancêtres est peut-être un des plus puissants. La mémoire des ancêtres est extrêmement chère au Malgache ; il est passionné pour leur culte ; et leur tombeau est à ses yeux la chose la plus sacrée du monde. Il ne voit donc pas de plus grand honneur que celui d'y dormir son dernier sommeil auprès des siens, car il y recevra l'encens et la prière de ses fils et arrière petits-fils. Par suite l'exclusion du tombeau est le plus grand déshonneur qu'une famille puisse infliger à un de ses membres. Une menace d'exclusion est terrible ; les plus obstinés n'y résistent point, tant l'honneur de la sépulture est grand et sacré. On peut dire que chaque membre de la famille, estime sa place au tombeau, à l'égal de sa vie ; et pour ne point la perdre, il reste uni de son vivant avec ceux dont il ne veut point se séparer après la mort.

Il est un quatrième lien contribuant aussi beaucoup à l'union et à la grandeur de la famille, c'est la crainte de la malédiction paternelle.

Les Malgaches considèrent en effet l'amour de leurs parents comme un gage assuré de bonheur.

Avec la confiance inspirée par le sentiment de cet amour, le Malgache se livre résolument aux affaires. Les encouragements reçus au foyer lui donnent du cœur pour l'entreprise, et de la patience au mi-

lieu des revers. Par contre, le manque de cet amour le désespère et le laisse à ses seules forces.

Si par son inconduite il s'attirait la malédiction paternelle, il n'ignore pas que dans l'esprit de ses concitoyens, il serait considéré comme un objet d'universelle réprobation. Maudit lui-même, toute sa descendance serait maudite, et subirait jusqu'aux âges les plus reculés les effets de la malédiction paternelle lancée contre sa personne.

Citons une histoire assez curieuse que les Malgaches ne manquent pas de raconter à ce propos.

Un homme du nom de Ramazava avait deux fils, l'un se fit mendiant, l'autre voleur. Le premier resta pauvre; l'autre s'enrichit et finit par tomber entre les mains de la justice; ses crimes lui attirèrent la peine de mort. Avant l'exécution de la sentence, le père présent avec toute sa famille demanda la parole et lança sa paternelle malédiction contre ceux de la descendance du coupable, qui ne se conformeraient point à la loi qu'il allait leur imposer : « Fils, petits-fils de cet enfant voleur, dit-il, et vous tous qui naîtrez d'eux, vous mendierez de porte en porte jusqu'aux dernières générations. »

Aujourd'hui les descendants de Ramazava forment une grande caste ; ils sont riches ; et cependant pour éviter la malédiction de leur ancêtre, ils sortent de leur pays deux fois par an, et vont, malgré la honte, tendre la main jusque dans les rues de la capitale. Mais afin de ne pas être confondus avec les mendiants vulgaires, ils demandent l'aumône avec certaines paroles et en chantant une sorte de ritournelle, que les pères et mères se hâtent d'apprendre à leurs garçons et filles, aussitôt qu'ils peuvent bégayer et chanter.

De l'esclavage. — Le nombre des esclaves dans l'Imerina dépasse celui de la population libre, tandis qu'on trouve l'inverse dans les autre provinces de l'île.

Cette différence est le résultat des guerres dirigées par les Hovas, pendant cinquante ans, contre les peuplades voisines, régulièrement moissonnées par leurs vainqueurs, qui en massacraient les hommes

et emmenaient dans leur pays les femmes et les enfants, pour les vendre comme esclaves dans les bazars.

Jusqu'à nos jours, ce honteux trafic est demeuré une branche de commerce assez lucrative et activement exploitée.

Les esclaves se divisent en deux classes bien distinctes, celle des serfs de la couronne, et celle des esclaves proprement dits. Les premiers compris sous la dénomination de *noirs*, se subdivisent en *Tsierondahy*, *Tsimandoa* et *Manisotra* auxquels on peut ajouter les Mozambiques récemment libérés.

Les seconds portent le nom de *Zazahova*, *Zazavery* quand ils sont d'origine hova.

Les Tsierondahy et les Tsimandoa sont les esclaves arrivés à Madagascar à la suite des Hovas, leurs maîtres. Au partage des terres ils eurent un lot comme les conquérants; peut-être leur confia-t-on la part spéciale du souverain, auquel ils paraissent avoir été attachés dès le principe. On les trouve encore généralement sur ces terrains royaux avec leurs villages à part. En de certains endroits, ils sont mêlés au peuple, mais avec un lot de terrain spécial. Ils sont en général de couleur plus noire, d'une stature plus grande et d'une plus forte constitution que les Hovas. Ils ont les cheveux crépus, la barbe forte et épaisse, et se montrent capables de tout oser.

Leurs jarrets paraissent d'acier, et comme coureurs ils sont sans rivaux; l'État les emploie donc en guise de courriers; et comme dans l'exercice de cette fonction ils sont hébergés gratis par le peuple, on leur a donné le nom de Tsimandoa, mot à mot, qui ne paye pas.

On trouve par suite des guerres civiles quelques Tsierondahy, appartenant à des maîtres particuliers. L'affranchissement de ceux-ci consiste à rentrer dans la classe des serfs de la couronne.

Les Manisotra (supplanteurs), qu'on appelle aussi Tsimanisotra (non supplanteurs), sont les descendants de trente affranchis fort célèbres.

Ils avaient reçu la liberté d'une princesse, femme d'Andriamasinavalona.

Ce monarque conquérant, sous le sceptre duquel tout l'Imerina s'était incliné, voyait une seule ville lui résister victorieusement, c'était Ambohijoky, il la donna aux trente affranchis de son épouse, et à leurs descendants, à condition qu'ils la soumettraient.

Ceux-ci, dit la tradition, s'introduisant de nuit dans Ambohijoky, condamnèrent toutes les portes des maisons au moyen de cordes apportées exprès, puis les ouvrant successivement une à une, ils en massacrèrent tous les hommes, se réservant leurs veuves pour épouses.

Afin de repeupler rapidement la ville, qu'un tel massacre avait rendue déserte, ils en firent un refuge, où accoururent en foule des brigands et des esclaves déserteurs. Ambojohiky devint bientôt par ce moyen, une principauté forte et redoutée, et pouvant, dit-on, mettre sur pied, jusqu'à dix mille combattants.

Ses habitants, au temps d'Andrianampoinimerina, résistèrent fort longtemps à ce conquérant, et furent les derniers soumis. Ce prince les dispersa alors sur divers points de sa conquête, et changea leur nom en celui de Tsimanisotra (non supplanteurs).

Les Tsimanisotra sont des hommes durs, tenaces, intelligents, excellents soldats et fidèles à leur souverain.

Les diverses sortes d'esclaves de la couronne dont nous venons de parler peuvent aspirer à tous les emplois de l'État.

Ainsi l'un d'eux a commandé en second toutes les troupes, et rempli officiellement la première dignité dans le royaume après celle de premier ministre, depuis 1864 jusqu'à 1876, époque de sa mort. C'était Rainingory, 16e honneur.

D'autres ont aussi commandé en chef des expéditions. Le nom du rusé et intrépide Ramena, fort connu de nos missionnaires, et dont plusieurs enfants se sont faits catholiques, est resté légendaire dans les contrées du Sud, témoins de ses exploits.

Un grand nombre d'entre eux s'occupent à l'intérieur du palais, où ils ont la main à tout. Ils font encore la police supérieure dans le royaume, et se trouvent auprès de tous les gouverneurs, et de tous les généraux en campagne, prêts à servir de gendarmes et d'espions pour eux ou contre eux, selon les ordres qu'ils reçoivent de la capitale. Ils ont toujours le mot d'en haut, et en dehors de Tananarivo, aucune grande affaire ne se traite sans eux.

On regarde encore les *Tandonaka* comme esclaves de la couronne, bien qu'ils soient comptés parmi les hommes libres, et ne soient esclaves que de nom. Soit qu'ils aient engagé leur liberté aux souverains pour cause de dettes, ou qu'ils l'aient perdue pour des raisons souvent frivoles, ils remplissent des fonctions honorables au palais, tantôt comme gardes du corps, tantôt comme grands officiers de la couronne. Les pères nourriciers des princes sont habituellement choisis parmi eux.

La plupart de ces esclaves noirs jouissent d'un grand crédit même auprès des hommes libres et des nobles. Leur position auprès du souverain et des hauts fonctionnaires les fait redouter des gouverneurs eux-mêmes, et leur crée une influence marquée sur tous les points du royaume. Ils pourraient la rendre prépondérante à un moment donné, vu leur immixtion dans les affaires, et leur accès auprès de tous les personnages.

Leur condition est aisée et certains d'entre eux, tout en restant les serfs du royaume, possèdent de brillantes fortunes et des centaines d'esclaves. Malgré ces avantages, les véritables esclaves dédaignent leur alliance, attendu que l'affranchissement complet de leur personne et de leurs descendants est légalement impossible : nés serfs ils doivent rester serfs.

Parmi les esclaves proprement dits, se trouvent des Malgaches arrachés par la guerre à toutes les tribus qui composent la population de Madagascar; les Betsileos y figurent pour les trois quarts.

On y remarque aussi quelques Hovas, dont les parents furent

réduits en esclavage pour dettes, ou inconduite, souvent pour crimes politiques, ou soi-disant tels, plus fréquemment encore en vertu de l'épreuve du tanghen.

Avant le commencement de ce siècle, les grands propriétaires possédaient jusqu'à 40 esclaves ; aujourd'hui, il en est qui en comptent plus de mille.

La condition de l'esclavage à Madagascar ne correspond point à l'idée laissée dans notre esprit, soit par l'histoire, soit par les récits de nos romanciers.

L'esclave malgache, loin d'être traité en brute, est assimilé de près à la famille, quoiqu'à un degré inférieur. Il doit à son maître une certaine corvée, mais cette corvée est relativement légère, si on la compare à notre domesticité. Ainsi l'esclave exécute, s'il le veut, les différents travaux de la maison pour sa quote-part, ou bien s'en affranchit moyennant un équivalent d'argent, donné au maître, ou à ses compagnons de servitude.

Les femmes font le ménage et s'en partagent les diverses fonctions, telles que celles de piler le riz, de porter l'eau, etc.

C'est l'intendant des esclaves, esclave lui-même, qui d'ordinaire, avec une grande équité, indique à chacun sa tâche. Les intendants malgaches, dont on retrouve le type dans les récits d'Homère, sont les intimes des maîtres de la maison très souvent leurs pères nourriciers. Aussi, les respecte-t-on et les aime-t-on généralement, comme de véritables parents. Intendants du bien général, ils en gèrent le détail, à la ville et à la campagne. A eux le secret et les clefs du trésor, ainsi que le compte des dépenses; ils ont part à la table et au vestiaire commun.

Après les esclaves familiers de la maison, viennent les esclaves cultivateurs et pasteurs, préposés au rizières et aux pâturages. Les esclaves cultivateurs possèdent d'ordinaire une rizière à côté de celle du maître. Si les beaux fruits du verger sont offerts au maître, la part la plus grande leur revient à eux, sans conteste.

L'esclave pasteur élève toujours son veau à côté du bœuf du maître. Il peut s'en rencontrer quelquefois d'infidèles et assez osés pour vendre le troupeau du maître et aller jouir du fruit de ce larcin, en quelque province éloignée. Mais ce fait est rare.

Tout esclave s'entend au commerce de détail, et nombre d'entre eux jouissent d'un honorable crédit sur les places et les marchés de l'Imerina. Plusieurs font leur fortune et celle de leur maître ; il en est qui ont maison garnie et esclaves à leur service.

Enfin, dans toute grande famille bien montée en esclaves, on rencontre toujours quelqu'un de ces joyeux et heureux nomades, appelés esclaves porteurs. Les porteurs se déclarent toujours prêts à transporter voyageurs et paquets, jusqu'au bout de l'île, moyennant finances, bien entendu. Ils composent à eux seuls une armée plus nombreuse que celle de l'État.

Cette classe d'esclaves porteurs à Madagascar est la plus heureuse de toutes, et l'on envie son sort ; d'abord parce que la jeunesse seule la compose ; parce qu'elle gagne ensuite beaucoup d'argent en peu de temps ; et qu'enfin sa manière de vivre est mieux adaptée au caractère et aux mœurs populaires. Le Malgache en effet aime les plaisirs et les jeux, il est inconstant et un peu nomade. Or, le porteur s'amuse tous les soirs, il chante, danse, mange, boit et dort, comme il veut ; il se promène dans toute l'île, il est content et voudrait rester jeune toujours, afin d'avoir la force de remplir son heureux rôle jusqu'à la fin de sa vie.

Quelque soit le genre d'occupations assigné aux esclaves, on peut dire qu'en moyenne, le service du maître leur demande un douzième de leur temps ; ils restent libres de disposer des autres onze douzièmes, et de les louer à qui ils voudront.

Les esclaves établis comme domestiques à gages, chez les Européens, partagent leur salaire avec leur maître, et celui-ci en retour les délivre du service.

Si l'esclave manque à son devoir, il peut être châtié par son maître.

Les punitions autorisées par la loi sont les fers et le fouet ; jamais les coups ne doivent aller jusqu'au sang ; le faire couler serait un cas réservé au souverain.

Les esclaves représentent la majeure partie des capitaux du maître ; on comprend assez qu'il est de l'intérêt de celui-ci de ne pas les maltraiter, et les exposer ainsi à se soustraire par la fuite à ses procédés inhumains.

Les esclaves fugitifs sont cependant assez nombreux, surtout en certaines contrées, où ils se réfugient de préférence, et en deviennent vraiment les maîtres et les rois. Il est tel refuge fort respecté de l'État lui-même, qui pourrait peut-être un jour mettre sur pied une armée de plusieurs milliers d'hommes décidés et armés jusqu'aux dents. Il porte le nom de Soamady.

Personne ne tient à augmenter par des mauvais traitements la population de ce lieu d'affranchissement.

Bien que tout esclave puisse se racheter à prix d'argent, soit par lui-même, soit par ses parents et amis, et rentrer alors dans la caste d'où il est sorti, peu profitent cependant de cette manière de recouvrer leur liberté, non que l'argent leur manque, mais parce que la corvée de l'état les attend, plus rude que celle du maître.

Quant à l'affranchissement général, le pays n'y est point encore préparé : ce serait sa ruine pour de longues annés, car sa condition financière ne permet pas l'inauguration subite et générale des domestiques et des ouvriers, en supposant même que libres et esclaves s'y prêtassent volontiers.

Telle est d'ailleurs l'opinion de l'amiral sir Gore Jones, dans son rapport publié en 1883, et présenté aux deux chambres du parlement anglais, relativement à son voyage à Tananarivo, entrepris quelque temps auparavant.

CHAPITRE III

Funérailles dans les familles. — Cérémonies du Mamadika. — Tombe.

A la mort d'un parent, tout le monde dénoue les tresses de sa chevelure, et entonne aussitôt un chant de deuil, entrecoupé de sanglots et de larmes. Ces restes d'usages antiques expliquent le *luctus* et le *planctus* de la bible, incompris dans nos pays d'Occident. Souvent le corps est exposé pendant plusieurs jours dans la maison du défunt, afin que les parents et amis lui rendent une dernière visite. A cette visite, personne ne se présente les mains vides : il est de règle d'apporter une offrande d'argent pour consoler la parenté désolée. Dans toute chambre mortuaire, se trouve un vase ou une étoffe étendue à terre en guise de tapis, destinés à recevoir ces sortes d'offrandes.

La veillée des morts, qui se pratique alors, est un mélange de piété filiale et de débauche sauvage, dégénérant parfois en véritables saturnales. Comme chez les juifs, le bruit des instruments de musique doit se mêler par intervalle aux cris discordants des pleureurs et au rythme plaintif du chant funèbre. Parents, amis et esclaves, tous pleurent et chantent ensemble ; le plus proche parent est le coryphée de ces lamentations obligées.

La manière d'ensevelir est encore ici celle des Grecs et des Égyptiens. Le corps lavé et paré est enveloppé dans des étoffes qu'on enroule tout autour. Ces étoffes sont en soie du pays d'un solide tissu et teintes en rouge, même pour les esclaves ; quelques bandelettes les assujettissent au corps. Le nombre de ces suaires varie selon la fortune et peut dépasser la centaine.

Chaque membre de la famille dépose dans la bouche du mort une petite obole d'argent, dernier présent des vivants. Cet usage n'a rien de commun avec le tribut classique que Caron, triste nocher des enfers, prélevait d'après les anciens Grecs et Romains, sur les âmes entrées dans sa nacelle. Nous dirons plus loin, à l'article évocation des morts, dans quel but les Malgaches payent à leurs défunts cette légère contribution.

La bière est un objet de luxe à Madagascar ; elle est employée par les grandes familles jalouses de faire parade de leurs richesses, et se montre alors ornée avec une prodigieuse profusion, mais ordinairement sans goût, et toujours avec une ostentation outrée.

Le corps du défunt, étant enveloppéd' ordinaire comme celui d'une momie, est porté sur les épaules des amis ou alliés de la famille. On le dépose sur l'un des bancs intérieurs du caveau, selon son rang ; les aînés au Nord, les cadets au Sud, la tête toujours tournée à l'Orient. Ils occupent le haut ou le bas du caveau, selon leur dignité dans la famille. Plus tard leurs ossements seront réunis à ceux de leurs pères, et placés sur les lits des ancêtres, c'est-à-dire dans les *loculi* du côté de l'Orient.

C'est surtout au tombeau que l'on voit se reproduire les grandes scènes du deuil antique, dont il est parlé dans l'Iliade et la Bible.

On voit des veuves échevelées se rouler dans la poussière et demander d'être murées dans le caveau ; des enfants se pâmer ou refuser en trépignant de se séparer de leurs parents, des esclaves à genoux appeler leurs maîtres et les supplier de les joindre à eux au séjour de la mort. Ces démonstrations sont ordinairement de commande, car chaque caste a un rôle à jouer en pareille circonstance, et elle se conforme à ses us et coutumes consacrés par le temps.

Le nombre de bœufs immolés aux funérailles est proportionnel à la fortune du mort. Or, chacun de son vivant a souvent réglé d'avance les dépenses à faire lors de ses funérailles, jusque dans les détails les plus minimes ; et la somme nécessaire a été mise par lui en lieu sûr.

D'après les dires de certains vieillards la manducation de la viande des bœufs, immolés aux enterrements, aurait été substituée à celle des morts eux-mêmes. Ils prétendent en outre que ce cannibalisme n'avait point sa cause dans la barbarie, mais bien dans le plus vif amour pour le mort. La famille le dévorait afin de le faire revivre dans toute la parenté par l'incorporation.

Il arriva cependant qu'un jour une mère, désolée d'avoir à servir de cette façon les restes de son fils chéri, proposa à la famille la chair d'un bœuf, qu'elle immolerait et préparerait au goût de tous. La famille accepta ce genre nouveau de festin, et cet exemple fut suivi du peuple. Ainsi parlent les vieillards.

Au lieu de cette légende quelque peu hasardée, on ferait avec assez de vraisemblance remonter l'usage des repas mortuaires jusqu'au peuple juif.

Josèphe, énumérant en effet les dépenses faites au festin des funérailles d'Abner, décrit ce qui se pratique encore de nos jours aux funérailles des chefs malgaches (1).

Jadis le tombeau était sacré et inviolablement respecté, on y déposait le trésor de la famille, auquel on n'avait le droit de recourir qu'en cas d'une extrême ou urgente nécessité, comme celle d'un membre de la famille réduit en esclavage et qu'il fallait racheter. Alors la famille réunie ouvrait le caveau et y puisait pour le rachat du parent malheureux.

Aujourd'hui les tombeaux, quoique vénérés, ne sont point à l'abri des convoitises des voleurs ; les plus hardis spoliateurs se trouvent souvent au sein de la famille elle-même. Aussi chaque individu confie-t-il son trésor à d'autres caveaux connus de lui seul. On y place cependant des objets chers aux défunts, et ceux qui leur servaient habituellement aux principaux usages de la vie.

Nous ajouterons enfin que depuis quelques années, le deuil à l'eu-

1. Voir Darras, *Histoire de l'Église*, t. II, p. 350.

ropéenne commence à passer dans les mœurs de la capitale. Les têtes échevelées, les toilettes négligées, les figures dégoûtantes, les mains et les pieds sales, marques d'une grande affliction, y sont plus rares que par le passé.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de terminer ce que nous venons de raconter sur les funérailles à Madagascar, par une description plus détaillée de la construction et de la forme des tombeaux, chez les divers peuples de l'île, à commencer par les Hovas.

Jusque vers l'an 1873, époque où le goût des maisons confortables pénétra dans l'Imerina, les grands comme le peuple se contentaient, leur vie durant, d'une case de chétive apparence et de plus chétif ameublement tandis qu'ils dépensaient une partie notable de leur fortune à la construction d'un tombeau, afin d'y reposer après leur mort.

Les tombeaux sont formés d'ordinaire par cinq grandes plaques en pierre, détachées des roches granitiques, par le moyen du feu. Quatre d'entre elles composent les côtés, tandis que la plus belle couvre tout le tombeau. Leur longueur varie de quatre à six mètres sur trois de largeur, avec une épaisseur de quinze à vingt centimètres. Elles sont traînées par le peuple des villages voisins, se prêtant volontiers à ces sortes de corvées ; et il en est récompensé par quelque cadeau en viande de bœuf, lorsque ces pierres arrivent au lieu de leur destination.

Tout bon vieux Malgache immole d'abord un coq rouge ou un mouton, sur la roche d'où il veut extraire par le feu les pierres de son tombeau; ensuite il lui adresse sa prière en ces termes : « Père, rocher saint et grand, je t'en conjure par les Vazimbas saints, et les seigneurs de la terre sainte, au nom du Dieu créateur de la terre et du ciel, laisse nous détacher de toi les blocs nécessaires. » Il asperge alors de sang la partie convoitée, et y applique ensuite le feu, entretenu avec de la bouse de vache desséchée, comme il a été dit plus haut.

Le tombeau est de forme cubique, vide à l'intérieur. Sur trois des

côtés sont disposés des bancs de pierre, appelés les lits des morts. Ces lits forment galerie au dedans, et sont superposés généralement au nombre de trois, sur chacun des trois côtés. On entre par une ouverture ménagée au quatrième côté.

Les tombeaux des rois et des princes sont dépourvus de lits, attendu que personne ne doit partager leur demeure mortuaire, où ils semblent encore régner.

Au-dessus des tombeaux des premières castes nobles, ainsi que sur celui des rois, on élève une petite maisonnette en bois comme marque de distinction. La petite noblesse et les roturiers au lieu de maisonnette y construisent un carré en pierres de taille, ou bien un tumulus en terre. Les esclaves ne son point exclus de ce droit ; et certains possèdent de beaux tombeaux avec caveaux et lits intérieurs.

Les Betsileos donnent à leur tombeau un cachet plus original que les Hovas et les autres peuplades.

Ils creusent en plan incliné un fossé de quarante à cinquante centimètres de long,,et pratiquent au bout une chambre souterraine, semblable à nos fours d'Europe. Ce foyer ou cette chambre est le tombeau. La dureté de la terre les dispense de plus ample travail.

D'autres, avec une patience merveilleuse, s'élèvent un mausolée carré, à l'aide de six à huit colonnes, reliées entr'elles par de petites pierres semblables à des débris d'ardoise. On voit parfois au pied de gigantesques roches de tout petits murs adossés à ces grands colosses : on les prendrait pour la demeure de quelque reclus. Ce sont encore des tombeaux de Betsileo. D'autres sépulcres enfin ont été perchés au contraire sur la crête des montagnes les plus escarpées. A l'Ouest de l'Ivatoavo au sommet d'un pic semblable à une aiguille, se trouve le plus curieux peut-être de ces monuments.

Une femme riche, dernière survivante d'une grande famille, s'avisa d'hériter elle-même de toute sa fortune. A cet effet, elle fit transporter à grands frais un amas prodigieux de pierres, là-haut sur ce piton perdu dans les nues, et s'en construisit un tombeau visible à dix

lieues à la ronde. Puis elle mourut satisfaite, car elle n'avait plus d'argent. Des bœufs qui lui restaient, elle ordonna de faire une hécatombe en l'honneur de ceux qui iraient l'enterrer. Depuis lors, elle jouit d'une renommée enviée, car tout Betsileo connaît son nom et répète son histoire. N'est-ce pas là le comble de la gloire ?

Le Betsileo aimant à se singulariser, le phénoménal le passionne ; l'excentrique le ravit et l'enchante. En voici encore deux exemples : A Andrainarivo, sur la rive droite du Mananantanana, se trouve une grande bâtisse carrée de douze mètres environ de côté. Au-dessus d'une double rangée de colonnes d'inégale hauteur, supportant elle-même une double corniche qui court tout autour en forme de gradin, on peut compter trois cent trente-quatre têtes de bœufs aux cornes élevées vers le ciel. Ces têtes sont les témoins de la richesse d'Andriambelaza, seigneur du pays, qui repose aujourd'hui dans sa dernière demeure.

A Isandra, un autre seigneur Betsileo, Rajoakarivony, choisit pour son tombeau un des rochers les plus élevés du pays, et vers le milieu de la hauteur fit tailler sa chambre mortuaire. Les ouvriers, suspendus à des câbles fixés au haut de la montagne, travaillèrent longtemps et parvinrent enfin à le satisfaire. Il y fut enterré avec de grands honneurs, et l'on prétendit que ses enfants, autant pour honorer leur père que pour mettre en sûreté leur trésor auprès de ses restes, lui avaient, lors de ses funérailles, confié force argent et force perles. Mais, qu'est-ce qui ost sacré ou impossible pour les voleurs ?

Une nuit donc, un des plus hardis filous du pays, muni d'une corde, pénétra jusqu'au cadavre de Rajoakarivony, et commença à emporter ce qui lui sembla le meilleur. Le larron prit goût au métier et redescendit une seconde fois visiter le caveau. Mais, fatigué enfin du périlleux va-et-vient, il s'y établit un jour à demeure, et y alluma même du feu pour préparer sans doute son repas, en prévision des travaux de la nuit. La fumée parut et, avant le coucher du soleil, dix mille Betsileos accourus regardaient, ébahis, la fumée sortant du tom-

beau de leur seigneur. On crut un moment que l'âme du maître se chauffait tout en préparant son riz ; on le disait du moins, bien loin, dans les environs. Mais le fils du défunt ne fut pas de cet avis et, songeant à ses trésors, il veilla si bien qu'il surprit notre voleur en flagrant délit de viol de tombeau.

Les peuplades du littoral creusent deux troncs de bois dont l'un reçoit le corps et l'autre le recouvre. Ces bières sont déposées dans des maisonnettes entourées de palissades. On empêche leur contact avec le sol humide en les élevant sur des poteaux. D'autres peuplades les suspendent, dit-on, aux branches des arbres.

Chez les Tanalas, on ne découvre ordinairement aucune trace de tombeaux. A l'exception des rois, personne, affirme-t-on, ne reçoit la sépulture dans des tombeaux ou caveaux. Les cadavres des morts sont au plus tôt emportés dans l'épaisseur de la forêt. On leur élève une humble case avec un foyer au milieu duquel on dépose une marmite neuve et du riz cuit. A côté, on place une mesure de riz et du bois pour son feu. On asseoit le mort à la place d'honneur. Sous sa main est un briquet, une pipe ou une tabatière, selon qu'il fut jadis fumeur ou priseur. On ferme la porte de la case et on se retire. Cette portion de la forêt devient dès lors sacrée et interdite aux humains.

Les funérailles, telles que nous venons de les décrire, ne peuvent par toujours, ni de tout temps, être mises en pratique par les familles des défunts. Il est des circonstances où la loi ne le permet pas ; pour tous ceux, par exemple, qui meurent durant les jours qui précèdent ou suivent immédiatement la grande fête du Fandroana. Doivent encore attendre ceux qui meurent en pays lointain, ou ceux dont le tombeau ne serait pas complètement terminé.

Ces trois classes de morts reçoivent alors les honneurs d'un enterrement provisoire, de nuit le plus souvent, et sans avertissement même à la parenté. Mais dès que le temps prohibé est passé, ou que le corps a été apporté du pays lointain de son décès, ou bien que le

tombeau en construction est terminé, on fait connaître à toute la parenté et aux membres de la même caste, le jour fixé pour les solennelles funérailles du défunt et sa translation dans le tombeau de la famille. On profite même souvent de cette circonstance afin de renouveler les lambas qui enveloppent les restes des autres parents décédés et couchés dans le même sépulcre. De là, nouvel accroissement de solennité pour ces funérailles, qui prennent alors plutôt l'aspect d'une fête de famille et de remerciements bien sentis aux ancêtres, que celui d'une pompe funèbre.

Chaque fois qu'une semblable cérémonie, appelée *Mamadika*, s'ajoute à des funérailles ainsi différées, tout se met en mouvement dans la famille ; il faut préparer tant de choses, aussi bien pour le nouveau et les anciens défunts, que pour recevoir dignement les nombreux invités étrangers à la famille.

Dès la veille du grand jour vers l'entrée de la nuit, le cadavre est retiré de la sépulture provisoire où on l'avait mis, et transporté sous une tente près de la maison. Quelques membres de la famille seulement assistent à cette exhumation. Tous les autres attendent déjà dans la maison du défunt, ou ne tarderont pas à s'y réunir. Comme pour les funérailles ordinaires, le corps est gardé toute la nuit par la parenté et les étrangers, et, près de ce cher défunt, on mange, on boit, on chante et on pleure. Il en sera ainsi jusqu'au moment de la sépulture, qui n'aura pas lieu parfois avant trois jours et trois nuits.

La journée de la clôture du Mamadika est la plus solennelle. Les habitants des villages voisins ne travaillent pas ce jour-là ou ne travaillent que fort peu, et vers les dix heures du matin, ils se réunissent autour de la maison mortuaire. Un chœur, ou même deux chœurs de musiciens et de chanteurs, appelés pour la circonstance, ne cessent de chanter ou de jouer autour de la maison. Ordinairement, dans ces orchestres funèbres, la grosse caisse et le tambour font la partie principale, tandis que les fifres malgaches et le violon (quand il y en a) exécutent des variations plus ou moins harmonieuses et suivies.

Pendant ce temps, on tue des bœufs dont la chair est distribuée aux visiteurs qui affluent de toute part. On en tuera encore lorsque le mort sera descendu dans le tombeau. Mais le bœuf le plus beau, qu'on appelle le bœuf de remerciement aux ancêtres, ne sera immolé que le dernier, et il devra être partagé spécialement entre les membres de la famille.

Quand le moment est venu, on enveloppe avec soin le corps du défunt dans la multitude des lambas en soie rouge du pays qu'on a pu se procurer, comme nous l'avons dit précédemment pour les funérailles ordinaires. Après cette opération parfois un peu longue, on se dirige vers le tombeau, musique en tête. Le corps est porté sur un brancard et suivi par les parents, revêtus des plus beaux habits qu'ils ont pu trouver, et très souvent empruntés pour la circonstance.

On fait en sorte de n'arriver auprès du tombeau qu'après le milieu de la journée, quand le soleil commence à descendre. On craindrait un nouveau malheur, si l'on transportait un mort à sa dernière demeur, avant l'heure où le jour lui-même semble mourir.

Arrivé au tombeau, on en fait plusieurs fois le tour, et l'on dépose le mort à l'entrée. On le laisse là pendant qu'on renouvelle les lambas des anciens morts, et qu'on prépare la place pour le nouveau venu.

Dès que celui-ci a été déposé où il devait être, et que le tombeau a été refermé, le cortège se dirige vers un endroit spacieux et abrité, afin d'écouter à loisir les chanteurs. On y restera des heures entières. Les chanteurs cependant se succèdent les uns aux autres et s'efforcent de se surpasser l'un l'autre et de s'attirer les plus vifs applaudissements de l'auditoire.

La dernière distribution de viande faite aux amis et parents, on se sépare enfin ; chacun allant rapporter dans son village les impressions qui ont le plus saisi son âme pendant ces jours solennels du Mamadika.

CHAPITRE IV

Croyances religieuses. — Dieu et l'Ame.

Les notions religieuses chez les Malgaches encore païens sont généralement confuses, pleines de contradictions et d'incohérences.

Elles semblent se résumer au premier abord dans la pratique du matérialisme et du fétichisme le plus grossier. Néanmoins, quand on considère de près les divers points sur lesquels s'accorde la croyance populaire, on parvient à retrouver le vieux fond de la religion primitive et monothéiste, corrompue postérieurement par les pratiques superstitieuses de l'idolâtrie et du fétichisme.

Malheureusement ce fond de croyances vraies reste confiné dans les régions abstraites du dogme pur, tandis que le culte et la morale surtout sont réglés par le fétichisme. Donc monothéisme au fond, et prédominance du fétichisme dans la forme, voilà, ce semble, la religion à Madagascar.

Le Malgache païen, à quelque tribu qu'il appartienne, n'ignore pas généralement parlant, l'existence d'un Dieu unique, créateur du monde visible et maître absolu de l'univers.

Il croit aussi à un monde invisible, composé d'esprits puissants, les uns bons, les autres mauvais, également créés par l'être souverains appelé *Zanahary*, *Andrianahary* ou seigneur et créateur.

Ce seigneur et créateur, le Malgache pense qu'il ne doit l'être à personne, qu'il est essentiellement bon et parfait, qu'il donne librement la vie, et la retire quand il lui plaît ; qu'il est la source de tout bien

que son œuvre, éternelle comme lui, consiste à produire le bien, et à le communiquer aux créatures visibles.

Malheureusement, les esprits dont il doit se servir comme intermédiaires pour cette communication, ne sont pas aussi parfaits que lui: vrais petits dieux, puisqu'ils sont invisibles comme Dieu, ils ont des passions bonnes ou mauvaises. Il en est même, qui semblent comme voués au mal, et ne vivent que pour le mal.

Or, l'homme peut, disent-ils, incliner à soi ces esprits supérieurs, par des actes qui leur sont agréables. De là comme nécessaire conséquence, le culte idolatrique, les sacrifices, les pratiques superstitieuses.

Chaque peuplade de Madagascar a d'ailleurs sur ces divers points des croyances plus ou moins mêlées de fables.

Zanahary, disent les *Sakalaves* de la côte Ouest, est un être incomparable. Voulant donner à son fils un apanage digne de sa grandeur, il créa pour lui ce monde visible, dont il se réserva toutefois la conduite et l'administration ; puis il fit l'homme, qu'il soumit à l'autorité de ce même fils. Depuis lors celui-ci travaille à la propagation, à la conservation, et à l'extinction de la vie humaine : c'est de lui que nous tenons la naissance, lui qui nous donne la mort.

Le *Betsimisaraka* de la côte Est possède à peu près les mêmes idées, et il ne manque pas d'invoquer avant tout le Dieu créateur, dans chacune de ses cérémonies religieuses.

Le *Tanala*, demi-nomade, habitant des forêts, s'adresse dans ses prières à celui qui fit le ciel et la terre, l'homme et tout ce qui existe. Il lui demande d'abondantes récoltes de riz, et la multiplication des abeilles, trésor de ses forêts.

A la mort d'un parent, le *Betsileo* adresse à la famille ces paroles de consolation : « Durant la maladie du défunt que nous regrettons tous, nous avons fait tous les efforts possibles pour le soustraire au coup fatal qui l'a frappé, nous avons appelé tels et tels médecins de renom. Hélas ! peine inutile. Nous disputions à Dieu ce qu'il voulait

ressaisir ; il a tiré par la tête ce que nous retenions par les pieds. Dieu devait l'emporter. Nous n'avons pu l'empêcher de reprendre la vie, que lui-même avait déposée dans le sein de notre parent bien-aimé ! »

Et tous les assistants de répondre :

« C'est la pure vérité ! »

L'*Antaimoro,* qui prétend descendre des Maures, raconte sur le premier âge du monde des choses assez singulières : « Dieu seul, dit-il, existait d'abord, et rien avant lui n'a reçu l'existence. » Mais Dieu travailla et fit le monde tel que nous le voyons ; c'est aussi sa volonté qui le conserve.

Le créateur eut deux épouses *Andriaunahary* et *Zanahary ;* la première lui donna deux fils, *Zaomanery* et *Moussa ;* il laissa vierge la seconde. Zaomanery fut sage, tranquille, tandis que Moussa par son audace inquiète s'attira maints avertissements, dont il ne sut point profiter. Un jour il s'oublia jusqu'à oser lever les yeux sur Zanahary, l'épouse de son père ! Celui-ci outré de colère perce à l'instant la voûte des cieux, et lance Moussa dans l'espace. L'infortuné, après avoir longtemps roulé dans l'air, tombe enfin sur la tête ; il se relève tout étourdi de sa chute, mais du reste sain et sauf.

Stimulé par le besoin et par l'ennui, le dieu exilé se met au travail ; il cultive les arbres, dont les fruits sont sa première nourriture ; il se construit ensuite un palais à l'instar de celui de son père ; il taille la forêt, y pratique de merveilleuses allées, et y dessine de ravissants jardins, où l'eau limpide des ruisseaux fait couler la fraîcheur avec l'abondance.

Hélas ! Au milieu même des prodiges de son travail, au milieu du paradis qu'il s'était créé, sa pensée le reportait souvent au séjour dont il était exilé ! Et Moussa se trouvait malheureux.

Sa mère cependant ne l'oubliait point ; mais la colère divine qu'elle voyait toujours vive l'empêchait d'intercéder pour son fils. Cependant elle envoie un jour Zaomanery savoir ce que devient son frère.

L'envoyé s'acquitte de son message, en considérant attentivement la terre par la brêche du ciel, non encore réparée. Puis revenant vers sa mère :

« Moussa, lui dit-il, s'est fait un paradis sur la terre ; mais au milieu des beautés et des délices enfantées par ses mains, il semble triste et mélancolique. »

La mère fond en larmes, et sans essuyer ses yeux, va se jeter aux pieds de son époux. Elle demande grâce pour un fils que la fougue de la jeunesse a pu seule emporter un instant. Elle fait tant par ses pleurs que le cœur du père se laisse attendrir. « Moussa ne saurait être rappelé, dit-il ; mais qu'il demande ce qu'il désire pour vivre heureux dans son exil : tout lui sera accordé. »

Aussitôt, sur un signe de sa mère, Zaomanery vole auprès du dieu déchu, et lui annonce la bonne nouvelle. « Ce qui me pèse le plus, répond l'exilé, c'est mon isolement. Je demande le secret de la vie. » Le divin messager remonte au ciel, et revient bientôt chargé d'un fagot de petits bâtons qui contiennent la vie demandée. Moussa les saisit avec transport, les tourne, les retourne. « Hé ! Que dois-je faire pour tirer la vie de ce bois, » demande-t-il ? Zaomanery, dans son empressement, avait oublié de s'en informer. De là, une troisième ascension vers le ciel.

Il en rapporte ces paroles : « Que Moussa façonne des figures à sa ressemblance, avec le limon du bord de l'eau ; qu'il les dépose sur la rive, et, passant du côté opposé, qu'il lance sur eux les bâtonnets qui contiennent la vie. Mais qu'il se souvienne que dans treize ans, je les demanderai avec les intérêts. »

Moussa resté seul se met à l'œuvre ; il pétrit l'argile, en fait force figures à son image, les couche au bord de l'eau, et, passant sur la rive opposée, il lance le bois de vie. Aucun des bâtonnets ne manque le but. Et, prodige plus surprenant encore, à peine touchées, les figures d'argile se lèvent sur leurs pieds, marchent, s'agitent. Le limon est devenu chair. Moussa a devant lui des compagnons et des compagnes

de son exil. Il leur parle, et tous le comprennent, leur langage est le sien. Son ravissement est inexprimable.

Telle fut l'origine de l'homme et de la société ; car les hommes se multiplièrent et couvrirent bientôt la terre.

Moussa, le dieu déchu, fut le père des grandes nations, des peuples forts, de ces blancs (*Vazaha*) dont les autres races subissent en tremblant la supériorité et l'incontestable empire. Les blancs sont les fils de l'exilé du ciel ; c'est là tout le secret de leur prestige.

Or les hommes n'étaient d'abord sujets à aucune des misères, qui pèsent aujourd'hui sur l'humanité. Ils vivaient tous heureux auprès de Moussa, sans connaître ni les maladies ni la mort.

Treize ans s'écoulèrent ainsi. Quant la treizième année eut achevé son cours, Moussa fut sommé de restituer à son père du ciel le bois de vie avec les intérêts. Il rendit fidèlement les bâtonnets, source de la vie humaine, mais il nia qu'il eût des intérêts à payer.

En apprenant sa réponse, le créateur jura de reprendre quand bon lui semblerait la vie qu'il avait prêtée aux hommes.

Dès ce fatal instant, la mort entra en effet dans le monde avec son cortège lugubre de maux, et tous les habitants de la terre devinrent mortels, sans en excepter Moussa lui-même, le dieu auteur de notre vie.

Ce récit bizarre, corruption informe des grandes traditions de l'humanité, a du moins le mérite de conserver à l'homme sa céleste origine ; il en fait le fils d'un dieu et non d'un singe.

Nous venons de parcourir rapidement les diverses peuplades de la Grande Ile, et de trouver en toutes quelque notion d'un dieu créateur.

Pour ce qui concerne la tribu des Hovas en particulier, il est constant qu'avant l'introduction relativement de fraîche date des sampys ou talismans, elle adorait aussi un seul dieu créateur. C'est là une tradition encore vivante chez eux. Jusque vers le milieu de ce siècle, on trouvait dans l'Imerina de vénérables vieillards qui luttaient contre l'idolâtrie populaire, et refusaient leur culte à tout

ce qui n'était pas le Dieu créateur adoré par leurs pères. Les deux derniers champions de cette doctrine monothéiste que nous ayons connus, sont morts entre 1868 et 1870.

La tribu Hova paraît donc avoir eu une notion du vrai Dieu plus complète que celle qu'on trouve chez les autres tribus. Ses anciennes formules de prières, encore aujourd'hui sur les lèvres de tout le peuple, en sont une preuve de plus. Dans toutes, invariablement on s'adresse d'abord au Dieu créateur, principe de tout bien et ennemi de tout mal. Si on y ajoute d'autres invocations, par exemple, aux ancêtres, aux vertus des douze montagnes, etc., elles ne viennent qu'en second lieu, et le sens pourrait en être expliqué par le proverbe populaire :

« Demandez par les ancêtres le bien que Dieu seul fera. »

D'ailleurs ces invocations à Dieu, aux ancêtres, aux vertus des douze montagnes, etc., pourraient bien n'être que la tradition corrompue des formules d'invocations juives au Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, au Dieu de nos pères, au Dieu des douze patriarches, etc., et ajouteraient un trait de plus aux nombreuses ressemblances des usages malgaches avec ceux des Juifs.

C'est surtout chez les Hovas que l'on trouve la distinction du grand Dieu, avec des dieux inférieurs ou petits dieux, qui peuvent être bons ou mauvais. Ne serait-ce pas la tradition défigurée de l'existence et du pouvoir des Anges fidèles et des démons ?

Enfin au milieu du chaos produit par le fétichisme dans les croyances religieuses du peuple, il est facile aussi de découvrir la notion du réparateur. Ici, c'est Moussa ; là c'est simplement le fils de Dieu, sans autre nom, qui descend tout incarné sur la terre. Ce dogme est si général, que dans chaque province on montre le lieu où, dit-on, le Rédempteur est descendu. Dans l'Imerina, par exemple, c'est sur la montagne d'Ankaratra, au Sud-Ouest de Tananarivo ; ailleurs c'est dans une plaine. Partout le Rédempteur a conversé avec les hommes. On le voit partout les instruire et passer en faisant le bien ; partout

encore, il meurt comme les autres hommes, ou disparaît pour gagner une région inconnue.

Telles sont à peu près les notions dogmatiques, concernant le Dieu créateur, que nous avons pu recueillir chez les Malgaches.

Quelque vagues et superficielles qu'elles soient, elles paraissent cependant l'emporter encore en étendue et en profondeur sur les pratiques du culte qu'ils lui rendent. Invoquer en effet le nom de Dieu, et lui offrir les prémices de chaque chose, semble composer tout le fond du culte rendu par eux à ce Dieu créateur.

Quant à l'invocation de son nom, on remarque qu'elle est sans cesse sur leurs lèvres. Au sein du bonheur et du malheur, dans les plus grandes comme dans les plus petites circonstances de leur vie, ces mots Andriamanitra, Andrianahary (Dieu, Seigneur Créateur) reviennent à chaque instant dans leurs prières.

Ils ne prient du reste que pour demander ; c'est la forme invariable de leur supplication, et la nature de leurs demandes ne s'élève jamais plus haut qu'à la possession des biens sensibles.

Ils prieront pour avoir de la santé, des richesses, des enfants, des honneurs, pour être délivrés de quelque mal, et autres choses semblables ; mais jamais ils ne songeront à demander les biens spirituels, encore moins les biens surnaturels.

La vertu, la justice, la probité, la droiture .... qu'ont-ils besoin de tout cela ?

Ils ne s'en persuadent pas moins que, tels qu'ils sont, avec leur ignorance et leurs vices hideux, ils sont parfaits. Qu'on n'essaye point de les dissuader; ils le trouveraient très mauvais. Un orgueil insensé leur tient lieu de toutes les vertus. Pour les biens de l'autre vie, ils n'en ont point l'idée ; le bonheur de ce monde leur suffit, pourvu qu'il leur soit donné d'en jouir jusqu'aux extrêmes limites de la vieillesse.

Nous avons dit que le Malgache offre encore à Dieu les prémices de toutes choses ; ce n'est pas qu'il les lui consacre en s'en privant réelle-

ment, ou lui en fasse un don véritable, mais sa bouche du moins les lui dédie, et les lui offre en effet par une formule très simple.

Ainsi au Fandroana, fête religieuse et nationale, on offre les prémices de l'eau en s'aspergeant légèrement la tête et en disant: « A Dieu les prémices ! » Au repas solennel de cette fête, la première bouchée de viande est élevée à hauteur des yeux, et tous les convives s'écrient : « A Dieu les prémices ! »

Après s'être confectionné un habit, le propriétaire se le jette sur les épaules, et sortant comme pour le montrer à Dieu, il débite la formule : « A vous les prémices, Seigneur Créateur ! »

Parfois les Malgaches s'engagent par des vœux faits au Seigneur Créateur, mais ces vœux sont trop souvent puérils.

Une femme par exemple fera vœu d'allaiter son fils, si Dieu lui en donne un, ou de ne pas manger de tel mets jusqu'à ses relevailles.

Un voyageur promettra d'immoler un coq blanc (pour le manger bien entendu), si Dieu lui accorde heureux voyage et prompt retour.

La générosité de ceux qui font des vœux ne va guère plus loin.

Ajoutons qu'elle n'est guère plus grande dans les sacrifices qu'ils accomplissent sans en faire le vœu. Ces sacrifices ne sont pas même directement offerts au Dieu Créateur, mais plus généralement aux ancêtres ou aux dieux inférieurs. Le nom du Dieu Créateur est toutefois prononcé le premier, dans les prières qui accompagnent toujours l'offrande de ces sacrifices.

Notions sur l'âme. — Le Malgache n'a pas une notion bien claire de l'âme. Il n'en fait pas le principe vital de l'homme ; pour lui, âme et vie sont choses distinctes, indépendantes, quoique corrélatives. Le corps peut vivre sans l'âme, du moins pendant un certain temps ; l'âme de son côté peut vivre sans le corps, mais d'une manière précaire et pendant quelques années seulement.

Pour subsister, paraît-il, elle doit se nourrir de l'âme des aliments, tout comme au temps d'ailleurs de son union avec le corps, alors que

l'âme humaine mangeait l'âme végétale du riz, dont le corps n'avalait que la substance matérielle.

Une pareille conception suppose que tout être animé ou inanimé a son âme, la plante aussi bien que l'animal. Le bœuf, le choux, le canon, la pierre, ont une âme, absolument comme chacun de nous.

Mais enfin qu'est-ce que l'âme humaine pour les Malgaches ?

L'âme humaine n'est point un esprit, fait à l'image du Créateur ; c'est plutôt une doublure de l'homme, plus subtile que l'homme visible et corporel, qui tombe sous les sens, et taillée sur le même modèle que lui.

La mort ne fait que séparer l'homme de sa doublure. Mais comme ils sont faits l'un pour l'autre, ils ne peuvent vivre séparés qu'au détriment l'un de l'autre. Aussi tous deux s'acheminent-ils alors d'un pas inégal vers leur terme fatal, qui est la seconde mort, le néant.

Les Malgaches ont plusieurs noms pour désigner l'âme ; si on leur demande ce qu'ils entendent par le premier de ces noms, ils répondent par le second ; ils définissent le second par le troisième, et le dernier enfin par le premier, complétant ainsi le cercle vicieux dans lequel ils s'enferment.

Sans avoir la prétention de voir clairement le fond de leurs obscures idées en pareille matière, nous essayerons d'exposer ici ce que nous avons pu comprendre des théories émises par eux, sur la nature de l'âme, en nous aidant de l'étymologie probable des mots dont ils se servent pour la désigner.

Ame, se dit, *ambiroa* , *moroa* ou *miroa*.

Or, *amby* ou *ambiny*, signifie *surplus, ce qui est ajouté ; roa* veut dire *deux ; ambiroa* signifie donc surplus de deux, ajouté à deux. *Moroà* pour *miroà*, est un verbe qui signifie être deux. Qu'est-ce que ces deux, ou ce surplus de deux ? Les avis sont partagés. En voici néanmoins la curieuse explication :

Tout objet, tout corps a une ombre, mais on trouve auprès de l'ombre quelque chose de moins obscur qu'elle : c'est la pénombre.

Et qui donc la produit cette pénombre, si ce n'est l'âme ?

Pour les partisans de *miroa*, l'âme c'est la pénombre.

Les partisans d'*ambiroa* admettent aussi l'ombre et la pénombre; mais il y a encore, ajoutent-ils, cette légère nuance indécise et presque imperceptible de l'ombre qui cotoie la pénombre : voilà l'âme.

Cette dernière opinion est la plus générale, je dirais presque l'universelle croyance du pays, et celle qui est reçue comme la plus certaine.

A la sortie du corps, l'âme s'appelle encore *ambiroa;* mais en outre, elle prend le nom spécial de *matoatoa*. *Ma*, préfixe du mot *toa*, comme. La répétition de *toa* indique le diminutif.

Le tout peut se traduire par : *Un semblant de l'individu.*

L'âme se désigne encore par le nom d'*avelo.*

Le préfixe *a* marque un acte ou une tension vers la chose signifiée par le mot principal ; *velo*, obscur, noir, indécis. *A-velo,* vaguement obscur, fantôme de l'être. Nous dirions : une ombre de l'être.

Chez les peuples de l'Imerina, l'âme d'un malfaiteur mort prend le nom d'*Angatra.*

Dans les provinces, ce mot signifie lutin, mauvais génie. Les âmes des sorciers s'appellent *lolo;* elles reviennent assaillir les vivants pour les faire souffrir.

Les *Angatra* sont des êtres maigres comme des squelettes, avec de longues dents, une longue chevelure et de longues griffes. Une seule bouffée de leur haleine empestée peut donner la mort à distance.

Le *lolo,* très opiniâtre, s'acharne sur la partie du corps qu'il attaque; les poitrinaires surtout meurent victimes de sa rage.

L'âme, n'étant point le principe vital, peut s'envoler sans que la mort de l'homme en résulte immédiatement. L'opinion la plus générale est que l'âme se retire du corps de l'homme un an avant la fin de sa vie. Pour certains, c'est onze mois environ ; pour d'autres, c'est treize lunes.

L'âme ne s'envole point de son plein gré. Quelle est celle qui se dégoûte du séjour des vivants, au point de lui préférer celui des om-

bres ? Certes, ce n'est point l'âme du Malgache. Elle redoute ces froides demeures, et ne cherche à s'y rendre que le plus tard possible.

Mais un être malfaisant par nature, un être dont le destin est de haïr, par-dessus tout, son semblable, le sorcier, puisqu'il faut le nommer par son nom, possède l'art infernal de ravir l'âme à la demeure paisible du corps, et de la jeter sur la route du néant. De là vient que les Malgaches ne croient pas à la mort naturelle. Personne ne finit naturellement chez eux. Un vieillard meurt-il plus qu'octogénaire, on n'attribuera sa mort ni à l'âge, ni à la maladie, mais à la malice d'un sorcier.

Quand un sorcier a choisi sa victime, il passe près d'elle inconnu, inoffensif en apparence ; il met le pied sur son ombre ou la pénombre ! Voilà l'âme saisie ! Il l'emporte captive sous la plante de son pied ; son art accomplira le reste.

L'âme est si légère, que celui qui en est privé ne s'aperçoit pas d'abord du vol commis à son préjudice ; mais bientôt il maigrit, il perd ses forces ; à peine s'il peut se traîner.

« Comme vous avez changé, lui dit-on ! Mais vous avez perdu votre âme ! » — « Hélas ! répond la victime du sorcier, cela doit être puisque vous le remarquez. D'ailleurs, je me débilite à vue d'œil, je ne me reconnais plus moi-même. »

Là-dessus, le pauvre homme inspecte ses trois ombres ; il n'en voit que deux, d'où il conclut qu'il n'a plus d'âme. Elle est déjà loin ; comment faire pour la rejoindre ?

Le voici. Premier moyen pour ressaisir l'âme :

La famille éplorée tient conseil, et décide de consulter le *mpsikidy* (diseur de sorts). On va donc le trouver et on expose l'affaire. En homme expert, le *mpsikidy* se recueille d'abord profondément, puis relevant la tête : « J'ai parcouru le labyrinthe du cas dont vous m'avez saisi ; j'en ai mesuré toute la gravité. Consentez-vous à en subir les suites ou voulez-vous que j'opère ? » A ces mots, le patient qui ne peut plus se sentir de crainte dans l'âme puisqu'il n'a plus d'âme,

s'écrie avec ardeur : « Faites, monseigneur, faites ; si votre art peut encore quelque chose ; opérez de suite. » En même temps, il porte la main à la ceinture et en tire la pièce d'argent d'usage, nerf de l'art divinatoire chez tous les peuples.

La pièce reçue, le *mpsikidy* paraît plein d'espoir. Il aligne ses jetons, prononce des formules cabalistiques, des mots bizarres, le tout à l'effet de découvrir la piste de l'âme fugitive.

Bientôt il annonce gravement qu'il la tient ; elle est là-bas, errant sur telle montagne, il faut partir à sa poursuite.

Le malade, sa famille et le devin s'acheminent donc vers la montagne désignée, emportant une corbeille à couvercle, destinée à rapporter sûrement l'âme au logis, après sa capture.

On arrive ; mais le travail est encore long.

Avant de tendre le piège où la fugitive doit se prendre, il faut, dit le *mpsikidy*, épier ses allées et venues, reconnaître les endroits qu'elle fréquente de préférence.

On fait donc promener le malade, en chaise à porteurs, à la fraîcheur du matin ou du soleil couchant. Si le devin connaît son métier, il prescrit pendant ce temps force bouillons de poulets avec légumes frais. Le rusé compère amuse en même temps son malade par des contes joyeux et toutes sortes de distractions. Au bout de quelques jours, quand les couleurs revenues indiquent un retour de santé, notre homme annonce de son côté qu'il a fini par découvrir le lieu hanté par l'âme vagabonde : il va la prendre.

A cette fin, dans l'endroit si péniblement découvert, il dépose quelques rayons de miel sur une feuille de bananier proprement installée à terre, et, tout à côté, il place la corbeille avec le couvercle relevé, puis il lance vivement aux quatre vents du ciel une kyrielle de mots hideux, dont tout Malgache garde soigneusement sa langue : chaque vilain mot est un coup porté aux mauvais génies qui pourraient mettre obstacle à l'arrivée de l'âme.

Voici le moment décisif. Le sorcier se tait. Tout le monde se tait

aussi, recueilli, palpitant, et attend, la bouche béante, les yeux fixés sur le miel.

L'âme fugitive, que le devin seul peut voir, arrive enfin à son pas ordinaire; elle flaire et puis déguste le suc embaumé, doux fruit du travail des abeilles.

Tandis qu'oubliant toute autre chose, elle s'en donne à cœur joie, la corbeille que dirige l'habile main du chasseur, l'enveloppe doucement... et la voilà prise. Encore tout enivrée du nectar, elle se laisse faire sans résistance ; on l'emporte en toute hâte.

Les parents prennent les devants et vont tout préparer pour une réception joyeuse.

L'heureux chasseur, le malade et son âme en corbeille arrivent ensuite et se présentent à la porte de la maison, où l'on sent déjà les apprêts d'un festin : « Soyez les bienvenus, leur crient de l'intérieur des voix pleines d'allégresse ; entrez, nous sommes ravis de votre retour. »

On entre, on s'assied sur la natte neuve, déployée à la place d'honneur. Puis enfin, sur la demande générale, on ouvre la corbeille, et chacun peut constater de ses yeux que l'âme n'y est pas ; preuve manifeste que durant le trajet, ennuyée d'être dans la corbeille, elle a préféré rentrer en sa demeure. On s'en réjouit par une fête de famille, et le devin est congédié chargé de présents : il a réussi.

Quelquefois le mpsikidy est censé se tromper de montagne ; son client ne va pas mieux ; l'âme ne se retrouve pas. Il n'en fera pas moins faire la cérémonie du retour avant que la vie n'abandonne tout à fait le malade. Il s'agit en effet pour lui de ne pas perdre le fruit de ses peines, et de ne pas renoncer aux cadeaux d'usage en pareille circonstance.

Telle est la première méthode pour retrouver et ramener les âmes perdues. Elle fut employée jadis avec succès, en faveur de la reine Ranavalona Ire, par un mpsikidy bien connu encore à Tananarivo sous le nom de *matoâ*. Ayant donné la chasse à l'âme royale, il eut l'adresse

de la ramener et de la retenir dans le corps de la souveraine jusqu'à une vieillesse avancée. Si on l'avait cru, il aurait également retrouvé celle de Rasoherina ; mais, contrairement à ses prescriptions, on s'obstina à ne pas aller la chercher sur les montagnes. On la chercha seulement dans la plaine où elle n'était pas, et la reine s'en alla rejoindre ses aïeux.

La seconde méthode est plus expéditive que la première. En voici du reste le procédé fort simple :

Sitôt que par l'inspection des ombres il est constaté que l'âme a disparu, on s'adresse à l'un des habiles dans l'art de la ramener. Celui-ci, dès la veille du jour où il doit opérer, fait servir du riz cuit à l'angle de la case, dit l'angle de la prière ou l'angle des ancêtres. L'âme qui, naturellement, va rejoindre ses aïeux, ne peut manquer de se rendre à cet angle. Elle voit le riz servi, s'en approche et en mange l'âme : car comment supposer qu'une âme malgache puisse résister à l'appât d'un plat de riz? Le lendemain on lui en apporte une seconde fois ; elle y revient et en mange en toute sécurité. Or, vers la fin de son invisible repas, l'opérateur se lève : il tient d'une main une gourde vide percée par le haut, de l'autre une feuille verte. Il siffle d'abord tout doucement, ensuite un peu plus fort ; bientôt il siffle dans toutes les directions, présente sa gourde aux quatre points cardinaux, regarde au dedans et siffle encore tout en présentant sa gourde aux points intermédiaires. Il tourne en sifflant et manœuvre sa gourde en tournant, tantôt l'élevant, tantôt l'abaissant; puis il tend l'oreille à l'ouverture de l'instrument.

Si, au son, il juge n'avoir rien saisi du côté du plafond, rien capturé vers le sol, il change de diapason; son sifflement devient strident et accéléré, son geste s'en ressent et ses mouvements se précipitent. Parfois il réussit assez promptement à saisir la fugitive ; le plus souvent elle est rebelle et exige avant de se rendre de pénibles efforts, une longue lutte. Alors le chasseur se dépouille de son *lamba*, s'en ceint fortement les reins et commence une course grotesque à la

poursuite de l'âme. Il se démène, court de l'angle du Sud à l'angle du Nord, revient au Sud, passe à l'Ouest, bondit à l'Est, et cela vingt fois en une minute ; il siffle cependant sans interruption, saute, se courbe, se relève ; on dirait cinq hommes éperdus jouant aux quatre coins dans la maison. La gourde rapide passe partout, effleure tout, suivie du chasseur et de son sifflet strident.

La pauvre âme, déjà affaiblie par le dédoublement, n'y tiendra pas longtemps ; la voilà haletante, épuisée. Elle cherche dans sa fuite un trou pour se blottir ; elle ne voit que celui de la gourde impitoyable. Elle s'y précipite pensant n'être ni vue ni entendue de son persécuteur. Hélas ! celui-ci a saisi le frôlement de son aile ; il s'arrête et tend l'oreille.

Un bourdonnement imperceptible à tout autre lui décèle la présence de la fugitive. Plus rapide que l'éclair, sa main applique aussitôt la feuille verte sur l'orifice de la gourde.

« Je la tiens ! » s'écrie-t-il.

Et il reprend haleine avant de terminer l'opération, car il n'en peut plus de fatigue ; et si l'âme ne s'était pas rendue, il allait tomber lui-même de lassitude et d'épuisement. Ne faut-il pas d'ailleurs laisser à sa prisonnière quelques minutes de réflexion.

Pauvre âme ! Elle réfléchit, en effet, dans le fond de cette gourde. Humiliée donc profondément de se voir réduite à un si étroit espace, à une si petite demeure, elle prend la résolution de passer chez n'importe quel individu que ce soit, dès qu'un rayon de lumière lui en fournira l'occasion.

Cependant on lui prépare son logement.

Son premier possesseur, enveloppé d'une longue toile blanche, s'approche et s'accroupit auprès du chasseur d'âmes. Celui-ci passe la gourde et l'âme qu'elle renferme sous la toile blanche, ferme toute issue et retire la feuille que le souffle de l'âme a desséchée.

La captive, de s'envoler à l'instant et d'entrer dans le corps qu'elle rencontre sous mêmes voiles qu'elle. C'est ainsi que le malade re-

trouve son ancienne compagne et, par suite, sa santé première.

Quant à l'heureux chasseur, il reçoit pour prix de ses sueurs la somme de cinq francs, ou de un franc cinquante centimes environ, selon les conditions de fortune de celui dont il a ramené l'âme.

Quelquefois le mpsikidy se contente d'exposer dans un endroit favorable la gourde largement ouverte et de faire couler au fond de la gourde un peu de miel. Mais avec cette méthode, l'attente est longue parfois, on préfère généralement donner l'assaut à l'âme et la prendre à la course, comme nous venons de le voir.

Dans les maladies graves, on simule aussi quelquefois avec des tiges de papyrus, un bosquet dressé à l'angle de la case appelé l'angle des ancêtres. On allèche alors l'âme avec du miel et du riz, et l'on dépose à côté un bassin plein d'eau où elle va se désaltérer et se mirer. Le malade s'y mire aussi. S'il y voit son âme et que celle-ci se montre disposée à rentrer au logis, la maladie n'aura pas une terminaison funeste; mais si elle s'obstine à voltiger de branche en branche, et refuse de revenir, le malade connaît par là même le sort qui l'attend. Il ne lui reste qu'à faire son testament et à prendre ses dernières dispositions.

Quand tout est réglé, il se fait porter hors de la case et on l'expose aux rayons du soleil, afin qu'il en jouisse à son aise une dernière fois. Il rentre ensuite pour mourir.

CHAPITRE V

Du séjour des ombres. — Évocation des morts. — Ramanenjana.

Du séjour des morts. — Les anciens Hovas n'avaient pas songé à créer des *Champs-Élysées* pour le séjour des âmes de leurs morts ; ces âmes, pensaient-ils, passaient un an environ à aller et venir de leur tombeau à leur case et de leur case au tombeau, et mouraient ensuite de la seconde mort, qui les replongeait dans le néant.

Au commencement de ce siècle, les Betsiléos amenés dans l'Imerina par leurs vainqueurs, y introduisirent la croyance à un séjour où les âmes des morts passent trois ans.

Ce lieu serait situé, d'après eux, au fond de leur pays, bien loin dans le Sud. Il porte en leur langue le nom de *Ratsy*, mauvais. Les Hovas lui ont donné celui d'*Ambondrombé*, pays où les roseaux abondent. C'est là que les âmes terminent enfin leur course, au royaume des morts.

Or, ce royaume des morts est une haute montagne, que couronne un énorme rocher abrupt, dénudé et dominant au loin la grande forêt des *Tanala*. Ses flancs sont couverts d'une forêt vierge comme il en reste encore quelques-unes à Madagascar. Des lianes innombrables, parfois hérissées d'épines, s'enroulent autour des arbres comme de gigantesques serpents, grimpent jusqu'au sommet, jettent d'un arbre à l'autre des ponts aériens, retombent, se relèvent et s'enchevêtrent dans les broussailles de manière à rendre le passage presque impossible. Les sangliers et les singes osent seuls s'avancer dans ces fourrés. Comme la montagne d'Ambondrombé se trouve sur la ligne de partage des

eaux, les rivières qui sortent de ses flancs se dirigent les unes vers le canal de Mozambique, les autres vers l'Océan indien. Sa position exceptionnelle, au-dessus de gorges profondes et impénétrables, de forêts humides et de marais pestilentiels, en fait le rendez-vous de toutes les vapeurs malignes des environs. Elles s'y condensent en épais brouillards, et alors que tout le pays d'alentour s'illumine et resplendit aux rayons d'un soleil étincelant, le rocher d'*Ambondrombé* est encore couvert d'un amas de nuages sombres, comme d'un manteau gris. Le peuple appelle ces vapeurs la *fumée des ombres*.

On raconte au sujet de cette montagne des faits merveilleux.

Jadis, au temps de la conquête, une armée en campagne passait non loin de là. Elle entend des salves d'artillerie qui saluent son approche, puis une musique militaire exécutant l'air royal. L'armée arrête sa marche, porte les armes et rend le salut. Le prodige parut de bon augure ; les Hovas furent en effet victorieux, et le général, au retour de son expédition, ne manqua pas de s'arrêter au pied de la montagne pour immoler des bœufs en actions de grâces. Au bruit du canon tiré par les vivants, se mêlèrent de nouveau les fraternelles détonations de l'artillerie des morts, et la musique d'Ambondrombé, pour la seconde fois, unit de même ses accords aux fanfares joyeuses des vainqueurs.

On raconte aussi dans l'Imerina l'histoire d'un jeune homme des environs d'Ambohidratrimo. Ce jeune homme tomba un jour dans une léthargie profonde ; sa famille le crut mort et commença les préparatifs de ses funérailles. Or, pendant ce temps, son âme voyageait et se rendit, paraît-il, à Ambondrombé pour visiter un de ses amis. Dès son arrivée à la fameuse montagne, elle aperçoit des milliers de personnes qui vaquaient tranquillement à leurs occupations de tous les jours : des jeunes gens en grand nombre erraient çà et là sans soucis, tandis qu'ici des jeunes filles retouchaient les tresses de leur chevelure et s'ajustaient comme pour une fête ; plus loin quelques vieillards appesantis par l'âge, accroupis à terre, le dos appuyé au mur

de leur case, réchauffaient aux feux du soleil leurs membres languissants. Le jeune homme ou son âme s'engage alors dans les rues d'une ville au milieu de laquelle se pressaient de nombreux habitants, et finit par arriver au quartier et à la case qu'habitait son ami.

Le premier étonnement passé et les salutations d'usage échangées : « Que signifie donc, demande le nouveau venu, tout ce que je viens de voir ? — Ne sais-tu pas, lui répond son ami, que tu es entré dans le séjour des ombres. Toutes les âmes, aussi bien celles des hommes que celles des brutes, des plantes, des maisons, des rizières, en un mot tout ce qui a existé un jour à Madagascar se trouve ici. »

Mais déjà les ombres entraient dans la case et s'attroupaient autour de l'âme de l'étranger nouvellement arrivée dans leur séjour. Elles paraissaient affamées de nouvelles et commençaient à lui en demander de tous côtés. Leur curiosité s'accrût avec les réponses qu'elle leur donna et devint bientôt importune au delà de toute expression. L'âme du pauvre jeune homme en était accablée, et elle se sentait d'ailleurs tellement pressée par la foule des ombres, qu'elle ne savait où se mettre pour leur échapper. La voilà donc se juchant sur la claie du séchoir qui surmonte tout foyer malgache. Elle eut l'agrément d'y être enfumée jusqu'au soir. Et on ne lui servit d'ailleurs au repas que l'âme du riz, nourriture unique des morts à Ambondrombé. Ce dîner peu substantiel acheva de la dégoûter du pays. Elle s'échappe donc au plus tôt, à demi morte de fatigue et de faim, franchit les marais, et revient chez elle en toute hâte.

La première chose qu'elle rencontre en entrant dans son village, c'est son cadavre qu'on portait en terre. Inutile de dire qu'elle s'empressa d'arrêter le convoi et de réveiller sur-le-champ son corps de sa trop longue léthargie, au grand ébahissement de tous les parents, voisins et connaissances.

Cette âme, heureusement, n'avait été séparée de son corps que d'une manière transitoire. Toutes les autres âmes définitivement séparées de leur corps et qui se rendent à Ambondrombé, qu'elles viennent de

loin ou de près, doivent demeurer uniformément un an en route avant de l'atteindre.

Le maître et seigneur du triste séjour des ombres réside au centre du nuage qui couvre le sommet du rocher. Chaque jour il envoie des officiers aux quatre portes, situées aux quatre points cardinaux, pour recevoir et introduire les nouveaux venus, et les distribuer dans leurs quartiers respectifs, selon leur caste et leur condition.

Certaines âmes n'arrivent pas seules, mais escortées par les âmes des bœufs tués à leur enterrement. Avoir des bœufs tués à son enterrement est un privilège qui, de droit, n'appartient qu'aux grands chefs ou à ceux qu'ils ont voulu honorer. Ainsi, quiconque se présente aux portes d'Ambondrombé, suivi de l'âme d'un bœuf au moins, est assuré d'être reçu et traité avec distinction; les autres sont logés avec la populace et les esclaves. Voilà pourquoi les Malgaches tiennent tant à ce qu'il y ait des bœufs immolés à leurs funérailles.

La montagne d'Ambondrombé est divisée en trois zones circulaires égales, comprenant chacune un tiers de sa hauteur. Durant la première année, les âmes habitent la zone inférieure; elle montent ensuite à la seconde zone, et arrivent, vers les commencements de la troisième année, au sommet du rocher, dans la région du nuage qui le couronne.

La quatrième année elles meurent.

On ignore si le seigneur d'Ambondrombé les anéantit ou s'il les dévore et se les incorpore.

Durant les trois ans que dure une vie d'ombre, chacune garde ses habitudes passées : l'ombre du militaire prépare pour les jours de revue l'ombre de son mousquet ; l'ombre du général fait défiler ses bataillons d'ombres, au son de l'ombre d'un tambour ; l'ombre d'un avocat pérore devant des ombres de jury, et pour la ruine des ombres de ses clients ; l'ombre de l'esclave y porte l'ombre de son maître sur une ombre de palanquin ; aux âmes des portes, les âmes des canons sont braquées; les ombres des servantes reviennent de la

fontaine, portant l'âme de leur cruche pleine de l'âme de l'eau.

On raconte aussi que lorsque les souverains sont aux portes de la mort, des ombres choisies sont envoyées d'Ambondrombé au-devant d'eux ; on les voit errer autour de la capitale et annoncer le deuil prochain par les feux de leurs torches lugubres. Ce sont sans doute les feux follets courant au-dessus des rizières à certaines époques de l'année. Toujours est-il qu'en les voyant, le peuple croit au présage de la mort prochaine du monarque, et que ceux-ci eux-mêmes sont terrifiés par ces feux.

Ambondrombé inspire aux Malgaches une terreur religieuse. Sa forêt est sacrée; jamais les indigènes n'y ont porté le feu, ni la cognée ; et personne n'oserait pénétrer dans ses épais fourrés. On dit que ses arbres parlent et peuvent donner la mort.

Autrefois cependant, si l'on en croit la légende, un jeune homme eut le courage de se rendre à Ambondrombé en traversant la forêt et réussit à mener à bonne fin sa téméraire entreprise. Il voulait consulter son père sur une affaire très embrouillée, dont dépendait le sort de sa famille. Après de grandes difficultés et de grandes fatigues, il arriva enfin à l'enceinte sacrée. A peine a-t-il fait quelques pas, que des voix se font entendre : « Qui va là ? » Ses cheveux se dressent sur sa tête, et une sueur froide couvre ses membres ; mais domptant son émotion, il répond :

« C'est moi ! » et il se hâte de décliner son nom et ses titres de noblesse. « Que viens-tu faire ici ? — Je viens consulter mon père sur une affaire très importante. — Quel est ton père ? Comment est-il fait ? — C'est un tel ; il est court de taille et rouge de figure. — Avance donc car le voici qui joue au *fanorona* (sorte de jeu de dames ou de trictrac) là-bas au pied de ce grand arbre qui ombrage la place de son quartier. »

On ajoute qu'après avoir consulté son père, le jeune homme reprit le même chemin pour revenir sans encombre, mais non sans peur, au milieu des vivants.

Lorsqu'une guerre est sur le point d'éclater, la forêt, dit-on enfin, s'illumine toutes les nuits. On peut même alors voir le mouvement et l'animation qui règne dans le royaume des ombres: chaque tribu se prépare à porter secours aux vivants, et fourbit ses armes ou s'exerce au combat.

Évocation des morts. — Les âmes des morts ne sont pas tellement attachées à leur séjour d'Ambondrombé, qu'elles ne voyagent quelquefois, et ne retournent visiter les vivants qui les évoquent.

Quoi de plus commun à Madagascar que leurs apparitions vraies ou imaginaires?

Les Malgaches distinguent à ce propos deux sortes d'apparitions ou visites faites par leurs morts, l'une de l'ombre, ou, ce qui revient au même, de l'âme toute seule; l'autre du spectre en chair et os. Chacun de ces deux genres de visite peut apporter bonheur ou malheur; et l'on reconnaît ce qu'elles apportent à la conduite que tiennent les morts. S'ils parlent et se conduisent en amis, l'augure est favorable; s'ils sont mélancoliques, ne proférant point de paroles, et semant le désordre sous leurs pas, s'ils oppressent ou obsèdent les vivants, s'ils les suivent dans les rues et à la campagne, ce sont des artisans de malheur, des malfaiteurs ou des sorciers.

Autant est désirable, d'après les Malgaches, la première espèce d'apparition, autant est à craindre la seconde; et dès l'ensevelissement des morts, chacun prend ses précautions pour se procurer l'une, et éviter l'autre. Avant de draper le mort dans ses lambas, chaque membre de la famille, ou l'un d'eux au nom de tous, dépose donc une pièce d'argent dans la bouche du défunt; cette pièce doit lui ouvrir les lèvres et lui délier la langue, lors de ses apparitions futures. Ce seul fait indique assez déjà quelle est l'erreur des écrivains qui ont assimilé la coutume malgache, dont il s'agit ici, à la coutume analogue pratiquée par les anciens aux funérailles de leurs morts. Personne en effet n'entendit jamais parler à Madagascar du Styx, ni de la barque à Caron, tandis que tout le monde tient au contraire à

ouvrir la bouche de ses parents défunts lors de leurs apparitions.

Ce résultat s'obtient presque infailliblement, dit-on, si l'on accompagne la pièce d'argent déposée dans la bouche du défunt, d'une tabatière garnie de bon tabac qu'on place à côté de lui; mais il faut pour cela que le parent mort ait eu l'habitude du tabac, pendant sa vie. Or quel Malgache ne l'a pas? Ces précautions prises, on attend les apparitions avec l'assurance la plus complète, souvent même avec impatience.

Pour quelques-uns elles commencent à avoir lieu dès le jour des funérailles, pour d'autres seulement au bout d'une année, quelquefois plus tôt, d'autres fois plus tard.

Au dire des Malgaches, les parents morts viennent s'entretenir avec leurs enfants, qui reposent à la place où jadis ils ont eux-mêmes pris leur repos; ils montent à l'étage, redescendent et inspectent toutes choses dans leur ancienne case. On les voit manger l'âme du riz ou celle du miel qui leur est servi, boire à la coupe commune, etc., etc.

Comment avoir des doutes sur la réalité de ces apparitions, puisqu'on retrouve alors pendant la nuit les mêmes personnes avec lesquelles on fut autrefois en rapport. C'est leur voix, leur figure, leur démarche, leurs manières, leurs habitudes : rien n'est changé à leurs traits et à leurs mœurs bien connus. Parfois ces chères ombres demandent un objet qui leur manque, un chapeau neuf, un lamba, une tabatière; on se hâte d'apporter l'objet réclamé au tombeau du défunt; et le lendemain, son ombre vient remercier.

Les maris reviennent consoler leurs épouses fidèles, et ne les laissent veuves que de nom.

Si elles enfantent dans leur veuvage, serait-ce douze ans après la mort de leur mari, la loi, fondée sur la foi en ces apparitions singulières, admet l'enfant au partage de la fortune du mort; bien plus, cet enfant peut être privilégié; et on pourra le choisir pour chef de la famille, au détriment des frères, nés du vivant de leur père.

Les apparitions de ce premier genre sont, aux yeux des Malgaches

des événements qui n'ont rien que de consolant. Ils aiment à se les procurer, et possèdent certains secrets pour cela.

Une mère, par exemple, inconsolable de ce que ses enfants ne sont plus, se lèvera doucement de sa couche, à l'heure où tout fait silence dans la nature, et les appellera de sa voix la plus tendre. Puis doucement, dans sa case à l'angle appelé angle de la prière, elle servira du riz ou du miel à ses chères ombres, ainsi qu'une coupe pleine d'eau pure; elle placera une lampe à côté, et, montant l'escalier qui conduit à l'étage, elle s'y accroupira, les yeux attachés sur son offrande.

Les chères ombres en effet ne tarderont point à paraître, elle verra leurs silhouettes se dessiner sur la cloison opposée, elle pourra les contempler avec amour, durant tout le temps de leur repas, et au départ, elle aura le bonheur de les entendre de leurs voix d'enfants la saluer en lui adressant respectueusement la formule habituelle du remerciement.

Nous venons de parler des apparitions consolantes ; il en est d'autres qu'on désignerait mieux sous le nom de récréatives : nous n'en dirons qu'un seul mot.

On sait que rien n'égale la passion des Malgaches pour les combats de taureaux, de chiens ou de coqs. Dans un passé encore bien récent, les souverains et les riches possédaient ici des animaux de combat, comme nous entretenons en Europe des chevaux de course; et ils avaient des esclaves au service de ces animaux pour les nourrir, les dresser et les conduire au combat. Or, il est arrivé parfois que des villages ont été réveillés en sursaut, par les cris tumultueux d'une foule d'ombres, qui se donnaient le passe-temps d'une de ces joûtes. A la faveur d'une vive lumière on apercevait distinctement dans la plaine des ombres de taureaux, qu'entouraient des ombres de spectateurs; des esclaves chargés de dresser leurs bêtes, les poussaient l'une contre l'autre, les encourageaient par le cri d'usage, les applaudissaient après un coup d'éclat, s'apitoyaient sur elles après leur dé-

faite; leurs mains caressaient le vainqueur, et soignaient les plaies du vaincu.

L'Européen qui lira ces lignes sourira peut-être d'un sourire d'incrédulité, et traitera ces récits de rêves ou d'hallucination. Nous avons les premiers éprouvé ces sentiments.

Ce que nous devons cependant certifier, c'est que les témoins de qui nous tenons ces faits parlaient sérieusement. Tous affirmaient avoir vu de leurs yeux, entendu de leurs oreilles, et ils appuyaient leur parole du témoignage des habitants de leur village, qui tous avaient vu et entendu comme eux: c'étaient des faits publics, et ils s'étonnaient fort de nous voir en douter et ne pas prendre au sérieux leurs étranges récits.

Voici d'ailleurs un fait analogue, et bien plus célèbre :

Le grand conquérant de Madagascar, Andrianampoinimerina, venait de passer de vie à trépas. Néanmoins, durant l'espace d'un an environ, on le vit continuer, dit-on, de tout régler à sa cour, comme par le passé. Au signal du couvre-feu, alors que la circulation est interdite dans le labyrinthe de casse-cou, qu'on appelle les rues de la capitale, il se montrait tout à coup dans l'enceinte intérieure du palais. La garde lui portait les armes, lorsqu'il faisait sa ronde à son ordinaire, donnant un mot d'éloge à celui-ci, un mot de blâme à celui-là, suivant les occurrences et le mérite. Il entrait ensuite dans ses appartements privés, et y faisait paraître des signes sensibles de sa présence, malgré la garde quintuplée aux portes, et la consigne sévère de ne laisser entrer personne.

D'autres commandaient le jour, il régnait la nuit, et prenait à plaisir le contre-pied des ordres donnés le jour. Dix mille vétérans, qui se sont succédé dans la garde du palais, se portent comme les témoins de ces faits, et assurent avoir mille preuves de leur réalité objective.

Un mot encore, pour finir, sur les apparitions désagréables et les moyens de s'en débarrasser.

Nous avons dit que les visiteurs de mauvais augure se connaissaient à leur silence obstiné, au désordre qu'ils mettaient partout sur leur passage, à leurs obsessions insupportables, etc.

Ces signes une fois obtenus, il n'y a pas lieu de douter, et l'on doit aussitôt songer à mettre en fuite l'ombre de malheur; d'abord par les moyens simples et ordinaires, ensuite par les plus redoutables.

Il se peut en effet que ce soit un parent qui vient avertir ainsi quelqu'un des siens d'un danger imminent auquel celui-ci ne songe pas. Le sacrifice d'un coq dont on lui offrira la tête, suffira pour conjurer le péril et faire cesser l'apparition.

Le fantôme persiste-t-il à molester la maison, il faut s'armer de haricots et de tout petits débris de pots cassés, et dès que l'ombre reparaît, la harceler sans relâche avec cette mitraille de nouvelle espèce. On peut être sûr, pourvu que ce ne soit pas l'ombre d'un parent, qu'avant cinq jours elle aura entièrement disparu. Mais si le visiteur désagréable et obstiné est un parent, c'est un signe manifeste qu'il était sorcier. En pareil cas, un honnête Malgache se garde de rendre son déshonneur public, il tient secrètement conseil avec les membres les plus discrets de la famille, et désigne avec eux le plus capable de ne dire que ce qu'il faut.

Investi d'une pareille mission, celui-ci va trouver le mpsikidy, et le met au courant de l'affaire, autant qu'il le juge convenable. Le mpsikidy lui déclare alors qu'elle victime doit être immolée pour sauver le membre de la famille poursuivi sans relâche par l'ombre du sorcier. Que la victime désignée soit un coq, un mouton ou même un bœuf, le sacrifice doit s'offrir au plus tôt. Le mauvais sort sera ainsi conjuré.

Les Ramanenjana. — Nous avons parlé de l'épidémie des *Ramanenjana* au premier volume de notre *Histoire de Madagascar*. (Tome I, c. XV.) Nous pensons toutefois qu'on ne sera pas fâché de parcourir ici, à la suite de ce qui vient d'être dit d Ambondrombé et des évocations des morts, le récit entier de cet épisode remarquable du règne de Radama II, tel à peu près que le traçait alors le P. Finaz dans son mémorial.

Vers la fin de février 1863, la discorde régnait à Ambondrombé, le séjour des Ombres. Mécontente de voir son fils rompre avec les traditions de sa politique barbare, l'ombre de Ranavalona Ire, de sanglante mémoire, menaçait, assurait-on, d'aller en personne le mettre à la raison. L'ombre de Radama Ier, au contraire, charmée d'apprendre que Radama II avait, lui aussi, de larges idées de progrès, et qu'il faisait résolument entrer son peuple dans la voie de la civilisation, ne voulait pas que Ranavalona allât troubler de si beaux commencements.

Mais furieuse autant qu'elle pouvait l'être, l'âme de la vieille reine avait fait secrètement ses préparatifs de départ. Un beau jour donc elle partit soudain pour Tananarivo, suivie d'une nombreuse foule d'ombres, dont les unes accompagnaient seulement leur souveraine, tandis que d'autres portaient ses bagages. Au premier village qu'elles rencontrèrent sur la route, les ombres chargées des bagages passèrent leur fardeau aux vivants ; ceux-ci, à leur tour, le remirent à d'autres au village suivant, comme cela se pratique encore à Madagascar, où les colis royaux passent de mains en mains, et de village en village, jusqu'à ce qu'ils arrivent à destination.

Ainsi voyageait, disait-on, l'ombre royale. Les vivants réquisitionnés pour la corvée des bagages se sentaient tout d'abord saisis d'un violent mal de tête. Bientôt après leur apparaissaient les ombres de la suite de Ranavalona les entourant de leurs longues files, et leur assignant un paquet, avec ordre de le porter jusqu'au prochain village. Ces pauvres gens tombaient alors dans un état d'exaltation extraordinaire ; ils se mettaient à danser pendant une journée ou deux dans leur village et aux environs, affirmant qu'ils voyaient leur ancienne souveraine, et lui faisaient cortège. Ce temps écoulé, ils revenaient à leur état ordinaire, et le village retrouvait la paix.

C'est le 12 mars 1863 que la nouvelle de cette étrange contagion fut portée à Tananarivo par des gens qui venaient du pays des Betsiléos ; elle produisit une sensation profonde dans un peuple tout imbu d'idées superstitieuses. Cette impression alimentée chaque jour par

de nouveaux bruits, alla croissant jusqu'au 26 du même mois. Ce jour-là, on annonça que l'ombre de feu Ranavalona avait fait son entrée dans son ancienne capitale. Ce qui est certain, c'est que la contagion envahit la ville le 26, et qu'avant le soir, les visionnaires parcouraient les rues. Ils se disaient chargés d'un paquet invisible à tout le monde, qu'il leur fallait porter à la suite de Sa Majesté. Parfois leur négligence leur attirait de rudes corrections ; on les voyait alors se tordre, et pousser des cris comme sous l'impression de coups violemment administrés, et leurs larmes coulaient longtemps encore après la fin du châtiment. Leurs yeux rouges, leurs traits tendus, les firent appeler par le peuple, tantôt *Ramanenjana* (de *henjana*, tendu, raide), tantôt *Raménabé* (de *ména*, rouge, *bé*, grandement), et comme ils répétaient sans cesse le mot *maika* (pressé, je suis pressé), on les appela aussi *Ramaika*.

Le 29 mars, jour des Rameaux, tous les Ramanenjana s'armèrent de cannes à sucre, peut-être pour singer les catholiques qui, le matin, étaient sortis de leur église portant chacun leur rameau. Plusieurs champs de cannes furent ainsi dévastés. Peu après ce fut le tour des bananiers qu'ils dépouillèrent de leurs fruits, sans que personne osât protéger sa propriété contre les morts de l'escorte royale, chefs et inspirateurs des Ramanenjana. Grâce à cette impunité on vit bientôt la contagion du vol de la canne à sucre et de la banane gagner nombre de personnes fort bien portantes. Le produit de ces déprédations était entassé en partie sur la pierre sacrée qui s'élève au milieu de la place de Mahamasina, et sur laquelle Radama II avait été proclamé roi. L'ombre de sa mère était censée y avoir établi sa résidence.

Pendant le mois d'avril, tout fut en confusion dans la ville. On ne rencontrait partout que des Ramanenjana escortés d'une foule de gens qui chantaient et battaient des mains, allaient, venaient, s'arrêtaient selon le caprice de ces étranges malades.

Le secret d'une semblable comédie commença enfin à transpirer et

les moins clairvoyants devinèrent un complot tramé à l'ombre de cette agitation populaire. Des Ramanenjana avaient osé dire publiquement au roi que sa mère était venue le prendre pour l'emmener chez les morts; elle ne pouvait supporter que, par l'introduction des blancs dans leur pays, et par la tolérance illimitée de leur religion, il ruinât tout ce qu'elle avait établi dans le royaume. Le monarque, dès lors, aurait dû se tenir pour averti : d'un mot il aurait pu couper court à tout le mal. Mais ce pauvre prince aussi faible qu'il était bon et droit, mal entouré, mal conseillé, énervé par les délices d'une cour où s'étalait la plus infâme immoralité, ne tint nul compte de cet avertissement. En vain le P. Finaz, qu'il appelait son père et son ami, vint se jeter à ses pieds, le conjurant dans l'intérêt même de sa vie de mettre un terme aux complots qui se tramaient contre lui, et aux abominations qui déshonoraient sa cour; l'infortuné Radama promit tout pour se débarrasser des instances d'un ami sincère, et ne fit rien. Il continua à s'amuser sur ce volcan qui grondait déjà; et quand peu de jours après, le cratère s'ouvrit, il y tomba et disparut.

Les Ramanenjana donc ainsi laissés à leurs faits et gestes, sans que l'autorité semblât y prendre garde, voulurent bientôt que tout le monde les saluât. Quelques honnêtes gens, et parmi eux des Européens, ayant refusé de se découvrir devant les voleurs qui pillaient leurs jardins, et les polissons qui couraient les rues, des rixes s'ensuivirent. Alors intervint un édit royal prescrivant à tout le monde de se découvrir indistinctement devant tous les Ramanenjana.

Le 1er mai, Radama, conformément à son édit, courait tête nue à la suite de Jones, son fils naturel atteint lui-même de ce mal extraordinaire, et son peuple le vit parcourir en cet état les rues de sa capitale. La fin ne tarda pas à se produire.

Le 12 du même mois, les *Menamaso* ses favoris étaient traqués partout et massacrés comme des bêtes fauves, et le roi enfermé dans son palais par les rebelles voyait finir son règne avec sa vie, de la manière tragique que l'on sait.

Dès ce moment, les Ramanenjana disparurent; le lendemain on n'en rencontrait plus un seul, ni à la ville ni dans les campagnes. Ce n'est que l'année suivante, vers le mois de mars, qu'ils reparurent. Leur nombre s'accroissait rapidement, lorsque fut publié un édit de la reine Rasoherina, ordonnant de mettre aux fers quiconque se dirait atteint de cette maladie. L'effet produit par cet édit fut prodigieux, et la guérison parut générale. Les uns n'étaient en effet Ramanenjana que de nom. Ils feignaient d'être envahis par la contagion, afin d'en tirer leurs profits. Ceux qui étaient réellement sous l'empire de la maladie, furent gardés et cachés avec soin par leurs parents ou par leurs maîtres. Mais depuis cette époque, le mal n'a pas cessé de reparaître périodiquement chaque année, vers le printemps; il n'afflige plus cependant qu'un petit nombre d'habitants des campagnes.

Lorsque les Ramanenjana firent leur apparition en 1863, les avis furent partagés sur la nature de leur mal. Des médecins n'y voyaient qu'un état morbide ordinaire, qu'ils attribuaient aux exhalaisons du chanvre en fleurs. D'autres n'y découvraient autre chose qu'une simple maladie; ou du moins, une maladie où la puissance et la malice des anges déchus se trouvaient singulièrement mêlées, et qu'exploitaient adroitement l'habileté et la malice humaines.

Il est certain que de temps immémorial il a existé à Madagascar un mal que les naturels qualifiaient de *divin*. Ils l'ont appelé, selon les différents dialectes des provinces : *Tromba, Bily, Bilo, Salamanga*, etc. Ceux qui en étaient atteints voyaient les morts, croyaient avoir des services à leur rendre, dansaient en leur présence et couraient à leur suite, etc. Les Malgaches ont toujours entouré de respect les personnes atteintes de ce mal sacré, qu'ils attribuent à un agent invisible. Or quelle différence peut-on signaler entre le tromba diabolique et le Ramanenjana ? Nous avons peine à la saisir, tant les symptômes physiques et moraux sont identiques dans l'un et l'autre cas.

La crise s'annonce par une violente douleur de tête, le sang afflue

aux membres supérieurs, le pouls est vif et irrégulier ; le malade passe d'une extrême agitation à une prostration extrême. Il est saisi de frayeurs subites, ses paroles et ses gestes sont entrecoupés ; à sa démarche, on le croirait à moitié ivre. Ses yeux sont hagards et ne s'arrêtent sur rien de tout ce qui l'entoure ; il semble n'avoir plus conscience du monde visible, et ne s'occuper que d'un monde invisible avec lequel il se dit être en communication ; souvent il s'entretient avec des interlocuteurs que personne n'entend, ni ne voit, se soumet à leurs ordres, ou se débat pour y échapper.

L'accès peut durer d'un jour à trois mois ; il se termine par un bain froid ; le malade se rend à un lac ou à une rivière du voisinage et se jette à l'eau ; il est guéri ! Mais une douche froide donnée pendant la maladie ne le guérira pas. Il est aussi à remarquer que les personnes qui ne savent pas nager deviennent d'habiles nageurs durant leur crise, et perdent ce talent lorsqu'elles ont recouvré la santé.

Les autres facultés physiques sont aussi grandement surexcitées. On voit des Ramanenjana danser avec autant d'aisance sur l'arête aiguë du toit le plus élevé, que sur la natte des parquets malgaches. D'autres, portant un vase plein d'eau sur la tête, dansent, s'agitent, se trémoussent, plient leur corps en forme d'arc, s'inclinent en tous sens avec une rapidité prodigieuse, sans que le vase perde son aplomb et laisse répandre même une goutte d'eau ! Ils marchent nu-pieds sur les nopals et les euphorbes épineux, sans que leurs pieds subissent la moindre égratignure. Ils ne connaissent plus la peur ni la fatigue : de simples fillettes, faibles et craintives, iront loin, en pleine nuit, au tombeau de leur famille, et (sacrilège horrible aux yeux des Malgaches), y danseront montées sur la pierre qui le recouvre, jusqu'au matin.

Enfin, il est certaines extensions des puissances de l'âme qui semblent difficiles à expliquer dans les Ramanenjana, sans l'intervention d'un esprit étranger. Ainsi pour en donner un exemple, j'ai plusieurs fois entendu des enfants de douze à treize ans décrire, jusque dans

les moindres détails, les traits, le maintien, les costumes de personnages qu'ils disaient avoir devant les yeux ; et à cette exacte description, les anciens du pays reconnaissaient unanimement, soit le bisaïeul ou quelque ancêtre de ces enfants, soit certains de leurs esclaves familiers, tous morts, vingt ou trente ans au moins avant la naissance des visionnaires.

Ce mal peut se communiquer par sympathie : voir les danses des Ramanenjana, écouter les chants des gens qui les accompagnent, suffisent souvent pour déterminer un accès. Le sexe féminin, un tempérament faible où prédomine le système nerveux, un caractère mou, sans énergie, sont des prédispositions à cette étrange maladie ; mais rien n'y conduit plus sûrement qu'une vie voluptueuse et déréglée. Par contre, il est sans exemple qu'une personne d'un caractère posé et de mœurs pures en ait jamais été atteinte.

Un grand nombre de traitements ont été essayés, mais sans résultat encourageant. Les seuls remèdes qui aient obtenu un succès complet, soit pour prévenir l'accès, soit pour le guérir, s'adressaient au moral du patient. Ainsi, une volonté ferme et constante, opposée dès le début à l'envahissement du mal, l'a souvent arrêté. Ce remède devient impossible lorsque l'accès grandit, car alors la volonté du malade est paralysée, ou plutôt elle semble appartenir à autrui.

La crainte d'un châtiment sévère prévient et même guérit les accès : l'effet produit par l'édit de Rasoherina en 1864 en est une preuve. En voici une autre. Pendant la grande épidémie de Ramanenjana, en 1863, un riche propriétaire de Tananarivo fit appeler les esclaves qu'il avait à la ville : « Soyez Ramanenjana si cela vous plaît, leur dit-il, mais sachez que je n'en veux point chez moi. Voici donc l'unique traitement que je vous réserve, et il leur montrait des fers tout préparés ; vous n'en aurez point d'autre jusqu'à entière guérison : songez-y. » Parmi ses cinquante-deux esclaves aucun ne fut malade.

Un remède qui m'a toujours réussi, ajoute enfin le P. Finaz, et amenait chez les malades une guérison aussi prompte qu'efficace, c'est une

simple potion d'eau bénite, administrée même aux païens, et souvent à leur insu. Jamais le mal n'a résisté à l'emploi de ce moyen surnaturel.

Ces faits n'ont-ils pas une analogie remarquable avec ceux qu'on a recueillis sur le somnambulisme et le magnétisme des spirites ? Et de l'analogie des faits ne serions-nous pas en droit de conclure à la similitude des causes? Le lecteur en jugera.

CHAPITRE VI

Métamorphose. — Métempsycose.

Certains de nos savants d'Europe ne sont pas les seuls à répudier leur origine divine, afin de s'attribuer des ancêtres parmi les animaux. Longtemps avant une si importante découverte, due au génie civilisé de notre époque, plusieurs peuplades de Madagascar étaient arrivées instinctivement au même résultat.

On trouve en effet sur la Grande Ile des tribus entières, qui revendiquent l'honneur de descendre des singes de la forêt. Plus logiques seulement que nos docteurs, ils n'ont pas honte de tirer les conclusions pratiques de leur doctrine, et d'honorer comme des frères les descendants encore velus de leurs prétendus ancêtres.

Il est vrai, disent-ils, que dans l'histoire de cette métamorphose, du singe en homme, les détails se sont malheureusement perdus ou obscurcis. Mais le fait est là, ajoutent-ils, et tous les petits neveux du singe Babakoto se lèveraient au besoin pour en affirmer la vérité.

Voici néanmoins, à défaut de l'historique complet de ce grand événement, sa légende la plus autorisée.

Un condamné à mort, qu'on conduisait au supplice, eut la chance de s'échapper ; il s'enfuit à travers champs, poursuivi par l'exécuteur, un coutelas à la main.

D'aventure il parvient à gagner la forêt et à se jeter au milieu des broussailles, où il disparaît soudain au pied d'un arbre. Le bourreau cependant arrivé sur ses pas va droit à l'arbre, et, à sa grande surprise, ne voit plus devant lui qu'un gros singe grimaçant sur une haute branche.

« Voilà qui est étrange ! se dit-il, je poursuivais un homme condamné à mort, et je le vois devenir singe en un clin d'œil ! évidemment, c'était un innocent. »

Là-dessus il se retire. Quant à l'homme métamorphosé en singe, il s'enfonce dans la forêt, s'y allie avec ceux de sa nouvelle espèce, et devient la tige d'une famille nombreuse. La légende ajoute qu'au bout de quelque temps ses petits-fils naquirent hommes, des pieds jusqu'à la tête, et que leurs descendants forment une tribu nombreuse, établie à la lisière de la forêt, sur le versant oriental de l'île.

Les voyageurs qui traversent ces parages doivent s'abstenir de tirer sur le *Babakoto* sous peine de se créer, comme l'ont fait plusieurs, des affaires désagréables. Témoin le P. Pagès qui, tout en chassant quelques oiseaux dans la forêt, eut le malheur d'abattre un de ces hommes à évolution retardée. Fier de son coup, le bon père n'en fit point mystère ; il voulut avoir du sire au moins la fourrure. Mais il avait compté sans ses porteurs de palanquin ; ils réclamèrent à cor et à cris le cadavre de leur parent. Le père voulut plaisanter ; il comprit bientôt que rien n'était plus sérieux. Ses porteurs se révoltaient et se mettaient en devoir de l'abandonner seul, au milieu de la forêt. Il fallut donc venir à composition, et, avant toute chose, livrer le corps du Babakoto, qui fut emporté au prochain village où tous les honneurs de la sépulture lui furent solennellement rendus.

On lui fournit le suaire d'usage et son corps en fut respectueusement enveloppé. On y ajouta un double linceul fait de feuilles de raofia. Enfin il fut pieusement déposé dans une fosse creusée pour lui. Alors les cheveux dénoués en signe de deuil, on offrit au pauvre singe défunt le tribut accoutumé de pleurs et de lamentations, de chants et de sanglots. Quelques rasades de mauvais rhum terminèrent la cérémonie.

Il est un autre singe, ci-devant homme, dont la métamorphose fut sans retour. Il porte dans le pays le nom de *Rajako*, et il n'est point originaire de l'île : on l'y a introduit d'ailleurs. Il garde, dit-on, aux

femmes en général, une rancune profonde, pour la raison que voici :

Rajako, au temps où il était encore homme, avait uni son existence à une femme, dont la langue acérée entretenait la dispute au sein du ménage. Un jour, que le couple assis au coin du feu s'occupait à la cuisson du repas commun, une querelle s'engagea. La dame du logis tenait à la main une grande cuiller en bois, dont on se sert pour étaler le riz sur de larges feuilles de *ravinala*, vaisselle encore en usage dans certaines parties de l'île.

Or, l'infortuné Rajako, de par son destin, ne pouvait toucher, sans le plus affreux malheur pour lui, à l'ustensile de cuisine placé entre les mains de sa femme. Sur un geste qui lui parut menaçant, celle-ci crut nécessaire de se mettre sur la défensive : puis soit malice, soit précipitation, elle prit l'offensive et la cuiller maudite s'appliqua sur le visage du mari ! Aussitôt l'inflexible destin eut son cours : Rajako subitement changé en singe, gambada d'abord jusqu'à la porte, grimpa sur le toit de sa case, s'élança de là sur une branche voisine, et disparut dans les profondeurs de la forêt.

Sa veuve ne pleura point ; aussi Rajako a-t-il voué une rancune éternelle à elle et à ses semblables, et légué sa haine à sa postérité. Depuis lors, les fils de Rajako se plaisent à laisser la trace de leurs ongles, sur la figure des descendantes de l'épouse perfide ; et les femmes malgaches de leur côté redoutent la vengeance de ce singe ; car encore petites filles, elles ont souvent entendu raconter l'histoire de Rajako.

Le singe n'est pas le seul des animaux qui ait eu l'honneur de compter l'homme parmi ses descendants immédiats ; plusieurs autres tribus, sur divers points de l'île, font remonter au caïman la première origine de leur caste.

Par malheur les membres de la tribu, restés encore caïmans, ne perdirent point leur instincts féroces ; et ces goûts de carnivores les entraînèrent souvent à des repas fratricides, dont ils eurent lieu de se repentir. Leurs frères en effet devenus hommes, furieux de passer

sous la dent de ces parents dénaturés, résolurent de leur faire une guerre à mort, et en vinrent même à de sanglantes exécutions.

Après bien des représailles et des pourparlers, on consentit enfin de part et d'autre à un accommodement. L'homme jura de ne plus traquer le caïman, et le caïman de ne plus dévorer l'homme, son parent ; il devait se contenter à l'avenir des chiens ou des bœufs égarés. On ajouta la clause que tout caïman parjure serait empaló. Et ce pacte prit rang parmi les conventions les plus religieusement observées.

Hélas ! toutes les lois, tous les traités ont trouvé des prévaricateurs. Le caïman ne devait pas être plus parfait que l'homme. Souvent donc il transgressa le traité. Certains l'attribuent à son excessive voracité, d'autres à l'infirmité de sa mémoire, mise en défaut par sa prodigieuse longévité. Bref, que ce soit par oubli du pacte juré, ou injustice préméditée, ou reste d'habitude mal éteinte, le caïman mange encore les hommes.

Aussitôt qu'un délit de ce genre est commis, on le publie dans tout le canton. Le chef de la tribu ou, en son absence, quelque vieillard bien au courant des usages, se rend à la tête de la population, sur les bords du lac, séjour du criminel. Là, il porte une plainte en règle, contre les frères caïmans, leur rappelle le pacte solennel consenti par les ancêtres, leur reproche le nouveau crime commis contre la foi jurée, et les somme enfin de livrer le coupable, en le contraignant de mordre à l'hameçon qu'il jette aussitôt à l'eau, après l'avoir amorcé d'un quartier de bœuf. Chacun alors se retire pour faire les apprêts de l'exécution.

Le lendemain, le magistrat et le peuple reviennent sur le théâtre du crime, qui sera aussi celui de l'expiation. Les femmes depuis la veille ont filé ou tordu des cordes de soie ; chacune arrive en portant un peloton. Les hommes sont munis de cordes ou armés de pieux aiguisés, et durcis au feu. Tout est prêt; aussi bien le caïman coupable a été déjà livré par les siens, ou plutôt s'est livré lui-même. Le voilà pris au bout de l'hameçon. Et comment ne se fût-il pas

pris ? Vu son chiffre élevé, la population des caïmans du lac jeûne plus qu'elle ne voudrait. L'appas de l'hameçon a produit son effet. Avalé par un de ces affamés, il l'a rendu captif et impuissant, et le voilà maintenant entre les mains de la justice.

Dès que le monstre paraît sur l'eau, on le salue d'une huée formidable qui, répétée par les échos, annonce au loin le prélude de l'exécution. On le tire en terre ferme ; il a beau protester par d'énergiques efforts, des lacets à nœuds glissent sur la première corde et vont s'attacher à ses flancs et à sa queue. Toutes ces cordes tirées à la fois, et en tous sens par des bras vigoureux, réduisent à l'immobilité le coupable à demi suffoqué.

En cette pénible position, il lui faut subir d'abord le réquisitoire du magistrat qui commence par s'excuser d'être obligé de sévir contre un parent. Après avoir énuméré bien des considérants, et écarté ce que nous appelons les circonstances atténuantes, il arrive enfin aux conclusions : c'est la mort telle qu'elle a été décrétée par un article du pacte solennel.

Aussitôt on crie : haro sur le monstre.

Une forêt de pieux aigus s'enfoncent dans son ventre, déchirent ses entrailles, et malgré les contorsions et les ronflements désespérés du supplicié, finissent par avoir raison d'une vie extraordinairement tenace. Il est mort. Aussitôt la scène change comme par enchantement.

Le deuil et les pleurs succèdent aux cris de rage ; les cheveux dénoués flottent épars au gré des vents. Les femmes déroulant leurs pelotons préparés, s'approchent respectueusement du cadavre et, avec des gémissements, elles entourent délicatement de soie l'horrible bête depuis l'extrémité de la queue jusqu'au bout du museau. L'opération terminée, le cadavre est censé enseveli dans son linceul, et on le porte alors à son tombeau au milieu des lamentations usitées dans un deuil de famille. Sur sa tombe on élève un tumulus, et une grande pierre droite marque la place de la tête.

Certaines tribus, moins prétentieuses que celles dont nous venons

de parler ne s'attribuent qu'une origine canine. Elles auraient eu pour père un chien à museau court, à dents robustes, qu'on ne trouve point dans l'île ; le bouledogue sans doute. On ne sait quels furent ses premiers fils, ni comment ils devinrent hommes, on croit cependant que de ce chien vénérable sortit un couple d'hommes jumeaux pères de la tribu. Avant de mourir, ils maudirent ceux de leurs fils, qui allieraient le sang bouledogue à des castes étrangères. Leur prohibition est respectée encore de nos jours par leur nombreuse descendance appelé les *Antankaratra* ; ils peuplent les montagnes de ce nom, aux portes de la capitale. Ce sont des hommes noirs et trapus, têtus, assez bons so dats, magiciens renommés.

D'autres tribus dans le Sud prétendent descendre du sanglier, et déclarent pour eux sa chair *fady* ou prohibée.

Aussi cet animal pullule-t-il dans le pays ; on en rencontre des bandes immenses qui ravagent les récoltes, sans que personne songe à les détruire. Chacun préfère garder son champ jour et nuit pendant quatre mois, plutôt que d'assassiner son parent, le sanglier.

On trouve enfin des Malgaches qui se glorifient d'appartenir à l'espèce mouton. De là vient qu'ils ont cette chair en horreur. Toutes leurs maladies, toutes leurs infortunes ne fondent sur eux, disent-ils, que parce qu'ils ont, par inadvertance, touché à la viande ou à la graisse de quelqu'un de leurs frères les moutons, ou peut-être foulé aux pieds, sans le savoir certains flocons de laine tombés du dos de leurs pères.

« J'ai pu constater par moi-même, ajoute ici le père Abinal, leur répugnance pour la chair du mouton. Un jour que dans une visite à un village éloigné, mes élèves m'avaient suivi, je leur fis servir, vers midi, un plat de mouton au riz. Les espiègles, désireux de rire aux dépens de l'un de leurs compagnons, qui se disait issu du mouton, appelèrent ce plat un ragoût de chevreau, et lui en offrirent sans qu'il y prît garde. Le repas terminé on lui découvrit la fraude. Aussitôt une sueur froide le saisit, il s'affaissa sur lui-même, fut pris de nausées

violentes, et ses compagnons durent le rapporter au village, où il resta trois jours malade.

Si des quadrupèdes nous passons aux oiseaux, il n'en est pas dans toute l'île une seule espèce qui n'ait eu sa métamorphose en homme. Et nos pauvres Malgaches croient non moins fermement aux fables qui les leur donnent pour ancêtres, qu'à la lumière du soleil. Il est vrai que l'ennemi de la vérité ne travaille qu'à ravaler ses sectateurs et à leur faire perdre de vue leur divine origine, pour leur fermer le chemin du retour à Dieu.

Mais à quoi bon poursuivre davantage cette énumération ridicule ? Les faits que nous avons signalés ne suffisent-ils pas amplement à établir auprès de nos lecteurs l'existence de la croyance à la métamorphose dans l'île de Madagascar ?

La foi à la métempsycose n'est pas moins universelle. Tous les naturels, à très peu d'exceptions près, admettent qu'il est des individus, des peuplades mêmes, dont l'âme émigre à la mort, pour aller se fixer dans le corps d'une bête ; mais les Betsiléos, et certaines familles éparses sur quelques points de l'île, sont les seuls à croire au passage de leur propre âme dans le corps d'un animal.

Chaque âme de Betsiléo a son domicile assigné d'avance, en raison de la race et de la position sociale de l'individu qu'elle animait de son vivant. Les nobles voient leur âme entrer dans le corps des *Fanano* ou serpents boas ; celles des roturiers vont se loger dans le corps des caïmans ; les *lona*, espèce d'anguilles, reçoivent les âmes du petit peuple.

Voici comment s'opère, pour les grands seigneurs, cette transmigration.

Quand un noble doit passer de vie à trépas, l'entrée de sa demeure est interdite à tout le monde, excepté à sa famille et à ses esclaves. Son corps, enveloppé de tissus de soie, est attachée debout au pilier central de la case. Sous ses pieds, on met un vase d'argent ou de porcelaine ; ce vase est destiné (que les délicats nous pardonnent les

détails répugnants, mais nécessaires dans lesquels nous allons entrer) à recevoir le liquide en putréfaction, qui ne tarde pas à suinter du cadavre à travers les étoffes dont il est enveloppé.

Un pareil travail de décomposition ne se fait pas sans engendrer des gaz qui affectent péniblement l'odorat. Les personnes qui veillent près du mort (car on ne le laisse jamais seul), se défendent contre ces impressions, en se maintenant dans un état d'ivresse habituellement au-dessus de la moyenne.

Lorsque le noble pendu s'affaisse, on le redresse en serrant davantage les sangles qui le retiennent adossé au pilier. Au bout d'un certain temps, le liquide du vase placé sous ses pieds fourmille d'habitants divers ; l'infection devient insupportable. Mais on veille toujours et on s'enivre plus fort.

Enfin, paraît dans le vase qui déborde d'une manière horrible, une grosse larve à la tête noirâtre. A quelle espèce appartient-elle ? Peu importe ; toujours est-il qu'elle a bientôt massacré et dévoré toutes ses compagnes.

C'est l'âme du noble défunt ! Elle a terminé son passage, et la voilà enfin dans le corps d'un boa en germe ! On emporte alors seulement les restes suspendus au pilier, détritus sans valeur de l'œuvre déjà accomplie, et on les enterre. A la larve tout l'honneur. La parenté fait publier la transformation du ci-devant seigneur de la contrée ; et le peuple est convié aux fêtes du transport de la larve, soit au tombeau des ancêtres, soit à quelque étang sacré. Les grandes familles tiennent à donner à cette cérémonie une solennité extraordinaire, et ne reculent pas devant des dépenses folles, au risque de se ruiner.

Mais revenons à l'horrible larve, ou germe du serpent boa.

Devenu grand, le boa ainsi engendré, reconnaitra sa caste et sa famille ; et la famille le reconnaîtra aussi aux couleurs voyantes de sa robe, reproduction fidèle des perles colorées que l'on avait intercalées dans le tissu de son suaire.

Il est d'ailleurs destiné à prendre une grandeur colossale.

D'après l'opinion du vulgaire, il possédera un jour sept têtes et sept langues, et il sera entouré par une multitude d'autres bêtes, qui le garderont et le défendront.

Inutile de s'arrêter à ces fables. « En fait de bêtes, dit le Père Abinal, je n'ai jamais vu autour de ces serpents à une tête, que la foule stupide des curieux accourus pour leur parler : car lorsque le boa *Fanano* se montre quelque part, la population noble et roturière vient en masse interroger son parent ou son seigneur. Il n'est pas rare de rencontrer mille et même deux mille personnes faisant escorte au noble serpent, et discourant sur ses couleurs, son nom, sa ressemblance avec tel ou tel prince défunt : Quelle grâce dans ses mouvements, s'écrie-t-on ! quelle dignité dans sa démarche ! Il est plus majestueux qu'au temps où il était homme : ce n'est pas étonnant ; il porte en son sein tels et tels seigneurs, sans rivaux parmi nous pour la prestance et le bon goût.

« Pour l'intelligence de cette dernière phrase, il faut savoir que tout individu noble, n'est pas pour cela même appelé à subir la merveilleuse transformation dont nous avons parlé ; c'est le privilège des seuls chefs de la famille. Une fois devenus Fanano, ils donnent asile aux âmes de leurs nombreux rejetons, de telle sorte qu'un seul boa peut servir de demeure à une foule d'âmes.

« Quelquefois il y a des réceptions de Fanano au village. Quand il paraît, sa famille se porte à sa rencontre, étend sur son passage un beau tissu de soie et l'invite à s'y placer. S'il ne comprend pas, on l'y dépose avec précaution. Le chef de sa famille le salue au nom de tous, et ouvre le dialogue en ces termes : « Comment va mon seigneur ? » L'aïeul replié sur lui-même lève la tête et semble dire qu'il va bien. Son interlocuteur continue : « Voici votre famille restée digne de vous. Elle se propose de vous rendre les honneurs dus à votre rang. » Le Fanano lève la tête ; il consent évidemment à l'offre qui lui est faite, attendu que tout Malgache exprime son assentiment en levant la tête de bas en haut.

« On va immoler un grand et gros bœuf, en l'honneur de votre seigneurie. »Le grand-père ramène sa tête au centre de ses replis, et la fait glisser circulairement tout autour, en dardant sa langue. C'est qu'il ne se sent pas de joie : « Faites, semble-t-il dire par ce signe ; n'ajoutez rien, commencez au plus vite. »

« On l'emporte donc sur la place publique, au centre du village, et on l'y dépose sur une étoffe rouge. Le bœuf gras est immolé ; on lui en offre les prémices, en lui servant le premier sang, qu'il déguste avec complaisance. Cela fait, il enfonce de nouveau sa tête dans ses replis et recommence à dormir.

« L'assistance interprète autrement la chose, elle pense que le serpent a dit : « Merci, mes enfants, à vous les restes ; mangez, buvez, dansez, amusez-vous ; je vous écoute, roulé sur mon tapis. »

« On va le contenter, car les chants, les danses, etc., commencent aussitôt pour ne cesser qu'après complet épuisement des provisions, des jarrets et des voix.

« Alors pour congédier poliment la bête, on l'emporte en quelque lieu solitaire qui lui est consacré. Si quelque pied profane va fouler son domaine, on lui offrira encore le sang d'un bœuf pour calmer sa colère.

« Le boa est donc un animal sacré pour ce pays ; tout Betsiléo lui fait la révérence genou en terre, le front courbé, le visage caché entre ses mains, comme il fait pour son seigneur vivant. Jamais une main téméraire n'osera le frapper ; on croit que celui qui se rendrait coupable d'un tel crime mourrait sur le champ, victime de son audace sacrilège.

« Cependant je dois avouer que pour ma part, poursuit toujours le Père Abinal, j'ai tué deux Fanano ; et, chose merveilleuse, je ne m'en porte pas plus mal, quoique au dire des Betsiléos, je ne sois plus en vie, mais mort aussitôt misérablement.

« Mon premier exploit faillit bouleverser la province. Mes amis instruits de mes intentions impies, après m'avoir en vain supplié de ne pas courir ainsi follement à la mort, prirent le large au moment déci-

sif, de peur d'être enveloppés dans le châtiment qui allait fondre sur moi. Dire tout ce que j'entendis de malédictions, pendant que j'enlevais la peau de mon boa, est chose impossible ; deux mille langues n'étaient occupées qu'à les faire pleuvoir sur ma tête.

« Le soir on savait à dix lieux à la ronde que j'avait péri de malemort et huit jours après, la nouvelle de ma fin tragique, portée par les mille voix de la renommée, arrivait à la capitale ; on la publiait à la cour, c'est-à-dire à plus de cent lieues du théâtre de l'événement.

« J'avais beau paraître en personne au bazar ; les yeux de dix mille Betsiléos s'obstinaient à ne voir que mon ombre. Quelqu'un même vint me dire, croyant sans doute parler à mon successeur : Vous du moins, n'allez pas attenter à vos jours, comme votre prédécesseur qui a voulu tuer un Fanano.

« Plus tard, on répandit le bruit que j'étais cloué sur un lit de douleur, que je m'y tordais sous les étreintes du serpent comme un ver sous la cendre chaude. Rire de ces fables, et me montrer partout plein de santé, était peine perdue : je ne rencontrais sur mon passage que des hochements de tête, signe d'une parfaite incrédulité. Si, de mon vivant et sous mes yeux, il en a été ainsi, que dira la légende dans cinquante ans ? En attendant, voici ce qu'elle raconte de la fin de ce merveilleux serpent.

« Le Fanano croîtra jusqu'à mesurer quinze ou vingt kilomètres. Levant alors la tête, il pourra voir la mer, située à soixante milles de là. A cette vue, il s'élancera dans sa direction, entraînant dans ses vastes replis, les villages, les bois, les montagnes. Arrivé à l'onde salée, il s'avancera jusqu'à la haute mer. Là, son corps se bandera comme un ressort immense, puis, se détendant brusquement, il bondira et disparaîtra dans les profondeurs des cieux.

« D'autres Betsiléos pensent que le Fanano meurt comme tous les serpents, mais qu'il suffit de brûler son cadavre sur un bûcher, pour le voir, nouveau Phénix, renaître de ses cendres. J'en ai brûlé un

sous leurs yeux, pour en faire l'expérience : peine inutile : rien ne sortit du bûcher. »

Le menu peuple, dont l'âme passe chez les anguilles, use d'un procédé à part pour faciliter cette métempsycose.

Quand le décès a été bien constaté, on ouvre le cadavre du défunt, on en retire tous les viscères, et on les jette dans le lac sacré ; l'anguille qui en goûte devient le domicile de l'âme qu'elle avale avec la première bouchée. Il va sans dire que le Betsiléo se garde bien de manger cette anguille.

On trouve parfois de pauvres hères qui ne sont pas parvenus à effectuer complètement leur transmigration. Ces âmes, dont la métempsycose est à demi manquée, reçoivent un avorton de corps humain qui porte le nom de *Kinolo*. Les Kinolo sont donc plutôt des apparences d'hommes, que des hommes véritables. Leur corps, toujours monstrueux en quelque endroit, n'a guère que deux ou trois pieds de haut.

Celui-ci est creux et transparent comme une lanterne vénitienne ; cet autre est noir comme du charbon, et massif comme une enclume; quelques-uns sont percés à jour comme des cribles ; d'autres, vrais squelettes, n'ont que la seule peau, et sont munis d'un râtelier de caïman, armé de dents disposées comme dans un rateau. Ils vivent errants dans les maisons abandonnées, ou sous les saillies des grandes roches dont ils habitent les fissures.

Selon les Betsiléos, aucun animal ne reçoit l'âme des malfaiteurs, et des scélérats : elle se promène dans l'espace, et s'incorpore la douleur et la maladie. Ces âmes-douleurs sont fort redoutées ; l'une d'elles s'étant logée dans la dent d'un seigneur, celui-ci, suivi de tout son peuple, déserta son village, et alla en fonder un autre ailleurs.

En pareil cas, le roturier suit l'exemple du seigneur : il quitte sa maison, son village, son pays même, quand il pense que ces lutins lui font la guerre.

D'autres âmes enfin, celles des innocents sans doute, passent dans

des agneaux blancs, qu'on voit, la nuit, folâtrer au milieu de la plaine, ou brouter le gazon au flanc des collines.

L'âme des empiriques échoit à un tout petit nain mignon, du nom de *Kalanoro*, fameux par la connaissance de la nature et des simples. Il est le génie des médecins, qui ne manquent pas de l'interroger, quand leur art est impuissant, circonstance assez fréquente à Madagascar.

A la mort de ces différents animaux, les âmes qu'ils logeaient s'en vont on ne sait trop où: au néant, disent les uns; à *Ambondrombé*, séjour des morts, disent les autres en plus grand nombre. Bien peu encore ont voulu comprendre qu'un sort plus heureux et plus noble est réservé à leur âme, créée pour voir et posséder Dieu, sans distinction de nobles ni de roturiers.

CHAPITRE VII

Le culte des ancêtres. — Les Vazimbas. — Le culte de la pierre. Les sampy.

Le culte des ancêtres. — De ce que Dieu est connu à Madagascar, et considéré généralement comme le Seigneur créateur de toutes choses, il ne faudrait pas conclure que son culte occupe la première place dans le cœur des indigènes. Cette première place, les morts la possèdent de temps immémorial, et le christianisme aura bien de la peine à les en déloger pour la rendre à Celui qui y a seul droit.

Bien que les Malgaches comprennent, dans leur culte envers les morts, tous leurs parents dont le tombeau de famille a reçu la dépouille mortelle, leurs hommages s'adressent néanmoins, d'une manière toute spéciale, aux ancêtres fondateurs de la famille.

Dans la pensée de leurs descendants, ces vénérés ancêtres, trépassés depuis longtemps, et réunis à la divinité, conservent toujours la direction de la famille, avec un pouvoir illimité ; ils s'intéressent à tout ce qui la touche, et la gouvernent avec une justice vigilante.

Si, d'une part, ils ne manquent pas de combler de bénédictions un neveu qui fait honneur à leur race, rend à ses ancêtres le culte qui leur est dû, respecte leurs volontés et leurs goûts (les morts, paraît-il, ont les mêmes goûts que lorsqu'ils étaient vivants) ; d'autre part ils savent appeler un trépas inévitable sur un descendant qui ferait honte à leur sang, sur un fils rebelle aux ordres de ses ancêtres, insensible à leurs avertissements. Oui, à leurs avertissements ; car les morts peuvent, comme nous l'avons vu, venir se mêler encore à la famille qu'ils ont quittée, faire leur ronde à certaines heures de la nuit,

et par conséquent avertir, donner des conseils. Malheur à qui n'en tiendrait pas compte ! Prospérité à qui s'y soumet !

C'est donc un principe reçu à Madagascar : tout succès, toute joie ou bonheur inespérés découlent des ancêtres, heureux de récompenser ainsi la fidélité de leurs descendants. La mort au contraire, ou un accident quelconque arrivent-ils à l'improviste, c'est encore l'œuvre des ancêtres, irrités contre des neveux indociles, qui négligent surtout d'exécuter les dispositions testamentaires de leurs parents.

Qu'un jeune homme, par exemple, tombe malade et meure, après avoir hérité de son père ; un Européen n'apercevrait dans ce fait rien d'extraordinaire : la mort moissonne les héritiers comme les autres. Les Malgaches sont d'un autre avis : amis et ennemis, riches et pauvres, instruits et ignorants, répéteront à l'envi que le défunt a été frappé pour n'avoir pas rempli les intentions de son père. « Son père l'a étouffé ! lui a tordu les entrailles ! Les voisins le savent : On a entendu ce triste combat. On a vu sur le toit de la case comme deux yeux brillants d'un rouge de feu. »

Il faudrait des volumes pour rapporter toutes les anecdotes de ce genre qui se racontent sans cesse, et très sérieusement, dans les familles, et sont données comme preuves indubitables de la puissante intervention des ancêtres dans les choses d'ici-bas. Il y a peut-être là un témoignage de piété filiale, mais il y a surtout beaucoup de supercherie et de superstition diabolique, voire même une sorte d'idolâtrie.

Les formules des prières adressées aux ancêtres sont en effet calquées sur celles qu'on adresse au Dieu créateur. Néanmoins, on pourrait peut-être dire, ce me semble, que la pensée distingue ici ce que la langue confond ; les Malgaches ne regardent pas leurs ancêtres comme les auteurs, mais comme les dispensateurs des biens qu'ils croient en recevoir ; de là, leur proverbe : « Demandez par les ancêtres le bien que Dieu seul fera. »

Dieu seul est l'auteur de tout bien, mais il a pour trésoriers les

ancêtres, sur lesquels il se repose entièrement pour la distribution de ses grâces.

Considérée à ce point de vue, la pratique de l'invocation des ancêtres serait plutôt la parodie satanique du culte de nos saints, que du culte de la divinité.

Quoi qu'il en soit, les Malgaches demandent à leurs ancêtres tout ce que Dieu peut donner ; et les Malgaches ne se font pas faute de leur demander toutes sortes de biens ; tout, excepté la vertu inconnue dans le pays et dont les ancêtres ne leur parlèrent jamais.

Les morts ont comme deux autels, où ils sont censés recevoir les vœux de leurs enfants, le premier à l'un des angles de la case malgache, le second au tombeau de la famille. L'un sert aux demandes ordinaires, l'autre aux prières plus importantes et dans les circonstances solennelles.

Un mot sur chacun de ces deux autels.

A l'angle Nord-Est de la case malgache, se trouve le lit ou du moins la place du lit. Les ancêtres ont jadis couché dans cet angle qui, suivant leurs idées, est tourné vers le principe des choses, le destin de la vie, comme nous l'expliquerons plus au long quand nous parlerons de l'astrologie malgache. Leurs âmes, par un reste d'habitude, hantent encore ce coin favori, aux heures où autrefois eux-mêmes avaient coutume d'y prendre leur repos. C'est donc tournée vers cet angle que la famille suppliante se prosterne ou s'accroupit.

On se recueille d'abord, puis on gémit, puis on pleure afin de ne laisser aux morts aucun doute sur la réalité des besoins de la famille. On chante ensuite, sur un ton monotone et mélancolique, les louanges de ceux dont on veut émouvoir la compassion ; enfin, on récite les formules de prières. Les larmes, les sanglots, les cheveux épars, le ton suppliant et le front prosterné dans la poussière sont autant de marques que les secours demandés sont urgents et nécessaires.

Parfois, on suspend à cet angle de la prière un os de bœuf ou de

mouton ; l'omoplate de ces animaux a, dit-on, une vertu souveraine confirmée par l'expérience. Pendant qu'on prie, l'os est hissé peu à peu jusqu'en haut ; la supplique est censé le suivre dans son ascension progressive, et lorsque l'os touche le plafond, la famille tend, vers le point où il s'est arrêté, les mains ouvertes prêtes à recevoir les grâces demandées. On recommence ainsi autant de fois qu'on le juge utile et nécessaire, et l'on répète chaque fois la demande jusqu'à ce qu'on soit exaucé.

Ces prières sont bonnes, mais celles que l'on fait aux tombeaux paraissent encore meilleures. En voici la pratique :

Quand les portes du tombeau s'ouvrent, on murmure tout bas sa demande en jetant de petits morceaux d'argent (unique monnaie malgache) sur les bancs de pierre où reposent les restes des ancêtres. Dans les grandes circonstances, la famille se pare de ses habits de fête, et se rend au tombeau précédé des instruments de musique.

Elle s'est munie d'une tranche de viande, taillée dans la bosse d'un bœuf. Cette viande est grillée, puis on la divise en cinq, sept ou neuf portions, toujours en nombre impair. La moitié de cette viande graisseuse est employée à oindre la grande pierre, dressée extérieurement à la tête du tombeau ; le reste est consommé sur place. Cette cérémonie s'appelle : « l'encensement des morts. » Les demandes sont ensuite formulées devant la pierre que l'on vient de graisser, et au pied de laquelle on enfouit quelques perles de verre ou un morceau d'argent.

Si quelqu'un vient ensuite à découvrir les objets ainsi cachés, on peut être certain qu'on a obtenu ce qu'on demandait.

Lorsque la prière est tout à fait solennelle, la supplique se chante avec accompagnement de fifres et de tambours. Pendant ce chant, un compère apporte adroitement un peu de riz cuit à l'eau et encore fumant, enveloppé d'une feuille de bananier, puis jouant la surprise : « Les morts accordent la requête, s'écrie-t-il, voyez comme ils ont servi le riz aux vivants. »

La musique cesse, et pour finir la cérémonie, les suppliants avalent le riz cuit, preuve du succès de leurs vœux. Cette preuve, cependant, ne semble pas suffire. On a toujours l'habitude de demander aux morts un signe qui fasse connaître que la prière est exaucée, mais on n'est pas difficile sur le choix de ce signe : Un coup de vent qui emporte en tourbillonnant quelques brins de paille ou le chapeau d'un des assistants; une sauterelle qui se heurte à la figure du priant ; une allouette qui s'envole, une motte de terre qui roule au bas d'un talus ; toutes ces circonstances insignifiantes ou autres semblables seront interprétées comme autant de marques indubitables du succès.

Dans certaines occasions, on gagne d'abord les bonnes grâces des morts en leur servant du riz et du miel. Lorsqu'on ouvre un tombeau pour y déposer les restes d'un membre de la famille décédé au loin, on immole deux bœufs, l'un pour les vivants, l'autre pour les morts, mais à ceux-ci on n'offre aucune partie de la viande : ils doivent, pour cette fois, se contenter de l'honneur.

Outre les âmes de leurs ancêtres, les Hovas honorent encore spécialement celles des Vazimbas. Nous avons déjà dit que par ce mot de vazimba, on désignait généralement le peuple aborigène de Madagascar.

« Ce peuple, disent les Hovas, doit un jour rentrer dans l'Imerina et le reconquérir. Il est donc sage d'en honorer les ancêtres à l'instar de ceux de la nation hova. » Dautre part, les âmes des Vazimbas diffèrent beaucoup de celles des Hovas. Elles résistent en effet au temps et ne meurent pas de la seconde mort. Blotties sous quelque pierre, sous quelques touffes d'herbes ou de roseaux, elles conservent leur haine contre les conquérants et attendent l'occasion de la vengeance. De là, elles lancent des fièvres et des maladies de toutes sortes sur ceux qui foulent sans respect les endroits où elles résident. Afin d'éviter un pareil malheur, les Hovas ont placé dans ces lieux terribles des marques particulières et sacrées, propres à les faire reconnaître du peuple superstitieux.

Les Vazimbas d'ailleurs, comme les autres morts, possèdent autant de pouvoir pour faire le bien que pour nuire à ceux qui les outragent. Naturellement ils ont plus d'inclination à nuire, puisqu'ils sont les ennemis des Hovas ; mais ce ne sont pas des ennemis insensibles aux bons procédés. Aussi leur offre-t-on des prières et des sacrifices afin de fléchir leur rancune et même de se les rendre favorables. On vient leur demander conseil, on les prie pour obtenir fortune et postérité. On leur offre une sorte de perles blanches, qu'on dépose sur ce qu'on dit être leur tombeau, et on immole des coqs et des agneaux dont les pieds et la tête sont abandonnés dans les broussailles, ou mieux, suspendus à une perche plantée en terre.

Certains Vazimbas se montrent plus exigeants et veulent qu'on leur offre des bœufs en sacrifice.

Dans le culte qu'on rend aux âmes de ces puissants vaincus, on a égard au rang qu'ils ont occupé de leur vivant. Les princes vazimbas, appelés *Ranakandriana*, sont, en effet, restés princes riches et puissants parmi les âmes. On parle de leur magnanimité, de leur bienfaisance ; noblesse oblige partout. Les roturiers, les gens du peuple ont gardé leurs basses passions : ils sont haineux, jaloux et vindicatifs.

Ces Ranakandriana résident au sommet des grands rochers, à l'ombre des grottes silencieuses, ils hantent aussi les bosquets plantés dans les hauts lieux, tandis que les Vazimbas du peuple s'embusquent auprès des fontaines, dans les joncs des marais ou au bord des fleuves.

Les Ranakandriana se firent voir, dit-on, à Ranavolona Ire, sur les rochers qui dominent les rives du lac Itasy : ils avaient choisi ce lieu pour y prendre leurs bains. La reine leur fit présent d'une pièce de pourpre, couleur réservée aux princes de race royale.

Les Vazimbas vulgaires se montrent aux gens du peuple ; il paraît que les laveuses et les pêcheurs surtout ont part à leurs faveurs. On dit même qu'ils leur apprennent l'art de vivre dans l'eau : leurs adeptes peuvent alors se promener comme les poissons, sous les ondes du

fleuve. Tel Malgache, assure-t-on, y passe jusqu'à vingt jours pour pêcher aux anguilles ; après ce temps, il reparaît chargé d'un butin fabuleux. Une esclave, après avoir mené trois jours une vie de naïade, s'en est dégoûtée, et est revenue, on ne sait pourquoi, reprendre ses fonctions d'esclave.

Mais qui fut plus malheureuse que la pauvre *Ranoro?* Les Vazimbas lui avaient jeté un sort : Elle ne devait jamais , sous peine d'un affreux malheur, entendre prononcer devant elle le mot *sira* (sel). Son mari, hélas ! dans un moment d'oubli, ou peut-être de dépit, le prononça deux fois dans sa demeure ! A l'instant, le sort s'accomplit. *Ranoro* plongea dans l'eau du lac et se changea en nymphe. Depuis dans sa colère, assez innocente du reste, elle se venge sur tout passant chargé de sel, en jetant son fardeau dans l'eau ou le faisant fondre à l'instant.

Les habitants d'Andranoro, le vilage de Ranoro, évitent encore avec soin de jamais prononcer le mot *sira*, mais ils se servent de synonymes tels que *Fanasina Farao*. Il paraît que si le mot fatal était prononcé la malicieuse Ranoro emporterait à l'instant tout le sel du village.

On évoque les Ranakandriana au son du *valia* (guitare faite avec le bois d'un bambou nommé lui-même valia). Du fond des cavernes qu'ils habitent, ces princes vazimbas rendent leurs oracles par paroles distinctes et articulées à trois reprises différentes. Mais il faut d'abord leur ouvrir la bouche par un petit présent en argent. Sans argent, point d'oracle.

Sous le règne de Radama Ier, le plus fameux de ces Ranakandriana avait élu domicile au fond d'une grotte obscure, perchée à l'extrémité d'un rocher désert. L'endroit était favorable aux mystères.

Un jour Radama lui-même se présente, expose sa demande et offre en présent une grosse pièce d'argent ; aussitôt une main s'étend pour la recevoir. Le roi la saisit brusquement et, par une violente secousse, amène à ses pieds un homme qui évidemment n'était

point Ranakandriana ; il fut exilé au loin et son antre fut renversé.

Les Vazimbas passent aussi pour d'excellents empiriques ; leurs cures sont étonnantes, mais ils ne guérissent que les maux envoyés par eux-mêmes. Ils prescrivent généralement force abstinences ; et malheur à qui ne les observe pas ! Celui-ci est devenu maniaque ridicule, et tel autre porte la tête de travers, pour les avoir négligées avec mépris.

Nous transcrivons ici une prescription des Vazimbas, très communément employée et fort connue de tous les Malgaches. « Que le malade prenne un têt de cruche de forme circulaire, y trace des lignes droites allant du centre à la circonférence, et le dépose ensuite dans un endroit désigné. Là, il récitera les litanies de tous les sorts et maléfices connus ajoutant au dernier nommé : ils sont tous partis dans telle direction, et il prendra lui-même la fuite dans la direction opposée ; aussitôt le vent emportera le mal, en emportant les sorts qui l'occasionnaient. Rentré au logis, le malade battra la caisse sur un morceau de ferraille avec un vieux couteau. Le jour suivant il reprendra le même traitement ; mais ferraille et couteau seront chauffés au feu. Pour terminer, il se frictionnera avec des plantes aromatiques jusqu'à ce que la guérison ou la mort s'ensuivent. »

Il est clair que dans les deux cas, le Vazimba s'en tire avec honneur : le malade guérit-il ? c'est le Vazimba qui l'a guéri ; vient-il à mourir ? c'est le Vazimba qui a exercé sa vengeance.

Le culte de la pierre. — Le Malgache, en faisant de la pierre un objet de son culte, ne l'a jamais divinisée en ce sens qu'il la crût Dieu. Il n'a jamais pensé qu'elle pût être la maison ou la prison de quelque divinité, mais il l'honore comme une puissance douée d'une action physique et morale aussi bien sur l'homme que sur les autres créatures.

Cette vertu, incluse dans la pierre par le Créateur de qui elle émane, y réside avec une liberté d'évolution, capable d'être activée, car elle est à la disposition de la pierre, à peu près comme est dans l'homme

la faculté d'agir. Tailler la pierre serait en amoindrir la vertu dans la proportion des parcelles détachées.

Aussi les anciennes pierres idolâtriques sont-elles vierges du ciseau, par la raison bien simple que le tout est préférable à la partie. D'autres diraient peut-être que le Malgache, peu ou point versé au temps ancien, dans l'art de la sculpture a forcément conservé dans ses pierres divinisées le type rudimentaire des temps primitifs.

Les pierres taillées sont toutes d'origine récente. Elles sont les témoins d'un événement, ou appartiennent au culte des morts.

La pierre représentant de sa nature la force, la durée, la stabilité, la permanence, l'immutabilité et autres attributs de Celui qui, de toute éternité, étant par lui-même, possède toute vertu, le démon devait s'en faire une arme contre Dieu et contre son Christ qu'elle représentait. Il n'y a pas manqué et nous allons parcourir ici rapidement, les différentes superstitions qu'il a attachées à la pierre en l'île de Madagascar.

Dans les temps reculés, les Malgaches, ignorant l'écriture, songèrent au moyen de conserver au moins l'histoire de la famille, en la confiant à des pierres qui, par leur dureté, pouvaient lutter contre cet opiniâtre démolisseur qu'on appelle le temps, et à travers les âges redire aux derniers neveux les hauts faits de leurs ancêtres.

Lors donc qu'un événement était jugé digne d'être transmis à la postérité, ou que la nécessité l'exigeait, la famille érigeait une *pierre témoin* qui lui servît de titre devant les générations présentes et à venir.

Au jour indiqué, par devant le peuple réuni, le chef se levait et dressait un procès-verbal consistant dans le récit historique du fait déjà connu de l'assistance. Ensuite apostrophant l'assemblée, il s'écriait : Ai-je dit vrai ? Sur la réponse affirmative de tous, il ajoutait : Vous êtes témoins. Et après une parole d'assentiment général, il conviait l'assemblée à un repas solennel.

En ces temps-là toute pierre représentant un souvenir recevait une

onction, et prenait ainsi quelque chose de sacré, propre à faire impression sur l'esprit des Malgaches.

Ainsi se sont transmis les contrats, les pactes, les droits de conquête, les prises de possession, les conclusions d'un jugement, les gains de procès, en un mot tous les souvenirs que les nations civilisées confient aux parchemins de leurs archives.

Le premier roi hova fut, dit-on, acclamé sur une pierre ; ce fut son investiture et son sacre. Son fils, héritant à sa mort du royaume de son père, en prit possession en montant sur la même pierre. Ses fils et petits-fils l'imitèrent ; ils furent souverains par la grâce de la pierre.

Chaque roi qui se déclarait indépendant ou se créait une petite monarchie quelconque, se hâtait de trouver une pierre pour y poser ses pieds, et se faire proclamer en forme.

Les *pierres à intronisation* se multiplièrent et, par elles, les rois reçurent le sceau de leur souveraineté.

Ainsi s'est perpétuée jusqu'à nos jours la prise de possession de l'autorité chez les Hovas.

A douze kilomètres environ au Sud de Tananarive, gît un gros bloc de pierre de forme ovale, renflée vers le milieu et déprimée à ses deux extrémités comme la navette des tisserands. Elle est connue sous le nom de *pierre enceinte*, non qu'elle porte postérité, mais bien chances de vie, force et santé pour ceux qui l'invoquent, et c'est ce qu'on lui demande avec la fécondité : son seul aspect indique assez que les onctions ne lui ont pas manqué.

On honore sous le nom de pierre *marchante*, celle qui, n'étant plus équilibrée sur sa base, se détache et roule, cherchant la place que lui indiquent les lois de la gravité, comme celle qui, violant ces mêmes lois, glisse en remontant, ou se meut dans la plaine sous l'action d'une force invisible. A Madagascar le démon n'a pas manqué d'égarer les esprits, en se faisant le moteur des masses inertes : la pierre prenait ainsi une vertu divine ; et le peuple la vénérait en trem-

blant, avec recours immédiat à l'onction et aux sacrifices; car ces mouvements désordonnés sont pour le Malgache un augure sinistre.

On consulte aussi la *pierre à échos*, dont la réponse est un oracle, ainsi que les *pierres gloussantes et caquetantes*. Les vieillards assurent qu'autrefois il y avait des pierres qui répondaient en gloussant. Le ton du gloussement et l'articulation servaient à l'interprétation. Un ton sec, brusque ou saccadé, annonçait le refus ou la colère. Le calme et la douceur de la voix présageaient que la demande serait accordée. Il est plusieurs de ces pierres qui au siècle où nous vivons ont reçu les honneurs du sacrifice et des supplications publiques ; car elles avaient parlé et fait entendre des mots inconnus, ce qui annonçait des malheurs pour le peuple et pour le royaume; il fallait donc les conjurer.

Les ancêtres avons-nous dit, plantèrent des *pierres bornes* de leurs propriétés. Ces bornes étaient des témoins séculaires dont le principal mérite consistait à garder et protéger le champ de la famille. Leurs petits-fils plus supertitieux, non contents de demander à ces pierres de vouloir encore continuer leur office, les supplient d'y ajouter la fécondité pour le champ ainsi gardé, et de donner tous les fruits de la terre, une bonne récolte de riz, de patates et de manioc.

Ils n'étaient pas rares, il y a quinze ans à peine, les vieux Malgaches qui faisaient ainsi des vœux à des pierres traînées et dressées par leurs propres mains.

Au temps des guerres civiles, les villages étaient entourés d'un fossé profond, muni d'un seul passage dont on fermait l'entrée, au moyen d'épaisses et longues pierres fichées en terre, et entre lesquelles on faisait rouler une autre immense pierre plate et ronde. Combien de fois ces *pierres portes ou protectrices* ont-elles vu les habitants du village leur adresser leurs supplications et leurs vœux. Quand ils sortaient de chez eux pour se rendre au bazar, ils s'approchaient respectueusement de la porte du fossé, et accostaient une des pierres à laquelle ils disaient doucement : « Voici une petite onction (et en

même temps ils oignaient le bord de la pierre avec l'index), donne-moi bon profit, et ce soir à mon retour, je t'oindrai plus largement.»

Si, grâce à la pierre, les affaires avaient été bonnes, fidèles à leur promesse, ils en payaient la réussite d'une nouvelle onction faite avec la main ; se passant ensuite cette même main graisseuse dans leurs cheveux et sur la cuisse, comme pour se communiquer la bonne vertu et la constance de la divinité, ils s'inclinaient respectueusement.

Si la pierre avait été sourde à leur prière, ils la frappaient du pied à leur retour, lui tournaient le dos et la payaient d'un petit sifflement de bouche assez strident, grave insulte selon les usages du pays ; mais il fallait bien apprendre à la pierre à se montrer à l'avenir plus favorable à leurs vœux.

On trouve aussi sur le bord des chemins force pierres plantées, d'autres gisant dans leur position naturelle ; la tête des unes et le dos des autres sont couverts de petits cailloux : ce sont des *diseuses de bonne aventure*. Elles ne parlent point et cependant elles répondent ; c'est au passant de les tirer de leur mutisme, et d'interpréter ce qu'elles annonceront.

Qu'il se munisse à cet effet de trois, cinq, sept ou neuf petits cailloux, qu'il les lance successivement sur la tête ou le dos de la devineresse. En reste-t-il quelqu'un ? l'affaire pour laquelle il a quittésa maison réussira, et le voyage qu'il entreprend sera heureux. Si de plus le nombre des cailloux ainsi suspendus est pair, tout ira à merveille ; la chance sera simplement bonne,s'il est impair ; qu'il se hâte au plus tôt de rentrer au logis, dans le cas où tous ses cailloux seraient retombés à terre, car le sort lui serait funeste : inutile de lutter contre la chance qui se déclare.

Il est certaines de ces diseuses de bonne aventure que l'on interroge les yeux fermés et un bâton à la main. Après trois ou quatre pas on donne le coup de bâton ; toucher la prophétesse, c'est avoir une bonne réponse ; on l'a mauvaise dans le cas contraire.

« Je sais par expérience, dit le Père Abinal, que ce sont là des puérilités fort sérieuses. Le premier jour d'un voyage de Tananarivo à Tamatave en 1866, il y eut consultation générale de mes douze porteurs, qui s'adressèrent à une pierre carrée, plantée tout près du chemin, et fort graisseuse. La consulte se fit au bâton : elle était facile ; cependant quatre y échouèrent. Novice encore dans la connaissance de leurs mœurs je crus à un jeu et je les regardais en riant. Ils agissaient fort sérieusement, et me le prouvèrent, car, un quart d'heure après, les quatre maladroits ou infortunés m'avaient abandonné. »

Tout rocher, toute pierre est propre au culte de l'homme, et apte, par cela même qu'elle est pierre, à recevoir ses prières et ses suppliques, sans que cependant toutes puissent avoir une égale vertu. Certaines ont toutes forces et tout pouvoir, d'autres au contraire n'ont qu'une seule propriété ; plusieurs en ont deux ou trois : de là des spécialités.

L'une est la *pierre au vertige ;* l'autre donne *l'aplomb*. Pourquoi ? on ne le sait pas, mais on le dit, parce qu'on l'a entendu dire, et on le croit. Cependant la raison en est naturelle ; je la donne de visu. Pour oindre l'une, il faut faire quatre pas fort périlleux, sur un filet de la dite pierre très lisse, qui domine le précipice. Arrivé au bout, le dévôt peut facilement sentir sa tête tourner, car il est perché sur l'abîme, le moindre écart peut l'y faire rouler ; tandis que pour oindre la seconde, il est nécessaire de s'accroupir sur ses talons, attendu qu'elle affleure à peine le sol. Dans les deux cas la grâce est sûre, puisqu'on la ressent tout en la demandant.

Il est des pierres auprès desquelles se passa ou fut annoncé un événement heureux ou malheureux ; on le rapporta à la pierre, qui depuis lors a la réputation de *bonne ou mauvaise chance*. On prie la bonne pour soi et ses amis ; on demande malheur à l'autre contre ses ennemis

Parmi les pierres à *vertu universelle*, la célébrité donne le premier

rang à celle qui est connue à Tananarivo, sous le nom de *pierre à chiffons*. C'est le type des pierres brutes et informes. Elle n'est qu'un fragment détaché par le temps, des grands rochers sur lesquels est assise une partie de la ville ; sous le rapport de la vertu, on ne saurait donc la comparer à toute la masse de la montagne qui supporte la capitale. Et cependant de quel respect n'est-elle pas entourée ? Dans l'opinion des gens du pays aucune des forces que la pierre en général peut recéler en ses flancs, ne fait défaut à celle dont nous parlons. Les Malgaches pensent qu'elle peut communiquer la fécondité aux champs et aux hommes, guérir les infirmités du corps et de l'esprit, donner chance et prospérité, bœufs et argent à ses dévots, ainsi que la force de vaincre leurs ennemis à cent lieues de distance et servir enfin de rempart à toute une armée en campagne. Il serait certes plus facile de compter les grains de poussière provenant des brimborions qui ont jadis décoré ses flancs que d'énumérer ses vertus !!!

La transmission de ses grâces s'opère surtout par son attouchement quoiqu'elle entende à distance, et exauce de loin. Jadis le client allait, à la faveur des ténèbres, s'asseoir sept fois sur cette pierre durant sept nuits consécutives. Ce mode de supplication était réputé souverainement efficace et infaillible.

A ce bloc informe, sont suspendus des chiffons de tout ce qui peut en fournir : chiffons de toile, de drap, de rabane, de feutre, de nattes ou de mille autres choses. Des cheveux coupés pour la première fois sur la tête d'un enfant, des grains de riz prémices de la récolte, des plumes, des parcelles de coque d'œuf, des poils de tout animal, des feuilles de chanvre, etc.

La graisse sert de colle pour la suspension de ces innombrables et immondes ex-voto si bizarrement assemblés. Le premier soleil, comme la première pluie, délivre le bloc de ces ornements qui se détachent et vont pourrir pêle-mêle sur le sol ; mais la superstition l'attife aussitôt de nouvelles décorations, aussi nombreuses, aussi dégoû-

tantes que les premières, destinées elles aussi à aller bientôt rejoindre la poussière des anciennes.

Non loin des bords du Mady, on voit, à côté du chemin, une série de grosses roches, surmontées de pierres de toutes dimensions amoncelées et disposées en tas. Ces pierres, dit la chronique, viennent de loin, et ont été déposées là par un seul homme, un soldat qui, ayant perdu son fusil, se trouvait de ce chef condamné à la peine de mort; il se voua, s'il en échappait, au transport de ces roches. La divinité l'exauça. Il ne fut pas ingrat. L'accomplissement de son vœu lui coûta plus d'un an de sueurs.

Autre superstition : Sur les bords de certains chemins fréquentés, on peut voir une multitude de petites pierres amoncelées çà et là par les voyageurs qui augmentent chaque jour le nombre de ces tas. Autant de pierres, autant de vœux formulés par les passants. Que de pierres ainsi lancées, la prière sur les lèvres, ont manqué leur but !

Ailleurs enfin sur quelque pierre, au sommet des montagnes, dans les bosquets et autres endroits solitaires, il n'est pas rare de rencontrer les pieds et la tête d'un coq, ou d'un mouton, qui auront été immolés à la suite d'un vœu fait à la divinité de la pierre.

Le Hova, mourant hors de l'Imerina, tient à être transporté après sa mort au tombeau de ses ancêtres, dans la terre sainte de sa province. Or, en temps de guerre, bien des corps sont perdus et ne remontent point au pays natal. La parenté dans ce cas dresse au défunt une pierre commémorative, représentant son corps. Il était naturel dès lors que certaines de ces pierres devinssent des talismans de famille, fussent, à ce titre, graissées et invoquées, et possédassent même une histoire plus ou moins authentique, quelquefois merveilleuse, toujours embellie par la crédulité des générations passées. Souvent c'est l'histoire d'un accident sans aucun rapport avec la pierre, plus souvent encore, une fable mêlée de surnaturel diabolique. Ecoutez la légende.

Ici, c'est une pierre qui, ayant parcouru quatre kilomètres dans la plaine, monta sur le dos de cette grosse masse, et après quel-

ques pourparlers, put s'y établir en paix. Là, une autre, portant malheur et mauvais destin dans ses dures entrailles, se fendit en deux pour le laisser passer. Celle-ci, roulant du haut de la montagne, hurlait comme un chien cousu dans un sac. Cette colline là-bas se démena tant et si bien, qu'elle rejeta l'énorme quartier gisant à ses pieds; car elle ne pouvait souffrir son destin de sorcier.

En passant au pied d'un pic granitique dominant toute la forêt, le Malgache met un frein à sa langue et se tait. C'est pour honorer la reine des roches qui réside là. Elle exige le silence aux environs de son palais, et envoie la foudre, la pluie et la grèle à qui ne le garde pas. Pour vous, blanc incrédule, parlez et riez : vos porteurs scandalisés ne vous écouteront pas; ils sont innocents de votre témérité. A la limite du terrain consacré, ils diront : pouah ! et cracheront : c'est pour vous renvoyer toute la culpabilité, et les effets de la faute.

Les vœux et les promesses à n'importe quelle pierre sont religieusement acquittés, car la croyance populaire tient pour sûr que la pierre se venge toujours par l'envoi d'un malheur ou d'une maladie. L'infidèle et le parjure sont infailliblement atteints; l'exécution de la promesse et l'accomplissement du vœu peuvent seuls les délivrer du mal qui a fondu sur eux.

Les faits appuyant cette croyance ne sont pas tellement rares qu'on ne pût en donner une série, ce qui n'est nullement surprenant : dans un pays où le diable règne en maître, il doit, avec la permission de Dieu, punir souvent l'infidélité de ses serviteurs.

Culte des Sampy. — Du culte de la pierre à celui des Sampy, ou des idoles, la transition est toute naturelle. Nous avons déjà vu, au chapitre des traditions historiques, quel accueil favorable reçut la fameuse Kalobé transportant le premier Sampy dans le pays des Hovas. Nous nous bornerons donc à étudier ici les Sampy en eux-mêmes, et dans le culte qu'on leur rendait.

Le vrai nom des Sampy est *Ody*, remède, préservatif, talisman. Le mot Sampy signifie qui est à califourchon. Ce nom leur fut donné à

cause de leur tenue habituelle : le talisman, enveloppé de linges avec deux bandelettes ou deux rubans pendant de chaque côté, est en effet juché au bout d'une hampe, sur laquelle il semble se tenir à califourchon (*misampy*).

Le Sampy peut être un objet quelconque, doué, ou censé doué d'une vertu surnaturelle. Cette vertu, bien qu'inhérente à l'objet, ne procède pas de lui ; elle lui est communiquée. Par qui? Est-ce un génie, un esprit qui l'habite? Le Malgache ne saurait trop le dire. Une fois convertis et baptisés, nos catholiques n'hésitent pas à y reconnaître le démon; mais les païens croient à une puissance surhumaine, unie à l'objet matériel qui constitue le Sampy; elle agit librement, comme l'homme, et si son pouvoir ne va pas jusqu'à changer les grandes lois de la nature, elle peut jusqu'à un certain point les suspendre et les vicier. Ainsi le Sampy ne saurait, par exemple, changer le cours du soleil ou de la lune; mais il peut en intercepter les rayons, s'en emparer, leur communiquer une influence heureuse ou funeste. Il a une vertu analogue pour les lois du monde moral.

Nous avons dit plus haut que d'après les Malgaches, la distribution des biens et des grâces, dont ils reconnaissent Dieu comme l'unique auteur, se fait par des agents intermédiaires, dont les uns sont bons, les autres mauvais. Le Sampy est l'auxiliaire de ces premiers intendants: telle est l'idée des grands docteurs de la nation. Quant à la masse vulgaire, elle ne voyait dans les Sampy que des êtres supérieurs, divins même, doués d'une double faculté : la faculté illimitée de faire le mal, et la faculté plus restreinte de faire le bien.

Aucun Sampy n'avait une vertu générale, aussi leur nombre égalait-il presque celui des recettes pharmaceutiques. L'un préservait de la foudre, un autre de la grêle, un troisième de l'incendie. Celui-ci était un charme qui retenait les esclaves au foyer et les bœufs à la crèche; celui-là faisait découvrir les voleurs, les enchanteurs et les sorciers. Il y en avait pour garder le royaume, conseiller le prince,

protéger les soldats, mettre en fuite l'ennemi, etc., etc. Les traditions relatives à l'histoire des Hovas sont pleines de faits merveilleux qui montrent la puissance des Sampy . Nous en avons rapporté quelques-uns seulement dans le court résumé de ces traditions, en la seconde partie de cet ouvrage.

Les Sampy royaux portaient le titre de *nourrissons princiers;* le souverain leur donnait des domaines et des gardes.

A l'exception du Sampy Zanaharitsimandry, qui avait le don de la parole, tous les autres rendaient leurs oracles, par le moyen de songes envoyés à leurs prêtres et gardiens; il y avait des rites déterminés pour provoquer ces songes. Mais il arrivait aussi fort souvent que le songe était dicté d'avance.

Les principales fonctions des Sampy royaux ou nationaux étaient deprévoir les événements, d'indiquer les moyens de conduire à bonne fin les dessins formés sous leur inspiration, et d'aider à leur exécution. Une fois à l'œuvre, le Sampy manifestait d'une manière sensible sa force divine, qui restait d'ordinaire à l'état latent jusqu'au moment de l'action. Ainsi par exemple, ceux d'entre eux qui faisaient découvrir les voleurs, les sorciers, les choses perdues, entraînaient leurs gardiens jusqu'à l'endroit où se trouvaient les coupables ou les objets volés; là ils s'arrêtaient.

On dit que des brigands célèbres furent appréhendés jadis par ce procédé, et subirent la peine de leurs méfaits.

Le peuple ne pouvait, sans la permission du prince, consulter les Sampy royaux; mais il en obtenait facilement de l'eau lustrale et des amulettes.

Au départ d'une expédition, Ramahavaly bénissait l'armée au moyen de deux fois sept officiers, lesquels aspergeaient deux fois sept fois chaque soldat, et leur donnaient, de la part du Sampy, un morceau de gingembre à mâcher durant le combat pour les rendre invulnérables.

Jamais les Sampy n'eurent de temple, ni d'autel. Sujets du roi, ils

ne pouvaient prétendre à des privilèges et à des honneurs que celui-ci n'avait pas. Un coffret était leur sanctuaire, un bâton leur piédestal, une case leur palais.

Dans les invocations solennelles, leurs noms étaient prononcés en dernier lieu.

On leur offrait des perles, de l'encens, et même des sacrifices ; ils en jouissaient de la façon suivante : Dès que l'encens était répandu sur des charbons ardents, on promenait le Sampy dans la fumée qui s'en élevait ; on lui offrait de la même manière les prémices du sang d'une victime par une promenade au-dessus du sang fumant.

Quand la victime était un bœuf, on plantait la hampe du Sampy, dans la plaie saignante de l'animal, et on l'y laissait longtemps, afin que le dieu pût à son aise s'enivrer des vapeurs de ce sang.

Que pouvait refuser le petit dieu à celui qui l'avait ainsi rassasié ?

Avant l'année 1869, où toutes les idoles furent condamnées au feu, chaque Malgache possédait au moins un Sampy, qu'il honorait suivant ses ressources. Or, la constance dans le bien n'était point, paraît-il, la vertu dominante de ces tristes divinités ; mais le dommage était mince ; rien de plus facile que de se procurer un Sampy de rechange ? On en vendait au bazar par pleines corbeilles. Toutefois la prudence exigeait que l'on sondât leur caractère et leurs dispositions présentes, avant de les admettre dans la famille. Pour cela on les soumettait à l'épreuve, dite épreuve de la danse, qui se faisait de la manière suivante :

Au premier jour d'*Alakaosy* (9e lune), mois redoutable entre tous, chaque Sampy devait se rendre au lieu fixé pour la danse générale. En guise de préparation les femmes s'abstenaient de riz, et les hommes de tout travail. La foule réunie pour la cérémonie chantait d'abord en chœur ; puis le silence se faisait, et chaque propriétaire de Sampy apostrophait le sien en ces termes : « Si tu dois faire le mal, danse ! » Tout Sampy qui se mettait alors à danser, et ils n'étaient pas rares, était immédiatement enterré ou brûlé.

Le chant reprenait, et, à la seconde pause, nouvelle apostrophe : « Si tu dois faire le bien, danse ! » Tous dansaient alors ; c'était la contre-épreuve. Il fallait qu'un Sampy eût donné cette marque évidente de ses bonnes intentions, pour qu'on pût l'admettre au foyer domestique. Mais comme il pouvait changer, l'année suivante, à pareil jour, on lui faisait de nouveau subir la même épreuve.

La danse des Sampy durait tout un jour, voire même toute la nuit suivante, et parfois aussi tout le lendemain ; car *l'esprit* ne manquait jamais d'envahir trois, cinq, sept ou neuf membres de sa nouvelle famille adoptive, et de les faire danser avec lui.

Ces malheureux, d'abord pris de tremblement hideux, s'agitaient en branlant la tête, et tombaient ensuite dans des convulsions qui les bouleversaient tout entiers. Au bout de quelque temps, ils se redressaient en titubant, se secouaient anxieux et entraient définitivement en danse. Ils commençaient à trépigner, à sauter au plafond, ou à glisser légèrement contre les parois de la case. Mais ce n'était encore que le prélude.

Obéissant à l'action du Sampy, le danseur plaçait sur sa tête une assiette pleine d'eau, et se livrait à des bonds prodigieux ou à une course vertigineuse. On le voyait tout en dansant, s'incliner en tous les sens, prendre des poses où il semblait qu'il fût impossible de garder l'équilibre, s'agiter et se trémousser avec des soubresauts inattendus, sans qu'une goutte du liquide contenu dans l'assiette fût répandue sur le sol.

Souvent le danseur partait comme un trait, s'élançait dans la campagne, et y continuait durant plusieurs heures sa course échevelée. Il semblait, à le voir, qu'il ne ressentît aucune fatigue, et que cette danse furibonde fût pour lui un délassement.

Rentré au logis, il s'armait d'une bêche ou d'une sagaie et en frappait la terre en certains endroits ; c'est là, disait-il, qu'ont été enfouis les maléfices jetés aux gens de la maison.

Les Malgaches possédaient encore outre, les Sampy, des amulettes

de toute sorte : Il y avait les amulettes des honnêtes gens et les amulettes des scélérats ; les amulettes du vol et celles du meurtre ; l'amulette du rapt et de la folie, et l'amulette pour être préservé de tout mal, ou pour réussir dans la perpétration du crime.

Malgré l'édit de 1869, les amulettes et les Sampy n'ont pas disparu : le protestantisme n'a pas assez de vertu pour cela, et il est peu de choses auxquelles les habitants de Madagascar croient aussi fermement qu'à la puissance de leurs divers Sampy.

CHAPITRE VIII

L'astrologie malgache et le destin.

Le Malgache est fataliste comme l'étaient les Grecs et les Romains de l'antiquité. Mais ses idées au sujet du destin ne sont pas absolument les mêmes que celles des anciens habitants de Rome et d'Athènes.

D'après lui, le Créateur, alors qu'il tirait toutes choses du néant, créa aussi des destins et des sorts ; mais afin de s'épargner la peine d'en faire une minutieuse et équitable distribution, il les attacha aux heures et aux jours de chacun des mois de l'année, à tel point que le Malgache à qui on demande : Qu'est-ce que le sort ? répond invariablement : c'est le jour du mois.

Chaque être en venant au monde entre ainsi lui-même dans la destinée que lui apportent le mois, le jour et l'heure de sa naissance.

Partant de ce principe, que le jour et le sort sont intimement et inséparablement liés entre eux, le Malgache n'eut qu'à se livrer à l'investigation du jour pour arriver à la science du destin. Mais la science du jour c'est la science du soleil. En remarquant les pérégrinations de cet astre, du Nord au Sud et du Sud au Nord, il fut conduit à penser que, lorsque le soleil revenait du Nord vers son pays, c'était le commencement ou la reprise de l'année. D'ailleurs la sève, la végétation, le riz reverdissant, attestaient à ses yeux ce que son esprit avait deviné. Or, le soleil, qui lui donnait le jour, émergeant de l'orient entre le Nord et le Sud, partait de ce point, pour de là s'élancer sur sa route flamboyante. C'était donc bien là la source du jour, et, par suite, la source des mois et de l'année, par concomitance la haute

destinée, la fleur du sort, le destin royal, le destin générateur par excellence.

On l'appela *Alahamadintany*. Les Romains auraient traduit : *Januarius terræ*, le portier de la terre. En ouvrant la porte de l'année, il fut censé, pour le Malgache, ouvrir la série des destins.

La clef des plans du suprême Ordonnateur était trouvée ; il ne s'agissait plus que d'étudier le caractère particulier des douze mois qui composent l'année et la physionomie des jours qui composent le mois, pour saisir l'idée coordonatrice de l'ensemble et des détails. On observa donc les effets pour déterminer les causes, on épia le Créateur dans son travail, et on saisit son secret par ses œuvres.

De cette observation générale des mois, il résulte que leur destinée est à peu près celle-ci :

1° *Alahamady* (janvier). Destin princier. Les rois et les nobles n'ont qu'à oser, tout leur réussit. Heureux destin pour eux, s'ils sont nés en ce noble mois ; destin trop haut pour le roturier ; le roturier se trouve écrasé sous la haute fortune d'un mois qu'il est incapable de maîtriser.

2° *Adaoro* (février). Destin rouge ; bon, d'ailleurs, mais exposé à la foudre et incendiaire.

3° *Adizaoza* (mars). Bonne destinée ; hostile cependant à quiconque se propose de construire, ou veut se marier, à moins qu'il ne possède biens et esclaves.

4° *Asorotany* (avril). Destin du fer, fort dur, propice à la construction des édifices, mausolées et tombeaux.

5° *Alahasaty* (mai). Destin de sorcier, de magicien, de charmeur, de donneur de philtres. Le hibou est son enseigne ; le chat sauvage tigré et l'oiseau nocturne sont ses favoris, ainsi que ceux de l'homme qui naît sous son étoile.

6° *Asombola* (juin). Destin d'argent, propice à qui cherche la fortune. Elle va d'elle-même au-devant de celui qui est né en cet heureux mois. Il doit néanmoins, s'il veut voir ses cheveux blanchir, et vivre

de longs jours, éviter de se costumer en rouge; sinon, il meurt jeune.

7° *Adimizana* (juillet). Excellent destin pour celui qui le reçoit en naissant, pourvu toutefois qu'il ait soin de porter sur lui un trébuchet, pour la double pesée de son argent. Sa fortune et son sort font un avec son trébuchet; qu'il le garde donc soigneusement. Il doit, en outre, éviter de porter un *lamba* de deux pièces. Moyennant ces précautions, sa vie est à l'abri de tout accident. Il mourra de mort naturelle, et ne saurait être tué, pas même par un canon tirant à bout portant. Rarement ce destin tourne à la vieillesse.

8° *Alakarabo* (août). Destin plein, plein de toutes sortes de fruits. Plantez des bananiers et vous serez heureux. C'était le destin de la reine Ranavalona II morte l'année dernière.

9° *Alakaosy* (septembre). Destin fort, indomptable, de bonne chance pour les rois et les princes : tout leur réussit à merveille avec ce sort-là ; mais, pour le vulgaire, destin diabolique. Les enfants nés avec un tel destin ne doivent pas vivre ; ils renverseraient toute la famille, la massacreraient, ou la mettraient au moins sous leurs pieds ; aussi les étouffe-t-on dans l'eau.

10° *Adijady* (octobre). Destin de bronze, raide et boudeur. Il est propice à l'hymen. Celui qui prendra femme la rencontrera sobre de paroles, le lien sera fort durable, la mort seule pourra le rompre.

11 *Adalo* (novembre). Destin de pleurs, de larmes, de deuil. Mauvais pour les entreprises, surtout pour la construction des maisons qui ne s'achèvent jamais, si on ne les termine le mois même. Il est bon, tout au plus, pour ceux qui ont des morts à pleurer. Celui qui naît en ce mois sera condamné aux larmes. Enfant, il pleure de par son destin ; devenu grand, il pleurera sur des contrariétés et des infortunes, car son sort est aux larmes. Le deuil se collera à sa personne.

12° *Alohotsy* (décembre). Destin d'inconstance. Le destin est léger, c'est pourquoi on peut construire des maisons ; la lourdeur de la masse est allégée par le destin.

La découverte était trop belle et trop importante pour ne pas être consignée en un livre populaire ; on y avisa, et ce fut sur la case malgache elle-même qu'on la clicha par le procédé que voici :

Le plan de toute ancienne case chez les Hovas étant un parallélogramme un peu allongé, orienté du Nord au Sud avec porte et fenêtre à l'occident, fut considéré comme une sorte de projection de la sphère céleste, pouvant correspondre assez exactement par ses angles et ses cloisons aux différentes positions occupées par le soleil dans les douze mois de l'année, et participant du même coup à chacune de leurs destinées.

C'est ainsi que l'angle Nord-Est de la case, regardant le côté du ciel, où se trouve le soleil au premier mois de l'année Alahamady, subit sa destinée. La cloison orientale subit la destinée de février et de mars ; l'angle Sud-Est celle d'avril ; la cloison Sud, celle de mai et juin, et ainsi de suite tout autour de la case, chaque angle correspondant à un mois dont il subit la destinée, et chaque cloison, à deux.

Le sort des mois trouvé, il fallait chercher celui des jours de chaque mois, de chaque semaine, et la destinée de chaque heure du jour. Le cours de la lune vint ici en aide à celui du soleil, et tous les deux s'ajoutant aux observations fréquentes des grands interprètes du destin, tout ce qu'ils désiraient savoir fut enfin découvert. Avec un peu de bonne volonté, aidée de l'esprit du mal, ne trouve-t-on pas facilement ce qu'on désire en fait d'interprétation du sort ? Les jours et les heures de chaque mois eurent donc aussi des destinées fixes comme les mois eux-mêmes. Nous donnerons seulement quelques-unes des interprétations relatives aux jours et aux heures de la semaine.

Le *dimanche* est un jour violent, dont la force va croissant proportionnellement avec l'ascension du soleil. Bonheur et malheur grandissent en ce jour dans un rapport direct avec la marche du soleil. Si la fortune, l'agio, le jeu ou toute autre entreprise, vous sourit ce jour-là au lever du soleil, osez, car le soleil montant enfle pour vous la

voile du sort. Cependant, faites attention à l'heure, car, vers deux heures après midi, le soleil penche, le jour se brise et la roue descend. Joueur, esquivez-vous ; entrepreneur, retirez-vous ; halte pour aujourd'hui. La mort vous visite-t-elle dans quelques-uns de vos parents ou amis, gardez-vous de porter ce jour-là le cadavre en terre, car le vent est à la mort ; elle monte, et, au lieu d'un, vous pourriez en laisser deux au tombeau. Mais quand le soleil, après avoir glissé là-bas sur la proclivité de l'occident, enverra ses rayons bien avant dans votre case et marquera quatre heures, par le retrait de l'ombre sur la paroi orientale du logis, emportez votre mort; vous pouvez en toute sécurité lui rendre les honneurs funèbres. Le soleil a glissé, et le sort aussi, la pente est raide, et ils n'ont plus, ni l'un ni l'autre, assez de force pour la remonter ; c'est pourquoi ils ne se mêlent plus de ce qui se fait après leur repas.

Lundi, jour rouge, propre aux expiations, aux sacrifices, à l'abandon de ce dont on veut se débarrasser. Son destin, qui est dur, ne choisit pas ; il emporte tout ce qu'on lui abandonne sans exiger davantage. Jour excellent pour se laver de ses méfaits et enterrer les morts.

Mardi, jour noir et de mort, très propice aux généraux pour lancer leur armée, ou pour la mettre en campagne. La mort marchera devant elle, les ennemis ne pourront lui résister puisqu'elle a la mort en tête. On fera la revue ce jour-là, pour donner la crainte aux lâches et les punitions aux réfractaires. Malgré la couleur, le destin de mardi est léger : aussi, le prince régnant et sa cour pourront-ils aller en villégiature. Leurs jeux et leurs ébats allégeront leurs soucis. Qu'ils se gardent bien de traiter des affaires de l'État; autant en emporterait le destin sur ses ailes légères.

Pour le *mercredi*, on ne s'accorde pas ; certains le disent excellent, d'autres au contraire le tiennent pour très funeste. Quoi qu'il en soit, il est consacré aux expiations, au rejet de ce qu'on ne veut point conserver, au renouvellement de la toilette des morts, à leur change-

ment de place ou de position, aux tombeaux, aux regrets, aux pleurs, au souvenir des défunts.

Jeudi, jour parfait de minuit à minuit, exempt de défauts. On n'enterre pas les morts, on n'ouvre pas les tombeaux et caveaux de famille ; on ne fait rien, en un mot, de tout ce qui pourrait ternir le lustre de sa perfection.

Vendredi. On le dit bon ; cependant le vulgaire le tient pour noir. Or, le noir étant la négation de toute couleur, le vendredi ne doit en avoir aucune. Quand il tombe en tête d'un mois lunaire, il a la vertu du lundi, et n'arrête sa roue qu'à l'accomplissement de l'entreprise commencée. C'est pourquoi la cour se réjouit et va en promenade ce matin-là.

Samedi, jour tendre, ballonné, gonflé de pleurs, bon à pleurer les trépassés, jour expiatoire.

Les heures successives du jour et de la nuit, bien que se suivant bout à bout, ne se ressemblent point, et les enfants, nés le même jour, ont des destins bien différents, contraires quelquefois. Un enfant naît-il à minuit, la famille tremble, car son destin sent le sorcier ; mais, si le jour tombe au mois de mai, toute la parenté est consternée ; un sorcier assurément vient de naître. A minuit, quand tout dort, seul le génie du mal veille. A l'ombre de sa ténébreuse égide, seul le sorcier quitte sa case, erre çà et là, pratique les opérations magiques de son art malfaisant, se glisse auprès de ses victimes, les tue, foule aux pieds les tombeaux et les ossements, et rentre couvert de la boue de ses crimes. Comment, à pareil moment, ne pas naître sorcier ?

Au contraire, venir au monde un peu plus tard et naître au premier chant du coq, c'est apporter un destin précieux de diligence et de vigilance. Commencer son existence à l'aurore, ou lorsque le soleil prend son essor vers sa majestueuse carrière, quel plus heureux destin ? La commencer quelques instants plus tard, lorsque l'ouvrier va à son travail, le bœuf à son pâturage, le peuple à la corvée, la

poule à la basse-cour, lorsque l'oiseau quitte son nid pour aller chercher sa nourriture, lorsque tout ce qui a vie sort de la case et l'abandonne, quel destin funeste pour celui qui le rencontre ! S'il hérite, ce sera pour prodiguer et dissiper, car ce qui était réuni s'éparpille ; tandis qu'une heure plus tard, il aurait eu un destin ascensionnel vers le beau et le bon, tout comme le soleil, qui d'un pas ferme, s'est déjà fièrement élevé dans sa carrière.

A midi, destin de richard. Le soleil, au point culminant de l'orbe qu'il décrit, contemple, en équilibre de ce haut sommet, la campagne qu'il illumine et féconde, et darde ses rayons jusqu'au fond du silo ou grenier du Malgache. En ce moment de splendeur solennelle, le nouveau-né ne peut être qu'un soleil en son midi. Grandis donc, petit être, le bienvenu du jour, grandis sans soucis et sans crainte de l'avenir; tes greniers seront pleins et tes bœufs se multiplieront sans malheur dans de salubres pâturages.

A une heure, moment favorable pour entrer au monde. Le soleil est dans son beau feu; d'ailleurs, ses rayons commencent à franchir le seuil de la porte, comme pour saluer l'arrivée du naissant et lui souhaiter la bienvenue.

A deux heures, l'équilibre est rompu, le soleil et le jour penchent et s'acheminent vers la demeure des ténèbres. Destin brisé. Donc, si l'enfant qui naît à cette heure n'est pas intrépide à lutter contre lui, la fortune le trahira au moment où elle paraîtra lui sourire, et ce qu'il aura acquis lui glissera entre les mains, comme la partie du jour déjà écoulée. Mais, s'il attend le moment où les bergers réunissent les troupeaux de bœufs dans la campagne, pour les diriger vers leur parc ou vers le hameau, il sera riche propriétaire ; ses pâturages regorgeront de gros bœufs, hautement encornés, qui résisteront fièrement au charbon, aux bruines et à l'inconstance des saisons ; ils seront pleins et bien repus ; la fécondité des génisses sera prodigieuse.

Lorsque le soleil, descendant encore, pénétrera plus avant dans la

case et dardera ses rayons jusqu'à dépasser, dans la partie Est, le poteau du Sud, là où l'on attache le petit veau dans la maison ; si, à cette heure, un nouveau-né arrive dans la case, c'est, pour lui, fortune d'argent. Il aura des bœufs grands et petits ; qu'il vende les gros, les petits fourmilleront.

Plus heureuse encore sera la chance de celui qui naîtra au soleil couché, car alors poules, canards, oies, dindons, porcs, brebis, bœufs, esclaves, et enfin le maître retournent au logis. Tous habitent en effet la maison commune, l'un en haut, l'autre en bas, chacun y a son casier ou sa place, auprès de celle du maître située au Nord. Heureux enfant, il n'aura qu'à jouir de l'abondance et à couler ses jours dans le bonheur et dans la paix, puisqu'il naît au moment où, tout étant au complet, on ferme la porte de la case.

A la nuit close, soit qu'on pile le riz soit qu'on le mange, la chance continue à être favorable. Le destin est à la vigueur, à la santé et à la bénédiction de la terre. L'enfant sera robuste, à l'abri de l'indigence, puisqu'il arrive à point nommé pour le repas. L'enfant aura donc vie avec exemption de défaillances et de faiblesses ; la nourriture, qui ne lui manquera jamais, devant le maintenir dans la force et dans la vigueur. Quel homme et quel soldat ! Au premier et au second tiers de la nuit, le destin change. Tout dort ; c'est donc le moment de la paresse, et il n'y a qu'un futur paresseux qui choisisse ce moment pour venir dans ce monde ; il naît pour aller au lit, avec un destin de sommeil.

Dans ces calculs délicats, il faut encore tenir compte de maintes et maintes choses, telles que la foudre, le ciel, le soleil et ses relations avec l'état du jour, la pluie, la gelée blanche, les frimas ou le froid, la lune et ses rapports avec ces circonstances diverses, Orion et son baudrier, les pléiades, la grêle, la bruine, le vent, les sauterelles et les trombes. Sans changer radicalement le destin, toutes ces choses l'accidentent de nuances infinies, d'autant plus difficiles à saisir que l'année lunaire y apporte, vu sa durée plus courte, des variations nouvelles

dont on ne peut voir une série qu'en trente-trois ans moins deux ou trois jours, temps nécessaire à l'année lunaire pour exécuter ses révolutions dans l'orbe de l'année solaire. D'où il résulte que l'astrologue doit vivre longtemps, exercer sa mémoire, interroger minutieusement les vieillards avant de parvenir à la connaissance adéquate des secrets de son art.

Mais quelque peu instruit qu'il soit, il ne saurait ignorer que toutes ces destinées ne sont pas d'accord entre elles, et qu'il y en a qui se font une guerre implacable. Comment des destinées placées à des parois ou des angles de la maison, diamétralement opposés entre eux, pourraient-elles s'accorder? Le mois de janvier par exemple attaché à l'angle N.-E. peut-il ne pas combattre le mois de juillet placé à l'angle S.-O.? Ce n'est pas possible. Deux personnes nées en ces deux mois, fussent-elles liées par les liens les plus étroits du sang, se feront donc fatalement la guerre. Malheur à l'enfant venant au monde en quelqu'un des mois ainsi opposés au destin des mois de son père et de sa mère! Il sera bien heureux s'il échappe à la mort.

Pour si mauvais cependant que se montre le destin et, tout immuable qu'il soit en lui-même, comme il est composé de deux éléments contraires, l'un bon, l'autre mauvais, les Malgaches pensent qu'il peut être arrangé, et que l'élément mauvais peut en être chassé.

Dans le cas même où il tombe sur l'homme avec une violence supérieure et inéluctable, celui-ci peut habilement se substituer un remplaçant, un objet quelconque, lequel recevra le coup sans aucun préjudice pour celui qui l'a paré.

Ainsi, après avoir terminé une maison dans le mois de février, dont le sort inexorable est au feu, le Malgache prend une torche de paille, l'allume, fait le tour de sa future maison en faignant de l'incendier, crie au feu, revient, éteint sa poignée de paille, et habite désormais son logis sans crainte du feu et de la foudre : il a brûlé le sort incendiaire, ou plutôt le sort a produit son effet en brûlant quelques brins de paille ; il n'existe plus.

Autre exemple.

Si un enfant naît dans ce même mois, il apporte un sort d'incendiaire comme le mois et le jour qui le voit naître. Sa case, lorsqu'il en aura une, ou celle de ses parents aura la funeste chance de devenir la proie des flammes, et lui-même, par accident, pourra la leur livrer sans s'en douter. C'est donc un destin à déverser ailleurs et sur autre chose. Voici donc comme on assure les cases contre le feu, et l'enfant contre son destin :

Dans la campagne on construit une petite case en mottes de terre ; on la couvre de chaume. On y place la mère et l'enfant, on met le feu à la hutte, puis on retire promptement l'enfant incendiaire. La mère se sauve de son côté, la hutte brûle, et on la livre au destin. Ensuite on se réjouit du tour joué au sort, on rentre à la maison avec une assurance à vie contre l'incendie.

A peu près de la même manière et dans le même esprit, on fait des sacrifices au destin. Au mot de sacrifice, il ne faudrait pas s'imaginer que le Malgache va se ruiner en hécatombes de bêtes hautement encornées. Quand d'aventure il s'élèvera jusqu'à l'effusion du sang, ce sera pour l'ordinaire un hanneton, une sauterelle, un insecte quelconque, celui que l'usage a consacré, ou celui que les savants dans l'art désigneront, qu'il immolera à son destin, lequel s'en contentera sans demander davantage. Si parfois il faut au destin une victime plus digne, il offrira un coq, un mouton, ayant soin, en homme avisé, de garder pour lui la meilleure part.

On sacrifie une perle, soit en l'abandonnant en un lieu secret ou découvert, comme en la tenant soigneusement serrée au fond de sa cassette, ou bien encore en la portant au cou, cousue dans un petit sachet. Ce sacrifice, généralement peu dispendieux, est d'une exécution facile et a le double avantage de renforcer le bien et de conjurer le mal du destin.

Si le sorcier dit au Malgache : « Votre destin exige le sacrifice de huit pieds de terre », il sort et, sur la première terre venue, il mesure

quatre fois la longueur de ses deux pieds. De la terre ainsi mesurée il prend une pincée, tourne sa face vers l'occident, lance la poussière au vent et prononce la formule. Le vent emporte tout, et son sacrifice est accompli.

Un volume suffirait à peine à la nomenclature des cérémonies ridicules employées en pareille circonstance. Nous nous bornerons à deux ou trois exemples en action.

Voyez ce malheureux dont le destin volage lui fait craindre maintes aventures et beaucoup de déceptions ou inconstances; il saisit au vol une sauterelle dont le destin versatile est de papillonner et de tituber jusque dans son vol inégal; il lui arrache les ailes et les pieds, la dépose à terre, la couvre de sable fin, prononce la formule, et voilà son destin fixé. Comment ne le serait-il pas? Il le déverse sur l'être le plus volage du monde, devenu par son industrie plus paisible qu'un bœuf ruminant sa botte de foin.

Telle jeune fille a une destinée de vitalité interminable ; mais d'autre part ce même sort l'oblige de survivre à ses futurs rejetons, encore problématiques. Pour se délivrer de cette partie de chance funeste, elle saisit une douzaine ou deux de sauterelles de toute espèce et les mutile en leur coupant une partie des ailes et des jambes. Elle étouffe une autre sauterelle, elle enveloppe ce corps, censé cadavre humain, d'un chiffon en guise de linceul, pleure et chante les lamentations d'une mère sur le corps de ses enfants, et pose autour du cadavre les sauterelles mutilées, pour représenter la famille et les esclaves en deuil. Elles agitent les tronçons de leurs membres mutilés ; c'est le vacarme du deuil et de la douleur bruyante. La jeune Malgache enterre la morte, laisse les mutilées continuer le deuil qui finira bientôt par leur mort, relève ses cheveux dénoués pour la cérémonie et se retire en affectant la démarche d'une personne abîmée dans la douleur. Le deuil de la future mère a franchi l'avenir pour s'envoler dans le passé ; ses enfants seront viables et auront longévité au moins jusque après la mort de leur mère,

laquelle ne saurait en faire deux fois l'enterrement et le deuil.

Ces pratiques, aussi bizarres qu'originales, sont, pour qui veut connaître le Malgache, la clef d'une foule de particularités inexplicables dans les mœurs du pays, déjà si originales par elles-mêmes. Ce côté mystérieux connu, on voit se dérouler une longue chaîne d'actes incohérents en apparence, mais dont on peut facilement suivre tous les anneaux, parce qu'ils sont les conséquences naturelles de principes superstitieux.

Pour comprendre l'importance attachée à ces cérémonies, il faut se souvenir de la terreur inspirée par la face mauvaise et violente des destins, terreur barbare qui a fait sacrifier et périr tant d'enfants, pour le seul motif du destin de naissance, censé supérieur à l'exorcisme et indomptable. Au premier jour d'Alakaosy ces innocents étaient étouffés, la bouche dans l'eau, pour couper court à leur destinée. Quand l'heure était moins fatale, on les exposait aux pieds d'un troupeau de bœufs sortant de leur parc. Si les bœufs les écrasaient, le sort avait parlé et jugé ; s'ils les blessaient, ils étaient voués à la mort et les parents exécutaient la sentence ; si les bœufs ne leur faisaient aucun mal, on mutilait les enfants pour livrer passage au destin, et les empêcher de l'accomplir.

Ce dernier sort fut celui de l'homme qui est aujourd'hui tout-puissant à Madagascar. Au doigt du milieu et à l'index de la main gauche, l'ongle et le bout de l'extrême phalange ont disparu : on les lui retrancha pour se mettre à l'abri de la fatale vigueur annoncée par sa naissance. Malgré ces précautions, il supplanta son frère aîné. Cet exemple et plusieurs autres confirment le peuple dans sa croyance au destin humain, indomptable ou corrigible selon le jour.

L'influence du destin est donc, dans son idée la chose la plus certaine du monde. Il la tient pour aussi évidente que l'existence du soleil, pour aussi indubitable que la parole divine, et il cherche à l'accomplir sans dévier.

A Madagascar d'ailleurs tout le monde, ou à peu près tout le monde,

est content de son destin, c'est-à-dire que chacun s'en accommode facilement, fût-ce même celui de voleur, qui, pour le dire en passant, ne figure point parmi les mauvais. Tout destin, donc, moyennant correction, est sortable, un seul, excepté, celui de sorcier. Voilà le cauchemar du Malgache. A tout péché miséricorde, sauf à celui de naître sorcier.

Le sorcier naît pour la perpétration du crime. Il sera le recors du génie du mal, son exécuteur des hautes œuvres. Il naît bandit, scélérat, empoisonneur, tueur, ennemi du genre humain, sans conscience sans remords. Le mal est son élément, puisqu'il naît sorcier. Il a le triste apanage d'avoir à ses ordres toutes les forces secrètes et nuisibles, toutes les vertus de la créature pervertie et toutes les aspirations subversives de l'esprit rebelle. La maladie, la suffocation, les fléaux, le ravage, le malheur, la mort, forment son cortège inséparable, et fondent à son gré sur le pays et sur les individus qu'il désigne.

A l'exception peut-être des centenaires, tout le monde est censé mourir ici victime de l'art diabolique du sorcier. Aussi quelle terreur n'inspire-t-il pas!

Votre parent vient, pour une cause ou une autre, à passer de vie à trépas; on vous donne la consolation habituelle, et on soulage votre douleur par ces mots ; « Maudit soit le sorcier qui lui a envoyé la mort ! »Votre cheval tombe dans le précipice et s'y fracture l'épine dorsale ; la faute en est au sorcier qui, l'autre jour, lui fit mauvaise mine. Votre chien meurt de la rage, votre bœuf du charbon ; quoi de plus naturel, puisque, il y a à peine quinze jours, le sorcier les lorgna de son regard fauve et sinistre? Vous revenez d'un pays fiévreux et vous tremblez. Vous attribuez ce tremblement à la fièvre. Erreur! Les sorciers vous ont rempli les os et les entrailles de sorts bien autrement terribles que les miasmes de ces climats pernicieux vous en seriez déjà mort, si votre constitution d'Européen, plus rebelle au maléfice, ne vous permettait de lutter un peu plus longtemps que les Malgaches. Vite, allez trouver un tel; c'est un dompteur

de charmes, il saisira le sort et l'enverra opérer ses funestes effets contre ceux qui vous l'ont infiltré.

Voilà où en est l'opinion sur le sorcier ; et il se rencontre des êtres assez malheureux, assez aveugles et assez dégradés, pour se croire investis d'un tel pouvoir, au point de se livrer aux œuvres de cet art pervers avec une frénésie et une constance qui ne s'expliquent que par une folie due à l'incitation diabolique, ou par un acte formel avec le démon.

L'histoire rapporte qu'une mère, désolée d'avoir mis au monde un enfant ayant un destin de sorcier, voulut essayer de tromper le sort. Sa naissance, cachée soigneusement, fut déclarée en un jour favorable. Mais le sort dévoila le mystère en se trahissant lui-même. Vers le quatorzième mois, un soir, en l'absence de la mère, l'enfant se traîna jusqu'à un tombeau, sur lequel il parvint à se hisser. Un hibou et un chat sauvage viennent l'y rejoindre et prendre leurs ébats avec lui. Aux cris de la mère qui ne trouve plus son fils dans la case, les voisins accoururent ; on cherche l'enfant, et à la stupéfaction générale, le petit sorcier est surpris en flagrant délit, jouant avec ses animaux familiers. La mère, confuse mais non déconcertée, emporta son fils dans un pays lointain, où elle le laissa dans l'exil et l'ignorance de son destin. Mais le destin, plus tenace que la mère, entraîna l'enfant, devenu homme, dans la sorcellerie. Les secrets lui en étaient connus de science infuse, et il se rendit hélas ! tristement célèbre par d'énormes forfaits.

Après onze heures du soir, Madagascar ressemble à un désert ; on peut le parcourir en tous sens, sans crainte de rencontrer personne. Jusqu'à dix heures, c'est le moment du voleur de grand chemin, contre lequel il est bon de se prémunir ; mais, à minuit, seul le sorcier se promène. Si vous le rencontrez, n'allez pas lutter contre lui, car il est insaisissable. Huilé, graissé des pieds à la tête, n'ayant pour tout vêtement que le suif dont sa peau ruisselle, il vous glisserait entre les mains, et ses charmes vous donneraient le vertige. Fuyez. Chacun

connaît la triste issue de ces rencontres et pourrait vous dire les cent histoires connues de tous les Malgaches, plus deux ou trois autres à lui personnelles, qui vous feraient dresser les cheveux sur la tête et frissonner de tous vos membres. Contentez-vous donc de l'expérience d'autrui.

Autrefois le tanghen purgeait et délivrait la société de cette race de Caïn. Le sorcier qui succombait à l'épreuve était privé de la sépulture ; son cadavre, traîné aux gémonies, c'est-à-dire en quelque vallée solitaire, y était livré en pâture aux chiens et aux corbeaux. Le torrent emportait ses restes, et, si ses ossements n'étaient point entraînés par les eaux, ils blanchissaient exposés aux feux du soleil. Quand on en permettait la sépulture, cas assez rare, les cendres du sorcier ne se mêlaient point à celles de ses parents dans le caveau de la famille. Son corps était enfoui dans une fosse creusée pour lui ; on l'y jetait la tête vers le Sud, afin que les arrière-petits-neveux, le découvrant, connussent son crime. Le deuil, la pompe et les larmes étaient interdits à ses funérailles ; on confisquait ses biens, souvent la femme et les enfants étaient vendus et réduits en esclavage.

Aujourd'hui, les cas de sorcellerie paraissent devenus plus rares. La justice en trouve cependant quelques-uns.

CHAPITRE IX

Des fêtes. — Le Fandroana. — La circoncision.

Les Malgaches aiment les fêtes. Sans parler de celle du *mamadika*, dont nous avons glissé un mot à l'article FUNÉRAILLES, ni de plusieurs autres qui se pratiquent dans les familles, soit à la première coupe de cheveux des enfants de la maison, soit au *fitokantrano* ou dédicace d'une nouvelle demeure, et en plusieurs autres circonstances semblables, nous nous arrêterons seulement ici aux deux fêtes les plus sonelles et les plus populaires dans la Grande Ile, la fête du Bain royal, et celle de la circoncision.

La fête du Bain (Fandroana), ou du premier de l'an malgache, qu'on appellerait mieux aussi, ce semble, la fête du bœuf, remonte aux commencements de la monarchie hova, et est attribuée au roi Ralambo, selon qu'il a été dit plus haut dans l'histoire de ce prince.

Comme l'année malgache se compose de douze mois lunaires, et se trouve ainsi plus courte de onze jours environ que la nôtre, il est clair que le premier de l'an, pour les Malgaches, ne saurait s'accorder avec celui des peuples qui suivent le calendrier grégorien.

Le jour où il tombe est annoncé un mois à l'avance, par décret royal, à tous les habitants de l'Imerina. Ce décret contient, en outre, une sévère prohibition de tuer tout animal marchant sur quatre pieds, bœufs, brebis, porcs, etc., les cinq jours qui précèdent ou suivent le renouvellement de l'année, et il exhorte les époux, et autres parents brouillés entre eux, à se rendre mutuellement leurs bonnes grâces, du moins pendant la période des trois principales journées de ce temps consacré à la joie.

Aussitôt après cette proclamation, commence la perception de la faible cote personnelle imposée tous les ans à chaque sujet libre.

Trois semaines avant le grand jour, toutes les affaires sont suspendues ; le souverain et toute sa cour sont occupés à distribuer des largesses aux employés du royaume. Ces cadeaux consistent en toiles, indiennes et autres produits des douanes. Les grands officiers reçoivent en outre une certaine somme d'argent, et des bœufs gras à partager entre eux, selon leur grade. Aux consuls européens on envoie également un ou deux bœufs, selon le nombre de leurs nationaux. Huit jours avant la fête commencent les visites de bonne année. Dans ces visites, on apporte et on reçoit un peu d'argent ; manquer à ce devoir d'usage serait rompre avec les amis. Les petits, et les subalternes surtout, doivent être fidèles à s'en acquitter.

La partie de la population nomade ou ambulante, telle qu'esclaves, porteurs ou marchands, rejoint la famille et rentre au pays avant la fête.

Meubles, nattes, habits et toilettes doivent être rafraîchis s'ils ne peuvent être renouvelés. Grands et petits sont, à cet effet, en mouvement un mois durant, afin de n'être point surpris par les deux grands jours du bain, appelés : l'un, le jour du roi, l'autre, le jour du peuple. On prépare aussi les étrennes.

Le jour du bain royal et la veille, à la tombée de la nuit, tous les enfants sortent, une torche allumée au bout d'un bambou et l'agitent en dehors du village. Ils jouent avec leurs bambous en feu, courant, s'arrêtant ou tournant en cercle, ce qui donne un air fort joyeux à toute la contrée, qui s'illumine alors de la même manière, dans l'enceinte de l'Imerina, aussi loin que s'étend la vue, et jusqu'aux frontières du royaume.

Le matin du jour du bain est consacré au souvenir des morts. On les pleure dans toutes les maisons, jusqu'à l'aurore. Avant l'avènement au trône de Ranavalona II et du protestantisme, la cour se purifiait, au lever du soleil, par le sacrifice d'un coq rouge, céré-

monie qui paraît tirée du cérémonial juif prescrit pour la consécration d'Aaron et des prêtres. Le sang du coq était présenté au souverain, lequel s'en marquait le front du bout du doigt, les ongles des pieds et des mains, le creux de l'estomac et les principales articulations du corps. Après lui, ses officiers pratiquaient les mêmes onctions sur les mêmes parties de leurs corps.

Les différentes corporations d'ouvriers, tels que forgerons, charpentiers et autres serviteurs de l'État, reçoivent, au dernier jour de l'an, un certain nombre de bœufs tirés des pâturages royaux. Ces bœufs, distribués dans la cour du palais, sont chassés vers la demeure des destinataires. A la sortie de la cour intérieure, ils sont assaillis par une armée d'esclaves et de gamins, armés de cordes, qui cherchent à s'emparer du cadeau royal. Ce vol, autorisé par l'usage, divertit beaucoup le peuple massé sur les bords des chemins, afin de considérer l'habileté et la force de ces voleurs, dont l'audace n'est pas toujours récompensée comme elle devrait. L'animal poursuivi, irrité par les clameurs de la foule, se retourne en effet quelquefois contre ses trop téméraires voleurs, et d'un coup de corne terrible, les perce d'outre en outre, et leur arrache ainsi la vie.

Le tumulte causé par cette distribution une fois passé, la ville change aussitôt d'aspect. Des groupes joyeux, drapés dans leur lamba national, aux plus brillantes couleurs, se répandent dans les rues et se dirigent dans tous les sens. Ce sont les familles qui se visitent entre elles et accomplissent la cérémonie des prémices par la bénédiction de l'eau. Cette cérémonie consiste à prendre, du bout des doigts de l'eau exposée dans un récipient quelconque, à l'entrée de toutes les maisons, et à s'en humecter la tête, en disant : « *Les prémices, les prémices ! O Dieu créateur, puissions nous atteindre mille ans sans nous séparer !* » Durant ces jours, ces paroles se répètent à table et à chaque visite qu'on fait ou qu'on reçoit.

A la nuit close s'accomplit la grande cérémonie du bain royal. Les cours du palais sont gardées par l'armée et les serviteurs du royaume

en fort grand nombre. Les principaux officiers et les chefs de caste, les chefs civils ainsi que certains étrangers sont admis dans la salle du bain où ils ont leurs places marquées avec les princes et princesses du sang. L'eau pour le bain royal et la collation pour les invités sont alors préparés et apportés en grande cérémonie et l'on voit ainsi défiler pompeusement des officiers du palais chargés du feu nouveau, tandis que d'autres portent des bûches, des ustensiles neufs, des cruches et du riz.

Durant cette scène de ménage, on offre au souverain le dernier hasina de l'année. Il était reçu jusqu'à ce jour par une épouse d'Andrianampoinimérina, dernière survivante de ce grand prince. La famille royale offre la première une piastre entière, la noblesse vient ensuite, selon son rang, et enfin les roturiers, suivis des étrangers.

Un rideau tendu à l'angle de la salle dissimule la baignoire royale. Le souverain y entre en petit costume et prononce la formule de bénédiction. Au sortir du bain, il paraît en grand costume, la couronne en tête, un sceptre d'or à la main et va prendre place sur un sopha de pourpre. Aussitôt les princes et princesses du sang vont s'asperger à la baignoire, chacun selon son rang de famille, et se font bénir par le souverain assis. Après avoir béni sa famille, le souverain se lève pour la bénédiction de sa cour et de tout son peuple. D'une main il porte une corne blanche pleine de l'eau de son bain, la verse dans l'autre, et, en aspergeant ainsi les assistants, il sort, fait le tour de son palais et arrose de la même manière chacun de ses sujets placés sur son passage. Durant cette cérémonie, les musiques de l'État jouent toutes à la fois les plus beaux airs de leur répertoire, et ne cessent de se faire entendre qu'au départ des invités.

La cérémonie se termine par une collation composée d'un léger brouet de riz auquel on mêle de la viande des bœufs immolés au fandroana précédent, et conservée dans la graisse. Durant cette soirée, il y a triple salve générale de l'artillerie de Tananarivo, la première à l'entrée du souverain au bain, la deuxième à sa sortie et la troisième

durant les agapes finales. Ces canons, au nombre de 53, étendus la plupart sans affût sur le sol, couronnent la montagne sur laquelle est assise la capitale, et sont disposés à peu de distance les uns des autres sur les anciens remparts. L'effet de cette triple décharge, répétée quinze et vingt fois par les échos des montagnes, est vraiment magique. On dirait des canons portés dans le lointain pour donner la réplique à ceux de la ville.

La nouvelle année commence à partir de cette heure; on se saluera dans la ville en disant le lendemain matin : « *Salut à vous, atteint par la nouvelle année ! Puissiez-vous vivre mille ans !* »

Le premier jour de l'an est le jour de la grande immolation des bœufs. Chaque famille en tue un ou plusieurs, selon le nombre de ses membres et sa fortune privée. Le souverain ouvre la journée par la bénédiction du sang des bœufs gras conduits aux portes du palais. A cet effet, il immole un bœuf, tacheté de blanc; et recueillant une partie de son sang, pour le déposer au tombeau des rois ses ancêtres, il l'offre à Dieu en baisant la corne arrachée à l'animal.

Le peuple commence sa journée par un déjeuner avec du riz mêlé de miel; il reprend ensuite ses visites de la veille. Partout on offre à Dieu les prémices de la nourriture en prenant une bouchée de riz au miel. Autrefois il existait un usage général, rappelant l'agneau pascal des juifs et la sortie d'Égypte. L'aîné de chaque famille recueillait sur une feuille de papyrus les premières gouttes du sang du bœuf, et clouait la feuille, ainsi teinte de sang, sur la porte de la maison. Cette cérémonie se pratique encore par les conservateurs des traditions paternelles, car les anciens l'ont transmise comme une garantie contre la mort et le malheur.

On ne saurait être taxé d'exagération en affirmant qu'en cette fête du premier de l'an, les Malgaches s'ensevelissent littéralement, plusieurs journées de suite dans la viande de bœuf; toutes les maisons en regorgent, les rues sentent le sang et la viande de cet animal, car elles sont sillonnées par des esclaves portant des quartiers de bœuf

gras aux parents et aux amis. Ce quartier de bœuf ainsi envoyé porte le nom d'étrennes. Négliger d'en donner aux grands, aux parents, etc., serait un manquement considérable au devoir, et peut-être une occasion de rupture.

Les grands et les petits, chacun dans sa sphère, font leurs invitations. Quant à la reine, elle invite les seigneurs de son royaume et les étrangers. Ces invitations sont comme une démonstration d'amitié et d'alliance. L'étiquette donne un mois entier pour les accepter et les rendre.

Le festin des enfants en bas âge peut être considéré comme le bouquet de cette grande fête du Fandroana. Aussitôt que les bœufs sont abattus, ils se rendent, ornés de leur plus élégant costume, sur la pelouse du vaste champ de mars de Mahamasina, au pied de la ville y allument des feux, font cuire leur viande, et y festinent jusqu'au soir, au milieu des chants et des danses de toute sorte. On dirait un jeune essaim d'abeilles jouant au pied de la ruche mère. Tout le mois du Fandroana est consacré à l'oisiveté : on le passe en visites ou en amusements.

Le souverain en fait la clôture par une visite au tombeau de ses ancêtres à Ambohimanga. Il y pénètre, y prie quelque temps, après y avoir mangé un peu de viande, selon l'usage, et y dépose enfin le sang réservé du bœuf dont nous avons précédemment parlé. Le Fandroana est terminé.

Fête de la Circoncision. — Toutes les peuplades de Madagascar, à l'exception de celle des Mahafaly, pratiquent encore aujourd'hui l'antique loi de la circoncision donnée par le Seigneur à Abraham ; mais tandis que la plupart d'entre elles, en font l'objet d'une fête annuelle, célébrée d'ordinaire avec beaucoup de pompe, elle n'avait lieu chez les Hovas que tous les sept ans, sur une prescription solennelle émanée du souverain. La dernière prescription royale relative à la circoncision date de 1869, année de l'établissement officiel du *méthodisme* anglais à Tananarivo comme religion de l'État. On aurait tort

cependant de conclure de là à l'abolition chez les Hovas de la pratique dont nous parlons. Au lieu d'attendre le retour de la septième année pour célébrer cette fête avec la même splendeur qu'autrefois les partisans fanatiques des anciens usages, s'y livrent quand il leur plaît, et comme à la dérobée, au milieu d'un groupe choisi de parents et d'amis.

Avant 1869 la fête septennale de la circoncision était la fête par excellence des Hovas. Elle durait près de deux mois, et l'année entière était jubilaire.

Voici quelques-unes des principales cérémonies qui étaient en honneur.

Dès que le commencement de la fête avait été fixé par l'autorité, ordre était donné à tous les chefs et seigneurs de villages désignés pour théâtres de la circoncision, de faire administrer le tanghen à tout sujet accusé de sorcellerie. Il fallait, disait-on, purifier le royaume de ces auteurs de tous maux.

Sous Andrianampoinimerina, alors que tout le monde portait les cheveux longs, le premier des jours solennels était consacré aux soins de la coiffure. Les cheveux du souverain, ainsi que ceux des pères et des mères ayant quelque enfant soumis à la circoncision, devaient être tressés, selon un rite déterminé, au milieu de la place publique de la capitale. On ouvrait cette première cérémonie par le sacrifice d'un bœuf tacheté de blanc; on la terminait par une décharge d'artillerie et d'autres armes à feu.

A partir de ce jour-là la joie devait être générale et se poursuivre sans interruption au sein des villages marqués pour la cérémonie. La nuit elle-même n'interrompait point les danses et les chants; et on immolait force bœufs, destinés à la nourriture des nombreux et joyeux convives affluant de toutes parts.

On employait dans la circoncision une eau dite *sainte*. La prise de cette eau était fort solonnelle. Des officiers de la cour allaient la puiser en grand costume à quelque source superstitieuse. Ils passaient

plusieurs jours sous la tente et la portaient triomphalement dans une gourde préparée et ornée de la main royale elle-même.

Le jour où elle entrait au village était le jour solennel par excellence. Il est impossible de décrire la prodigalité d'ornements et de parures étalés dans cette circonstance. Dans la dernière circoncision des princes, deux hommes robustes désignés pour *héros de la toilette* succombaient sous le poids des chaînes d'or et d'argent dont on les avait chargés. On dût leur adjoindre à chacun deux coopérateurs ayant pour fonctions de les soulager dans le port des bijoux dont on les avait chargés, tant ce poids les accablait. Un habit de parade se loua 250 francs pour cette seule journée.

En ce jour encore on préparait le chandelier monstre, c'est-à-dire un tronc de bananier, surmonté d'une écuelle dans laquelle devait brûler de la bouse de vache en forme de mèche.

Le lendemain le souverain et toute la cour exécutaient une danse assez bizarre consistant à se mouvoir en mesure sur des lignes tracées par terre en quinconce. Le souverain suivait les lignes droites, tandis que sa suite foulait les lignes transversales. Cette sorte de danse se pratiquait aussi à la campagne sur la pelouse, et durait parfois trois journées consécutives.

L'avant-veille de la circoncision était le jour des bénédictions. Elles consistaient à souhaiter aux enfants à circoncire, tous les biens de la terre, la santé, le plaisir et une heureuse vieillesse. Ensuite un habile parleur exaltait dans un langage imagé et pittoresque leur force, leur gloire, leur richesse à venir. Simulant le prophète, il louait l'enfant comme un héros aux exploits merveilleux et déjà accomplis. Durant cette bénédiction les enfants étaient aspergés de l'eau sainte mêlée au miel vierge.

Au jour de la circoncision, dès minuit, tout le monde est sur pied. Des hommes en costume de guerrier sortent mystérieusement du village, tandis que le peuple se réunit à la grande salle préparée pour la cérémonie. Avant l'aurore on entend les guerriers mystérieux

s'avancer vers le village en criant, et portant dans une citrouille de l'eau fraîche destinée à calmer la douleur de la blessure. Aussitôt le peuple d'accourir à leur rencontre, et de les accueillir à coups de pierres. Les guerriers pressent le pas à travers une grêle de projectiles de toute sorte. De leurs boucliers ils font rempart à l'eau dite *eau forte ;* car si elle était répandue, l'augure serait funeste, et la cérémonie renvoyée à un autre jour. Les enfants sont alors brusquement arrachés à leur sommeil et emportés dans la salle où les attend une foule compacte. Là des guerriers au costume étrange et brillant brandissent la lance tout en frappant sur leurs boucliers; ils poussent des hourras formidables et la foule les répéte. Le pontife de la circoncision accomplit enfin son office au milieu des pleurs des enfants et des félicitations qu'on leur adresse.

Un an après, le souverain faisait publier l'action de grâces et ordonnait de nouvelles réjouissances publiques. En cette circonstance on circoncisait les enfants nés depuis la dernière fête et on annonçait le jubilé de grâce. Les prisons étaient ouvertes et tous les délits pardonnés.

A partir de cette année jubilaire jusqu'à la circoncision suivante, on ne comptait que cinq ans d'intervalle puisque la circoncision se pratiquait ainsi deux années consécutives. Cette circonstance oubliée a fait croire à deux circoncisions périodiques, l'une de cinq, l'autre de sept ans, ce qui est une erreur.

CHAPITRE X

Catholicisme et protestantisme à Madagascar.

Ce que nous venons de rapporter des institutions, des mœurs et croyances du peuple malgache, montre suffisamment que l'idolâtrie et la superstition, c'est-à-dire la religion de Satan domine depuis des siècle sur la Grande Ile. Royauté, magistrature, armée, société civile ou domestique, naissance, mariage et trépas, deuil ou fêtes populaires, tout en un mot est imprégné de ce triste esprit de paganisme.

Qui guérira un mal si profond ? Le catholicisme seul, parce que seul il a le pouvoir de porter jusqu'au fond des cœurs, avec la foi en Jésus-Christ, la seule morale individuelle et sociale, capable de faire germer la civilisation où croissaient auparavant les épines de la barbarie.

Mais dans quelle mesure le catholicisme a-t-il déjà pénétré à Madagascar. Telle est la question que plus d'un lecteur désirerait peut-être nous poser après avoir parcouru les précédents chapitres. La meilleure réponse assurément que nous pourrions faire à leur légitime curiosité, serait de les renvoyer à notre histoire de Madagascar, écrite précisément au point de vue de l'évangélisation catholique sur la Grande Ile.

Nous préférons toutefois, en faveur de ceux qui ne pourraient se procurer cet ouvrage, présenter à la fin de celui-ci un court tableau de l'origine et des progrès du catholicisme à Madagascar, ainsi que son état général au moment où a éclaté la guerre avec la France.

Un tableau correspondant sur les débuts, et l'état présent du protestantisme dans l'intérieur du pays, achèvera de montrer quel sort est fait actuellement aux Malgaches par la protestante Angleterre.

Catholicisme. Laissant de côté les essais d'évangélisation, d'ailleurs assez infructueux que les missionnaires catholiques tentèrent sur les côtes de l'Ile, aux XVIIe et XVIIIe siècles, on peut dire que notre religion n'a vraiment pénétré dans la grande île africaine qu'en 1861, à l'avènement de Radama II. Elle y fut portée par le R. P. Jouen, préfet apostolique de Madagascar, en compagnie de plusieurs autres missionnaires, attendant depuis longtemps à Bourbon et aux petites îles, le moment marqué par la Providence pour l'évangélisation de cette grande terre.

Accueilli d'abord avec faveur à Tananarivo, le catholicisme ne tarda pas à se voir simplement toléré par le nouveau gouvernement qui subissait alors malgré lui les influences perfides du protestantisme anglais.

Dès la chute de Radama II, et surtout après la mort de Rasoherina, à l'avènenent de Ranavalona II, on le tint comme en suspicion ; et bien peu de jours se passèrent jusqu'à sa proscription en 1883, où il ne se trouva pas en butte à des intrigues de toute sorte, ayant pour fin de le ruiner, ou du moins d'arrêter définitivement ses progrès sur le sol de Madagascar.

Nous ne referons pas ici l'histoire de cette injuste persécution.

Le moins que nous puissions dire, c'est que la clause du traité conclu en 1868, entre la France et la Reine, relativement à la liberté religieuse, fut toujours considérée en pratique comme non existante. La moindre démarche des missionnaires catholiques, pour la propagation ou la simple défense de leur religion, appelée la religion des Français, soulevait des difficultés et des procès interminables de la part des principaux personnages du gouvernement hova, presque tous acquis à l'hérésie anglaise.

Cependant les missionnaires catholiques, destitués de tout appui officiel, et n'ayant pour seules ressources que les allocations de la Propagation de la Foi et de la Sainte Enfance, poursuivirent sans découragement l'œuvre qui leur était confiée. Forts de la bonté de leur

cause, et comptant par-dessus tout sur le secours de Celui qui promit aux apôtres d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles, ils multiplièrent, à force de dévouement, leurs moyens d'action, afin d'étendre de plus en plus le royaume de Dieu au milieu de ce peuple avide d'instruction.

Deux grands centres de mission, celui de *Tananarivo*, dans la capitale du royaume, et celui de *Fianarantsoa*, chez les Betsiléos, furent établis, sans compter la mission d'Ambositra, au Nord de Fianarantsoa, et celle de Tamatave, sur la côte orientale. Ils créèrent aussi une importante imprimerie d'où sortirent nos livres de prières et de doctrine, destinés aux chrétiens, et les livres classiques à l'usage des écoles.

On y imprimait également une revue mensuelle ayant surtout pour but, soit de répandre parmi le peuple les principes de la vraie religion, avec les connaissances utiles à la civilisation, soit de réfuter les attaques des feuilles protestantes et de démasquer leurs grossières calomnies.

Ferons-nous mention de notre cathédrale, tout en pierres de taille, et le plus bel édifice religieux de Tananarivo ? Pourquoi non, puisque c'est une gloire qui servit puissamment au triomphe de notre foi; mais nous nous hâterons alors d'ajouter que son premier et principal mérite consistait moins, à nos yeux, dans l'éclat de son style gothique, dans la beauté de ses hautes tours, ou de ses fraîches peintures, que dans le spectacle consolant qu'elle offrait chaque dimanche au Seigneur, en se remplissant de ces chrétiens de bonne volonté, qu'aucune pression extérieure ne forçait à y entrer.

Enfin nous possédions à Tananarivo et à Fianarantsoa deux collèges ou maisons d'études plus relevées qui donnaient les meilleurs résultats.

Le catholicisme, occupait donc à Madagascar, au moment de notre expulsion, une place marquée qui lui assurait la considération du public le moins bienveillant.

Mais afin de donner à nos lecteurs une idée plus juste des résultats

précieux auxquels la mission catholique était alors parvenue, qu'ils veuillent bien un instant considérer plus en détail le mode d'évangélisation et d'éducation employé par tous nos missionnaires. Quelle différence avec celui du protestantisme !

A l'exception donc des quatre ou cinq prêtres occupés à desservir les églises de la capitale, tous les autres se trouvaient d'ordinaire répandus dans les villes et les villages des provinces ; et chacun d'eux était placé à la tête d'une chrétienté comprenant jusqu'à 15 et 20 paroisses différentes. Il les visitait à tour de rôle et, tous les dimanches, présidait à quelques-unes de leurs réunions. Les autres assemblées étaient tenues non par des prêcheurs, comme chez les protestants, mais par des instituteurs-catéchistes qui, le livre à la main, enseignaient au peuple les éléments de la doctrine chrétienne. Et c'est ce qui se poursuit encore aujourd'hui, nous dit-on, au sein des campagnes de l'Imerina, et dans la ville même de Tananarivo, depuis que tous les missionnaires catholiques, anglais, belges et français ont été expulsés de Madagascar, sous le prétexte avoué que tout prêtre catholique est par là même français aux yeux des Malgaches. Puisse le ciel continuer à veiller sur ces bons catéchistes si zélés, au milieu de la persécution, et l'unique et faible ressource de nos brebis sans pasteurs !

Or le succès avait répondu d'une manière bien consolante au zèle ainsi déployé ; car on peut évaluer à 80.000 au moins, à la date du 24 mai 1883, le nombre de ceux qui faisaient profession de prier, comme ils disaient, avec les Français, c'est-à-dire dans les églises catholiques. Ce nombre, sans doute, est inférieur à celui des sectes protestantes réunies. Mais nous estimons qu'il est considérable, si l'on réfléchit qu'il est le résultat de vingt années seulement de mission, et si l'on tient compte des difficultés que la morale catholique offre à un peuple nouveau, faisant ses premiers débuts dans les voies de la civilisation, ainsi que des obstacles inouïs accumulés contre nous afin d'arrêter nos progrès.

Avec la prédication de l'Évangile, la formation de la jeunesse dans les écoles était aussi notre œuvre de prédilection, celle qui s'imposait le plus à notre zèle et à nos sacrifices, parce qu'elle était sans contredit, après la prédication, la plus importante de toutes. Aussi dans chacun des villages qu'il nous fut possible d'évangéliser, l'école occupa-t-elle la première place, dès que nous pûmes l'y établir. Outre ces écoles des campagnes, la mission possédait à Tananarivo, pour les deux sexes, une sorte d'école normale, si nous pouvons l'appeler ainsi, où l'on réunissait les enfants les plus capables de tous les districts. Celle des petites filles était dirigée par les religieuses de Saint-Joseph de Cluny, tandis que celle des garçons obéissait aux Frères des Écoles Chrétiennes. Des soins particuliers donnés à ces élèves leur permettaient d'arriver au degré d'instruction nécessaire pour être convenablement employés en qualité d'instituteurs, d'institutrices ou de catéchistes dans les écoles des campagnes. On leur confiait alors une classe, sous la direction générale du missionnaire chargé de cette paroisse. Instituteurs et institutrices étaient ordinairement mariés, et il n'était pas rare que l'institutrice fût l'épouse de l'instituteur.

Un inspecteur, choisi parmi les plus capables, venait de temps en temps, et sans se faire annoncer, s'assurer que les préposés aux écoles accomplissaient fidèlement leur devoir. Enfin, le missionnaire à son tour contrôlait dans chaque paroisse l'enseignement donné et les méthodes suivies.

Au temps de notre expulsion nous comptions à peu près 530 instituteurs ou institutrices, employés, aux frais de la mission, à la grande œuvre de la civilisation du pays par l'instruction catholique.

20.000 élèves environ fréquentaient nos écoles.

Ce fut sans doute après avoir considéré quelque chose de ce bel ensemble d'évangélisation chrétienne que l'amiral anglais, sir Gore Jones, écrivit dans son rapport aux membres du Parlement, rapport déjà cité dans notre ouvrage, ces paroles remarquables dans la bou-

che d'un protestant : « L'Église de Rome travaille silencieusement à établir une plante supérieure à toute autre. » Oui, certainement, et notre œuvre l'emportait sur les œuvres de nos rivaux. Que n'aurions-nous pas fait si la persécution méthodiste ne se fût pas hâtée de couper cette plante jusqu'au sol, dans l'espoir de la faire mourir. Mais la secte s'est trompée. La plante vit toujours par ses racines et repoussera bientôt avec une nouvelle vigueur, parce qu'elle reçoit une sève divine, tandis que le méthodisme périra sans retour, le jour où, pour une raison quelconque, ses chefs ne pourront plus acheter les consciences des autorités du pays, et pressurer ainsi sans pudeur, au moyen de leur despotisme barbare, les consciences des faibles et des petits.

Protestantisme. Notre religion brilla toujours par son admirable unité. Le catholicisme est un comme Jésus-Christ son chef, un comme la vérité et l'humanité à qui il est proposé. Il n'en est pas de même du protestantisme, essentiellement sujet aux variations comme l'esprit humain d'où il tire son origine. A peine établi au sein d'une nation, il se voit condamné par sa nature même à une foule de divisions et de subdivisions connues sous le nom de sectes.

On compte quatre sectes principales de protestants à Madagascar : les méthodistes ou Indépendants, les Anglicans, les Luthériens et les Quakers.

Irréconciliables adversaires au sein de leur mère patrie, nous les avons vues s'unir étroitement sur le sol malgache, afin d'y combattre et de vaincre l'ennemi commun, le catholicisme ou la prière des Français. Il convient cependant d'ajouter que les plus humains dans cette guerre ont été les Anglicans, sans doute parce qu'ils sont d'ordinaire plus gentilshommes et mieux élevés que leurs confrères du méthodisme ou de la religion de Luther.

Quoi qu'il en soit, voici en peu de mots l'historique de chacune des quatre sectes, en commençant par celle des Indépendants ou méthodistes, la plus puissante de toutes à Madagascar.

Les Indépendants. Les Indépendants, simple rameau détaché de l'église anglicane, prétendent, comme leur nom l'indique, ne relever en fait de religion ni de l'Eglise catholique, ni d'aucun chef quelconque du gouvernement. Et cependant, par une contradiction flagrante qui prouve suffisamment qu'ils savent faire bon marché de leurs principes fondamentaux, quand l'intérêt de la secte le demande, les Indépendants qui s'affichent en ennemis de l'Église d'Etat dans leur propre pays, sont à Madagascar les agents les plus actifs de l'État.

Nous avons raconté comment sir Farquhar, ayant conçu le projet de se servir d'eux pour l'extension de l'influence anglaise à Madagascar, adjoignit le révérend Jones à son ambassadeur Hastie auprès de Radama Ier, et comment vers 1820, à Tananarivo, ils jetèrent dans l'esprit des Hovas les premières semences de leur fausse doctrine tout en les initiant à la connaissance des sciences élémentaires, et quels furent alors leurs progrès.

Bien que *Ranavalona Ire* les eût renvoyés en 1835, avec défense faite à son peuple, sous les peines les plus sévères, d'embrasser la nouvelle religion, contraire, disait-elle, aux usages de la nation, quelques Hovas cependant gagnés à la secte continuèrent à avoir des réunions secrètes où la politique avait la principale part.

A l'avènement de *Radama II*, les méthodistes anglais, ayant à leur tête le *Révérend Ellis*, se hâtèrent de rentrer à Madagascar et d'y reprendre leurs fonctions. Mais cette fois ils n'avaient plus le monopole. Les catholiques contre-balançaient leur influence auprès du nouveau roi. Ils ne craignirent pas alors d'unir leur cause à celle des chefs hovas, qui tenaient en secret le parti de l'opposition ; et nul n'ignore la part qu'ils eurent aux tristes événements qui s'accomplirent alors à Tananarivo.

A partir de cette époque et surtout depuis l'avènement de *Ranavalona II*, les Indépendants n'ont pas cessé de grandir en puissance, en succès et par-dessus tout en prétentions. Profitant de la situation que les circonstances leur avaient faite, ils ont su très habilement, on

devine par quels moyens, s'assurer l'appui du gouvernement malgache et sa complicité dans toutes leurs entreprises.

Leurs ressources considérables leur permettaient d'intéresser fortement à leur société les plus hauts fonctionnaires malgaches qui se faisaient volontiers, comme ils le font toujours encore, les principaux catéchistes de la secte. Grâce à ce patronage de l'État et à l'intervention des premiers chefs, les Indépendants virent leurs adhérents se multiplier rapidement et se trouvèrent à même d'enlacer comme dans un vaste réseau toute la population soumise aux Hovas.

C'est ce qu'ils reconnaissent eux-mêmes dans leur rapport officiel, publié en 1871, où l'on lit ce qui suit : « Le rapide progrès du christianisme *nominal* à Madagascar, depuis l'avènement de la reine actuelle, il faut l'avouer en toute franchise, est dû en grande partie à l'influence du gouvernement... Dans chacun des gros villages dont je suis chargé, ajoute un de ces missionnaires, il y a des chefs responsables au gouvernement, qui regardent comme une partie de leur office de veiller à ce que le peuple fréquente le temple. Or, un de ces chefs qui conduit au temple cinq ou six cents personnes a trois femmes. »

Cette citation nous indique déjà ce que peuvent valoir de tels convertis. Le Révérend Sibree est encore plus explicite : « Les résultats immédiats du patronage de l'État, dit-il, furent un énorme accroissement numérique dans l'assistance du culte chrétien. Mais il est évident que ces nouveaux convertis étaient chrétiens uniquement parce que le gouvernement favorisait le christianisme (lisez protestantisme) et qu'ils fussent devenus probablement catholiques romains, ou même mahométans, avec une égale promptitude si leurs chefs avaient favorisé ces sortes de religions. »

On le voit, ceux qui avaient dirigé ce mouvement étaient au fond peu satisfaits d'un pareil résultat. Ils le furent d'autant moins que leur triomphe leur devint personnellement funeste ; car, après avoir favorisé de tout leur pouvoir la formation et le développement de l'Église d'État, les méthodistes anglais se trouvèrent n'en être plus

que les humbles et presque inutiles serviteurs. En effet, le gouvernement hova prit l'habitude de se passer d'eux, et de confier à ses propres fonctionnaires les ministères les plus importants.

C'est ce dont se plaignait amèrement le *Révérend Street*, qui, bien que quaker, travaillait au service des Indépendants.(Lettre imprimée dans le *Mercantile Record* de Maurice, 12-13-15 octobre 1877.) « L'Église du palais, dit-il, avec ses émissaires à demi payés, s'immisce partout. Aucune liberté n'est laissée au missionnaire ; s'il n'est pas souple, son auditoire se disperse, selon le bon plaisir de l'envoyé de l'Eglise du palais. Voici comment les choses se passent dans d'autres provinces, d'après une lettre d'un de mes confrères : La pression gouvernementale nous étouffe. Je me suis dit souvent depuis un an : ce qu'on attend de nous, ce n'est pas Jésus-Christ, selon le nouveau Testament; mais selon le premier ministre. Les infortunés Betsiléos sont conduits comme des bêtes à nos temples ».

Ces émissaires du palais dont il est ici parlé sont d'anciens élèves des Anglais qui se trouvent ainsi avoir supplanté leurs maîtres dans la direction des œuvres de la secte. Affublés du titre d'évangélistes (*evanjelistra*) dont ils sont excessivement fiers, et munis d'un diplôme officiel octroyé par la reine, ils sont tout-puissants dans les villages où ils enseignent. Nul n'oserait leur résister, sous peine de s'exposer aux plus mauvais traitements.

Cependant, en réalité, les méthodistes anglais dirigeaient toujours le mouvement, sinon par leur autorité religieuse qui n'était souvent que nominale, du moins par les ressources dont ils disposaient et qu'ils mettaient généreusement au service de l'œuvre commune. Ils soutenaient par-dessus tout leur importante imprimerie qui est, on doit le reconnaître, un de leurs puissants mobiles d'action et de propagande. En effet, au moyen de publications mensuelles, souvent pleines de mensonges et de calomnies contre l'Église catholique, au moyen surtout de petites brochures multipliées à l'infini, ils répandent à profusion leur funeste doctrine. Il n'est pas de bourgade et

hameau où ces productions de la secte ne pénètrent, colportées par les hommes officiels eux-mêmes. En vain les catholiques démasquaient leurs erreurs et faisaient toucher du doigt la fausseté de leurs accusations. Les méthodistes feignaient de n'avoir jamais vu la réponse, et mirent toujours le plus grand soin à décliner une polémique qu'ils savaient bien devoir tourner à leur confusion.

Abandonnant les postes de la campagne à leurs confrères indigènes favorisés par le gouvernement, les prédicants anglais résident presque tous à Tananarivo. « Le grand tort des missionnaires (protestants) en général, dit encore l'amiral anglais sir Gore Jones, dans son même rapport sur Madagascar, c'est d'être surchargés de sollicitudes domestiques, de femmes et d'enfants. En conséquence, ils se rassemblent là où ils trouvent le plus de confortable, et tandis que le reste de l'île est négligé la capitale en fourmille. Le missionnaire catholique, ajoute-t-il en règle générale, ne revient plus dans sa patrie. Les missionnaires protestants semblent ne songer à autre chose qu'à rentrer chez eux, surtout les femmes qui ne font pas un secret de leur incapacité pour l'œuvre de la mission. »

De leur résidence à peu près immuable, chacun d'eux, préposé à la conduite d'un temple de la ville, administre un grand nombre d'assemblées disséminées dans la campagne et qui forment comme son diocèse. A la tête de chaque assemblée se trouve un *mpitandrina* ou pasteur qui la préside. Cet office est presque toujours réservé à l'homme le plus influent de la localité, qu'il sache lire ou non, pourvu qu'il ait quelque peu le talent de la parole. Les *mpitori-teny* ou prêcheurs sont les aides des *mpitandrina*. Le nombre en est toujours considérable dans chaque village, grâce à la faconde dont les Malgaches sont généralement doués. C'est là, du reste, la seule condition qu'on demande d'eux, la science et la régularité des mœurs n'étant à leurs yeux que chose secondaire.

Le compte rendu de la secte de 1870 à 1880 nous fait connaître le nombre élevé de tous les employés que les méthodistes ont à leur

service. En cette dernière année ils comptaient 604 pasteurs, 184 évangélistes et 4.134 prêcheurs.

Il est juste toutefois d'indiquer que si le nombre est aux Indépendants, il n'en est pas de même de la qualité. « La grande partie des pasteurs de campagnes, écrivent ces messieurs (*Ten years review of missionary work in Madagascar*, p. 134), n'a reçu aucune formation en rapport avec leur dignité. Plusieurs ne savent pas même lire! » Puis, parlant des prêcheurs : « Le plus grand nombre, disent-ils, est indigne de ce nom. La manière dont ils prêchent ne produit absolument aucun bien. Des enfants, des jeunes gens à peine capables de lire, montent en chaire... haranguent le peuple... Tous leurs efforts visent non pas à faire du bien au peuple, mais à lui plaire et à l'amuser. Tel a été l'état général des prêcheurs jusqu'en 1880. »

Puis, par une étrange contradiction, l'auteur du rapport, après avoir dit plus haut que ces prêcheurs *ne produisent absolument aucun bien*, conclut ainsi : « Avec de tels instruments, cependant, *le bien s'est fait dans le peuple* et le royaume de Dieu a pris une grande extension. »

On pourrait croire, en effet, qu'avec cette armée de prêcheurs, aidés de la pression du gouvernement qu'ils constatent eux-mêmes, les Indépendants ont enrôlé tous les Malgaches. Il n'en est pourtant rien. En comptant tous ces pauvres gens qui, de leur propre aveu, sont conduits de force dans leurs temples, ils enregistrent dans leur compte rendu de 1880, 244.197 adhérents et 71.585 baptisés. Or, Madagascar ayant une population de près de 5.000.000 d'habitants, d'après les calculs les plus autorisés, il est facile de voir que ces messieurs laissent encore bien des conquêtes à faire à leurs antagonistes.

Un fait certain c'est que depuis 1880 leur troupeau ne s'augmente guère et surtout est loin de s'améliorer. Écoutons à ce sujet leur organe officiel, le *Teny soa*, de novembre 1882 :

« On peut dire que la charité du grand nombre s'est refroidie ; beaucoup sont revenus en arrière et refusent d'entrer au temple, car ils

étaient habitués à y venir par force et maintenant, hélas! ils refusent d'y entrer si on ne les contraint pas de nouveau. »

Parmi leurs dévots, remarquent-ils ailleurs, il n'est pas rare de voir ceux qui, le matin, prennent part à la cène, aller dans la soirée au fond de quelque bois immoler à leurs dieux un coq ou un mouton. Mais pour n'être pas accusé d'exagération, citons encore leurs propres paroles : « La majorité du peuple n'est que faiblement attachée au christianisme, et des motifs politiques, plutôt que la conviction, l'ont portée à renoncer au paganisme. Enlevez les missionnaires et bientôt, au moins dans les campagnes, on se hâterait de revenir aux coutumes des ancêtres (*Ten years review of missionary work in Madagascar*, p. 36). Chez les Betsiléos, la masse du peuple est encore païenne et l'on serait bien aise de voir de nouveau en usage les anciennes superstitions. » (*Ibid.* p. 37.).

Quant aux mœurs de leurs convertis, voici ce qu'en écrit le Révérend Sibree : « Extérieurement, il y a un progrès visible. Mais nous ne pouvons douter que l'immoralité ne domine en secret dans une très grande étendue. Sauf quelques exceptions il y a, même parmi les chrétiens, une idée très imparfaite du désordre du péché et de la beauté morale de la pureté. Une personne peut s'égarer et même mener une vie immorale qui devrait l'éloigner de toute société honorable, d'après nos idées anglaises, et qui cependant sera reçue dans les plus grandes familles à Madagascar. Les parents sont souvent très négligents pour veiller sur leurs enfants, et beaucoup d'entre eux sont peu troublés lorsque leurs enfants mènent une vie qui ferait mourir de chagrin des parents chrétiens d'Angleterre. »

Si maintenant du temple nous passons à l'école, nous y trouvons les mêmes procédés obtenant les mêmes succès apparents et les mêmes déboires. Le *collège* des Indépendants à Tananarivo est un vaste établissement où ces messieurs élèvent à grands frais les nombreux jeunes gens destinés à devenir prêcheurs, et que le gouvernement leur livre, ou qu'ils choisissent eux-mêmes. On est censé y

apprendre toutes les sciences à un degré supérieur. Mais en réalité, ce n'est pas sérieux, s'il faut en juger par ceux qui en sortent; car, à l'exception de quelques bons sujets, les autres n'en emportent que beaucoup de suffisance, et sont fort médiocres pour tout le reste.

Ce sont ces jeunes gens qui, sous le nom de *kolejy* (collégiens), obtiennent les meilleures places dans le ministère de l'instruction publique, et, en général, dans toutes les fonctions gouvernementales. Et, pour le dire en passant, c'est parmi eux que la religion des Français trouve quelques-uns de ses plus fanatiques ennemis, enchérissant en quelque sorte sur leurs maîtres dans la haine qu'ils lui portent.

Fiers de l'appui du gouvernement, les Indépendants avaient rêvé une absorption générale de toute la jeunesse par le moyen des écoles. Pas une ville, pas un village, par un hameau qui n'eût la sienne élevée, bien entendu, aux frais et par les bras de la population, requise de par la reine pour cette corvée.

Dans ces écoles qui se transforment, le dimanche, en temples ou maisons de prières, les enfants des deux sexes venaient tous les jours se grouper nombreux sous la direction d'un maître attitré, afin d'y recevoir l'instruction primaire dont la bible faisait le principal objet. Les parents étaient requis d'y envoyer leurs enfants, et les enfants, à leur tour, vivement sollicités de s'y rendre. La coaction et la séduction se donnaient la main pour les y amener.

Cependant les chefs du mouvement ne tardèrent pas à s'apercevoir que si dans les villes et dans les grands centres les écoles étaient passablement suivies, dans les campagnes, au contraire, elles étaient presque généralement désertes; soit que l'instituteur n'y trouvant pas une rétribution suffisante, négligeât son office pour s'employer à un travail plus lucratif; soit que les parents qui devaient, outre les fournitures classiques, payer le salaire de l'instituteur, refusassent d'envoyer leurs enfants; soit enfin que les enfants eux-mêmes, qui jouissent ici d'une grande liberté, n'eussent pas la force de fixer leur inconstance ordinaire. Toujours est-il que les écoles de la secte dans

les grands centres étaient peu fréquentées et qu'elles se vidaient tous les jours davantage, tandis que celles des catholiques, au contraire, prospéraient et se remplissaient de plus en plus. Les parents, en effet, tout en fréquentant les temples des protestants, envoyaient volontiers leurs enfants à nos écoles, où l'instruction se donnait gratuitement.

Afin de parer à ce grave inconvénient les méthodistes ont obtenu du gouvernement malgache une première loi établissant que chaque centre de population fournirait le salaire de l'instituteur protestant; une seconde loi ordonnant aux parents d'envoyer aux écoles de leur choix les enfants dès l'âge de huit ans, sous des peines très fortes; une troisième loi enfin qui défendait aux enfants de passer d'une école à une autre, après qu'ils auraient été dûment et officiellement inscrits.

Les Indépendants espéraient obtenir tout le bénéfice de ces lois, au moyen des mesures de coaction mises à leur disposition par le gouvernement, dans le but de faire inscrire sur leurs registres le plus grand nombre des enfants, sinon tous. Ils ont même osé, avec une audace incroyable, faire donner à cette loi un effet rétroactif; de sorte que des élèves qui avaient précédemment déserté les écoles protestantes, quelques-uns même depuis plusieurs années, y ont été ramenés de vive force, malgré les plus énergiques protestations des parents et des maîtres qu'ils avaient choisis.

Nous avons raconté ailleurs à quels excès de violence la contrainte officielle a été portée; en ce point comme en d'autres, par les Indépendants. Nous n'y reviendrons pas ici.

Tout était donc disposé pour le triomphe de leur secte, dans les écoles comme dans le temple. L'appui du gouvernement leur était acquis le dévouement des grands à leur cause était absolu ; de nouvelles lois publiées à leur instigation étaient toutes à leur profit. Ils devaient donc, humainement parlant, réussir selon leurs désirs, et parvenir à élever définitivement l'édifice du protestantisme sur les ruines du catholicisme. Et cependant, il n'en a été rien : ces puissants moyens

de succès ont échoué en partie, grâce au bon sens du peuple malgache qui ne s'est pas laissé opprimer. Un très grand nombre, en effet, défiant toute séduction, et se basant sur la parole de la reine qui proclamait la liberté, firent inscrire d'office leurs enfants chez les maîtres catholiques ; de sorte que nos écoles continuaient à être remplies aussi bien que nos églises.

C'est alors que les Indépendants, à bout d'arguments, ont médité dans l'ombre le projet de faire expulser les missionnaires catholiques, qui étaient à leurs yeux l'unique obstacle à la réalisation de leurs desseins. Mais tout porte à croire qu'ils n'y auraient jamais réussi, sans les circonstances de la guerre avec la France, qui les a singulièrement favorisés, et leur a ainsi procuré l'occasion si ardemment souhaitée de notre expulsion momentanée.

Les Anglicans. — Les Anglicans sont arrivés à Madagascar en 1864. Un grand ennui les attendait à leur débarquement. Les Indépendants leur refusaient l'entrée du pays, et ils eurent assez d'autorité pour leur fermer pendant plusieurs années les portes de la capitale. Les Anglicans se fixèrent donc d'abord sur le littoral. Ce ne fut qu'en 1872 qu'ils pénétrèrent à Tananarivo.

Ennemis naturels en principe des Méthodistes indépendants, les Anglicans se sont placés pour la doctrine entre les catholiques et les Indépendants. Ils affirment hautement et sans crainte que la religion, de ceux-ci n'est pas une prière, et qu'on ne saurait se sauver en suivant leur doctrine. D'un autre côté, ils enseignent que chez les catholiques romains on peut trouver le salut ; mais, dans cette religion, ajoutent-ils, il y a trop de pratiques extérieures ; l'anglicanisme seul possède le juste milieu occupé par la vertu.

A Madagascar, plus peut-être que partout ailleurs, ils tiennent à se rapprocher aussi près que possible des catholiques, assurés qu'ils sont que leur crédit auprès des Malgaches sera d'autant plus grand. Mais en général nos insulaires ne s'y trompent pas, surtout quand ils voient à côté de ces révérends une compagne décorée du titre d'épouse.

Comme moyen d'action, les Anglicans, de même que les Indépendants, puisent largement dans les trésors de leurs riches patrons. Seulement on pourrait croire que dans l'emploi de ces fonds ils montrent assez peu de discrétion ; car, à dessein sans doute d'attirer à eux le nombre, ils font de grandes largesses à ceux qui suivent leurs écoles. D'autre part, la morale de l'Évangile trouve chez eux des facilités fort accommodantes. Aussi leurs temples comme leurs écoles sont-ils le refuge de beaucoup d'apostats. Quand chez les catholiques un jeune débauché a rejeté sa femme, il passe aux Anglicans afin d'avoir le droit d'en prendre une autre. Henri VIII fit bien ainsi en Angleterre. Un jeune Malgache de la secte des Indépendants veut-il avoir de beaux souliers, un bel habit à la mode européenne, il passe encore aux Anglicans, et il est imité de tous ceux en général qui font dépendre la vérité de leur croyance du profit matériel qu'ils y trouvent. Ils déploient aussi un grand zèle à construire des temples qui restent très souvent vides. Ils en élèvent un peu partout, et surtout dans les villages que les autres sectes refusent d'occuper.

Mais malgré tous ces moyens de propagande qui sembleraient devoir être très efficaces, les Anglicans végètent, nous prouvant ainsi par leur insuccès qu'une œuvre, qui n'a pour la soutenir ni la grâce de Dieu ni l'appui officiel du bras séculier, est comme un arbre sec qui ne saurait produire aucun fruit.

Les Luthériens. — Les Luthériens, partis de Norwège, pénétrèrent dans la grande île africaine en 1867. Déjà à cette époque, les Indépendants étaient tout-puissants à Madagascar, et se croyaient maîtres du terrain. Ils se montrèrent donc très mécontents de voir des concurrents venir leur disputer l'honneur d'évangéliser ce pays. Mais bientôt après, ils entrèrent en accommodement, dans la perspective, sans doute, des luttes à soutenir contre le catholicisme. Ils se lièrent donc avec les Luthériens par un traité réciproque d'après lequel ceux-ci pourraient seuls évangéliser la province connue sous le nom d'*Ankaratra*, située à trois journées au sud de Tananarivo. Les Méthodistes la lais-

saient tout entière à leur zèle et les Luthériens s'engageaient de leur côté à n'en point franchir les limites, abandonnant tout le reste à leurs nouveaux amis. Ce contrat fut tenu dans le plus grand secret.

Cependant les habitants de l'Ankaratra, fatigués des procédés tyranniques des fils de Luther, appelèrent chez eux les missionnaires catholiques, qui répondirent à leur désir. L'arrivée d'un Père au milieu d'eux fut comme l'aurore d'un beau jour pour ce peuple asservi par l'hérésie. De toute part on accourait à la vérité et les enfants se pressaient pour être inscrits au nombre de nos élèves.

Il y eut alors un grand émoi chez les Luthériens, qui voyaient passer toutes leurs ouailles chez les catholiques. Ils n'épargnèrent aucune démarche afin de les retenir. Mais les voyant indociles et toujours éloignés de leurs temples, ils crièrent à l'usurpation, en se basant sur le traité conclu entre eux et les Indépendants; comme si un pareil contrat pouvait exclure de ce pays les missionnaires catholiques, ou empêcher les Malgaches de venir à eux. C'était simplement vouloir annihiler le traité solennel conclu entre la France et la reine. Malheureusement le gouvernement malgache était complice en cette affaire, et semblait avoir souscrit à la convention occulte de ses amis. N'osant toutefois les défendre ouvertement, il prit un moyen détourné digne de sa politique. *Andriamananizao*, chargé, au nom du premier ministre, du portefeuille de l'instruction publique, intenta, on ne sait pourquoi, un procès aux catholiques de cette contrée. Une trentaine de nos instituteurs furent appelés pour cette affaire à Tananarivo. Mais au lieu de les juger comme ils le demandaient avec instance, on se contentait de les renvoyer de ministère à ministère, de tribunal à tribunal, sans que nul juge osât prendre sur lui de porter une sentence; car, en effet, il n'y avait point d'accusation formelle contre eux. On ne voulait que gagner du temps.

Cette persécution juridique durait encore lorsque nous avons été expulsés par la reine, à la grande joie de ces fanatiques prêcheurs.

Les Quakers. — Les Quakers ou Trembleurs sont venus en dernier

lieu s'implanter à Madagascar. Mais ils jugèrent bientôt qu'il leur était plus avantageux de s'unir aux Indépendants que de travailler pour leur propre compte. Ils ont donc sans scrupule sacrifié leurs principes pour faire cause commune avec ces messieurs, et ils vivent en assez bonne intelligence avec eux, surtout quand il s'agit d'attaquer le catholicisme.

SUPPLÉMENT

Remarques sur la langue malgache. — Ses caractères distinctifs. Ses rapports avec le malais.

Ce qui distingue en premier lieu la langue malgache, c'est la douceur de sa prononciation. Elle est particulièrement agréable et claire à l'oreille ; elle n'a aucun mot terminé par une consonne, aucun d'une articulation difficile ou douteuse et dont tous les sons ne soient pleins, toutes les syllabes complètes. On y remarque aussi une précision, une régularité invariable dans l'emploi et la valeur des consonnes et des voyelles, soit quand il s'agit de la formation des mots dérivés, où les lettres sont changées systématiquement pour plaire à l'oreille, soit dans les mots empruntés aux idiomes étrangers, que les Malgaches transforment toujours un peu, afin de les dépouiller de leur rudesse native.

C'est ainsi qu'en présence du préfixe *man*, ils font tantôt disparaître la consonne initiale de la racine, tantôt ils lui substituent une lettre identique plus douce et plus agréable à l'oreille.

Par exemple, de la racine *sasa*, lavage, ils disent *man-asa*, laver, et non *man-sasa ;* de *tsiny*, blâme, *man-iny*, blamer, et non *man-tsiny*.

Les mots français, musique, le chou, cheval, l'assiette, deviennent chez eux *mozika*, *leisoa*, *soavaly*, *lasiety*.

Nos lettres C, Q, U, X, ont été aussi rejetées pour le même motif, comme inutiles et surtout comme trop rudes.

La seule anomalie qui existe dans la prononciation des autres lettres

se trouve dans la voyelle O, laquelle, par un singulier caprice de l'usage, a le son de l'U italien et se prononce *ou*. I et Y sont une seule et même lettre ; I se met au commencement et au milieu des mots et Y à la fin.

E est ordinairement fermé comme en latin ; G et S sont toujours durs, comme dans *gousse ;* H se prononce avec une légère aspiration comme dans *honte*.

Ces quelques remarques suffisent pour conclure que la langue malgache est particulièrement douce, claire et agréable ; aussi plusieurs savants qui l'ont étudiée, l'ont-ils appelée, à raison de ces qualités, l'italien de l'hémisphère austral.

Transcrivons comme exemple la salutation angélique, ayant soin de noter dans les mots de plusieurs syllabes celle qui doit porter l'accent ; car en malgache, l'accent est de rigueur, sous peine de n'être pas compris, et d'enlever à la langue toute sa beauté et toute son harmonie.

Que le lecteur se souvienne aussi que A final est complètement muet dans les mots terminés en *ka*, *na*, *tra*.

Izaho miarahàba anào, Mary fèno hasoàvana; ny Tompo ao
Je salue, vous Marie, pleine de grâce ; le Seigneur dedans
amy nao; be hàsina ambony ny vehivàvy rehètra hianào;
avec vous ; beaucoup bénie, au-dessus des femmes toutes vous ;
be hasina i Jèso natèraky ny kibo nao.
beaucoup béni le Jésus né du ventre de vous.
Màsina Mary, rèny ny Zanahàry, ivavàho ankehitriny izahày
Sainte Marie, mère de Dieu, priez maintenant pour nous
mpànota, àry àmy ny àndro hafatèsa nay. Amèna.
pécheurs et à le jour de la mort de nous. Amen.

Outre ce premier caractère distinctif, le malgache en possède un autre extrêmement remarquable : c'est son admirable simplicité. On n'y trouve pas, en effet, comme dans la plupart des autres langues, cette multiplicité, ce nombre infini de règles, ces exceptions quelquefois aussi nombreuses que la loi générale, ce labyrinthe de variations dans

les désinences, dont on ne peut suivre le fil qu'après de longues études et une connaisance parfaite de la langue. Ici tout est clair, simple, invariable; rien d'embarrassant, rien de compliqué dans la formation des mots, comme dans la construction des phrases, en sorte que celui qui se livre à cette étude est tout d'abord étonné qu'un peuple, encore dans l'enfance et en possession d'une civilisation si incomplète ait en son pouvoir un langage à la fois si beau et si méthodique.

Mais afin de nous convaincre que ces éloges sont bien mérités, ouvrons sa grammaire, et jetons sur son ensemble un coup d'œil rapide.

On trouve, en malgache, comme dans les autres langues, les dix espèces de mots : le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection. Mais ce qui fait le grand mérite du malgache, et lui constitue un privilège qu'il partage avec l'hébreu, l'arabe, le malais et les autres langues orientales, c'est d'avoir su conserver à ces mots leur invariabilité, et de n'avoir par conséquent ni genre, ni nombre, ni déclinaisons, ni conjugaisons, avec le pouvoir cependant de rendre toutes sortes de pensées aussi clairement et d'une manière aussi précise que nous faisons chez nous.

Pour indiquer la différence des sexes dans les êtres animés, le Malgache a, à son usage, des mots particuliers qui se joignent aux noms sans en changer la forme : il se sert de *lahy* pour le genre masculin, et de *vavy* pour le genre féminin. C'est ainsi qu'il dira : *ny mpanjakalàhy*, le roi ; *ny mpanjakavàvy*, la reine ; *mpanjàka* seul signifie régnant, celui qui règne. On écrira cependant, Ranavalona III, *mpanjàka ny Madagasikàra*, Ranavalona III, reine de Madagascar, parce que ici il n'y a pas lieu à double sens. On a de même :

Ny zazalahy, le garçon; *ny zazavavy*, la fille, *de zaza*, enfant ; *ny ombilahy*, le bœuf; *ny ombivavy*, la vache, de *omby*, bœuf ou vache.

L'article *ny* est lui aussi toujours invariable, et signifie également *le, la, les.*

De même que pour le genre, le nombre ne s'indique pas par un changement dans la forme du nom, ou par une différence de terminaison, mais par quelque mot que l'on joint au nom pour en marquer le pluriel. Tantôt on se sert d'un pronom, qui a un sens de pluralité, comme *izireo*, *ireto*, *ils*, *eux*, *ces* ; tantôt on emploie des adjectifs collectifs, comme *daholo*, *rehètra*, tous ; *bètsaka*, beaucoup ; *màro*, nombreux ; *sasany*, quelques-uns. Toutefois le contexte suffit souvent pour enlever toute amphibologie, comme *mandàlo ny zavatra rehètra ; ny olona sy ny zavatra mifandimby sy mifampisolo mandrakariva*, toutes les choses passent ; les personnes et les choses se succèdent et se remplacent sans cesse.

Quant à la construction même de la phrase, on suit généralement l'ordre ordinaire des idées, le sujet avec ses déterminatifs, le verbe, l'attribut et le régime. La seule inversion qu'on y remarque, consiste à renvoyer d'ordinaire le sujet après le verbe et son complément.

La construction de l'adjectif ne présente aucune particularité, si ce n'est qu'il se place après le nom qu'il qualifie : *ny hàzo tsàra mamoà voa tsára* ; *ny hàzo ràtsy mamoa voa ràtsy*, le bon arbre produit de bons fruits ; le mauvais arbre produit de mauvais fruits.

Il est aussi dans le génie de la langue de répéter ordinairement les pronoms démonstratifs avant et après le substantif : *tàmy ny izàny àndro izàny, i Jéso Krïsty nilàza tàmy ny mpiàna'ny*, en ce jour-là, Jésus-Christ dit à ses disciples.

Les pronoms personnels seuls varient selon qu'ils sont sujets ou compléments, singuliers ou pluriels ; comme sujets, ils s'expriment ainsi :

Izàho, *àho*, je ou moi.
Hianào, tu, toi.
Izy, il, elle.
Isika, *izah ày*, nous
Hianarèo, vous.
Izy izirèo, *izarèo*, ils, elles.

S'ils sont compléments, ils se contractent et servent à exprimer nos pronoms possessifs mon, ton, son, qui n'existent pas en malgache, et

alors ils se placent immédiatement après le mot dont ils dépendent :

Ny ray ko,	le père de moi, ou mon père.
Ny ray nao,	le père de toi ou ton père.
Ny ray ny,	le père de lui, ou son père.
Ny ray ntska, / *Ny ray nay,*	le père de nous, ou notre père.
Ny ray nareo,	le père de vous, ou votre père.
Ny ray ny,	le père d'eux, ou leur père.

Pour former les verbes et les divers substantifs qui en dérivent, le mécanisme est aussi simple qu'ingénieux : il suffit de prendre le mot racine, et d'y préposer un des préfixes verbaux *man, mampan, mampi, maha, mi, mifampi, mifan,* etc., et vous aurez autant de verbes différents, actifs ou neutres suivant le préfixe. Et si à ces verbes ainsi obtenus vous ajoutez la terminaison ou le crément *ana,* et que vous changiez la lettre initiale *m* en *f*, vous formerez autant de nouveaux substantifs. Prenons pour exemple le radical *anatra,* qui signifie avis, conseil :

VERBES ACTIFS.	VERBES NEUTRES.
Man-ànatra, donner un avis, admonester.	*Mi-ànatra*, étudier.
Fan-anàrana, admonestation.	*Fianàrana*, étude.
Mampan-ànatra, faire admonester.	*Mifampi-ànatra*, s'enseigner réciproquement.
Fanpan-anàrana, admonestation reçue.	*Fifampi-anàrana*, enseignement réciproque.
Mampi-ànatra, enseigner.	*Mifan-ànatra*, s'admonester réciproquement
Fampi-anarana, enseignement.	*Fifan-anàrana*, admonestation réciproque.

Ce seul exemple suffit pour montrer que l'étude des radicaux est, comme dans la langue grecque, de la plus grande importance, et qu'on n'a fait de véritables progrès dans le malgache, que lorsqu'on reconnaît au premier coup d'œil, dans toutes les modifications d'un verbe, le radical d'où il dérive. Avec cette connaissance on n'est plus arrêté

par les difficultés de la langue : car non seulement ce radical se retrouve partout, mais il porte dans tous les mots dont il est la base, verbes, noms, adjectifs, adverbes, son énergie propre et sa signification primitive.

Les verbes en malgache n'ont que trois temps, le présent, le passé et le futur. Le présent est indiqué par *m* première lettre du préfixe; cet *m* se change en *n* pour le passé, et en *h* pour le futur :

Miàsa aho, je travaille ; *niasa aho*, j'ai travaillé ; *hiasa aho* je travaillerai.

Les autres temps des verbes s'expriment par des mots auxiliaires ou par des tournures spéciales qui s'apprennent vite par l'usage.

Mais outre cette forme ordinaire des verbes, il en existe une autre tout à fait particulière à la langue, et qu'un long exercice peut seul rendre familière : on est convenu de l'appeler *forme seconde* ou *forme relative*, parce qu'elle s'emploie pour exprimer les relations de temps, de lieu, etc., la manière dont, le motif pour le quel une chose se fait. et alors les pronoms relatifs : pour lequel, dont, dans lequel, etc., ne se traduisent pas en malgache, parce qu'ils sont contenus dans cette forme verbale seconde :

1re *forme : hamàngy àzy àho*, je le visiterai.
2e — : *ny andro hamangia ko azy*, le jour (dans lequel) où je le visiterai.

Cette manière de rendre nos pronoms relatifs est un idiotisme de la plus grande élégance ; et c'est en cela surtout que le malgache diffère complètement de nos langues européennes.

Donnons maintenant un tableau synoptique de la conjugaison des verbes, soit à la première, soit à la deuxième forme, et prenons pour paradigme le verbe *maniraka*, du radical *iraka*, envoyé, ambassadeur :

1re FORME. — INFINITIF ET PARTICIPE.

Présent : *Maniraka*, envoyer ou envoyant.
Passé : *Naniraka*, avoir envoyé ou ayant envoyé.
Futur : *Haniraka*, devoir envoyer ou devant envoyer.

INDICATIF.

Présent : *Maniraka àho*, j'envoie.
Passé : *Naniraka aho*, j'ai envoyé.
Futur : *Haniraka aho*, j'enverrai.

IMPÉRATIF.

Maniraha hianao, envoie.
Maniraha isika, envoyons.

Pour avoir les autres personnes, il n'y a qu'à ajouter au verbe les pronoms personnels, dont nous avons parlé plus haut.

2e FORME. — INFINITIF ET PARTICIPE.

Présent : *Anirà̀hana*, à qui... l'on envoie.
Passé : *Nanirahana*, à qui... l'on a envoyé.
Futur : *Hanirahana*, à qui... l'on enverra.

INDICATIF.

Présent :	*Aniraha ko*, à qui,	J'envoie.
	Anirahà nao, le motif pour lequel, etc.	Tu envoies, etc.
Passé :	*Nanirahà ko*, à qui, le motif pour lequel, etc.	J'ai envoyé.
Futur :	*Hanirahà ko*, à qui, le motif pour lequel, etc.	J'enverrai.
IMPÉRATIF :	*Aniraho*, qu'il y soit envoyé.	

En ajoutant successivement à ces formes les pronoms contractés, on achèverait la conjugaison.

Le passif du verbe *maniraka*, est *irahina*, envoyé, qui est envoyé, et on dira au présent *irahina aho*, je suis envoyé ; au passé, *nirahina aho*, j'ai été envoyé; au futur, *hirahina aho*, je serai envoyé.

Impératif: *iraho izy*, qu'il soit envoyé.

Comme on le voit, les participes et l'impératif seuls modifient la terminaison du radical. Terminons enfin par l'exemple suivant : *ny ankizy nao niràhi ko tàny an-tanàna, hivèrina aty rahampitso* ; *ka izy hilaza àmy nao ny antony naniraha ko àzy tany* ; ton esclave envoyé par moi là-haut en ville, reviendra ici demain ; et lui-même te dira le motif pour lequel je l'ai envoyé là-haut.

Cet aperçu rapide sur la grammaire malgache nous montre assez que si cette langue est belle par la douceur de sa prononciation, elle n'est pas moins belle et moins admirable par sa simplicité et par la régularité de ses formes.

Il nous reste enfin un troisième caractère à considérer dans le malgache, c'est sa richesse ; du moins dans l'ordre purement physique et matériel. Pour tout ce qui a trait à la vie morale, aux qualités de l'esprit, à la philosophie et à la théologie, aux sciences et aux arts, cette langue possède encore très peu de mots ; son indigence en ce point est même désespérante pour le professeur qui veut enseigner, dans la langue du pays, les diverses branches des connaissances humaines ; il ne peut souvent traduire sa pensée qu'en ayant recours à des expressions étrangères, et cela au risque de n'être pas compris de ses auditeurs. Mais en dehors de cet ordre d'idées élevées, on peut affirmer que la langue malgache peut entrer en ligne de comparaison avec toute autre langue vivante, et produire même, avec un certain orgueil national, les nombreuses listes d'expressions variées qu'elle a à son usage, pour rendre avec toutes les nuances possibles une seule et même pensée.

Choisissons par exemple le mot français *porter*. Nous n'avons qu'un seul verbe pour exprimer l'action de porter, dans les expressions suivantes, porter sur la tête, sous les bras, sur les épaules, sur le dos sur les genoux..., et nous ne pouvons changer ce verbe sans prendre une métaphore. Les Malgaches au contraire ont un verbe pour exprimer d'abord cette action en général, puis un verbe spécial pour rendre ces diverses manières de porter :

Porter en général,	*mitôndra.*	Porter sur le dos,	*mibâby.*
— sur la tête,	*mitatâo.* / *milôha.*	— sous le bras,	*misakèlika.* / *manakèlika.*
— sur les genoux,	*miampôfo.* / *mitrôtro.*	— à califourchon.	*misàmpy.* / *miantsàmpy*
Sur les épaules,	*milanja.*	— à la main,	*mivimbina.*

Soit encore le verbe regarder :

Regarder en général,	*mizàha.* / *mijéry.*	Regarder de travers,	*mangàrika.*
— au loin,	*mitàzana.*	— à travers,	*mitàratra.*
— en bas,	*mitsinjo.*	— avec tristesse,	*mipitrapitra.*
— en haut,	*miàndra.*	— en arrière,	*mitôdika.* / *mihèrika.*
— un peu,	*misàry.*		
— fixement,	*mibànjina.*		

Nous pourrions continuer à passer ici en revue les différentes parties du discours, et faire voir la richesse des mots et les formes propres à la langue malgache. Mais ce que nous venons de dire suffit, croyons-nous, pour en donner une idée, et montrer à l'Européen qu'elle diffère tellement, par ses constructions naturelles et par sa simplicité, de nos langues dérivées du latin, qu'il faut, pour la parler, oublier toutes nos tournures européennes et entrer dans son génie propre.

Un de ceux qui en ont le mieux saisi la nature est le P. Webber, auteur de la meilleure grammaire et du meilleur dictionnaire malgaches que nous possédions. « La langue malgache, dit-il dans la préface de sa grammaire, est une dans toute l'île pour ses termes et ses règles ; il n'y a de différence que dans les accidents ; ainsi les Hovas, le Sud et l'Est diffèrent par le son de la muette *tra,* qui se prononce *tsa* chez les Betsiléos, *tch* chez les Betsimisaraka. Toutes les provinces ont l'*ñ* gutturale, qui a le son de *gn* comme dans *règne*. Les Hovas seuls ont les conjonctions élégantes *ary, dia, ary dia*; ils commencent à compter par le plus petit nombre; ils ont le substantif agent en *mp* au lieu de *amp, mpanjaka*, roi, et non pas *ampanjaka*. A part ces variantes et quelques autres que nous passons sous silence, le langage est le même partout.

« D'où vient donc cette grande différence de dialectes ? En voici les principales raisons : La langue malgache a beaucoup de mots parmi lesquels il n'y a probablement de vrais synonymes que ceux qui ne

diffèrent que par les lettres identiques comme *limy* pour *dimy*, cinq; mais le manque d'écriture, la multiplicité des castes et leur peu de rapport entre elles restreignent chaque province dans un petit nombre de mots d'où elle ne sort pas. Chaque tribu a une série de termes choisis à sa fantaisie et réservés, pour parler avec respect du roi. La sorcellerie possède aussi ses termes propres. Dans les discussions législatives les chefs affectent un langage relevé et étranger pour se montrer supérieurs au peuple. Plusieurs, surtout les Sakalaves, aiment le langage figuré et disent : *mahaleña*, du mouillant, pour *oranà*, pluie ; *mahètsaka*, du désaltérant, pour *rano*, eau ; *famonty*, de l'émollient, pour *solika*, huile. Les superstitions interdisent aussi à chaque instant un certain nombre de mots avec leur dérivés, et ce serait un crime capital de les prononcer. Le nom du roi ou d'un grand chef défunt est interdit pour plusieurs années. Ainsi à Nossibé, après la mort de la reine Tsiomeko, dont le nom signifie je ne donne pas, les Sakalaves seuls ne disaient plus *ome*, *manome*, *fanomezana*, etc. ; mais pour *omeo afo aho*, donnez-moi du feu, ils disaient : *toloro mahamay aho*, présentez-moi du brûlant. Enfin l'esprit de division portant chaque caste à parler et à agir différemment des autres, tels mots réservés ou pris en bonne part ici, sont libres ou pris dans un mauvais sens ailleurs : ainsi *dihy* signifie chez les Hovas danse honnête, et *tsinjaha*, danse de sorcier ; ailleurs ce sera le contraire. »

Nous avertissons le lecteur que dans ce chapitre consacré à la langue malgache, nous n'avons voulu parler que du dialecte hova, le plus répandu, le plus régulier, et le seul qui possède un commencement de littérature.

Il nous reste maintenant à examiner les rapports du malgache avec le malais.

Les langues qui dérivent d'une même source conservent entre elles des traits de famille jusque dans la prononciation des mots et la combinaison des lettres. C'est ce que nous remarquons dans les langues européennes qui viennent du latin ; les voyelles y dominent,

et elles n'admettent guère ce rude assemblage de consonnes qui caractérise les langues du Nord. Or, ce premier trait d'affinité se manifeste dans le malgache comme dans le malais. Dans ces deux langues on ne trouve pas en effet de ces mots d'une articulation difficile ou douteuse; tous les sons y paraissent clairs, toutes les syllabes y sont complètes: même douceur dans la prononciation, même précision, même régularité dans l'emploi des voyelles et des consonnes. Aussi les mots empruntés aux idiomes étrangers ne peuvent obtenir droit de cité dans les deux pays, sans avoir au préalable subi une transformation qui les dépouille de leur rudesse native et les rende conformes au génie de leur propre langue.

En malais, comme en malgache, il n'y a ni genre, ni nombre. La différence des sexes pour les êtres raisonnables se désigne par des mots particuliers qui se joignent aux noms sans en changer la forme. On se sert en malais de *laki-laki* pour le genre masculin et de *perampuam* pour le genre féminin. Nous avons vu que les mots correspondants en malgache sont *lahy* et *vavy*. Ex. :

EN MALAIS.	MALGACHE.
Raja laki- laki, roi.	*Mpanjaka lahy*, roi.
Raja perampuam, reine.	*Mpanjaka vavy*, reine.

Notons que l'*u* en malais se prononce *ou* comme l'*o* en malgache.

Le nombre dans les substantifs se distingue aussi par le contexte ou par quelque mot qui les accompagne et qui a un sens de pluralité.

En malais, tout nom renferme une signification qui comprend le verbe *être* et signifie *être quelque chose*. Ainsi *kuda*, cheval, signifie être cheval : *kuda itu*, ce cheval, ou ceci est un cheval. *Putih*, blanc, signifie être blanc : *putih kuda itu*, ce cheval est blanc.

Or, cette signification particulière se trouve aussi dans les mots malgaches: *soavaly ity*, ce cheval, ou c'est un cheval; *fotsy*, blanc ou être blanc; *fotsy ity soavaly ity* , ce cheval est blanc.

Dans les deux langues la plupart des mots dérivent d'autres mots appelés *racines* et se composent à l'aide de particules qui se placent avant le radical, ou après lui, toujours suivant des règles fixes et générales.

Bien plus, les substantifs agents, qui correspondent à nos mots français terminés en *eur*, *ant*, *ain*, ont à peu près la même formation dans le malais et le malgache. Ex. :

EN MALAIS.	EN MALGACHE.
Surat, écriture ; *me-nurat*, écrire ; *pe-nurat*, écrivain.	*Soratrâ*, écriture ; *ma-noratrâ*, écrire ; *mpa- noratrâ*, écrivain.
Beli, valeur ; *mem-beli*, acheter ; *pem-beli*, acheteur.	*Voly*, plantation ; *mam-boly*, planter ; *mpam-boly*, planteur.

Les noms malais formés avec le préfixe *ka*, équivalent de *ha* malgache, et le suffixe *ana* ont encore des rapports plus frappants avec le malgache. Ex. :

Benar, vrai ; *ka-benar-an*, vérité.	*Tsara*, bon ; *ha-tsar-ana*, bonté.
Besar, grand ; *ka-besar-an*, grandeur.	*Faly*, joyeux ; *ha-fali-ana*, joie.
Papa, pauvre ; *ka-papa-an*, pauvreté.	*Ravo*, gai ; *ha-ravo-ana*, gaieté.
Kaya, riche, *ka-kaya-an*, richesse.	*Mamo*, ivre ; *ha-mamo-ana*, ivresse.

Dans les deux langues les nombres ordinaux se forment des cardinaux en joignant à ceux-ci la particule préfixe *ka* pour les noms malais et *faha* pour les malgaches. Quelques exemples suffiront pour en montrer l'analogie :

Ka-dua.	*Faha-roa*, deuxième.
Ka-tiga.	*Faha-telo*, troisième.
Ka-ampat.	*Fah efatra*, quatrième.
Ka-sa-puloh.	*Faha-folo*, dixième.
Ka-dua-puloh.	*Faha-roa-polo*, vingtième.
Ka-sa-ratus.	*Faha-zato*, centième.
Ka-sarivo.	*Fah arivo*, millième.

Donnons encore un exemple, en mettant, pour faciliter la traduction, les mots correspondants les uns sous les autres:

En malais : *ter-surat di nagri Malaka pada ka-sa-puloh hari bulan.*
En malg. : *no soratanâ tany tananâ Malaka taminy faha-folo andro (ny) volanâ.*
En français : écrit dans (la) ville (de) Malacca au dixième jour de la lune.

Le pronom malais de la première personne au singulier, *aku*, je, moi, me, a quelque ressemblance avec le pronom malgache *izaho*, *aho*, et il reçoit les mêmes contractions. Ex. :

En malais : *Aku mem-baiki rumah-ku*, et en malgache : *izaho mamboatra ny trano-ko*, je répare ma maison.

Au pluriel, il y a, comme en malgache, deux mots dont on se sert, suivant qu'on comprend la personne à qui l'on parle ou qu'on l'exclut ; ainsi le pronom malais *kita*, nous, correspond au pronom malgache *isika*, et *kami* à *izahay*.

Les adjectifs, pas plus que les noms, ne sont sujets à aucun changement de genre ou de nombre, et, dans le discours, ils se placent ordinairement après le substantif. Ex. :

Malais : *Rumah besar ;* en malgache, *trano lehibe*, une grande maison.

La langue malaise a, comme le malgache, cette particularité que ses radicaux ne sont sujets à aucune inflexion, ni à aucune désinence pour désigner les formes que le verbe peut prendre, ou pour exprimer les temps, les modes et les personnes. Les personnes se distinguent par les pronoms ; les temps et les modes par des adverbes ou par des auxiliaires, et les formes à l'aide des particules préfixes et suffixes.

Il est bon cependant de noter que, pour les temps, il y a une légère différence. Les Malgaches forment le présent, le passé et le futur par le changement de la première lettre du préfixe, qui est *m*, pour le présent, *n* pour le passé, et *h*, pour le futur ; les Malais au

contraire ajoutent des mots particuliers pour exprimer ces mêmes temps.

Dans la langue malaise, pour donner à un radical une forme verbale, il suffit d'ajouter à ce radical un des préfixes *ber* ou *me*, suivant que le verbe est neutre ou actif. Or non seulement cette formation est la même en malgache, mais de plus les préfixes *mi* et *man* semblent dériver directement de la particule malaise *me*. Une remarque cependant qu'on peut faire à l'avantage de la langue malgache, c'est que celle-ci a à son usage un plus grand nombre de préfixes pour former des verbes différents, et par conséquent pour s'enrichir d'expressions nouvelles. Ex. :

MALAIS.	MALGACHE.
Dekat, près ; *men-dekat*, s'approcher.	*Didy*, ordre ; *man-didy*, ordonner.
Karunia, don ; *men-garunia*, donner.	*Hataka*, demande ; *man-gataka*, demander.
Kabar, nouvelle ; *me-kabar*, raconter.	*Kabary*, procès ; *mi-kabary*, plaider.
Fehem, connaissance ; *me-fehem*, connaître.	*Findra*, changement de lieu ; *mi-findra*, émigrer.
Surat, écriture ; *me-nurat*, écrire.	*Soratra*, écriture ; *ma-noratra*, écrire.

La particule *per* ou *ber*, qui est employée souvent dans la formation des verbes causatifs, surtout quand elle est précédée du préfixe *me*, semble répondre parfaitement au préfixe malgache *mampi* ou *mampa*. Ex. :

MALAIS.	MALGACHE.
Ber-anak, engendrer ;	*Miterakà*, engendrer ;
Mem-per-anak-kan, faire engendrer.	*Mampi-terakà*, faire engendrer.
Ber-temu, se rencontrer ;	*Mahazo*, obtenir ;
Mem-per-temu-kan, faire rencontrer.	*Mampa-hazo*, faire obtenir.

Nous remarquons encore une ressemblance frappante dans les verbes fréquentatifs ou redoublés, qui s'emploient d'ordinaire pour indiquer une répétition d'actes et une continuité d'actions. Ex. :

MALAIS.	MALGACHE.
Layang, d'où *me-layang*, voler et *me-layang-layang*, voltiger.	*Tsidina*, d'où *mi-tsidina*, voler, et *mi-tsidi-tsidina*, voltiger.
Lumpat, d'où *me-lumpat*, sauter, et *me-lumpat-lumpat*, sautiller.	*Teny*, d'où *mi-teni-teny*, parler, et *mi-teni-teny*, babiller.

Signalons de plus que le malais et le malgache n'ont pas de modes dans les verbes; ils expriment le subjonctif et l'optatif par des mots auxiliaires et analogues. Il faut cependant faire une exception pour les verbes malgaches, qui ont toujours le mode impératif dans chacune de leurs formes. Les Malais, au contraire, le désignent en ajoutant au radical le suffixe *lah*. A part cette légère différence, il est à remarquer que, dans le génie des deux langues, par un excès de politesse, on n'emploie pas ordinairement à l'impératif ces expressions impérieuses en usage dans nos langues européennes, comme celle-ci, *faites cela, ordonnez ceci...* Les Malgaches et les Malais croient prendre des tournures plus douces en se servant du passif, et ils disent : *que cela soit fait par vous, que ceci soit ordonné par vous*. Ex. :

MALAIS.	MALGACHE.
Padam-kan-lah, éteignez, litt. : soit éteint (sous-ent. par vous.)	*Apetraho*, placez, litt. : soit placé.
Pukul-lakangkaw anging itu, soit frappé (par) vous (ce) chien-là, frappez ce chien-là.	*Kapohy nao ity alikâ ity*, soit frappé (par) vous ce chien-là.

Pour défendre ou dissuader, les Malais emploient un mot d'un usage fréquent dans leur langue, *jangan*, lequel renferme un sens de défense, de prohibition : or cette expression correspond tout à fait à la conjonction malgache *aza*, et peut se traduire par ne pas, ne pas faire, se garder de. Ex. :

Jangan angkaw mangatakan doa jahat akan apa-ku.
Aza hianao mangataka zavatra ratsy ho any (ny) dada-ko.
Gardez-vous (de) souhaiter (des) choses mauvaises pour le) père (le) moi

Dans la langue malaise l'interrogation se marque le plus souvent

au moyen des particules *kah* ou *tah*, qui se placent quelquefois avant le sujet et le verbe, d'autres fois après le verbe, et même à la fin de la phrase, mais jamais au commencement; or les particules malgaches *moa*, *va*, non seulement présentent un certain rapport de consonnance et d'affinité, mais admettent dans les discours la même construction, à part toutefois une petite exception pour la particule *moa*, laquelle peut également se placer au commencement de la phrase.

Ajoutons encore, comme un dernier point de ressemblance, que la forme passive est plus usitée et souvent plus élégante que la forme active ; ex. *hatao ko izany*, litt. : sera fait par moi cela, est mieux en malgache que *hanao izany aho* je ferai cela ; il en est de même pour le malais.

Comme complément, nous donnons une liste de mots qui ont tous la même racine et la même signification dans les deux langues. Nous rappelons ce qui a été dit plus haut qu'*u* en malais et *o* en malgache se prononcent *ou*.

MALAIS.	MALGACHE.	FRANÇAIS.
Anak,	*anaka*,	enfant.
Mati,	*maty*,	mourir.
Batu,	*vato*,	pierre.
Mabu,	*mamo*,	ivre.
Kabar,	*kabary*,	affaire.
Tumbuh,	*tombo*,	accroissement.
Metumbuh,	*mitombo*,	croître.
Tahun,	*taona*,	année.
Surat,	*soratra*,	écriture.
Menurat,	*manoratra*,	écriture.
Asin,	*hasina*,	être salé.
Masin,	*masina*,	saint
Laki-laki,	*lehilahy*,	homme.
Iu,	*ity*,	ce, cette.
Pula,	*mbola*,	encore.
Bunuh,	*vono*,	tué.
Memunuh,	*mamono*,	tuer.
Bulan,	*volana*,	lune.
Lani,	*lanitra*,	ciel.
Tanah,	*tany*,	terre.

MALAIS.	MALGACHE.	FRANÇAIS.
Niu,	*niho*,	cocotier.
Danu,	*rano*,	eau.
Sata,	*isa*,	un.
Dua,	*roa*,	deux.
Tiga,	*telo*,	trois.
Ampat,	*efatra*,	quatre.
Lima,	*dimy*,	cinq.
Anam,	*enina*,	six.
Pulu,	*folo*,	dix.
Saribu,	*arivo*,	mille.

Les Malais et les Malgaches se servent de la même métaphore pour désigner le soleil; ils l'appellent *l'œil du jour;* les premiers disent *mata-hari*, de *mata*, œil, et *hari*, jour, les seconds *maso-andro*.

Qui ne voit que tous ces mots, et bien d'autres que nous pourrions citer, ont la même étymologie et dérivent de la même source ?

Enfin, pour conclure, disons que cette analogie de langage dans ces deux peuples s'explique parfaitement par le fait de leur commune origine. Car, s'il est vrai qu'ils ne sont que des rameaux épars sortant d'une même souche, il s'ensuit que dans les temps primitifs, ils ont parlé le même idiome. Or, d'après Edrisi, célèbre géographe arabe du 12e siècle, dont les ouvrages ont été traduits en français, il y a quelques années, et selon le témoignage de plusieurs autres savants venus après lui, il paraît à peu près avéré que les Hovas sont de race malaise, et qu'ils furent jetés à une époque inconnue sur les côtes de Madagascar. Aussi voyons-nous en eux le type malais : même teint olivâtre, mêmes traits, souvent mêmes mœurs et même caractère.

APPENDICE N° I

MOYENNES DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES EN 1882, A TANANARIVO.

	Thermomètre.		Température moyenne	Psychromètre.		Baromètre.	Pluviomètre quantité totale de pluie tombée.
	Maxima	Minima		Sec.	Humide		
Janvier	25°68	19°70	22°68	21°61	18°23	0.66105	0.3280
Février	25 06	16 90	20 98	19 37	17 61	0.65811	0.2055
Mars	24 13	16 86	20 49	19 04	17 86	0.65865	0.1199
Avril	24 08	15 36	19 72	19 01	16 64	0.66066	0.0253
Mai	22 19	13 90	18 04	18 22	14 62	0.66075	0.0158
Juin	22 16	9 61	15 88	12 55	10 58	0,66257	0.0032
Juillet	18 20	10 39	14 29	13 10	11 15	0.66349	0.0046
Août	19 33	9 81	14 57	13 49	10 86	0.66226	0.0722
Septembre	21 82	11 56	16 [illegible]9	15 20	12 07	0.66106	0.0812
Octobre	23 72	14 42	19 07	14 71	14 38	0.66047	0.0420
Novembre	26 91	16 59	21 75	20 [illegible]9	17 37	0.65923	0.0995
Décembre	26 38	17 03	21 70	20 32	17 72	0.65935	0.1584
Moyennes de l'année	23 30	14 34	18 78	17 27	14 85	0.66064	0.0964

APPENDICE N° II

EXPORTATION COMMERCIALE SUR LA CÔTE EST

Riz	375.000 fr.
Café	500.000
Rofia	125.000
Peaux, cuirs salés	1.250.000
Caoutchoucs	1.125.000
Saindoux	100.000
Bœufs	1.325.000
Rabanes	175.000
Gomme copal	525.000
Cire	160.000
Sucre	200.000
Porcs vivants	15.000
Porcs et bœuf salé	30.000
Sacs vides (4.000.000)	700.000
Vanille	20.000
Divers	125.000
Total	6.900.000 fr.

Ces chiffres se rapportent principalement à l'année 1881 qu'on peut considérer comme la moyenne des cinq dernières années, dans les ports de la côte Est.

APPENDICE N° III

IMPORTATION COMMERCIALE SUR LA MÊME CÔTE

Toiles américaines	2.500.000 fr.
Tissus	3.000.000
Drogueries	100.000
Rhum à 23°	850.000
Sel	300.000
Farine	125.000
Vin	250.000
Mercerie	150.000
Quincaillerie, machinerie	500.000
Parfumerie	30.000
Bijouterie, horlogerie	25.000
Instruments de musique	10.000
Soieries	25.000
Verroterie	30.000
Jouets et bimbeloterie	15.000
Poterie et faïencerie	100.000
Chaussures	75.000
Comestibles, liqueurs	300.000
Divers	125.000
Total	2.460.000 fr.

APPENDICE N° IV

DISCOURS DE M. LE COMTE ALBERT DE MUN

A la Chambre des députés. 24 mars 1884.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Messieurs, je ne viens pas à la tribune pour y apporter une parole ou une pensée d'opposition. Je ne le pourrais pas dans un pareil débat. Il y a quelques jours, dans les entretiens auxquels a donné lieu l'interpellation que nous discutons ici, un de nos collègues m'a fait l'honneur de me demander, sachant que j'avais l'intention d'intervenir dans la discussion, si je me sentais assez sûr de mes sentiments personnels pour ne pas apporter, dans le débat, une préoccupation de parti. J'ai cru pouvoir l'affirmer et je tiendrai parole.

Ce qui m'occupe, ce qui m'émeut dans cette question de Madagascar, c'est l'honneur et la dignité de la France, qui m'y paraissent

directement engagés ; c'est le souvenir des vieilles traditions écrites sur les rivages de cette terre lointaine ; c'est la pensée qu'il y a là un morceau du patrimoine national dont, en prenant le pouvoir, vous avez reçu la charge, et qu'il ne vous est pas permis d'abandonner ou de laisser amoindrir. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Voilà dans quelles dispositions je monte à la tribune.

Ce que je souhaite, ce que je demande aujourd'hui, c'est qu'il sorte de cette Chambre une de ces manifestations où les partis, un moment unis dans l'élan d'un sentiment patriotique, donnent à ceux qui gouvernent la force nécessaire pour faire énergiquement leur devoir... (Très bien ! très bien ! à droite), à ceux qui représentent au loin les intérêts de la patrie la confiance dont ils ont besoin pour les défendre sans inquiétude, et — je puis bien l'ajouter sans rien dire qui dépasse les convenances — une de ces manifestations qui imposent le respect aux nations qui nous regardent.

L'honorable M. de Lanessan a fait l'exposé du conflit actuellement engagé à Madagascar. Mais, qu'il me permette de le lui dire, il y a un point fondamental dont il n'a rien dit et sur lequel il me paraît impossible de ne pas ramener l'attention de la Chambre.

Je ne veux pas entrer dans des détails historiques qui dépasseraient évidemment les limites naturelles de la discussion ; mais je ne crois pas qu'on puisse entrer dans l'examen des événements actuels et de la politique qu'il convient de leur appliquer, sans jeter un regard sur le passé et sans dire un mot des droits anciens et incontestables de la France sur la grande île de Madagascar.

C'est là, en effet, dans ma conviction, c'est là beaucoup plutôt que sur des droits partiels concédés par des traités relativement récents ou sur des griefs plus récents encore, c'est sur ces droits anciens et historiques que doit se fonder la légitimité de notre intervention.

Depuis le jour où Richelieu, apercevant, d'un regard de son génie, la nécessité de préparer entre les mains de la France un contrepoids à la puissance coloniale de l'Angleterre, fit occuper, au nom du roi,

un point de la côte de Madagascar, nos droits apparaissent dans l'histoire avec la double consécration que leur donnent l'antériorité de la prise de possession admise par toutes les nations de l'Europe comme la base de leur droit colonial, et les incessantes revendications qui en ont établi la tradition, chaque fois qu'une expédition nouvelle ou une contestation naissante en ont fourni l'occasion.

Voilà la source de nos droits, et sans remonter à Louis XIV ou à Louis XVI, il y a une époque plus voisine de nous, dont M. de Lanessan n'a pas parlé et où ces droits ont été solennellement proclamés et reconnus. C'est en 1816. Les malheurs de la France l'avaient obligée à céder à l'Angleterre, par la traité de 1814, l'île de France et ses dépendances; le nouveau gouverneur, homme d'une grande énergie, d'une infatigable activité et d'un zèle indomptable pour les intérêts de son pays, sir Robert Faquhar, voulut prétendre qu'en vertu des droits historiques que je rappelais il y a un moment, Madagascar devait être regardé comme une dépendance de Maurice et, à ce titre, compris dans la cession faite à l'Angleterre.

Une négociation diplomatique s'engagea ; elle aboutit à l'abandon des prétentions anglaises ; sir Robert Farquhar reçut l'ordre de remettre les établissements de la France sur la côte de Madagascar au gouverneur de Bourbon.

M. DE MAHY. — Très bien !

M. LE COMTE DE MUN.— ... et il se trouva que, du même coup, notre droit fut reconnu en même temps que son origine séculaire dont on avait voulu se prévaloir. Voilà les titres sur lesquels doit se fonder la revendication de notre souveraineté sur l'île de Madagascar. (Très bien ! sur divers bancs à droite et à gauche.)

Les gouvernements qui se sont succédé n'ont pas cessé de s'y appuyer toutes les fois qu'ils ont voulu tourner les yeux vers Madagascar pour y chercher des compensations aux établissements que nous avions perdus dans l'océan Indien : l'amiral de Mackau, qui n'était alors que capitaine de frégate, les invoquait en 1818, quand il

reprenait possession du port da Tintingue et de l'île de Sainte-Marie, comme M. Sylvain Roux un peu plus tard, comme M. Gourbeyre en 1829.

Je cite rapidement ces souvenirs pour montrer la perpétuité, la continuité de nos revendications.

Quand, en 1823, dans des circonstances analogues à celles qui se produisent aujourd'hui, le premier chef des Hovas dont le nom marque dans l'histoire, Radama Ier, voulut, comme on l'essaye encore à l'heure où nous sommes, et sous les mêmes influences, étendre sa domination vers la côte et s'emparer de Foulpointe, le gouverneur de Sainte-Marie, le capitaine Blevec, opposa à son entreprise une protestation énergique où les droits de la France sur la Grande Terre étaient affirmés avec la plus grande netteté.

Plus tard encore, quand arrivèrent les événements de 1840 et de 1841, dont M. de Lanessan a parlé, qui constituent une partie de notre droit récent, de notre droit particulier sur un point du territoire, mais qui ne sont pas le fondement de notre droit général sur l'île elle-même; quand, par des traités spéciaux, les chefs Sakalaves de la côte occidentale, précisément pour échapper aux attaques des Hovas, appelèrent à leur aide la protection de la France et reconnurent sa domination, depuis Passandava jusqu'au cap Saint-Vincent, en même temps que sur les petites îles de Mayotte et de Nossi-Bé, l'amiral de Hell, gouverneur de Bourbon, crut devoir, pour régulariser cette prise de possession, faire une déclaration solennelle où, rappelant et l'antériorité de possession et, par analogie avec la position prise par l'Angleterre en Australie, en raison de son établissement de Botany-Bay, le droit résultant pour la France du fait de ses premiers établissements sur la côte, il revendiquait très hautement et très explicitement sa souveraineté sur l'île tout entière.

M. DE MAHY. — Et il le faisait dans un arrêté officiel.

M. LE COMTE DE MUN. — Oui, c'était un arrêté officiel. Voilà l'histoire. Contre ses déclarations, contre ses actes publics, y a-t-il une

protestation d'une puissance européenne ? il n'y en a aucune. Notre droit, revendiqué toutes les fois qu'il l'a fallu, n'a point été ouvertement combattu : il est établi aux yeux de l'Europe. Nous n'avons de ce côté aucune raison de le croire ébranlé.

Voilà un premier point posé. Il y en a un second qu'il convient d'examiner.

Quand une nation va planter son drapeau dans quelque contrée lointaine, elle n'y vient pas seulement au nom de ses intérêts et pour y conquérir des droits avantageux ; elle y vient aussi, elle doit y venir pour y porter la civilisation, pour en répandre les bienfaits sur les peuples qu'elle domine, sur la terre dont elle exploite les ressources et les richesses. C'est l'honneur des nations civilisées d'être fidèles à cette mission : c'est la plus noble et la meilleure justification de leurs conquêtes.

Eh bien, quelle est donc la condition de Madagascar ? Y sommes-nous en face d'un peuple sorti de la barbarie, et qui par ses propres moyens, par son expansion naturelle, par son action bienfaisante, suffise à lui seul à civiliser l'île tout entière ? Oh ! bien loin de là : on vous l'a dit tout à l'heure avec raison : il n'y a rien de semblable ; il y a au centre d'une contrée plus grande que la France, dans le pays d'Imerina qui en est une petite partie, une peuplade plus hardie, plus aventureuse, mieux organisée que les autres, et à qui la civilisation paraît avoir apporté plus de perfides conseils que de bienfaits sérieux : ce sont les Hovas.

Depuis cinquante ans, c'est leur histoire qui s'est substituée à celle de Madagascar, ou plutôt c'est celle de leurs gouvernements encore à demi barbares ; l'histoire de cette reine Ranavalo Ire, dont M. Lanessan a rappelé le nom, qui régnait encore il y a vingt-cinq ans, et qui, pendant les trente-trois ans qu'elle a gouverné ce malheureux pays, a fait périr dans les supplices plus de 200.000 de ses sujets ; l'histoire de ces premiers ministres qui restent pendant que les reines se succèdent et qui gardent sur leur souveraine le double empire d'un

époux et d'un maire du palais, opprimant le peuple qu'ils gouvernent, rusant avec nous quand ils ne peuvent pas nous combattre en face, et prétendant imposer leur joug à toutes les peuplades répandues sur l'immense territoire qui environne celui des Hovas.

Voilà ce que c'est que le gouvernement de Tananarive.

C'est pour fuir sa domination redoutée que les Sakalaves de la côte nord-ouest se sont donnés à nous en 1840 et 1841, et qu'ils sont encore aujourd'hui prêts à marcher avec nous si nous voulons, si nous savons leur inspirer confiance dans nos résolutions.

Et chez les Hovas eux-mêmes, si je suis bien renseigné, il ne serait peut-être pas difficile de trouver un point d'appui dans la lassitude que leur inspire un pouvoir si longtemps tyrannique, et de réveiller ces sentiments endormis qui, il y a vingt ans, sous le règne trop court de Radama II, entraînaient les esprits vers le protectorat français, quand sa mort tragique vint brusquement anéantir ces belles espérances d'une façon si opportune pour ceux qui pouvaient les redouter.

M. Pierre Alype. — Ils l'ont fait assassiner !

M. le comte de Mun. — Ainsi, messieurs, voilà la situation à Madagascar. Le droit historique de la France à la souveraineté de l'île tout entière est constaté par deux siècles et demi d'établissements successifs et de revendications constantes : il a été reconnu en 1816 par une solennelle négociation diplomatique, et la cession authentique d'une partie de la côte occidentale, par les peuples mêmes qui l'habitent, est encore venue le rajeunir et le justifier.

Ces titres multipliés, la condition du peuple hova, l'oppression qu'il exerce, les tentatives qu'il répète pour l'étendre hors de ses frontières, tout justifie la ferme revendication de nos droits.

Où est donc l'objection qui nous arrête ? Il faut bien ici que je dise un mot de la question qui est au fond de ce débat. Je sais combien elle est délicate ; je ne ferai que l'indiquer avec toute la réserve qu'elle commande, avec tous les égards que la parole publique doit s'imposer quand il s'agit d'une nation voisine et amie.

L'Angleterre, messieurs, est, à l'île Maurice comme nous sommes à Bourbon, en face de Madagascar ; elle se rencontre avec nous sur les côtes, elle pénètre dans la Grande Ile par ses nationaux, par ses missionnaires, par les mille moyens dont dispose son génie toujours actif et toujours pratique.

De là, sans doute, sur cette terre ouverte aux efforts de la civilisation, des rivalités, des luttes d'influence dont on vous a parlé et qui sont inévitables ; je n'entrerai pas dans le détail de ces luttes, c'est un sujet difficile, souvent douloureux pour nous ; mais les méthodistes indépendants qui dominent à Tananarive ne sont pas l'Angleterre : c'est avec eux qu'il y a des luttes : ce n'est pas avec elle. Comment y en aurait-il avec l'Angleterre ? Elle n'a point de droits sur Madagascar... (Très bien ! très bien ! sur un grand nombre de bancs.) Elle n'a ni droits anciens, ni droits récents ; elle n'a que des traités de commerce et de résidence avec le gouvernement des Hovas. Elle a reconnu nos droits en 1816 ; elle ne les a pas contestés depuis ; elle ne les conteste pas. Pourquoi y aurait-il de ce côté un obstacle à notre légitime intervention ?

Eh bien ! si notre droit est certain, si le sentiment de notre mission civilisatrice, si le souci de notre honneur national nous appellent sur cette terre qui fut autrefois la France orientale, pourquoi n'irions-nous pas, résolument, y remplir notre devoir ?

Notre devoir, messieurs, car il n'y a pas de droits sans devoirs qui en découlent. (Très bien ! très bien !)

Ces devoirs, vous ne pouvez pas les déserter ! Il ne s'agit pas seulement ici d'une question d'intérêt, il s'agit d'une question de conscience et de loyauté nationale envers ceux que vous avez reçu la mission de protéger. (Vives marques d'approbation à droite.)

Vous êtes les protecteurs naturels de Madagascar, vous n'avez pas le droit d'abandonner à l'oppression les peuples qui l'habitent : vous leur devez l'affranchissement et la civilisation. Ce n'est pas pour que nous les abandonnions que les Sakalaves se sont donnés à nous ; ce

n'est pas pour que nous les abandonnions que les chefs de l'Ankara ont reconnu notre domination et qu'une partie des Hovas est prête à nous accueillir !

Que se passe-t-il cependant ? Vous le savez tous : depuis trois ans, fidèle à la politique du premier Radama, le gouvernement de la reine des Hovas, se targuant de son titre usurpé de reine de Madagascar, recommence, comme en 1840, ses incursions sur la côte et, en particulier, sur cette côte du nord-ouest qui nous appartient plus évidemment encore que le reste de l'île ; il prétend à la domination de toute la Grande-Terre, il y établit des postes fortifiés, il y plante son drapeau ; c'est une entreprise violente contre des peuples qui sont nos clients. L'honneur de la France est engagé à leur défense. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Voilà notre premier devoir. Le second, qui n'est pas moins sacré, c'est de protéger nos nationaux. Ils ne sont pas protegés. Messieurs, c'est bien à dessein que je n'ai pas placé la question sur le terrain spécial des intérêts religieux ; j'ai voulu vous montrer que la question qui s'agite est avant tout une question nationale et politique. (Très bien ! très bien !)

Mais il me sera bien permis, au moment où je parle des violences que nos nationaux ont à subir à Madagascar, de rendre un public hommage à l'énergie, au dévouement des missionnaires catholiques qui luttent seuls, presque sans appui et sans ressources, contre des concurrents puissamment armés, et qui sont les infatigables pionniers de l'influence française. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Eh bien, ces missionnaires, je ne parle pas d'eux au point de vue de leur situation religieuse, ce n'est pas ce côté de votre politique que je veux examiner ici, je n'en parle que comme de citoyens français. A ce titre, ils ont droit à votre protection ; ils ont droit à la liberté garantie par les traités. Or, depuis que le méthodisme indépendant est devenu la religion officielle du gouvernement et du pays, il n'y a plus pour nos nationaux de liberté religieuse, il n'y a plus

contre les catholiques, contre les missionnaires français qu'une véritable persécution.

On n'a pas appliqué le système de vexations de toute nature, qu'on a inauguré dans ces dernières années, à tous les Européens : non, bien au contraire ! On a donné tous les encouragements aux uns, aux méthodistes protestants ; on les a favorisés jusqu'à en faire des instruments de tyrannie, pendant qu'on rendait aux catholiques, aux Français, l'existence à peu près impossible. Vous ne pouvez pas accepter cela : c'est la violation des traités !

M. de Lanessan a rappelé ces traités conclus avec les Hovas ; il en a fait l'historique ; il en a parfaitement signalé les vices et les points faibles. Il a parlé de ce traité de 1868, que je trouve malheureusement conçu, parce qu'il ne contient pas une affirmation assez précise de nos droits, et surtout parce que, pour la première fois, il attribue à la reine des Hovas, en la qualifiant de reine de Madagascar, un titre de courtoisie dont on a singulièrement abusé dans la suite pour y chercher la déclaration d'un droit.

Mais enfin ce traité de 1868, tel qu'il est, est une des bases de vos relations avec les Hovas, et aujourd'hui l'une des sources du conflit actuel. Eh bien, il y à deux articles principaux, le troisième et le quatrième.

L'article 3 garantit aux Français la liberté de pratiquer et d'enseigner leur religion, la faculté de construire des établissements pour l'exercice du culte, des écoles et des hôpitaux ; enfin, dans la profession et l'enseignement de leur religion, une protection égale à celle dont jouit la nation la plus favorisée.

L'article 4 garantit aux Français la jouissance d'une complète protection pour leurs personnes et leurs propriétés, le droit de s'établir partout où ils le jugeront convenable, de conclure des baux à long terme, d'acquérir des biens meubles, immeubles, et de les posséder.

Voilà le traité de 1868, seulement dans les deux articles où tous ces

droits sont garantis, il est écrit que les Français en jouiront en se conformant aux lois et règlements du pays : et, depuis trois ou quatre ans, le code hova, ce singulier assemblage de jurisprudence et de tyrannie, où toutes les inventions perfides de la civilisation se heurtent avec les traditions de la barbarie, et qui paraît n'avoir été promulgué que pour devenir une arme contre les étrangers ; le code hova s'est enrichi de ces lois, qu'on vous rappelait tout à l'heure : la loi 49 qui restreint la liberté de bâtir au bon plaisir du gouvernement et la loi 85, qui défend aux Hovas de vendre leurs terres à un étranger. Voilà ce qu'est devenue la garantie de 1868.

Et vous savez bien qu'on ne s'attaque pas seulement aux missionnaires ; vous savez bien que ce n'est pas une question religieuse, mais une question française, car c'est au nom de cette loi 85 qu'on vous conteste aujourd'hui la succession Laborde, c'est-à-dire qu'on prétend confisquer l'héritage de cet homme de bien, si dévoué à notre mère-patrie, dont le nom, à peine connu de notre nation, trop oublieuse de ses enfants d'outre-mer, devrait être cité parmi ceux des grands serviteurs de la patrie. (Applaudissements.)

Voilà ce qu'est devenu le droit de propriété garanti par les traités les plus solennels. Encore une fois, vous ne pouvez pas accepter cela.

Ainsi, vos droits évidents, vos devoirs les plus sacrés envers vos nationaux, tout vous presse d'agir énergiquement, non plus par des négociations et des représentations inutiles, mais par une intervention sérieuse, efficace et durable. (Très bien ! Très bien !)

Et votre intérêt, messieurs ! ce grand, ce légitime intérêt qui porte les nations continentales à chercher au dehors des débouchés et des points d'appui, est-ce que vous ne le voyez pas à Madagascar ?

Oh ! je sais bien qu'on l'a contesté, qu'on a accusé les partisans de la conquête d'avoir exalté à l'excès les ressources et la fécondité de la Grande Ile. Cela est possible ; mais enfin il y a une chose qui saute aux yeux de ceux qui, comme moi, sont ignorants des ressources locales. C'est la position même de Madagascar dans l'océan Indien, à

côté de notre colonie de Bourbon, dont elle est à la fois le débouché nécessaire et la source indispensable de ravitaillement.

Il n'y a là-dessus qu'une opinion.

L'amiral Page écrivait, il y a déjà longtemps, dans une revue française : « Nous sommes enchaînés à Bourbon comme Prométhée sur son rocher. » Et il montrait que nous n'y pouvions rien faire de grand si nous n'avions pas Madagascar. (Très bien ! très bien !)

A toutes les époques, les colons de Bourbon l'ont rappelé.

En 1826, en 1840, en 1847, quand les événements ont amené, comme aujourd'hui, la France à s'occuper de Madagascar, le conseil colonial de Bourbon a envoyé au gouvernement français des adresses où il exprime, dans le langage le plus frappant, non seulement les titres de la France sur Madagascar, mais les avantages certains qu'elle peut y trouver pour sa grandeur et sa sécurité dans la mer des Indes.

Ce sont là des documents malheureusement trop longs pour qu'il soit possible de les apporter à la tribune, mais qu'il faut lire et connaître pour se rendre compte de la question.

De deux choses l'une : ou nous voulons avoir dans l'océan Indien un établissement colonial sérieux, et alors il faut, sinon être maîtres de Madagascar, au moins y dominer de telle sorte que personne, ni au dedans ni au dehors, ne puisse y gêner notre action ; ou bien nous ne voulons pas aller jusque-là, et alors il n'y a aucune raison pour tenir tant à la Réunion, aux rochers de Mayotte, de Nossi-Bé et de Sainte-Marie.

Eh bien, permettez-moi de vous le dire, vous ne pouvez pas, vous n'avez pas le droit de renoncer à votre établissement dans la mer des Indes. (Marques d'assentiment.)

J'en appelle à M. le président du conseil : il a dit ici même, en parlant de la politique coloniale de la France, que toutes les parties de son empire d'outre-mer devaient lui être sacrées, comme un legs du passé, comme une réserve pour l'avenir.

J'applaudis à ces paroles, et je lui demande où elles trouveront une application plus justifiée qu'à Madagascar ? Où est-ce que le legs du passé est plus considérable, plus précieux, établi sur des droits plus certains ?

Et quant à la réserve de l'avenir, je crains que ceux qui ne croient pas à l'avenir colonial de la France ne soient dans une voie dangereuse.

Nous avons assisté, dans ces dernières années, à des événements qui ont douloureusement retenti dans les âmes françaises... (Très bien ! très bien ! à droite.)

Vous rappelez-vous l'apostrophe que Berryer, à cette tribune même d'où je parle, lançait un jour au milieu de circonstances critiques pour l'honneur national ?

« Je l'entends, je l'entends, ce canon de Saint-Jean-d'Acre, j'entends au fond de la Méditerranée le canon anglais qui brise Saint-Jean-d'Acre, devant lequel Napoléon s'était arrêté. »

Eh bien, nous, messieurs, nous avons entendu dans la Méditerranée le canon anglais qui brisait Alexandrie pendant que la flotte française gagnait le large. (Mouvements divers.)

Nous avons vu notre colonie d'Egypte détruite et nos nationaux dispersés ; nous avons vu l'Angleterre maîtresse de Gibraltar et de Malte, l'Angleterre qui tient l'île de Chypre et qui étend son bras sur l'Asie Mineure, occuper sous nos yeux ces bouches et ces rives du Nil, où la France a marqué, depuis saint Louis jusqu'à Bonaparte, les traces de sa gloire. (Mouvement.)

Je ne rappelle pas ces souvenirs dans une pensée de récrimination ou de jalousie contre une nation voisine, mais je vous supplie de ne pas oublier ce que vous êtes ; je vous supplie de ne pas oublier que la France, assise sur ses trois mers, est, elle aussi, une nation maritime, et qu'il n'y a pas de nation maritime sans puissance coloniale. (Très bien ! très bien !)

Je vous supplie de ne pas oublier que le rang d'une nation dans le

monde ne tient pas seulement à l'étendue de ses ressources, mais aussi à la dignité de son attitude, et que nous ne serons vraiment forts sur le continent que si nous nous montrons décidés à faire respecter notre drapeau partout où il a le droit de se déployer. (Très bien ! très bien !)

Voilà ce que je vous demande de faire à Madagascar. Je ne viens pas, imitant M. de Lanessan, qui a sur les pays orientaux et sur les colonies une compétence qui me fait défaut, je ne viens pas vous apporter des plans de campagne et des projets d'expédition; mais je vous demande, si vous ne voulez pas vous prononcer pour l'occupation complète et définitive, de mettre, du moins, une fois pour toutes un terme décisif aux entreprises des Hovas, de prendre des garanties solides en vous établissant depuis la baie de Baly jusqu'à la baie d'Antongil, sur cette côte nord-ouest qui vous appartient sans conteste, et d'exercer sur les peuples qui vous appellent un protectorat efficace, en les aidant à se défendre contre leurs oppresseurs.

Voilà ce que je demande, et, je le dis avec regret, je n'ai pas trouve dans les documents qui nous ont été distribués, dans les dépêches du Livre jaune, que j'ai lues avec la plus grande attention, le témoignage de l'énergie et de la décision qu'il aurait fallu déployer dans une pareille question. Je n'y ai vu que des tergiversations déplorables (Interruptions), des alternatives d'audace et de défaillance, des actes de vigueur sans lendemain et qui laissent après eux une situation plus difficile et plus dangereuse. (Très bien ! très bien ! à droite.)

On a négocié ! Mais à quoi bon ? Les négociations n'aboutissent à rien; on devait bien le savoir. Les Hovas ont envoyé une ambassade; ils en avaient envoyé une en 1865 dans des circonstances analogues. Tout s'est passé de la même manière : le gouvernement y a mis toute la modération possible; les Hovas ont traîné en longueur. L'ambassade de 1883 a été une comédie comme celle de 1865. Il a fallu rompre et en venir à la force.

Pourquoi, dès le début, n'avait-on pas été jusqu'au bout ? Pourquoi

n'avait-on pas poussé énergiquement et avec suite les opérations commencées ?

En 1882, le commandant Le Timbre prend une initiative courageuse : il arrache le pavillon des Hovas planté sur la côte nord-ouest, et il réclame fièrement nos droits antérieurs; il avait raison. C'était un premier pas. On l'arrête aussitôt, on le rappelle et on négocie.

En 1883, les négociations sont rompues à Paris. L'amiral Pierre est envoyé à Madagascar avec des instructions précises et énergiques. Il les exécute bravement, vigoureusement, et en prenant toute la responsabilité que doit prendre en pareil cas, ce me semble, le chef d'une station navale; il bombarde Mazangaye ; il envoie un ultimatum à Tananarive, et, l'ultimatum repoussé, il bombarde et occupe Tamatave ! Voilà une fière attitude ! Va-t-on encourager l'amiral Pierre? Messieurs, je passerai rapidement sur ces souvenirs ; ils sont trop douloureux ; il y a dans le Livre jaune une dépêche de M. Challemel-Lacour que j'ai lue avec une profonde tristesse ; l'amiral Pierre a été rappelé, il meurt...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il n'a pas été rappelé, monsieur. (Exclamations à droite.)

A droite. — On l'a désavoué.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — En tout cas, ce qui est évident, c'est qu'après sa mort, on n'a su échapper à l'humiliation de le désavouer qu'en excusant sa conduite sur sa maladie ! Voilà la récompense d'un homme qui avait porté si fièrement et si haut la susceptibilité de l'honneur national !

Je ne veux pas insister là-dessus, et je ne parlerai pas non plus de cette affaire Shaw, sur laquelle il vaut mieux se taire et qui rappelle les souvenirs d'un temps où la France frémissait tout entière au bruit d'une indemnité arrachée à son orgueil national. (Applaudissements à droite.)

Je n'en parle pas. C'est assez que ces dépêches soient publiques,

sans les apporter à cette tribune, et d'ailleurs M. Challemel-Lacour n'est plus sur le banc ministériel.

C'est à M. Jules Ferry que je m'adresse, et je lui demande ce que nous faisons à Madagascar, dans quelle situation nous y sommes, quelles instructions il a données à l'amiral Galiber.

Le Livre jaune s'arrête au mois de décembre, l'occupation de Tamatave est du mois de juin. Depuis on a encore une fois accepté de négocier ; M. de Lanessan a dit que ces conférences dont le Livre jaune donne le procès-verbal étaient ridicules ; je ne vois pas d'autre mot qui leur convienne.

Les négociations ont été rompues au mois de décembre par le mauvais vouloir des Hovas. Depuis, on est dans le *statu quo*. Et quel *statu quo?* A 8 ou 10 kilomètres des Hovas, campés autour de Tamatave, où nos nationaux, expulsés de Tananarive, à travers les plus mauvais traitements, au prix de vives souffrances, sont entassés dans les plus mauvaises conditions, réduits à se ravitailler uniquement par le moyen des vaisseaux embossés devant la côte : en réalité, on dirait que ce sont les Hovas qui bloquent Tamatave.

Eh bien, il n'y a rien de plus déplorable qu'une pareille situation qui amoindrit notre prestige, qui enhardit l'ennemi et qui use nos forces dans l'immobilité sur une côte insaluble : et si c'était là tout le parti qu'on devait tirer du bombardement de Tamatave et de l'expédition de l'amiral Pierre, il aurait mieux valu ne rien entreprendre ; car jusqu'ici on n'a réussi qu'à amasser des ruines, à amener des violences et à créer un état de guerre sans en tirer aucun profit sérieux.

Cela n'est pas digne de la France : il faut en finir, et on n'y parviendra que par une campagne énergique. M. Baudais vous l'a dit, dans une des premières dépêches qui sont au Livre jaune : « Vous n'obtiendrez que si vous exigez. » Eh bien, exigez donc !

C'est l'histoire de toutes nos tentatives depuis soixante ans sur la côte de Madagascar : l'amiral de Mackau le rappelait à la Chambre de 1846 :

« Quatre fois, disait-il, depuis trente ans, nous nous sommes présentés sur la côte orientale, toujours avec les motifs les plus légitimes, toujours pour couvrir nos nationaux, et chaque fois les moyens que nous avons employés ont paralysé notre action. »

La Chambre se tira d'affaire en votant un paragraphe de l'adresse où elle affirmait platoniquement les droits de la France, tout en manifestant pour les expéditions lointaines une répugnance qui n'était pas faite pour les encourager.

Messieurs, ne faites pas comme la Chambre de 1846 : ne vous bornez pas à des manifestations platoniques ; donnez à votre gouvernement la force nécessaire pour qu'il agisse vigoureusement... (Interruptions diverses), pour qu'il renonce à négocier uniquement, comme s'il voulait la paix à tout prix, pour qu'il puisse aller de l'avant et faire valoir sur la Grande-Terre, sur la France orientale, le droit de souveraineté dont il a la garde et qu'il a trouvé dans l'héritage des siècles.

Voilà la seule politique que je comprenne.

Celle où nous piétinons depuis six mois ne peut qu'aggraver le mal et rendre chaque jour la solution plus difficile et plus coûteuse. (Très bien ! très bien ! et applaudissements sur plusieurs bancs à droite. — L'orateur, en retournant à son banc, est félicité par un certain nombre de ses collègues.)

DISCOURS DE Mgr FREPPEL

A la Chambre des députés. 24 Juillet 1884.

Mgr Freppel. — Messieurs, pas plus que le précédent orateur, je ne tiens à mériter les encouragements de l'Allemagne; et, cependant, je me permettrai de soutenir une opinion diamétralement opposée à la sienne. Je suis de ceux qui pensent que cette Chambre s'est grandement honorée, qu'elle a fait un acte de patriotisme et de bonne politique en affirmant, par son ordre du jour du 27 mars dernier, sa résolution de maintenir tous les droits de la France sur Madagascar.

Il ne m'est pas moins agréable de pouvoir constater que le rapporteur de votre commission, M. de Lanessan, s'est acquitté de sa tâche avec autant de sagesse que de fermeté. (Mouvements divers.)

Pièces en mains, il vous a montré que l'île de Madagascar fait partie intégrante de votre domaine colonial; il vous a montré que, sauf une prétention, presque aussitôt retirée que formulée, à la suite du traité de 1814, le droit de possession et de propriété, ou, pour parler plus exactement, le droit de souveraineté de la France sur Madagascar n'a jamais été contesté par aucune puissance européenne, comme, d'ailleurs, il n'aurait pu l'être sans qu'à l'instant même et par une conséquence rigoureuse les droits de l'Angleterre sur l'Australie, les droits de la Hollande sur Bornéo fussent mis en question.

Enfin, M. de Lanessan vous a rappelé que si, dans des circonstances et par suite de considérations diverses, les gouvernements qui vous ont précédés, — je ne fais pas de difficulté de le reconnaitre avec lui, — n'ont pas tous déployé dans cette question toute l'habileté et toute l'énergie désirables, il est pourtant vrai de dire qu'à aucune

époque aucun d'entre eux n'a jamais consenti à l'abandon des droits séculaires de la France sur Madagascar. De telle sorte que la question revient devant vous tout entière, absolument intacte, restée en principe, après trois cents ans, ce qu'elle était le premier jour, sans avoir pu être ni obscurcie par les hésitations des uns ni compromise par les empiètements des autres. Nous sommes donc, messieurs, en présence d'une de ces questions, malheureusement trop rares, où l'esprit de parti n'a rien à voir (Très bien ! très bien !), où il s'agit d'un héritage national accepté de tous et où, par conséquent, tout se réduit à rechercher quels sont les meilleurs moyens, les plus efficaces, les plus pratiques d'atteindre un but que je considère comme inséparable de l'honneur et des intérêts du pays. (Nouvelles marques d'approbation.)

Quels sont ces moyens? C'est sur ce point que peuvent se produire et que se produisent en effet les divergences, et voilà pourquoi, messieurs, en l'absence de mon éloquent ami M. de Mun, à qui revenait plus particulièrement le soin de traiter cette question, je vous demande la permission de vous dire en peu de mots ce que je pense des divers systèmes qui vous sont proposés pour revendiquer efficacement les droits séculaires de la France sur Madagascar.

Le premier de ces systèmes est celui de M. Georges Perin ; car enfin il a, lui aussi, un système, bien qu'il ne l'ait guère développé à cette tribune. . .

M. Georges Perin. — Je l'ai déjà développé, il y a trois mois ; je n'ai pas voulu abuser aujourd'hui des moments de la Chambre.

Mgr Freppel. — . . . Je suis donc obligé d'en rechercher la formule dans le rapport de la commission :

« Cette justice, dit M. Perin, on l'obtiendra grâce à une action navale énergique et continue, qui, en arrêtant momentanément tout trafic avec l'île de Madagascar, affamera le gouvernement hova et l'amènera promptement à conclure un traité donnant toute satisfaction aux intérêts français.»

En effet, notre honorable collègue, justement préoccupé, comme nous le sommes tous d'ailleurs, de l'honneur et des intérêts de la France, n'a cessé de réclamer avec nous la répression des mauvais traitements infligés à nos nationaux et la restitution des biens qui leur ont été enlevés au mépris des traités. Et, par le fait, vous n'avez pas oublié, messieurs, que les Hovas ont déchiré et foulé aux pieds le traité de 1868, qu'ils ne permettent plus à aucun Français de posséder une parcelle de terre, contrairement à l'article 4 de ce traité ; vous n'avez pas oublié que les Hovas détiennent injustement les biens de la succession de M. Laborde, notre ancien consul et le véritable bienfaiteur du pays, et qu'enfin les Hovas expulsaient tout récemment de Tananarive 92 Francais. M. Georges Perin a donc parfaitement raison de demander avec nous la réparation des mauvais traitements infligés à nos nationaux. Mais c'est à cette action purement répressive et, par conséquent, passagère qu'il voudrait borner l'intervention de la France à Madagascar. Eh bien, messieurs, c'est sur ce point qu'il me permettra de ne pas partager son avis.

Car, enfin, sans compter qu'une action aussi restreinte est en contradiction formelle avec notre ordre du jour du 27 mars dernier, il est permis de se demander si, au moyen d'un pareil système, on obtiendrait le résultat que désire notre honorable collègue. Affamer les Hovas, arrêter momentanément tout trafic avec l'île de Madagascar à l'aide de croiseurs, par une action navale énergique et continue, cela est aisé à dire ; mais cela n'est peut-être pas facile à exécuter, lorsqu'il s'agit de bloquer une île plus grande que la France, de cerner 1.500 à 1.700 lieues de côtes, entrecoupées de baies, de quantités de ports ouverts au commerce étranger. En effet, de deux choses l'une : ou votre blocus sera effectif ou il ne le sera pas. S'il ne doit pas être effectif, mieux vaut ne pas l'entreprendre, car le pire serait faire preuve d'impuissance aux yeux des Hovas.

Pendant que vos croiseurs, monsieur Perin, empêcheront le trafic

par Tamatave et par Mazanguaye, le commerce avec les Anglais et les Américains se fera par Vatomandry, par Matatane, par Mahala, par dix autres endroits. Il en sera de même sur la côte occidentale. Avec un blocus partiel et intermittent, vous n'arriverez à aucun résultat.

Si, au contraire, vous voulez établir un blocus sérieux, complet, effectif, oh! alors, il vous faudra une flotte considérable, un nombre de navires dont l'entretien vous entraînera à des dépenses hors de proportion avec le mince résultat que veut obtenir M. Perin.

M. LE VICOMTE DE LANJUINAIS et d'autres membres à droite. — Très bien ! très bien !

Mgr FREPPEL. — Encore si, moyennant ce système, vous pouviez vous flatter d'affamer les Hovas comme l'espère notre collègue. Mais pas le moins du monde ! Les Hovas n'ont pas besoin pour subsister d'un commerce extérieur qui leur est imposé par les Européens plutôt qu'ils ne le recherchent eux-mêmes ; ils ont en abondance, dans l'intérieur des terres, ce qui leur est nécessaire en vivres de toutes espèces ; une diminution plus ou moins sensible dans la perception des droits de douane n'empêchera pas le gouvernement hova de conserver sa principale ressource, qui est la corvée royale. Et d'ailleurs il restera toujours libre de reporter la ligne de douane un peu plus en arrière, comme il l'a fait après le bombardement de Tamatave et de Mazanguaye. Savez-vous, messieurs, qui souffrirait de ce blocus ? Ce ne sont pas les Hovas, mais les Européens, vos propres traitants, les négociants tant français qu'anglais et américains, que vous mécontenteriez vivement et qui pourraient se trouver complètement ruinés par la suppression de tout commerce avec l'intérieur de l'île.

Le système proposé par M. Perin, loin d'amener les Hovas à résipiscence et de les forcer à rendre justice à nos nationaux, n'aurait donc d'autre effet que de provoquer une vaine démonstration navale, entraînant des dépenses considérables, sans aucun profit sérieux ni

pour les intérêts matériels de la France, ni pour le maintien de ses droits séculaires sur Madagascar. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

Votre commission l'a compris. Aussi, à la place d'une action purement navale et toute passagère, elle vous propose de créer sur les côtes de Madagascar toute une série d'établissements définitifs. Partant de là, elle indique neuf points qu'il faudrait occuper depuis la baie de Diego-Juarez, au nord, jusqu'au fort Dauphin, au sud, tant sur la côte orientale que sur la côte occidentale de l'île, de manière à l'envelopper, à l'enlacer, à l'enserrer pour ainsi dire dans une succession de postes échelonnés de distance en distance. Ce plan, très bien étudié d'ailleurs, ne manque assurément pas de justesse ni d'ampleur. Toutefois, messieurs, et malgré mon vif désir de partager en tous points le sentiment de la commission, il m'est imposible de ne pas vous faire remarquer qu'un pareil éparpillement, qu'une pareille dissémination de forces sur une étendue de quinze à dix-sept cents lieues de côtes constituerait une entreprise militaire aussi peu efficace que dangereuse. (Très bien! très bien! sur divers bancs.) Inefficace : qu'importe, en effet, aux Hovas, retranchés dans l'intérieur des terres, dans les parties les plus saines et les plus fertiles de l'île, que leur importe que vous occupiez huit ou neuf points sur des côtes plus ou moins insalubres? Ce n'est pas cela qui fera fléchir leur orgueil ni tomber leur résistance. Ils attendront tranquillement que la fièvre ait décimé vos troupes, ou bien que l'ennui de n'aboutir à aucun résultat sérieux vous ait portés à vous rembarquer et à abandonner vos postes isolés, comme on ne l'a malheureusement vu que trop souvent dans cette affaire de Madagascar. La mesure que l'on vous propose, si on se borne à cela purement et simplement serait donc absolument inefficace.(Très bien! très bien! sur divers bancs.)

D'autre part, il ne saurait vous échapper qu'un pareil éparpillement de forces, depuis le cap d'Ambre, jusqu'au cap Sainte-Marie, sur

une étendue de 1.500 lieues de côtes, pourrait constituer une opération de guerre très périlleuse ; car, à moins de vouloir consacrer à l'occupation permanente de ces neuf points un effectif de troupes dont vous ne pourriez pas disposer dans l'état des choses en Europe sans commettre une grave imprudence, l'intérêt de l'armée ne vous permettrait pas d'exposer de trop faibles détachements à des surprises toujours possibles. Privés de toute communication avec l'intérieur de l'île, c'est en réalité vous qui seriez bloqués dans ces postes isolés plutôt que vous ne bloqueriez l'ennemi. (Très bien! très bien ! à droite.)

Car pour ce qui est de faire entrer dans vos calculs, dès à présent, l'appui problématique que pourraient vous prêter les Sakalaves, les Betsiléos, les Betsimsaracs, les Antakares et toutes les peuplades plus ou moins hostiles aux Hovas, il n'y faut pas compter, messieurs, tant que par un coup décisif vous n'aurez pas prouvé aux populations votre intention ferme et bien arrêtée d'établir le protectorat de la France sur toute l'île de Madagascar. (Très bien! très bien! à droite.) C'est ce coup décisif qu'il faut frapper, et il faut le frapper là où ses conséquences seront certaines, c'est-à-dire au cœur même du territoire occupé par les Hovas, à Tananarive : là est le nœud de la question et pas ailleurs. (Très bien! très bien! à droite.) Si vous ne voulez pas pousser jusque-là, il faut vous arrêter dès maintenant et ne rien faire du tout ; car avec les demi-mesures, les tergiversations et les atermoiements que l'on vous propose, vous allez au devant de mécomptes et de déceptions inévitables. Occuper la capitale des Hovas, les délivrer eux-mêmes, les affranchir du gouvernement tyrannique qui les opprime, d'une coterie dont ils sont incapables de secouer le joug par eux-mêmes, leur laisser la libre possession de leur sol — condition que je regarde comme indispensable, — établir un résident général français avec un poste de trois à quatre cents hommes et étendre votre protectorat sur toute l'île de Madagascar : telle est, selon moi, l'unique solution de la question ; hors de là,

vous ne ferez rien de sérieux ni de durable. (Très bien! très bien ! à droite et sur plusieurs bancs à gauche.)

Cette solution est-elle donc si difficile ? J'estime, au contraire, qu'elle est plus facile et moins dispendieuse que tout ce qu'on vous propose. Ici, je dois rendre pleinement justice à la commission ; elle a parfaitement indiqué le moyen de préparer cette solution. Autant il m'est impossible de la suivre dans son dessein d'occuper dès maintenant,— ce qui me paraît inutile pour le moment, — Amboundrou, Tuléar, le fort Dauphin, etc. ; autant elle me paraît bien inspirée en vous proposant d'occuper le plus tôt possible Maévatanane, à 100 kilomètres de la côte, dans l'un des endroits les plus salubres de l'île. Car c'est de là que par les rives de l'Ikoupia, le grand fleuve de Madagascar, une expédition sur Tananarive pourra être dirigée, après la saison de l'hivernage. Notre savant collègue M. Farcy, si versé en matière de construction navale, vous dirait mieux que je ne saurais le faire combien il serait facile de remonter à l'aide de bateaux plats la rivière d'Ikoupia, depuis Madzanguaye jusqu'à Maévatanane, qui n'est plus qu'à 50 ou 60 lieues de la capitale des Hovas.

M. Eugène Farcy. — Les ingénieurs s'y opposent, voilà le grand malheur.

M. Freppel. — On me dira : Mais vous ne comptez donc pour rien l'armée des Hovas ?

La vérité est que je n'en tiens pas grand compte ; qu'est-ce en effet, contre 5 à 6.000 Français, qu'une cohue de soldats indisciplinés, obligés de se nourrir chacun comme il peut, — car il n'a pas même d'intendance militaire chez les Hovas, — de soldats incapables de tenir en rase campagne, lâchant pied au premier coup de fusil, comme cela s'est vu à Tamatave et à Madzanguaye. Il est même probable que la tête de la colonne française n'aura pas atteint les premiers plateaux de l'empire avant que les Hovas viennent demander grâce et se rendre à merci ; quant à Tananarive, tout le monde sait que c'est une ville absolument ouverte et qui ne saurait nous offrir aucune résistance sérieuse.

Mais, enfin, cette résistance serait-elle sérieuse, l'expédition de Ta-

nanarive, qui me paraît indispensable, serait-elle moins facile que je ne le pense, — et je la crois facile après avoir pris l'avis de personnes compétentes, d'hommes qui ont vécu à Madagascar pendant vingt ans, — je n'en continuerais pas moins à dire et à répéter : Vous n'avez le choix qu'entre ces deux résolutions : ou l'occupation de Tananarive ou l'abandon complet de Madagascar. Il n'y a pas de milieu pour des hommes vraiment politiques.

Eh bien, messieurs, vous n'hésiterez pas entre l'une et l'autre de ces deux résolutions ; vous n'abandonnerez pas cette île que, dans sa grande et prévoyante politique, Richelieu indiquait comme une possession nécessaire à la France ; cette grande île de la mer des Indes, sans laquelle, en cas de désastre, notre pavillon n'aurait même pas d'abri assuré depuis le Sénégal jusqu'à la Nouvelle-Calédonie. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

Vous n'abandonnerez pas cette France orientale où les Labourdonnais, les d'Aché, les Suffren allaient ravitailler et remâter leurs escadres dans leur lutte glorieuse avec une puissance alors notre ennemie. Vous n'abandonnerez pas cette « grande terre » dont les richesses incalculables vous offriront une ample compensation à tous les sacrifices que vous pourriez faire. (Très bien ! très bien !)

Et si j'apporte dans cette discussion une insistance toute particulière, c'est que, permettez-moi de vous le dire, la question de Madagascar est pour moi comme un souvenir d'enfance.

Il y a déjà bien des années que mon éminent compatriote l'amiral de Hell, dont la marine française a gardé un si bon souvenir, nous initiait à la connaissance de ces intérêts si éminemment français, car c'est à cet homme de mer de premier mérite (Très bien ! très bien !), c'est à l'heureuse initiative de ce brave officier, l'une des gloires de ma ville natale, que vous devez la possession de Mayotte, Nossi-Bé, Nossi-Cumba, Nossi-Mitsiou, Nossi-Fali, de toutes ces îles qui forment comme la garde d'honneur de Madagascar. (Très bien ! très bien ! à gauche et à droite.)

Je sais que, dans sa pensée, comme dans celle du maréchal Soult, en 1841, ces prises de possession n'étaient qu'un point d'attache et un acheminement à l'occupation de la «grande terre», et, pour faire échouer ce projet, il n'a rien moins fallu que la politique étroite et ultra-britannique de M. Guizot. (Très bien! très bien! à gauche et au centre.—Interruptions diverses.)

Une voix à gauche.—La politique de Louis-Philippe !

Mgr Freppel. — Oui, sans doute, je l'ai déjà dit et je le répète, les gouvernements qui vous ont précédés n'ont pas tous suffisamment compris l'importance de cette question de Madagascar. J'en excepte pourtant ce grand et glorieux gouvernement de la Restauration, qui, à la veille de tomber sous le coup de l'émeute... (Interruptions à l'extrême gauche.)

Plusieurs membres à l'extrême gauche. — Comment ! de l'émeute ?

Mgr Freppel. — Quel intérêt avez-vous, vous, républicains, à soutenir la révolution de 1830 ? (Rires approbatifs au centre et à droite.— Nouvelles interruptions.).

Quant à moi, je regarde la révolution de 1830 comme un des événements les plus funestes de mon pays. (Très bien! très bien ! sur divers bancs à droite.)

M. Georges Perin.— Qu'en pense Philippe VII ?

Mgr Freppel.— Je disais donc, messieurs, qu'il n'était que juste de faire une exception pour ce grand et glorieux gouvernement de la Restauration. (Interruptions à gauche.)

M. Charles Floquet. — Ramené par l'étranger.

A droite.— Allons donc ! (Interruptions.)

M. Georges Perin. — Comment ! il n'a pas été ramené par l'étranger ?

M. de la Bassetière. — C'est lui qui a conservé une frontière que vous n'avez pas su garder !

Mgr Freppel. — Pour le gouvernement de la Restauration qui la veille de sa chute, — les documents publics en font foi, et la lettre

de M. de Polignac, publiée pour la première fois par le *Times* en 1845 le prouve, — allait doter la France de Madagascar comme il venait de lui assurer la conquête d'Alger. (Applaudissements à droite.)

Eh bien, Messieurs, par une fortune inespérée pour vous, c'est vous, républicains, qui êtes appelés à reprendre l'œuvre de Richelieu, de Colbert et de la Restauration ; et, si je cédais à l'esprit de parti, si je ne plaçais au-dessus de toutes choses l'honneur et les intérêts de la France, je ne pourrais qu'envier au parti républicain l'honneur qui lui échoit de faire flotter le drapeau français sur toute l'île de Madagascar. (Très bien ! très bien ! et applaudissements sur plusieurs bancs à gauche et à droite.)

FIN

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE . . . . . Page v

PREMIÈRE PARTIE.

IDÉE GÉNÉRALE DU PAYS. — ESPÉRANCES DE COLONISATION.

CHAPITRE PREMIER. — Aspect de l'île. — Climat et salubrité. — Culture du sol et ses productions. . . . . Page 1

SOMMAIRE. — Étendue et configuration de Madagascar.— Versant oriental et versant occidental. — Ports, rades et baies. — Lagunes. — Saison sèche et saison pluvieuse. — Températures moyennes. — Salubrité du pays. — Opinions diverses sur la fertilité du sol. — Description de la zone du littoral Ouest et Est, sous le rapport des cultures qu'on y remarque. — Description de la zone moyenne, de la zone centrale, et de leurs productions diverses. — Bois de Madagascar. — Mines de fer, de cuivre, d'or, de houille. — Animaux utiles.

CHAPITRE II. — Commerce.—Industrie. — Constructions . . . . . Page 19

SOMMAIRE.—Les Hovas et leurs bazars.—Traitants européens.—Matières principales du commerce d'exportation. — Mode d'embarquement des bœufs. — Salaisons. — Cuirs. — Caoutchouc, etc. — Importations diverses. — Industrie malgache pour les tissus en soie, coton, chanvre, raofia et joncs du pays. — Travaux en corne fondue. — Poterie. — Orfèvrerie. — Forgerons. — Ferblantiers. — Extraction des gros blocs de granit. — Produits chimiques et organiques. — Huiles diverses. — Tabac. — L'anglais Caméron et M. Laborde. — Savon et poudre. — Établissement de Mantasoa. — Tannerie, cordonnerie, etc. — L'art de construire à Madagascar dans les temps anciens. — Constructions nouvelles en pisé, en briques. — Maisons de Tamatave, de Tananarivo, etc.. Le palais de la reine et du premier ministre.

SECONDE PARTIE.

TRADITIONS HISTORIQUES.

CHAPITRE PREMIER. — Un mot sur les diverses peuplades. — Origine des Hovas. . . . . Page 39

SOMMAIRE. — Le Betsiléo au physique et au moral. — Ses anciennes villes. — Le Tanala et ses forêts. — Ikongo. — Le Bara et son accoutrement guerrier. — Le Sakalave ennemi des Hovas.— Son ancienne puissance. — L'Antankara et ses pirogues. — Le Betsimisaraka. — Ses qualités. — Ses défauts. — Prépondérance de cette peuplade au XVIIIe siècle, sous le français Labigorne, le polonais Benyowski et les chefs Malates. — Les Sihanaka. — Les Bezanozano. — Les Antaimoro d'origine arabe, plus moraux que les autres peuplades. — Le pays des Antanossy et les premiers colons français au XVIIe siècle. — Les Tandroy et les Mahafaly indépendants. — Diverses significations du mot Hova. — Origine des Hovas d'après la tradition sakalave et d'après leurs propres traditions. — Série de tous les rois hovas depuis le commencement de la monarchie jusqu'à ce jour. — Les anciens Vazimba. — Les Hovas au temps de Flacourt.

CHAPITRE II. — Les premiers rois de l'Imerina d'après la tradition hova . . . . . Page 60

SOMMAIRE. — Règne de Rafohy. — Sa sépulture dans le lac de Merimanjaka. — Règne de Rangita. — Ordre de succession au trône. — Règne d'Andriamanelo. — Meurtre de son frère. — Mariage politique. — Guerre aux Vazimba. — Règne de Ralambo. — La polygamie. — Les idoles ou Sampy. — Kalobe apporte Kélimalaza. — Autres Sampy. — Victoire par un œuf pourri, par la grêle, etc. — Les deux fils de Ralambo et le jeu du fanorano. — Institution de la fête du bain royal ou fandroana. — Règne d'Andrianjaka. — Fondation de Tananarivo.— Andriantsitakatrandriana et Andriantsimitoviaminandriandehibe. — Rivalités entre les fils de ce dernier monarque.— Le sage Andriamanpandry.

CHAPITRE III. — Règne d'Andriamasinavalona et de ses successeurs immédiats. . . . . Page 76

SOMMAIRE. — Caractère et triomphes du nouveau roi. — Famine de sept ans. — Les douze femmes et les enfants d'Andriamasinavalona. — Funeste dessein du roi de partager le royaume entre ces divers enfants. — Lequel des princes est le plus digne de régner? — An-

driamasinavalona captif de son fils. — Le dévouement et le sacrifice de Trimofoloalina. — Guerres fratricides à la mort du roi. — Les Sakalaves dans l'Imerina. — Combat singulier d'un Hova et d'un Sakalave.

CHAPITRE IV. — Règne d'Andrianampoinimerina et commencement du règne de Radama Ier. . . . . Page 83

SOMMAIRE. — Naissance d'Andrianampoinimerina. — Bénédictions de son aïeule Ramorabe. — Son règne à Ambohimanga. — Prise de Tananarivo par Andrianampoinimerina. — Le monarque réunit sous son sceptre toute la région de l'Imerina. — Épisodes divers de ses guerres contre Ambohijoky, Ambohibeloma et les Betsiléos. — Tentatives diplomatiques pour s'étendre sur le littoral Ouest et Nord-Ouest de Madagascar. — Amour d'Andrianampoinimerina pour l'agriculture, le commerce, la civilisation, la grandeur. — Sa préférence pour son fils Radama Ier. — Jalousies criminelles parmi les frères de ce prince et exécution des coupables. — Craintes et présages de mort prochaine. — Sa fin. — Radama Ier monte sur le trône. — Sa cruauté envers les membres de sa famille. — Guerres diverses de Radama Ier contre Ambatomanga, Ambositra et les Betsiléos. — Sort tragique des habitants d'Ifandanana.

CHAPITRE V. — Résumé historique. Radama Ier (suite) 1815-1828. — Ranavalona Ire (1828-1861) . . . . . Page 105

SOMMAIRE. — Les Européens dans l'Imerina. — Le Hova défiant et cupide à l'égard des étrangers. — Politique habile de l'Angleterre, faible et maladroite de la France. — Sir Robert Farquhar. — Hastie. — Traité anglais avec Radama Ier. — Radama Ier à Tamatave. — Établissement définitif de l'influence anglaise au détriment de la nôtre. — Reconnaissance de Radama Ier pour Hastie. — Constance du monarque hova afin d'assurer sa domination sur toute l'île. — Ses croyances religieuses. — Sa mort. — Règne de Ranavalona Ire. — Sa barbarie en montant sur le trône. — Le tanghen. — Défiance et haine des étrangers. — L'anglais Robert Lyall. — Guerre avec la France. — Gourbeyre bombarde Tamatave. — Louis-Philippe et Ranavalona Ire. — Martyre de M. de Solages. — Les méthodistes anglais chassés de Tananarivo. — Les ministres, époux de Ranavalona Ire. — L'amiral Romain Desfossés bombarde Tamatave. — Madagascar, fermée au commerce étranger depuis 1845, s'ouvre à demi, grâce à l'argent de l'Angleterre, en 1853. — Quiétude de Napoléon III en face de la barbarie de Ranavalona.

CHAPITRE VI. — Radama II (1861-1863). — Rasohérina (1863-1868). — Ranavalona II (1868-1883). — Ranavalona III (1883) . . . . . Page 127

SOMMAIRE. — Caractère libéral de Radama II. — Union du vieux parti malgache et du protestantisme anglais contre ce monarque. — L'en-

tente cordiale de l'Empire avec l'Angleterre paralyse l'action française et laisse assassiner Radama II. — Rasohérina, reine de nom seulement. — L'Angleterre caresse les meurtriers de Radama, pendant que la France les menace vainement. — Indemnité payée après de longs retards, et vains efforts de M. de Louvières pour conclure un traité. — Ranavalona II monte sur le trône. — M. Garnier conclut le traité français. — Portrait de Rainilaiarivony. — Établissement du protestantisme et de l'Église d'État à Madagascar.—La France décline de plus en plus sur la Grande Ile, surtout depuis 1870. — Attitude de nos divers consuls. — M. Ducler. — M. de Mahy. — La guerre avec Madagascar. —Avènement de Ranavalona III. — Une marche militaire vers Tananarivo est l'unique solution de la question malgache.

TROISIÈME PARTIE.

MŒURS ET CROYANCES.

CHAPITRE PREMIER. — Gouvernement. — Royauté. — Administration.— Armée . . . . . Page 143

SOMMAIRE.— Le gouvernement absolu, en tout temps, est encore absolu entre les mains du premier ministre. — Origine divine attribuée aux rois. —Respect pour le souverain.— Salut aux paquets royaux. — Le Hoby, le Sidikina. — Impôts et corvée. — Transmission du pouvoir. — Deuil et funérailles des souverains. — Administration gouvernementale. — Création de ministères divers. — Les Andriambaventy et les Vadintany. — La police. — Les lois anciennes et les nouvelles. — La justice. — Peines afflictives. — Première organisation de l'armée sous Radama Ier. — Désorganisation sous Radama II. — Réorganisation après sa mort et depuis 1879 principalement. — Armement en 1883. — Grades militaires et aides de camp. — Formation des soldats. — Tactique hova.

CHAPITRE II. — Caste.— Famille. — Esclavage . . . . . Page 173

SOMMAIRE. — Définition et division des castes à Madagascar. — Privilèges des castes et leur juridiction. — La famille constituée par le mariage. — Ressemblances et différences du mariage malgache avec le mariage des juifs. — Fiançailles. — Demande de mariage chez les Antaimoro, les Betsiléos, les Hovas. — Fécondité dans le mariage. — Adoption singulièrement générale à Madagascar. — Éducation des enfants. — La vie de famille. — Les lois de la famille. — Une place au tombeau des ancêtres. — La crainte de la malédiction paternelle. — Histoire de Ramazava. — Multitude des esclaves. — Deux grandes classes d'esclaves. — Tsimandoa. — Manisotra. —

Esclaves, intendants, cultivateurs, pasteurs, porteurs. — Esclaves fugitifs. — Affranchissement général.

CHAPITRE III. — Funérailles dans les familles. — Les tombeaux. — Cérémonies du Mamadika. . . . . Page 194

SOMMAIRE. — Le deuil à la veillée des morts. — Manière d'ensevelir les morts. — L'immolation des bœufs aux funérailles. — Construction des tombeaux chez les Hovas, les Betsiléos, les peuplades du littoral, les Tanala. — Temps prohibés pour la sépulture solennelle. — Le Mamadika et ses cérémonies.

CHAPITRE IV. — Croyances religieuses. — Dieu et l'âme. . . . . Page 203

SOMMAIRE. — Notions sur le Dieu créateur. — Esprits bons et mauvais intermédiaires entre Dieu et les créatures visibles. — Opinions des diverses peuplades à ce sujet. Le Dieu Moussa chez les Antaimoro. — Idée confuse d'un rédempteur. — Invocations et sacrifices en l'honneur du Dieu créateur. — Nature de l'âme dans le pays des Malgaches. — Comment l'âme arrachée au corps par le sorcier est ramenée dans sa demeure par le mpsikidy.

CHAPITRE V. — Du séjour des ombres. — Évocation des morts. — Ramanenjana . . . . . Page 219

SOMMAIRE. — La montagne d'Ambondrombé, séjour des ombres. — Voyage d'un vivant à Ambondrombé. — Évocation des morts. — Apparitions consolantes, amusantes, désagréables. — Un épisode du règne de Radama II. — Ranavalona Ire quittant Ambondrombé pour mettre son fils à la raison. — Les Ramanenjana. — Leur apparition et disparition à Tananarivo en 1863. — Description de leur maladie.

CHAPITRE VI. — Métamorphose. — Métempsycose. . . . . Page 236

SOMMAIRE. — L'homme changé en singe, et le singe père d'une peuplade malgache. — Rajako. — Les caïmans frères des hommes. — Condamnation à mort et exécution d'un caïman fratricide. — Le chien, le mouton et le sanglier, pères de certaines tribus malgaches. — La métempsycose ou transmigration de l'âme d'un seigneur Betsiléo dans le corps d'un serpent. — Le serpent Fanano. — Métempsycose mal faite chez les Kinolo. — Les âmes-douleurs. — Le nain Kalanoro.

CHAPITRE VII. — Le culte des ancêtres. — Les Vazimbas. — Le culte de la pierre. — Les Sampy . . . . . Page 249

SOMMAIRE. — Les âmes des ancêtres unies à la divinité directrices de la famille. — Invocation des ancêtres à l'angle de la case appelé l'angle

de la prière. — Invocation des ancêtres auprès de leur tombeau. — Les âmes des Vazímbas différentes de celles des Hovas. — Crainte de leur puissance. — Les Ranakandriana et les Vazimbas vulgaires. — Histoire de Ranoro. — Radama Ier et le Ranakandriana de la grotte obscure. — Exemple d'une prescription médicale des Vazimbas. — Vertu divine incluse dans la pierre. — La pierre témoin, la pierre à intronisation, la pierre enceinte, la pierre marchante, la pierre à écho, la pierre gloussante, le pierre à vertu universelle, etc., etc. — Les sampy ou talismans. — Leur rôle. — Sacrifices en leur honneur. — La danse des sampy.

CHAPITRE VIII. — L'astrologie malgache et le destin . . . . . Page 270

SOMMAIRE. — Le sort lié aux heures et aux jours de l'année et du mois. — Destinée des divers mois. — Projection de la sphère céleste sur la case malgache. — Destinée des différents jours de la semaine, et des principales heures du jour et de la nuit. — Opposition des destinées entre elles. — Correction d'une mauvaise destinée. — Le sorcier : effroi qu'il inspire.

CHAPITRE IX. — Des fêtes. — Le Fandroana. — La circoncision . Page 285

SOMMAIRE. — Fixation de la fête du *fandroana*. — Description des différentes journées de cette fête. Presque toutes les peuplades de Madagascar pratiquent la circoncision. — Cérémonies de cette fête chez les Hovas.

CHAPITRE X. — Catholicisme et protestantisme à Madagascar . . . Page 294

SOMMAIRE. — Introduction du catholicisme sur la Grande Ile. — Persécution contre le catholicisme. — Divers centres de missions. — Nombre des catholiques au moment de l'expulsion des missionnaires le 24 mai 1883. — Écoles et élèves catholiques à cette même époque. — Témoignage de l'amiral anglais sir Gore Jones, sur la mission catholique de Madagascar. — Quatre sectes principales de protestants. — Les Indépendants, leurs commencements, leurs progrès par le moyen de l'Église d'État imposée d'office à la nation. — Témoignages protestants sur leurs missionnaires, la valeur et la solidité de leur œuvre. — Les Anglicans affectant de se rapprocher des catholiques. — Qui se fait Anglican? — Les Luthériens de Norwège dans l'Ankaratra. — Les Quakers unis aux Méthodistes indépendants.

SUPPLÉMENT.

REMARQUES SUR LA LANGUE MALGACHE.

SOMMAIRE. — Caractères distinctifs du malgache. — Ses rapports avec le malais..... Page 313

APPENDICE N° I.

MOYENNE DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES EN 1882 A TANANARIVO. Page 330

APPENDICE N° II.

TABLEAU DU COMMERCE D'EXPORTATION A LA CÔTE ORIENTALE. Page 330

APPENDICE N° III.

TABLEAU DU COMMERCE D'IMPORTATION A LA MÊME CÔTE.

Discours de M. le comte Albert de Mun à la Chambre des députés, 24 mars 1884. Page 331

Discours de Mgr Freppel, évêque d'Angers, à la Chambre des députés, 24 juillet 1884. Page 347

FIN DE LA TABLE.

Imp. de la Société de Typ. Noizette, 8, r. Campagne-Première. Paris.